

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE.  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE.**

**UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI OUZOU.  
FACULTE DES LETTRES ET LANGUES.  
DEPARTEMENT DE LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES.**

## **Thèse de Doctorat**

Spécialité : Langue et Culture Amazighes.  
Option : Linguistique.

Présentée par : **M<sup>lle</sup> Lydia GUERCHOUH**

Sujet :

**Les classes syntaxiques en berbère (kabyle) : critères  
d'identification et de catégorisation des lexies**

### **Membres du jury :**

- |                           |                       |             |
|---------------------------|-----------------------|-------------|
| - M. HADDADOU Mohand Akli | Professeur U.M.M.T.O. | Président.  |
| - M. IMARAZENE Moussa     | M.C.A. U.M.M.T.O.     | Rapporteur. |
| - M. MEKSEM Zahir         | M.C.A. U. Béjaia.     | Examineur.  |
| - M. MAHRAZI Mohand       | M.C.A. U. Bouira.     | Examineur.  |

**Date de soutenance : 30 / 06 / 2015**

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE.  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE.**

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU.  
FACULTE DES LETTRES ET LANGUES.  
DEPARTEMENT DE LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES.**

## **Thèse de Doctorat.**

Spécialité : Langue et Culture Amazighes.  
Option : Linguistique.

Présentée par : **M<sup>lle</sup> Lydia GUERCHOUH**

Sujet :

**Les classes syntaxiques en berbère (kabyle) : critères  
d'identification et de catégorisation des lexies**

### **Membres du jury :**

- |                           |                       |             |
|---------------------------|-----------------------|-------------|
| - M. HADDADOU Mohand Akli | Professeur U.M.M.T.O. | Président.  |
| - M. IMARAZENE Moussa     | M.C.A. U.M.M.T.O.     | Rapporteur. |
| - M. MEKSEM Zahir         | M.C.A. U. Béjaia.     | Examineur.  |
| - M. MAHRAZI Mohand       | M.C.A. U. Bouira.     | Examineur.  |

**Date de soutenance : 30 / 06 / 2015.**

## **REMERCIEMENTS**

*Ma reconnaissance va à la personne de mon directeur de recherche : M. IMARAZENE Moussa pour ses apports scientifiques, mais surtout, pour son soutien indéniable qui m'a poussé à être à jour dans la réalisation de cette modeste thèse de Doctorat.*

*Que les personnes m'ayant apporté le moindre apport et soutien reçoivent ici ma reconnaissance.*

*Mes remerciements aux membres du jury m'ayant fait l'honneur d'expertiser cette présente thèse.*

*A mes parents  
Et mes frères.*

# Sommaire

Remerciements.....	03
Dédicace.....	04
Sommaire.....	05
Introduction.....	08
<b>Première partie : Support théorique.....</b>	<b>22</b>
<b>Chapitre premier : Choix et précisions terminologiques et théoriques.....</b>	<b>23</b>
Introduction.....	24
I.1. Précisions terminologiques .....	25
I.1.1. Les lexies non fonctionnelles .....	29
I.1.2. Les lexies fonctionnelles .....	45
I.2. Repères théoriques .....	52
<b>Chapitre deuxième : Les expériences de catégorisation à travers les langues.....</b>	<b>57</b>
Introduction .....	58
II.1. A propos de catégorisation .....	59
II.2. Réflexions sur la catégorisation à travers les langues .....	64
II.2.1. Jacques ATHIAS : « A propos de la notion de classe en grammaire » .....	64
II.2.2. Paul VALENTIN : « Visite aux catégories ».....	70
II.2.3. Gaston GROSS : « A quoi sert la notion de partie de discours ? ».....	72
II.2.4. Claude BOISSON, Louis BASSET et Pablo KIRTCHUK : « Problématiques des parties du discours ».....	78
II.2.5. Alain LEMARECHAL : « Désignation et dénomination : superparties du discours et parties du discours ».....	84
II.2.6. Hassan HAMZE : « Les parties du discours dans la tradition grammaticale arabe ».....	85

II.3. Les tentatives de catégorisation en berbère .....	88
II.3.1. Classification de Bentolila F. ....	88
II.3.2. Classification de Chaker S. ....	89
<b>Deuxième partie : Critères d’isolation et d’identification des lexies complexes.....</b>	91
Introduction.....	92
<b>Chapitre troisième : Critères d’identification des lexies complexes non fonctionnelles.....</b>	94
Introduction.....	95
III.1. Les critères lexicaux .....	97
III.2. Critères sémantiques .....	98
III.3. Critères syntaxiques et morphosyntaxiques .....	105
<b>Chapitre quatrième : Critères d’identification des lexies complexes fonctionnelles.....</b>	123
Introduction.....	124
IV.1. Les critères lexicaux .....	126
IV.2. Critères sémantiques .....	128
IV.3. Critères syntaxiques et morphosyntaxiques .....	136
Conclusion partielle.....	148
<b>Troisième partie : Critère de catégorisation des lexies.....</b>	150
Introduction.....	151
<b>Chapitre cinquième : Critères de catégorisation des lexies non fonctionnelles.....</b>	153
Introduction.....	154
V.1. Critères structurels et lexicaux .....	155
V.1.1. Structure Schème + racine .....	155
V.1.2. Initial régulier .....	163
V.1.3. Intervention sur la lexie .....	168
V.2. Critères syntaxiques et fonctionnels.....	174
V.2.1. Structure morphosyntaxique et fonctions .....	174
V.2.2. Les compatibilités syntaxiques .....	186
V.2.3. Les distorsions syntaxiques.....	193



# **Introduction générale**

***Introduction :***

L'étude de la langue est une analyse rigoureuse qui vise à trouver des explications voire des solutions aux problèmes qu'elle présente dans sa structure profonde et de surface dans un objectif principal d'enseignement et d'apprentissage, mais qui, paradoxalement, n'aboutit parfois à aucun résultat définitif. En effet, assimilé à la dynamique des langues, les solutions apportées à certains de ces problèmes soulèvent eux-mêmes encore plus d'interrogations qui se manifestent généralement dans le même ordre mais parfois aussi sur un tout autre axe. Partant du fait qu'aucun aspect ne peut être étudié de façon homogène, certaines normes instaurées rencontrent au moment même de leur conception des phénomènes qui réagissent partiellement à celle-ci ou qui vont carrément à son encontre.

Le point de départ de l'étude d'une langue en dehors de son aspect phonétique et phonologique, réside dans l'identification des classes qui organisent les unités la composant. L'intérêt de cette opération est double : d'une part, elle permet une analyse complète (morphologique, syntaxique et même sémantique) et pratique de chaque monème en se référant à des caractères généraux. Elle ouvre, d'autre part, la possibilité d'opposer les classes les unes les autres et, ainsi, relever les irrégularités à partir desquelles émergent plusieurs interrogations qui remettent, parfois, en cause certains traits définitoires, mais qui soulèvent, généralement, de nouvelles situations suscitant une approche différente. La classification libère ainsi les interrogations. Plus elle est fine et détaillée, plus la langue est mieux étudiée et ce sur les différents niveaux d'analyse linguistique : morphologique, syntaxique, morpho syntaxique, sémantique, ...

Théoriquement, l'élaboration et la définition des critères servant de référence au système de catégorisation permet, en effet, d'énumérer les caractéristiques définitoires plus ou moins homogènes correspondant à chaque ensemble d'unités regroupé sous une même étiquette.

En pratique, l'identification de n'importe quel lexie s'effectue en référence à la somme des valeurs qu'elle prendra dans chaque caractéristique : d'où l'importance et la vitalité même d'une description catégorielle fine et auto suffisante.

La seconde poutre de la linguistique réside, par ailleurs, dans la définition des concepts théoriques qui constituent la boussole de l'analyse proprement dite. Toutefois, il ne s'agit pas de se restreindre aux références d'ordre général que nous proposent les guides des différentes théories dans la mesure où ils ne retracent que les aspects les plus pertinents conçus dans un objectif plus large et regroupant le maximum de langues. Lorsqu'on est amené à étudier une langue précise voire une variété de celle-ci, on doit redéfinir les concepts ainsi que les raisonnements théoriques en fonction des particularités du système linguistique étudié. Ceci consiste à réintégrer ces données dans la langue cible afin de les réajuster selon son propre fonctionnement et y dégager son ossature. Cette démarche est bien évidemment en étroite relation avec la catégorisation : elles sont d'ailleurs, généralement, entreprises simultanément car c'est d'elles qu'émanent les distorsions et les points problématiques.

### **Identification du sujet et objectifs :**

Tout acte faisant appel à la langue entretient de très étroites relations avec la segmentation catégorielle qui a préalablement identifié les traits combinatoires de chaque unité utilisée. L'établissement des critères de classification propres au kabyle, essentiellement à travers l'analyse de ses aspects les plus problématiques révélant des ensembles rebelles à toute organisation sont, en effet, l'intérêt vers lequel se penchera notre travail. Ainsi, nous l'avons orienté vers deux importants aspects :

En premier, il est question de décrire les différentes lexies constituant la langue étudiées sous toutes ses constructions. Nous visons, donc, à établir des critères pratiques permettant, principalement, de distinguer les constructions complexes, communément appelées composés proprement dits, des suites syntagmatiques.

En second, il s'agit d'établir un système catégoriel de la langue berbère (kabyle) en référence au fonctionnement et aux particularités de cette langue. Dans ce point, nous procéderons d'abord à la sélection des principes sur lesquels se baseront les

critères de classification. Ceux-ci seront, ensuite, détaillés en fonction des valeurs qu'ils prendront pour chaque unité ou ensemble d'unités étudié de sorte à y dégager et les catégories et les critères d'identification de chacune d'entre elles. Enfin, l'axe sera bouclé par l'explication de certaines instabilités catégorielles sur les niveaux syntaxique et morphologique. Il relèvera, donc, les aspects structurels, sémantiques, syntaxiques et syntagmatiques que nous considérons problématiques du fait qu'ils ne se soumettent pas – dans la totalité ou en partie – aux définitions qui leur correspondent en théorie et qui, en pratique, s'isolent de par leur comportement syntaxique et/ou morphologique différent de celui du groupe dans lequel ils devaient initialement être inclus.

Ainsi, le choix que nous avons fait du thème se veut une étude des comportements des différentes structures des lexies ainsi que les catégories composant la langue dans toutes leurs manifestations ordinaires, marginales ou marginalisées et les irrégularités qu'affichent certaines unités et structures d'unités en référence à leur fonction et leur combinaison sur l'axe syntagmatique. Nous visons également à redéfinir avec plus de précision les concepts généraux de catégorisation en se référant au fonctionnement de la langue étudiée. Ceci consistera à y intégrer les caractères que nous révélera l'analyse de chaque aspect.

### **Problématique :**

Notre travail étant orienté vers deux principaux axes, nous formulerons, donc, deux phases d'interrogations. Dans la première, nous nous interrogerons sur les critères d'identification et d'isolation des lexies complexes sur tous les niveaux d'analyse. Quelles sont les latitudes formelles, sémantiques et syntaxiques qui font d'une suite de lexies un référent unique et figé ? Les données théoriques en matière d'isolation des lexies sont-elles pratiques dans le cas du kabyle ? Sur quels principes oppose-t-on un complexe unitaire à un syntagme ? Comment distingue-t-on ces structures complexes des constructions syntagmatiques et à quel degré cette distinction est-elle pertinente ?

Dans la seconde phase, nous réfléchirons à la manière d'établir un schéma catégoriel adéquat à la langue berbère sans avoir à préciser des réserves en marge de ce classement. Quel sont les principes théoriques et pratiques mis en œuvre pour rendre compte de tous les types de classifications émergeant des différents niveaux d'analyse ?

Quel(s) est (sont) le(s) critère(s) pratique(s) de classification des groupes d'unités pouvant afficher pleinement les caractéristiques de deux ou trois types de catégories distinctes ? Et quel est l'impact de cette instabilité sur le schéma catégoriel établi ?

Dans ce volet, nous nous interrogerons, donc, sur la pratique des références théoriques sur la langue kabyle. L'application concernée relèvera de trois aspects : le niveau structurel, le niveau sémantique et le niveau syntaxique et syntagmatique. Dans le premier, nous expliquerons, au premier abord, comment on peut organiser les unités lexicales du point de vue de leur structure. Puis, nous nous intéresserons aux fonctions syntaxiques et aux références sémantiques afin d'y relever les caractéristiques qui permettent de les identifier de façon systématique dans les cas où certaines constructions auxquelles on pourrait assigner des fonctions déterminées, affichent des particularités sémantiques assez pertinentes pour les éloigner de celles-ci ou préciser d'avantage les critères définitoires de ces fonctions de façon à englober toutes les structures possibles des lexies. Cette analyse nous aidera à définir les critères relatifs à l'identification catégorielle dans la mesure où certaines lexies ne sont pratiquement définies qu'en référence à certains aspects.

Dans l'établissement des critères de catégorisation, nous prêterons aussi attention aux compatibilités syntagmatiques qui nous permettront de redéfinir les techniques de syntagmation et les manipulations qu'on peut entreprendre au sein d'un énoncé. Puis nous nous intéresserons à l'explication de certaines relations syntaxiques qui, d'une part, ne semblent, à priori, pas fonctionner comme on les définit théoriquement et qui, d'autre part, chevauchent entre deux voire plusieurs arguments correspondant à plus d'une explication syntagmatique tel les « autonomes syntagmes » qui, dans certaines situations, se perdent entre la fonction adverbiale et celle d'expansion indirecte. Cette partie est très étroitement liée à la précédente puisqu'elle puise les définitions et les raisonnements de l'analyse des fonctions et de la définition des caractéristiques de leur identification.

Ainsi, toutes les analyses que nous entreprendrons, en particulier au niveau syntaxique et syntagmatique, s'orienteront vers la finition du système catégoriel de la langue et la stabilité des critères définitoires de chaque ensemble, car les irrégularités

des aspects que nous étudierons sont responsables de la fragilité et de la non pertinence de toute tentative de classification. Il serait donc, à notre avis, plus pratique d'inclure leurs particularités en tant que critères dans l'établissement des catégories que de les mettre en marge au risque même qu'ils s'opposent et contredisent les raisonnements établis pour le reste des ensembles d'unités.

### **Hypothèses :**

Nous supposons de prime abord, l'inadéquation des définitions et identifications théoriques sur la langue kabyle. Les caractéristiques très souvent hétérogènes qui définissent les unités rangées dans une même catégorie et celles qui identifient le fonctionnement syntaxique et la combinaison syntagmatique sont généralement plus complexes et plus rigoureuses que celles proposées par les références théoriques sur la langue étudiée. Ainsi, nous posons comme hypothèse principale et générale la nécessité de redéfinir et de recadrer les concepts et raisonnements théoriques car ils constituent le cadre dans lequel on ne fera plus qu'encadrer les données pratiques et qui servira uniquement au moulage.

Par ailleurs, nous pensons également qu'une analyse relevant d'un seul niveau (aspect) ainsi que celle qui se réfère à tous les niveaux de façon indépendante ne pourra aboutir à un résultat assez précis et convaincant. La plus pertinente des études consiste, à notre avis, à entremêler les arguments relevés dans chaque aspect analysé de sorte à les opposer pour aboutir à des références hétérogènes et complémentaires et éviter de la sorte, les situations de « thèse – anti thèse » ou « argument – contre argument » qui fera balancer l'objet étudié entre deux voire plusieurs résultats aussi convaincants les uns que les autres. Nous suggérons, également, l'introduction des spécificités isolées au sein même des critères d'établissement du schéma catégoriel afin de n'exclure aucun aspect identifiant, même marginalement, la langue étudiée.

Quant aux hypothèses spécifiques à chaque point, nous les exposerons de manière individuelle dans chaque partie et section abordées et ce, au fur et à mesure de l'avancement de l'analyse. Ceci ne sera pas seulement de l'ordre de la précision mais guidera plus facilement le lecteur afin qu'il ne mélange pas les sujets abordés étant

diversifiés et émiettés, les arguments et les hypothèses correspondant à chacun vu les particularités de chaque ensemble en référence à chaque niveau d'analyse.

### **Support théorique :**

La fonction et la catégorie sont les deux concepts fondamentaux de cette étude et nous orientent de façon irrévocable à nous inscrire dans le cadre de la linguistique fonctionnaliste où la fonction est mise en évidence dans la description des langues (monèmes). Nos concepts et raisonnements sont donc initialement définis en référence à cette théorie initiée par A. Martinet.

Partant du fait que la base d'une étude linguistique réside dans l'identification et l'organisation catégorielle, nous proposons, d'abord, de définir les critères de classification tels que présentés par la théorie adoptée et qui est constituée de trois types d'opposition en référence aux trois niveaux : morphologie, syntaxe et sémantique. C'est une démarche qui consiste à transposer la typologie d'opposition de classes établie par Martinet A. (1985 : 138/139) sur les niveaux d'analyse linguistique.

Dans *Syntaxe générale*, Martinet a dégagé trois types de classification des unités en catégories : en premier, il a déterminé « *les classes qui n'ont aucune compatibilité en commun* » (1985 : 138) dans laquelle on identifie les classes des noms et des verbes. A l'opposé, on aura « *les classes qui ne se distinguent que parce qu'il manque à l'une d'elles certaines des compatibilités que possède l'autre* » (1985 : 139) ; ce qui est le cas des noms (communs) et des noms d'instrument. Entre les deux, on y mettra les classes qui « *possède des compatibilités en communs, mais où chacune possède en outre les siennes propres* » (1985 : 139) ; c'est ce qu'on trouve dans le cas des verbes et des participes.

Par ailleurs, nous ne pouvons penser à proposer l'existence d'une catégorie distincte lorsque la divergence de compatibilités paraît minime ou marginale tel la distinction entre les noms d'agent, de patient, d'instrument, ... C'est là toute l'importance de l'adoption de la notion de sous-classe pour désigner des ensembles de monèmes qui ne se distinguent des autres que par le manque de certaines compatibilités qui sont définies dans le troisième type d'opposition de classes.

Quant à l'étude des fonctions et des relations syntagmatiques proposées dans le plan, nous procéderons, de prime abord, à l'identification et la définition des critères de définition des fonctions en référence aux caractéristiques que nous révélera l'organisation catégorielle établie selon le fonctionnalisme, puis nous analyserons le comportement des différentes unités appartenant aux diverses catégories lorsqu'elles rentrent en combinaison dans un énoncé voire un contexte.

Nous nous référerons, en outre, aux travaux de Fourquet J. repris avec extension par Athias J. qui propose l'intégration de l'aspect sémantique dans l'établissement des catégories, Valentin P. qui identifie les classes en référence aux caractéristiques qui appartiennent aux unités et exclue celles qui concernent leur rôle ou leur place dans un contexte, Boisson C. et autres qui propose une toute autre segmentation en référence à la sémantique et aux possibilités d'isolation, ainsi que Lemaréchal A. qui a réexaminé les notions super parties de discours et parties de discours selon que l'une s'intègre dans l'autre.

### **Présentation du corpus :**

Vu l'hétérogénéité de l'objet d'étude de notre travail, nous nous sommes référés à un corpus varié qui regroupe tous les types de lexies pouvant composer la langue étudiée. Nous l'avons constitué à travers différentes manières en référence à plusieurs paramètres tenant compte, notamment, de la fréquence, du contexte ...

De ce fait, nous avons organisé notre support de travail en fonction de la répartition de l'analyse : d'une part, nous avons recueilli toutes les lexies constituant des inventaires plus ou moins fermés à travers plusieurs techniques de collectes justifiées essentiellement par le type de lexies à recueillir :

- 1- Les lexies complexes ont été recueillies à travers les différents corpus de mémoires (Licence et Magister) ayant traité ce genre de lexies sans prendre en compte l'aspect ou le point de vue appréhendé mais en y apportant une sélection critique. Ce choix est motivé par deux raisons : premièrement, parce que les enregistrements que nous avons effectués ne nous ont pas permis de réunir toutes les lexies de ce type, bien au contraire, elles ne se présentent que rarement

dans les discours spontanés. Et vu que notre objectif est d'y relever des critères de portée générale et identifiant toutes lexies se présentant sous cette structure, nous ne devons pas travailler sur un échantillon aussi petit, au risque de négliger des aspects n'étant pas perceptibles à travers le contenu de celui-ci et, donc, remettre en cause la systématisme de ces critères. La consultation de ces différents corpus nous permettra de regrouper le maximum de lexies complexes que nous avons, par ailleurs, complété au fur et à mesure que l'on reconnaît ces complexes dans les discours quotidiens.

Deuxièmement, le choix de cette source nous a paru bénéfique dans l'enrichissement de notre inventaire, dans la mesure où il a permis, non seulement, de relever plusieurs des variantes disponibles de ces lexies à travers les régions au lieu de se centrer sur une seule localité où certains complexes peuvent ne pas y être attestés ou attestés sous d'autres structures, mais aussi de pouvoir établir des comparaisons intra dialectales nous permettant de consolider nos arguments et confirmer la structure complexe de ce type de lexies.

Par ailleurs, nous avons aussi réuni deux autres inventaires de lexies complexes : celui des fonctionnels et des adverbes à partir de nos enregistrements et des interactions verbales spontanées et motivées vue la spécificité structurelle, sémantique et syntaxique de ces constituants de la langue.

2- Quant aux lexies simples, nous les avons regroupées à travers plusieurs sources et techniques selon leurs types : les lexies adjectivales ont été reprises de nos deux mémoires de Licence et Magister dont voici les références :

- Guerchouh L. (2007). L'adjectif en berbère (kabyle) : étude morphosyntaxique et sémantique. Mémoire de Licence en Langue et Culture Amazighes, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.
- Guerchouh L. (2011). Fluidité catégorielle : étude des chevauchements syntaxiques et/ou sémantiques (transferts de classes) : le cas des adjectifs et des adverbes), Mémoire de Magister en Langue et Culture Amazighes, université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.

Les lexies interrogatives ont été recueillies à travers différentes régions de Kabylie via un questionnaire qui présente les différentes valeurs sémantiques des interrogatifs en français (dont voici un exemplaire en annexe). Si nous avons opté pour cette technique de collecte c'est suite au nombre infime de ces lexies présent dans les enregistrements effectués. Nous avons, ainsi, pu recenser le maximum de ces lexies avec les différentes variantes régionales : des variations qui nous ont également orientés dans l'identification des différents constituants de chaque lexie interrogative notamment dans les cas de figement très avancé.

Les lexies fonctionnelles étant moins nombreuses et moins variées, nous les avons réunies à travers nos connaissances de la langue, les discours et discussions spontanées non enregistrés, les enregistrements, en interaction lors des cours afin d'y relever les variations aussi bien formelles que sémantiques.

D'autre part, nous avons effectué deux enregistrements d'environ 2 heures chacun à travers lesquels nous étudierons les caractéristiques en contexte des différentes lexies, desquelles nous déterminerons les critères de catégorisation et même certains critères d'identification/isolation des lexies complexes. Pour éviter de surcharger les annexes avec la transcription des quatre heures d'enregistrement, nous y avons, d'une part, extrait les exemples insérés dans l'argumentation des deux parties d'analyse et nous avons complété les inventaires des différents types de lexies : interrogatifs, prépositions, conjonctions... d'autre part. Par ailleurs, il nous a servi à dégager les comportements syntaxiques et combinatoires des groupes de lexies et vérifier les particularités spécifiques à certaines lexies servant à affiner la description des caractéristiques de chacun de ces ensembles de lexies, ce qui nous permettra de formuler des critères de catégorisation bien plus précis.

### **Méthodologie :**

Comme le suggère tout travail scientifique, la première partie comportera des données d'ordre théorique et sera partagée entre les références purement théoriques (définition et précisions des concepts tout en les opposant, une synthèse des expériences de catégorisation à travers d'autres langues) et les résultats des recherches antérieures

émises par des linguistes sur les aspects traités dans la langue berbère dans ses divers dialectes. Le second chapitre de cette partie reprendra les principales tentatives et réflexions faites sur la classification des constituants linguistiques et ce, à travers différentes langues afin d'y repérer les techniques et les démarches entreprises dans l'identification des catégories.

Dans la seconde partie, nous aborderons les critères d'isolation des lexies dites complexes à travers lesquels nous tenterons de dégager les caractéristiques décrivant un figement de plusieurs lexies sous forme d'un fragment de la langue. Elle comportera deux chapitres où l'un traitera des lexies non fonctionnelles complexes et, l'autre, des lexies fonctionnelles complexes. L'étude menée dans ce volet sera établie en référence à plusieurs niveaux d'analyse linguistique tout en opposant les structures complexes aux structures simples et syntagmes qui nous permettront d'établir des critères pratiques et opérationnels même pour d'éventuelles créations ultérieures.

La troisième comportera, en évidence, l'analyse catégorielle des lexies non fonctionnelles pour le premier chapitre, et des lexies fonctionnelles pour le second et qui s'enchaîneront comme suit :

Nous partirons d'abord de la théorie générale à travers laquelle nous identifierons les classes plus ou moins homogène et ne présentant « aucune » obstruction aux critères de classification existant, ainsi que les ensembles qui ne se soumettent pas à cette organisation de par leurs divers particularités.

Si dans un premier temps nous avons soumis les lexies à des critères pré établis qui nous ont renseignés sur le nombre et les types de groupements de lexies existant et qui constitueront, par la suite, des catégories, dans le second, nous procéderons à l'étude de chacun de ces ensembles que nous considérerons, au départ, comme homogènes sur les différents niveaux d'analyse : structurel, lexical, syntaxique, morphosyntaxique et sémantique. Chacun sera, donc, soumis aux mêmes critères dans le souci de répondre aux trois principes : hétérogénéité, pré établissement et de référence. Les groupes de lexies qui constitueront les catégories prendront, alors, les valeurs issues de leurs descriptions et leurs seront, à partir de là, identificatrices.

Par ailleurs, nous tenterons d'analyser les groupes dits marginaux identifiés à travers les résultats issus de la première étape et ce, sur différents aspects notamment syntaxique et syntagmatique, afin d'y dégager les critères qui les caractérisent dans le but de les mêler aux critères qui ont servis dans la première classification à condition bien sûr qu'ils ne rentrent pas en contradiction ou en opposition avec ceux-ci, auquel cas, il faudrait les isoler pour ne pas perturber le reste de la segmentation et qui nous mènerait, donc, à un désordre général.

Les deux étapes nous serviront enfin à émettre une conclusion résumant et les critères de classification spécifiques au kabyle et les types de catégories qui composent son schéma catégoriel en passant par l'explication des phénomènes de transferts de classes qui fragilisent en quelque sorte la pyramide catégorielle, mais que l'on pourrait prévoir et cerner à travers certaines caractéristiques identificatoires.

**PREMIERE PARTIE**  
**SUPPORTS THEORIQUES**

**PARTIE I - CHAPITRE I :**  
**Choix et précisions terminologiques**  
**et théoriques.**

## I.1. Précisions terminologiques

### I.1.1. Les lexies non fonctionnelles

I.1.1.1. Lexie *vs* unité/entité lexicale

I.1.1.2. Lexie *vs* lexème

I.1.1.3. Lexie composée et complexe *vs* syntème et locution

I.1.1.4. Lexie composée et complexe *vs* dérivé et composé

I.1.1.5. Etat nominatif des constituants des lexies non fonctionnelles

### I.1.2. Les lexies fonctionnelles

I.1.2.1. Lexies fonctionnelles *vs* lexies non fonctionnelles

I.1.2.2. Lexies fonctionnelles composées *vs* lexies fonctionnelles complexes

I.1.2.3. Lexie fonctionnelle *vs* monème grammatical ou fonctionnel / morphème

I.1.2.4. Etat nominatif des constituants des lexies fonctionnelles

## I.2. Repères théoriques

## Introduction :

Notre recherche est axée sur les constituants segmentaux de la langue définis dans la double articulation de Saussure et de Martinet. En marge des éléments non significatifs, dans la théorie fonctionnaliste, les monèmes sont des unités significatives en opposition aux phonèmes qui sont des unités distinctives. On identifie les monèmes essentiellement à travers leur référence sémantique : ce sont des signes linguistiques doués des deux faces signifiant / signifié dont ne jouissent pas les phonèmes.

Les descriptions faites sur ces unités ne renvoient généralement qu'aux cas les plus simples et les plus évidents et laissent en marge les unités complexes (supérieures aux unités mono monématiques) qu'elles décrivent souvent de manière isolée et sans rendre compte de tous leurs aspects.

De manière générale, la linguistique fonctionnelle distingue deux types de monèmes : les monèmes lexicaux et les monèmes grammaticaux qui s'opposent sur la majorité de leurs caractéristiques :

<b>Les monèmes lexicaux</b>	<b>Les monèmes grammaticaux</b>
- les monèmes sont doués d'un sens même en dehors d'un contexte.	- les morphèmes n'ont de sens qu'une fois en contexte.
- ils constituent une liste ouverte qui est spontanément et continuellement enrichie et sont en nombre illimité.	- ils constituent une liste relativement fermée : la création de morphèmes est extrêmement limitée et ne s'effectue qu'à travers une longue période. Ils sont en nombre limité.
- ils sont composés d'un signifiant et d'un signifié.	- ils sont composés d'un signifiant et d'un signifié.
- ils sont reliés aux réalités extra linguistiques dans la mesure où ils reflètent les manifestations concrètes et abstraites du monde.	- ils ne sont pas reliés aux réalités extra linguistiques puisqu'ils ne décrivent pas les manifestations du monde.

- ils relèvent du lexique puisqu'ils constituent l'inventaire d'une langue.	- ils relèvent de la grammaire puisqu'ils sont fonctionnels dans un énoncé.
---	---

Ceci dit, à l'intérieur de ces deux grandes sphères, on peut distinguer plusieurs types de monèmes en marge de leur organisation catégorielle.

Avant d'intervenir sur les critères d'isolation des monèmes, voyons ce que recouvre certaines dénominations et cernons les caractéristiques de chaque type d'unité qui nous permettront de dégager les critères théoriques d'identification et de distinction des différentes entités minimales significatives désignées par unités lexicales. Il est d'autant plus utile d'examiner les acceptions que peuvent revêtir les concepts afin de diriger notre raisonnement ainsi que l'esprit du lecteur vers l'abstraction même des concepts et non pas seulement à leurs désignations.

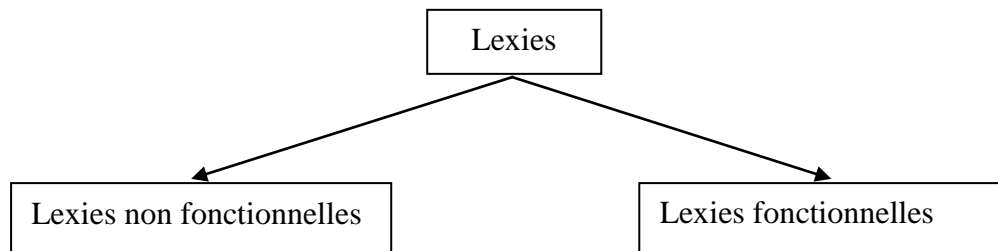
L'objectif de ce chapitre est, non de définir les notions de base de notre recherche de manière numérique et inventoriée, mais de tracer des limites entre les différentes dénominations extrêmement rapprochées et le plus souvent amalgamées afin de repérer et définir les concepts les plus adéquats à notre recherche. Vue la délicatesse et la finesse que doit revêtir notre étude, nous voulons opposer les concepts dans le but d'aboutir à des distinctions concrètes guidant notre choix terminologique ainsi que sa réadaptation en fonction des particularités de la langue étudiée.

### **I.1. Précisions terminologiques :**

Dans ce volet, nous identifierons les concepts avec lesquels nous aborderons les différents aspects de notre recherche en exposant les points forts et les défaillances de chaque notion impliquée dans nos raisonnements. Nous avons choisi de procéder de la sorte afin d'éviter la succession de définitions de concepts de manière mécanique à travers laquelle nous ne pouvons cerner les raisons et les objectifs du choix de la terminologie employée. La pluralité des concepts renvoyant plus ou moins au même signifié au sein de la même théorie ne peut être anodine : elle est même l'une des particularités les plus importantes de la conception d'une théorie : les variations terminologiques sont indicatrices de caractéristiques pertinentes. La langue étant un

ystème instable et à évolution permanente, la diversité des notions ne peut s'avérer que bénéfique dans la mesure où, chaque aspect soumis à l'étude fait appel à des notions différenciées dans leurs acceptions de précision. Ainsi, la multiplicité des concepts offre la possibilité de choisir la notion la plus adéquate à l'aspect étudié de la langue, car c'est en fonction des particularités et de l'objectif de l'étude qu'on procède à la sélection des concepts qui puissent les décrire mieux que les autres.

A cet effet, nous mettrons ces concepts renvoyant, plus ou moins, aux mêmes référents, en opposition : nous définirons successivement chaque notion, puis, nous procéderons au choix qui sera orienté par les objectifs de chaque aspect à traiter. Nous avons, donc, réparti les composants de la langue sur deux ensembles : les lexies non fonctionnelles et les lexies fonctionnelles.



### **Des parties du discours aux catégories/classes :**

Le regroupement des mots en parties du discours occupe une place importante dans la syntaxe. Il remonte à la grammaire traditionnelle vers le III<sup>ème</sup> siècle avant J.C. qui est venu en prolongement de la réflexion grecque sur le langage. Celle-ci étant plus philosophique que linguistique, elle a amené Platon, Aristote et les Stoïciens à s'engager sur la question des relations naturelles ou conventionnelles qui uniraient le mot et le référent qu'il désigne.

Les grammairiens alexandrins participèrent également à la conception de la notion de parties du discours dont la double affiliation philosophique et philologique n'a cessé de la marquer et ce en dépit des développements linguistiques. La classification en parties du discours demeurera jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle avec l'apparition de nouvelles tentatives de description dans le cadre de la linguistique moderne où l'héritage aristotélicien demeure particulièrement fort.

En marge du principe même de classification et d'évocation de la notion de parties du discours, on attribue l'identification des premières parties à Platon qui en reconnaîtra deux classes fondamentales : la classe des noms fondée sur la distinction logique du sujet (ce dont on dit quelque chose) et celle des verbes fondée sur la distinction logique du prédicat (ce qui est dit de quelque chose).

Le raisonnement est ensuite repris par Aristote en précisant davantage les caractéristiques des deux parties identifiées par Platon en y ajoutant la classe des conjonctions qu'il définit comme comprenant l'ensemble des éléments autres que les noms et les verbes. Suivi par les alexandrins et les stoïciens qui complétèrent le tableau des parties du discours pour aboutir à la reconnaissance de huit parties du discours publié par Denys De Thrace dans ce qui fut la première grammaire recouvrant l'ensemble des parties du discours du grec (90 avant J.C.) : le nom (nom commun, nom propre, adjectif), l'article, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition et la conjonction.

Traditionnellement, le regroupement des unités recouvrant la langue dans son ensemble était représenté par le concept de parties du discours qui était venu supplanter la notion de mot ayant reçu de vives critiques et qui fut abandonnée à son tour au profit de catégorie/classe.

Nous ne nous attarderons pas ici à éclairer les raisons du rejet du concept « mot » n'étant plus d'actualité, mais nous nous pencherons du côté de la position critique qui a conduit les grammairiens à adopter la notion de catégorie comme conséquence aux objections assignées à celle de partie du discours, sans pour autant, tracer l'historique de cette démarche qui n'a cessé de remuer l'organisation grammaticale des langues et qui demeure, à nos jours, un chantier interminable notamment avec l'évolution des langues.

La notion de parties du discours, bien qu'elle ait reçu de violentes critiques, continue à se maintenir sans doute parce qu'elle constitue le point de départ des réflexions sur le regroupement des composantes des langues. Certains (Jespersen et autres) tracent des frontières rigides entre cette notion et celles de catégorie / classe qui

lui ont succédé, tandis que d'autres (Lagarde J., Garde P. et autres)<sup>1</sup> ne parlaient que de réajustements de certains de ses principes et critères.

Les principaux reproches que la décomposition en parties du discours a essuyés sont reliés à la pluralité et l'hétérogénéité des critères mis en œuvre, l'absence d'organisation systématique et le manque d'accord sur le nombre de parties qui se traduisent dans les points suivants :

### **a- Pluralité des critères hétérogènes :**

Les critères sur lesquels repose l'identification des parties du discours sont nombreux et hétérogènes dans le sens où ils regroupent les critères linguistiques (formels, sémantiques, syntaxiques ...), psychologique, ontologiques ... Or une « *bonne classification ne peut, de toute évidence s'appuyer simultanément sur plusieurs caractères* » (Tesnière : 1967 : 52)

### **b- Insuffisance des définitions :**

Les définitions et descriptions assignées aux parties du discours ne remplissent pas leur rôle dans la mesure où elles ne décrivent pas « *les caractéristiques nécessaires et suffisantes que devraient partager de manière exclusive tous les membres d'une même classe* » (Lagarde : 1988 : 93). Ces critères sont, en outre, très flous et ne peuvent servir de référence dans l'identification de la partie du discours à laquelle appartiennent les unités : ils sont, donc, insuffisant en eux-mêmes pour présenter les constituants dans leurs propriétés communes et spécifiques à chaque partie.

Ainsi, ne prenant pas compte des conséquences de l'extension d'une partie du discours déjà mal définie, on finit par tout y faire rentrer. A titre d'illustration, si l'on identifie le verbe comme exprimant une action, il est fort probable d'y rencontrer des noms comme « tirage » et des adjectifs comme « râleur » ...

---

<sup>1</sup> « *La réflexion qu'on peut conduire aujourd'hui au sujet des parties du discours ne vise pas à l'invention d'un outil nouveau, elle vise l'étude a posteriori d'un outil très ancien, mis au point il y a des siècles par de vieux artisans, et dont on cherche d'autant mieux à comprendre le fonctionnement qu'on admire son efficacité pratique* » (P. Garde : 1981 et 1983 : 01)

### **c- Hétérogénéité des parties aux lignes de démarcation arbitraires :**

De la male définition associée à des critères vagues et hétérogènes en découlent des classes de mots qui se chevauchent et s'entrecroisent. Ces chevauchements ne concernent pas uniquement quelques unités et n'empiètent pas seulement les unes les autres, mais s'entremêlent jusqu'à être susceptibles d'échanger leurs identités. Les groupes ne sont alors dessinés que superficiellement car en réalité, ils apparaissent mélangés sans limites de circulation d'où une forte instabilité menant à l'impossibilité d'identifier même de manière individuelle.

Ainsi, nous avons choisi de travailler avec le concept de catégories car celui de parties du discours, n'étant pas précis, peut renvoyer à des groupements de lexies et ne trace, donc, pas des limites d'isolation des plus petites unités significatives et regroupe, par ailleurs, toute partie de discours quel que soit sa nature et/ou son statut dans la langue en y intégrant mêmes les entités discursives à valeur extralinguistique.

#### **I.1.1. Les lexies non fonctionnelles :**

Par lexies non fonctionnelles, nous désignons tous les constituants de la langue dont le rôle n'est pas orienté vers l'indication de la fonction d'un autre constituant ou groupe de constituants.

##### **I.1.1.1. Lexie *vs* unité/entité lexicale :**

L'entité linguistique, aussi appelée signe linguistique, est l'abstraction concrète des réalités extra linguistiques. Elle « *n'existe que par l'association du signifiant et du signifié ; dès qu'on ne retient qu'un de ces éléments, elle s'évanouit ; au lieu d'un objet concret, on n'a plus devant soi qu'une pure abstraction* » (Saussure F. : 1997 : 144).

Sans image acoustique, le signifié ne peut être considéré comme entité linguistique. Chaque entité renvoie donc à un seul et unique signifié qui se traduit par un signifiant représenté par les différentes notions : lexèmes, morphèmes, lexie ... Mais une lexie composée ou complexe représente-t-elle une seule entité linguistique ou est-elle composée de plusieurs entités ?

Si l'on considère une lexie complexe telle qu'un composé proprement dit (non lexicalisé) et dont le sens n'est pas le résultat de l'addition des sens des formants mais une référence imagée et complètement extérieur aux sens des unités combinées. La considérera-t-on comme un ensemble d'entités linguistiques ayant formé un seul signifié ou dira-t-on qu'il s'agit d'une seule entité linguistique douée d'un seul signifiant, complexe certes mais homogène, et d'un seul signifié qui accompagne l'image acoustique dans son ensemble.

Ce que nous voulons montrer ici est que toutes les lexies complexes ne doivent pas être traitées de la même manière en termes d'entité linguistique. Si dans une lexie composée par dérivation on peut plus ou moins clairement distinguer entre la lexie simple et le morphème dérivationnel et dans laquelle chaque élément est en lui-même une entité linguistique, dans la mesure où, ils sont individuellement doués d'un signifiant et d'un signifié qu'on additionne par la suite pour en saisir le sens exactement comme dans un syntagme, dans le cas de la lexie complexe dont le sens n'est pas additif ni évocateur, il serait erroné de procéder avec le même raisonnement. On ne peut pas prétendre qu'elle est composée de plusieurs entités linguistiques comme dans le premier cas puisque les constituants, pris indépendamment, renvoient à des signifiés totalement ou partiellement étrangers au signifié auquel ils renvoient une fois intimement combinés : les signifiés individuels s'effondrent d'ailleurs. Si l'on se risque à considérer ce genre de lexie comme composés de plusieurs entités linguistique, c'est qu'on brise déjà le lien intime pouvant exister entre ses constituants ; un lien qui, pourtant, distingue pertinemment et systématiquement la lexie complexe du syntagme.

### **I.1.1.2. Lexie vs lexème :**

La lexie, aussi appelée lemme ou item/unité lexicale est définie de manière générale comme l'unité autonome constituante du lexique d'une langue. Ce concept est une formalisation et simultanément une généralisation de la notion de mot. C'est une unité sémantique pouvant constituer une entrée de dictionnaire.

Chaque lexie possède un signifiant et un signifié uniques qui ne sont pas représentés par une autre lexie : le champ sémantique de chaque lexie est unique car le lexique ne souffre pas, dans ce sens, de redondance.

Il faut distinguer entre lexie et lexème, la première « *est l'unité fonctionnelle significative du discours, contrairement au lexème, unité abstraite appartenant à la langue* » (Dubois et al : 1994 : 282). Selon la même référence, la lexie peut être simple ou composée, mais on peut lire ailleurs qu'une lexie peut être un lexème ou une locution. On remarque, donc, que la lexie peut aller d'un simple lexème à un syntagme à condition que le référent sémantique soit unique.

Toutefois, certains auteurs affichent une prudence quant à l'intégration de la locution dans le concept de lexie, car ce genre comporte une structure syntaxique interne propre à lui en dehors de la structure dans laquelle il est inséré. En effet, bien que l'acception de la notion de lexie soit assez claire, mais elle soulève beaucoup d'interrogations lorsqu'elle se heurte à d'autres notions plus ou moins précises qui implique, dans un premier temps, la nécessité d'établir un classement des critères de délimitation des lexies et de les confronter, dans un second temps, aux critères de définition des autres concepts étroitement rapprochés.

La lexie regroupe donc tous les types de signifiants que peuvent revêtir les signes linguistiques, mais cette notion est autant imprécise que générale puisqu'elle regroupe toutes les notions précises sous jacentes : lexème, syntème, composé ... Cependant, l'opposition simple - composé/complexe n'apparaît pas à travers ces notions de précisions dont nous nous servons notamment dans le premier chapitre de la seconde partie qui constitue l'ossature des chapitres qui lui succéderont.

L'intérêt de ce volet est justement de repérer les acceptions qui répondraient aux particularités de l'analyse. Nous avons ainsi choisi de travailler avec le concept de lexie avec, toutefois, certaines déterminations qui pourront mettre en évidence l'opposition : mono lexème - pluri lexème, qui nous donne les concepts suivants : lexie simple pour l'acception de lexème au sens de la plus petite unité significative ; lexie composée pour tout syntème formé avec la combinaison d'une seule lexie simple et d'un morphème

ou une combinaison figée de deux ou plusieurs lexies simples composées par lexicalisation et, enfin, lexie complexe pour rendre compte des combinaisons variées non lexicalisées.

Par ailleurs, notre choix est aussi motivé par le fait que le concept de lexie peut renvoyer aussi bien aux lexèmes qu'aux morphèmes sans encombrement terminologique mais surtout permet d'établir des critères d'isolation et d'identification de caractère général évitant, ainsi, de recourir à un amalgame de concepts en passant d'un type de lexie à un autre.

### **I.1.1.3. Lexie composée et complexe VS syntème et locution :**

Par ailleurs, nous demandera-t-on pourquoi nous n'avons pas orienté notre choix vers les concepts lexème, syntème et locution qui, du point de vue sémantique, se transposent sur les types de lexies dans le même ordre. Outre le souci de mettre en opposition les formes simples et complexes, ceci est motivé par le fait que la notion de syntème englobe à la fois les dérivés et les composés dans ses différentes manifestations. Or la tentative d'établissement des critères d'isolation des lexies sous toutes ses formes et celle de catégorisation qui constituent notre objet de recherche nous imposent un choix précis des concepts qui doivent non seulement répondre au critère d'explicité absolue mais aussi et surtout être univoques.

Il n'est donc pas pratique, dans ce sens, de travailler avec les concepts tel que syntème qui regroupe en même temps les dérivés qui résultent de la combinaison d'un morphème et d'un lexème, et les composés sous leurs formes lexicalisée et non lexicalisée et dont les constituants diffèrent d'un composé à un autre, dans la mesure où, d'une part, les deux types de syntèmes réagissent différemment aux critères de classification notamment du point de vue formel et morphosyntaxique, que le premier ne pose pas de problèmes quant à son isolation et que, d'autre part, l'emploi de la spécification à chaque fois que l'on fait référence à un syntème, ne fera pas qu'encombrer notre texte mais embrouiller le lecteur.

En marge, opter pour les désignations propres à chaque type s'avérera inefficace puisque cette démarche éloignera le choix terminologique de l'objectif principal de ce chapitre qui est de les mettre en opposition dans le souci de mieux les cerner et de comprendre leur fonctionnement.

Par ailleurs, le concept de locution est non seulement imprécis mais regroupe un nombre assez important de constructions (composés, proverbe, mot phrase ...) qu'il serait imprudent d'en faire usage dans notre étude.

De manière générale, nous avons procédé au regroupement des différentes notions répondant, plus ou moins, au même fonctionnement morphosyntaxique sous la même désignation : les dérivés et les composés lexicalisés sous la désignation de lexie composée (combinaison de deux monèmes ou plus quelque soient leurs types), les composés non lexicalisés et les autres structures figées sous la désignation de lexie complexe et enfin, pour unifier les désignations, lexie simple pour rendre compte des lexèmes.

#### **I.1.1.4. Lexie composée et complexe VS dérivé et composé :**

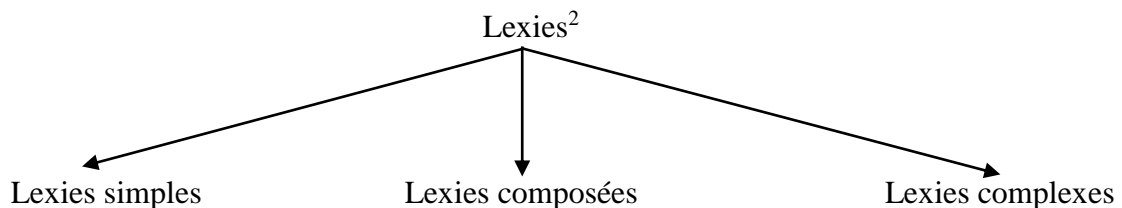
En marge des motivations du choix du concept de lexie parmi les autres, nous avons opté pour des déterminations pour rendre compte des trois manifestations possibles des lexies en berbère à savoir : le monème isolé (lexie simple), le dérivé et le composé lexicalisé (lexie composé) enfin le composé non lexicalisé (lexie complexe). Si nous avons opté pour ces déterminations c'est avant tout pour unifier au maximum l'appellation des constituants de la langue, du moins les composants principaux (de base).

A travers les déterminations référant au même concept de lexie, nous évitons non seulement l'emploi de plusieurs signifiants renvoyant au même signifié dans l'acception de toute unité constituant une entrée de dictionnaire, mais nous facilitera l'organisation de ce magma de lexies en fonction de leurs structures : simple, ensemble lexicalisé et ensemble non lexicalisé, nous permettant ainsi d'étudier plus efficacement les critères de leur isolation.

Bien qu'ils soient précis et identificatoires, les concepts de dérivé et composé ne rendent pas compte des aspects que nous voulons mettre en évidence. Leur précision est plus d'ordre morphosyntaxique que structurel (compositionnel) vue que par composé, on renvoie en même temps aux structures figées (lexicalisées) et non figées (non lexicalisées) et que le recours à une détermination dans ces cas, non seulement, alourdirait l'argumentation avec des sous typologies, mais surtout ne nous permettra pas d'agir sur des ensembles bien cernés et homogènes au niveau terminologique.

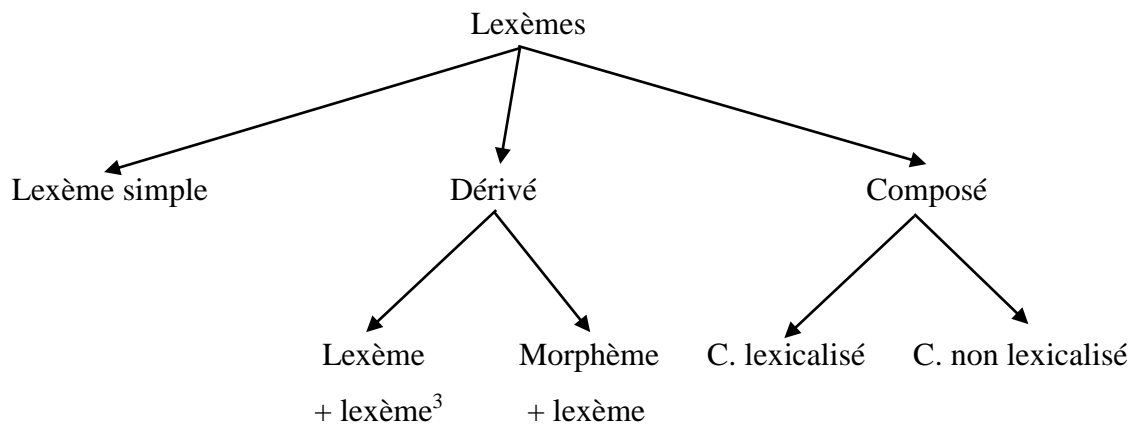
En l'absence de concepts répondant aux aspects à analyser et puisque détermination doit être employée, il nous a paru préférable de partir à partir du même concept qui sera spécifié par des compléments renvoyant précisément à chaque structure que d'utiliser des concepts différents qui prennent en charge une distinction morphosyntaxique étant insuffisante au regard de l'objectif de notre travail, et qui de toute façon, aura besoin de déterminations pour rendre compte du volet structurel manquant, donc à une sous classification de chaque concept.

Nous aurons, ainsi, les mêmes constituants représentés dans le premier schéma au lieu du second :



---

<sup>2</sup> Nous regroupons dans l'appellation de lexie toutes les unités susceptibles d'un emploi indépendant. Elles renvoient, donc, aux unités lexicales et grammaticales sans inclure les morphèmes.



Après avoir dégagé la terminologie en fonction des structures qui nous permettra d'aborder les critères d'identification et d'isolation des lexies en berbère (lexies complexes), à présent, nous définirons à l'intérieur de toutes ces constructions : lexies fonctionnelles et non fonctionnelles simples, composées et complexes, les types de lexies nous permettant de poser la terminologie en référence aux diverses valeurs formelles, morphosyntaxiques et sémantiques identifiant les lexies pouvant être regroupées dans des ensembles assez homogènes et différenciés.

Ces identifications et dénominations nous faciliteront l'étude des critères de catégorisation en posant, de prime abord, les définitions des lexies sur lesquelles portera la classification. Cette démarche dégagera, donc, les ensembles de lexies pouvant constituer des ensembles. Toutefois, avant de décrire chaque dénomination de groupe de lexies, nous devons d'abord définir et choisir parmi les concepts de classe, classe syntaxique, catégorie, catégorie syntaxique, catégorie lexicale ...le plus adapté à ses regroupements.

Le terme de catégorie se confond souvent avec celui de classe<sup>4</sup>. Il « désigne une classe dont les membres figurent dans les mêmes environnements syntaxiques et entretiennent entre eux des relations particulières. » (DUBOIS J. et autres : 1994 : 78).

<sup>3</sup> Ce type de dérivé renvoie aux expressifs obtenus par redoublement tel que décrit par Chaker S. dans sa thèse : Un parler berbère d'Algérie (kabyle) : *syntaxe*, Publication universitaire de Provence, Paris.

<sup>4</sup> « Une classe représente un ensemble d'unités linguistiques ayant une ou plusieurs propriétés communes entre elles. » DUBOIS J. et autres (1994 : 86).

Ce qui forme une classe selon MARTINET A. (1985 : 108) sont « *les monèmes qui présentent les mêmes compatibilités, à la condition qu'ils s'excluent mutuellement à un même point de chaîne* ». L'on retient de ces définitions que la catégorie ou la classe s'applique sur tous les monèmes partageant les mêmes caractéristiques et qui ne peuvent, donc, apparaître ensemble dans un même contexte lorsqu'ils sont mis en combinaison.

L'on remarque aussi que la première définition insiste sur l'aspect syntaxique et regroupe, ainsi, les mêmes unités ayant principalement le même comportement syntaxique devant être spécifique. Concrètement, il suffit donc, que deux ou plusieurs unités affichent un quelconque caractère syntaxique similaire et en même temps différent des caractères qui unissent les autres unités, pour qu'elles forment une catégorie bien particulière. En d'autres termes, on distinguera autant de catégories que de groupes de caractéristiques morpho syntaxiques. Or, nombreux sont les nominaux qui mènent une double carrière en fonction de leur rôle dans l'énoncé et de la relation qu'ils entretiennent avec le reste des autres unités.

L'accent mis sur les caractéristiques combinatoires des groupes de lexies est probablement à l'origine de l'appellation de catégories/classes syntaxiques ou lexicales. Cependant, nous ne pouvons ici adopter ce concept antérieurement à l'analyse des aspects sur lesquels portera la catégorisation.

En outre, nous sommes partis du principe qu'aucun groupe de lexies ne peut être identifié sur un seul niveau et que la diversité des aspects étant à la base de la formulation des critères de classification nous permettra d'opposer des catégories de manière plus précise vu certaines similitudes pouvant être affichées par plusieurs lexies appartenant, en principe, à des catégories distinctes. Nous travaillerons, donc, avec le concept de catégorie et classe que nous accommoderons selon les résultats de l'analyse des critères qui vont prendre en charge le système de catégorisation sans mise en marge des lexies dites isolées.

Par ailleurs, nous tenons à définir un phénomène bien attesté en linguistique et qui est même à l'origine de la formation de certaines catégories et qui touche aujourd'hui la

majorité si ce n'est la totalité des classes identifiées en berbère (kabyle). Cette réalité est traduite par différents concepts, chacun rend compte du degré d'instabilité de certaines lexies qui constitueraient des ensembles à priori homogènes :

***De la fluidité catégorielle au transfert de classes en passant par le chevauchement :***

En théorie, chaque lexie a son identité catégorielle qui définit ses propriétés morphologiques, fonctionnelles, sémantiques .... En pratique, certaines d'entre elles subissent des distorsions dues à des chevauchements inter catégorielles. Ces intersections de catégories qui font assumer à la même lexie une double appartenance catégorielle sont le résultat ou d'une restriction des possibilités combinatoires qui vont d'une simple spécialisation à une totale grammaticalisation ou, au contraire, d'une extension à une totale lexicalisation.

Bien que ces mutations et ces échanges de lexies concernent des « catégories » bien définies, ce n'est pas automatiquement l'ensemble des lexies de celles-ci qui bénéficient d'une double identité et il arrive même que ces transferts soient unidirectionnels. Dans sa définition des transferts, Martinet A. implique l'existence d'un monème de dérivation à signifiant zéro à « *chaque fois qu'un monème appartenant normalement à une classe de commutation (ou « partie du discours ») donnée, est employé dans les contextes caractérisant une autre classes* » (Martinet A. : 1985 : 65).

Ces chevauchements syntaxiques et/ou sémantiques qui seraient responsables de la fluidité catégorielle seraient en fait, selon Martinet, dus à l'introduction d'affixe dépourvu de signifiant qui a la capacité de changer la classe d'un lexème donné tout à fait à l'image de l'exemple *tisser (verbe) : tissage (nom)*. Cependant, en l'absence de marque formelle, cette explication est très peu convaincante.

Toutefois, il est certain que la fluidité catégorielle apparaît uniquement avec des ensembles de lexies qui subissent un processus de spécialisation/élargissement ou de grammaticalisation/lexicalisation et qui, outre leurs particularités initiales, acquièrent ou perdent celles de la catégorie vers laquelle elles sont en cours de transfert qui peut être interne (entre catégories du même ordre : lexies non fonctionnelles ou lexies

fonctionnelles) ou externe (de la catégorie des lexies non fonctionnelles vers celle des lexies fonctionnelles et inversement).

A l'instar de l'origine nominale des prépositions, il paraît aussi que le phénomène du chevauchement syntaxique et/ou sémantique est, en partie, relié à celui de grammaticalisation des lexies. En fait, le premier serait simplement le point de départ du second : l'instabilité catégorielle serait, à priori, le premier symptôme du processus de passage des lexies non fonctionnelles vers les lexies fonctionnelles. Pour le reste, il aurait perdu certaines particularités combinatoires et/ou fonctionnelles induisant une spécialisation et une restriction de leur champ d'utilisation.

Par ailleurs, la spécification grammaticale pourrait aussi induire une grammaticalisation complète mais d'une manière plus lente vue l'écart considérable existant entre les particularités « strictement lexématiques » présentes chez les lexies spécifiées, contrairement aux lexies grammaticalisées qui constitueraient des inventaires intermédiaires entre la classe des lexies non fonctionnelles et celle des lexies fonctionnelles. Celles-ci sont, par conséquent, plus rapidement grammaticalisées que les premières.

#### **I.1.1.5. Etat nominatif des constituants des lexies non fonctionnelles :**

Nous définirons, dans ce qui suit, les groupes de lexies non fonctionnelles antérieurement à toute analyse linguistique particulière. Les définitions se réfèrent aux données existantes où nous ne relaterons ici que les points identificateurs suivis, lorsque nécessaire, d'une synthèse critique de laquelle émergeront des réadaptations de certaines dénominations identificatoires.

##### **I.1.1.5.1. Le nom :**

Le nom désigne depuis la Grammaire générale et raisonnée (1660) d'Arnault et Lancelot, tout mot par lequel on désigne les êtres animés dans tous les aspects : objets, sentiments, qualités, phénomènes ... regroupé dans ce qu'on appelle les substantifs. Toutefois, ces derniers ont la propriété de recevoir des extensions voire des

transformations de schèmes selon les langues, ce qui permet d'obtenir ce qu'on appelle des nominaux en référence au procédé d'extension d'un même substantif.

Par ailleurs, les insuffisances du lexique ainsi que les déviations morpho syntaxiques ont été à l'origine de la translation de certains adjectifs en noms/nominaux et inversement. Ainsi, on regroupe dans l'appellation de noms tous les substantifs et les nominaux.

En berbère, le nom varie en genre, nombre et état et regroupe les substantifs et les nominaux (noms d'action, noms concrets, noms d'agent et noms d'instruments).

#### **I.1.1.5.2. Le verbe :**

Les lexies verbales regroupent toutes les formes verbales pouvant recevoir des variations personnelles. En berbère, on y inclut les verbes et les participes bien qu'en kabyle, ces derniers ne varient pas en genre et en nombre comme c'est le cas dans d'autres dialectes berbères comme en Azerwal, où il varie en genre et en nombre (Laoust : 1936), en Ghadamsi et Tachelhit, où il ne varie qu'en nombre, en Touareg, où il varie en genre au singulier uniquement (Basset A. : 1952).

Nous regroupons donc dans la dénomination de verbe les lexies verbales variables en personnes et les lexies participiales variables ou pas en personnes selon les dialectes. Si nous avons inclus ces derniers, c'est parce que certaines études ont démontré que le participe était, à l'origine, une des formes verbales aux côtés des verbes proprement dits et qu'il y a eu, par la suite, neutralisation des désinences personnelles particulièrement dans les dialectes du nord (Lanfry J. : 1968). Galand L. (2006) et Basset A. (1952) rapprochent ces lexies plus de la sphère verbale que nominale de par leur comportement syntaxique, mais insistent sur leur caractère spécifique les distinguant des verbes affichant des flexions personnelles. Il « *n'est jamais qu'une forme particulière prise par les thèmes personnels* » (Basset A. : 1952 : 36).

### **I.1.1.5.3. L'adjectif :**

L'adjectif est souvent défini comme « *le mot qui est joint au nom pour exprimer la qualité de l'objet ou de l'être, ou de la notion désignée par ce nom* » (Dubois J. : 1994 : 16). Depuis Damourette et Pichon (1911), il a été convenu de considérer le rôle de l'adjectif comme un apport notionnel à un support nominal. Toutefois, si cette définition semble être identificatoire, de nombreux travaux ont montré qu'il est difficile de cerner ce type de lexies et d'en proposer une description n'entraînant pas ou peu de confusion avec d'autres lexies, notamment les nominaux avec lesquels ils partagent plusieurs caractères définitoires.

Bien que la majorité des locuteurs peut identifier de manière instinctive les lexies adjectivales des autres lexies, il leur serait difficile d'explicitier pratiquement ou théoriquement les distinctions permettant de les isoler de certains autres constituants de la langue. Nous nous contenterons, donc, là de présenter l'adjectif du point de vue sémantique en tant que lexie servant à la qualification et à la spécification sans rentrer dans les oppositions adjectif – nom d'agent/ de patient ... que nous traiterons dans la troisième partie.

### **I.1.1.5.4. L'autonome :**

Les autonomes, communément appelés adverbes, sont des lexies ou groupes de lexies pouvant constituer des syntagmes autonomes servant à modifier ou préciser le sens d'un verbe, d'un adjectif ou d'un autre autonome. Plus que les adjectifs, les autonomes, en berbère, sont d'une extrême hétérogénéité rendant encore plus complexe leur définition. Et tout comme les adjectifs, on identifie les autonomes essentiellement sur le plan sémantique en tant qu'indicateur de temps, de lieu, de quantité, de manière... des diverses entités. Mais une définition basée sur le sémantisme est toujours instable et prête confusion de par l'hétérogénéité et la diversité des références sémantiques de quasiment toutes les lexies composant un système linguistique.

Nous avons choisi de travailler avec le concept d'autonome et non d'adverbe pour regrouper toutes les constructions que peuvent revêtir ces constituants en partant des lexies autonomes simples dites adverbes comme : *idelli*, *azekka* ... aux syntagmes

autonomes comme : *Şşbeh zik* ... en passant par les différents complexes issus des combinaisons d'adverbes comme : *din kan, cwiṭ cwiṭ* ...

### **I.1.1.5.5. Le substitut :**

Le nom de substitut est donné aux pronoms « *considérés dans leur fonction principale qui est de substituer à un mot ou à un groupe de mots, qu'ils représentent ou remplacent (fonction anaphorique)* » (Dubois J. : 1994 : 454). Dans *Éléments de linguistique générale* (1999 : 143), bien que les pronoms se rapprochent syntaxiquement des noms, mais « *leur appartenance à des inventaires limités tend à les faire ranger parmi les grammaticaux* ».

Cependant, nous avons jugé plus pertinent de les ranger parmi les lexicaux vu que, d'une part, ils sont des substituants de noms, donc susceptibles de porter un sens et de constituer un noyau d'énoncé, d'autre part, la distinction que nous avons établie entre lexie non fonctionnelle et lexie fonctionnelle regroupe toutes les unités n'ayant pas comme rôle d'indiquer une fonction, dans la sphère des lexies non fonctionnelles comportant les noms, les verbes ... et les substituts.

Ces derniers regroupent des substituts affixes et des substituts indépendants. Les premiers ne relevant pas de la lexicologie et n'étant pas autonomes, nous ne nous intéresserons qu'aux substituts indépendants qui se subdivisent à leur tour en trois : les pronoms, les déictiques (démonstratifs) et les interrogatifs.

#### **A- Le pronom indépendant :**

La dénomination de pronom se confond assez souvent avec celle de substitut car, dans la première, nous retrouvons l'acception de la seconde. Pro-nom rend compte de la capacité de la lexie ainsi désignée à se substituer à n'importe quel nom selon les contextes. On identifie alors à l'intérieur de ces pronoms les mêmes constituants que ceux qui définissent les substituts comme on peut le lire à travers Dubois J. (1994 : 382/383) « (...) *la grammaire distingue des pronoms personnels (...) des pronoms possessifs, démonstratifs, relatifs, indéfinis, interrogatifs.* » Pour notre part, nous emploierons le concept de substitut comme terme générique de toute lexie pouvant se

substituer à un nom, et celui de pronom que nous réserverons exclusivement aux pronoms personnels indépendants.

Ceci dit, si en français ou dans d'autres langues qui le connaissent, on identifie un autre type de pronom dit relatif, nous préférons ne pas l'évoquer ici en berbère vu le débat qu'il a suscité et qu'il suscite à nos jours chez les linguistes qui remettent en cause sa référence à un élément antérieurement cité, donc son caractère de substitut du nom. Appartenant, en outre, aux lexies fonctionnelles, nous l'aborderons lors de la présentation des concepts réservée à ce type de lexies et sur lequel nous nous étalerons plus en détail dans la troisième partie de notre travail.

Par ailleurs, concernant les lexies que nous incluons dans la dénomination de pronom, nous restons vigilants quant à l'appellation de « pronom personnel indépendant » dans la mesure où, le premier déterminant (personnel) n'est pas toujours représenté par toutes ces lexies et dans tous les contextes de leurs emplois. Nous désignons, donc, par « pronoms indépendants » toute lexie non fonctionnelle ayant la particularité de substituer un nom quel qu'il soit et renvoyant à n'importe quel référent : être vivant, objet, acte, sentiment, fait ... et ne dénotant aucun sème additionné à cette simple substitution : ce qui exclut donc les interrogatifs et les démonstratifs qui joignent la substitution et la référence à l'interrogation pour les premiers ; la substitution et la référence spatiale/locative pour les second.

### **B- L'interrogatif :**

Tout comme le pronom indépendant, l'interrogatif est aussi un substitut du nom. Ils sont également appelés pronoms interrogatifs comme conséquence de la confusion et de l'amalgame entre les acceptions de substitut et de pronom. Contrairement à certaines autres langues, comme le français, où l'on peut distinguer plusieurs sous types d'interrogatifs : les adjectifs interrogatifs (quel, quelle...), les adverbes interrogatifs (quand (référence temporelle), où (référence locative), comment (référence à la manière) ...), pronom interrogatifs (qui ?, quoi ? ...) qui sont en distribution complémentaire en fonction du référent sur lequel porte l'interrogation, en kabyle, cette

distinction n'est pas ainsi exprimée, mais existe aussi une distribution orientée par l'élément noyau de l'interrogatif qui définit la référence sémantique des complexes.<sup>5</sup>

### C- Le démonstratif

Le démonstratif sert à « *'montrer', comme avec un geste d'indication, les êtres ou les objets impliqués dans le discours. Souvent, il s'agit simplement de noter que l'être ou l'objet dont on parle est connu parce qu'il en a déjà été question ou parce que, pour diverses raisons, il est présent à l'esprit du destinataire* ». (Dubois J., 1994 : 134) L'auteur, dans la même page, définit donc ces lexies comme étant des « *déictiques, adjectifs ou pronoms* » ce qui fait du concept de « démonstratif » un nom générique regroupant, entre autre, les déictiques.

Toutefois, en se référant à la définition de déictique, il est considéré comme « *tout élément linguistique qui, dans un énoncé, fait référence à la situation dans laquelle cet énoncé est produit ; au moment de l'énoncé (temps et aspect du verbe) ; au sujet parlant (modalisation) et aux participants à la communication* ». (Dubois J., 1994 : 132) et précise sur la même page que « *les démonstratifs, les adverbes de lieu et de temps, les pronoms personnels, les articles (...) sont des déictiques* », ce qui fait aussi de ce concept un générique regroupant, à son tour, entre autres, les démonstratifs. Cette confusion est, par ailleurs, accentuée par la différence et la divergence des types de lexies que regroupent ces deux dénominations : ce qui complique d'avantage le choix du concept définissant de manière explicite et non générique les types de lexies que nous voulons ici décrire.

En effet, ce que nous voulons définir ici sont précisément les lexies dont le rôle principal est de montrer, localiser un lieu, une personne, un objet, une situation ... en excluant donc les autres lexies pouvant inclure cet aspect dans leur définition en étant que caractéristique secondaire comme il est le cas des adverbes.

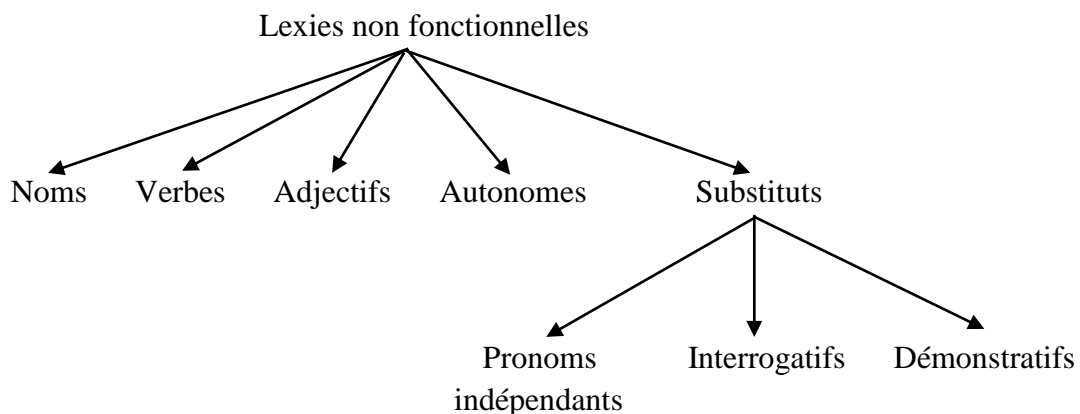
---

<sup>5</sup> Les interrogatifs en kabyle sont souvent construits sous forme de complexes composés d'un noyau nuancé par les différentes lexies pouvant l'entourer.

En kabyle, ces lexies dont les inventaires sont assez fermés se manifestent sous deux structures : les lexies de forme autonome à lesquelles correspondent, en principe, des lexies de forme dépendante qui sont conventionnellement apposées aux lexies qu'elles démontrent à l'aide d'un trait d'union qui exprime l'impossibilité de rencontrer ces lexies en dehors d'un co-texte. En outre, ces dernières n'ayant pas la capacité de substituer un nom mais, au contraire, n'apparaissent jamais sans lui, ne peuvent donc être décrites en tant que substituts dans l'acception totale du terme.

Par ailleurs, si les définitions des concepts de démonstratif et de déictique incluent, pour l'un, des déictiques et des pronoms et des pronoms et des démonstratifs pour l'autre, elles regrouperaient ainsi toutes deux des lexies qui ont la capacité de substituer un nom. Démonstratif et déictique seraient, dans ce sens, des concepts équivalents à celui de substitut alors qu'ils sont censés être les constituants de celui-ci.

A cet effet, étant la plus explicite, nous avons choisi de travailler avec la notion de démonstratif vu qu'elle rend compte de manière claire et précise la référence de démonstration amalgamée à celle de substitution.



### **I.1.2. Les lexies fonctionnelles :**

En ce qui concerne les constituants fonctionnels de la langue, nous avons d'abord, choisi de garder le concept de lexie puisqu'il désigne toute «*unité fonctionnelle significative du discours [...] (il) classe ces lexies dans les catégories grammaticales respectives : verbe, nom, conjonction*» (Dubois J. 1994 : 282).

#### **I.1.2.1. Lexies fonctionnelles vs lexies non fonctionnelles :**

Pour nous permettre de distinguer entre les deux constituants essentiellement différenciés par leurs comportements morphosyntaxiques, nous parlerons de lexies fonctionnelles pour rendre compte de toutes les lexies appartenant au paradigme grammatical et non lexical. Par paradigme grammatical, nous renvoyons aux unités nommées monèmes grammaticaux (morphèmes) constituant généralement des inventaires délimités contrairement au paradigme lexical. Ceci-dit, nous ne nous intéresserons qu'aux monèmes fonctionnels et excluons, de ce fait, les affixes et autres constituants de ce type.

#### **I.1.2.2. Lexies fonctionnelles composées vs lexies fonctionnelles complexes :**

Par ailleurs, les lexies fonctionnelles se présentent aussi sous plusieurs structures. Ceci dit, si les lexies non fonctionnelles peuvent se succéder pour constituer des syntagmes qui se satisfont à elles seules pour porter le sens voulu, les lexies fonctionnelles ne peuvent à elles seules (autant soient-elles combinées) porter ne serait-ce un minimum de sens pouvant former un fragment d'énoncé significatif. Ainsi, la confusion entre un ensemble de lexies fonctionnelles et un syntagme étant quasiment impossible et improbable, la distinction doit être établie entre les différentes combinaisons de ce type de lexies.

En effet, là aussi, nous pouvons distinguer des lexies fonctionnelles composées et d'autres complexes. Par lexie fonctionnelle composée, nous désignons les cas de figement partant de la combinaison de deux ou plusieurs lexies fonctionnelles ou fonctionnelles et non fonctionnelles vers une seule lexie homogène mais surtout indissociable à tel point que, généralement, on ne peut se rendre compte du processus de

figement ayant été à leur origine et dont certains constituants ne sont, parfois, plus attestés de manière isolée en synchronie et qui n'ont, donc, d'existence qu'au sein de la lexie figée.

Quant aux lexies fonctionnelles complexes, elles sont constituées de deux ou plusieurs lexies fonctionnelles ou fonctionnelles et non fonctionnelles mais, contrairement aux composées, leurs constituants peuvent se retrouver de manière isolée dans d'autres contextes pour assurer soit une fonction différente du complexe dans lequel ils sont insérés, soit la même fonction que celui-ci mais à valeur sémantique différente.

Signalons au passage que les lexies fonctionnelles composées ont généralement une transcription orthographique stable et unifiée<sup>6</sup> (regroupée) alors que les complexes souffrent, généralement, d'instabilité orthographique due probablement à la nature des constituants selon qu'ils peuvent ou pas être employés, tous ou une partie, de manière indépendante.

### **I.1.2.3. Lexie fonctionnelle vs monème grammatical ou fonctionnel / morphème :**

Outre le souci d'unifier et de simplifier la terminologie à travers le concept de lexie qui regroupe tous les constituants significatifs d'une langue, notre choix est motivé par l'hétérogénéité du concept de morphème qui nous imposera des spécifications / détermination afin d'écarter les affixes, les modalités, les schèmes ... qui répondent à une analyse autre que celle que nous entreprenons ici. En effet, notre support de travail regroupe toutes les lexies isolables et indépendantes et écarte tous les autres constituants de la langue servant à modifier la nature, le genre, le nombre, l'état, la forme ... des lexies desquelles ils dépendent entièrement.

Le concept de lexie fonctionnelle renvoie à toute lexie indiquant une fonction précise : c'est ce paradigme et celui des lexies non fonctionnelles qui constituent l'objet de notre analyse à savoir l'établissement des critères d'identification des différents types

---

<sup>6</sup> Sans marque de séparation entre les constituants : blanc ou trait d'union.

de lexies complexes et des critères de catégorisation de lexies constituant les différents paradigmes de la langue.

Ceci-dit, le concept de monèmes grammaticaux incluant à la fois les lexies fonctionnelles définies ci avant et tout autre fragment gérant les relations et combinaisons grammaticales et sémantiques : l'orientation grammaticale, les différents accords, les aspects, les indices de personnes ... constitue un ensemble hétérogène sur tous les plans et ne pourrait, donc, être pris en charge par l'étude entreprise ici. Les lexies indépendantes relèvent des entrées de dictionnaire alors que les lexies dépendantes du fonctionnement grammatical et sémantique modifiant les premières.

#### **I.1.2.4. Etat nominatif des constituants des lexies fonctionnelles :**

Comme nous l'avons fait pour les lexies non fonctionnelles, nous définirons là aussi, les groupes de lexies susceptibles de constituer des catégories et ce antérieurement à leur analyse. Nous dénommerons les lexies présentant des caractéristiques générales plus ou moins similaires sans, toutefois, rentrer dans une description détaillée.

L'objectif de ces définitions est l'identification et la nomination des classes qui feront l'objet de l'analyse entreprise dans la troisième partie afin de travailler avec des ensembles de lexies et non des lexies de manière isolée. Il est à rappeler, par ailleurs, que les lexies concernées ici sont les fonctionnelles et sont donc, exclues de cette analyse les lexies dépendantes et dont le rôle n'identifie pas une fonction mais apporte des précisions d'ordre sémantique et/ou grammatical<sup>7</sup>.

##### **I.1.2.4.1. Lexies fonctionnelles prépositionnelles :**

Ces lexies sont souvent appelées « prépositions », mais cette dénomination ne convient pas à ces lexies dans toutes les langues : le concept de pré-position renvoie essentiellement à la position de ces lexies qui viennent immédiatement avant celles dont

---

<sup>7</sup> Les lexies fonctionnelles sont décrites, dans ce travail, comme étant indépendantes. L'indépendance dont il est question est conventionnelle certes mais une convention qui s'est basée sur les caractéristiques et le comportement de ces lexies en opposition aux dépendantes ayant orienté la normalisation vers la présence d'un trait d'union comme indicateur de non autonomie.

elles définissent la fonction (lexies non fonctionnelles) et qui, dans certaines langues, sont en position postérieure d'où les « post positions ».

Les prépositions sont généralement des lexies invariables qui traduisent des relations grammaticales : la suite préposition + lexie non fonctionnelle forment « *une unité les éléments entretiennent entre eux des rapports plus étroits qu'avec le reste de la phrase* » (Dubois J et all : 1994 : 377). Bien que ce rapport est principalement syntaxique, en berbère, il est souvent, si ce n'est toujours, accompagné d'une indication sémantique qui n'est pas toujours représentée dans certaines langues comme le cas des prépositions « de » (il est temps de partir) « à » (il aime à plaisanter)...

En berbère, Chaker S. identifie dans les lexies prépositionnelles des prépositions spécifiques et des prépositions non spécifiques en référence aux cas de chevauchements entraînant des transferts de classes notamment dans le cas des références spatiales et temporelles. Par ailleurs, l'auteur a préféré employer le concept de fonctionnels non propositionnels sans doute par opposition à celui des fonctionnels propositionnels qu'il regroupe d'ailleurs sous le nom générique des fonctionnels.

Nous désignons donc par lexie fonctionnelle prépositionnelle toutes lexie précédant généralement un nom (dans leur forme complète ou réduite (affixe)) dont elle indique le régime (fonction d'expansion indirecte d'un centre de rattachement)<sup>8</sup>.

#### **I.1.2.4.2. Lexies fonctionnelles propositionnelles :**

Ce sont également des indicateurs de fonction, mais qui se distinguent des premiers de par la nature de la relation qu'ils mettent en évidence : le fonctionnel propositionnel réunit deux ou plusieurs propositions dont une, au moins, est indépendante, et par proposition on identifie les « *phrases élémentaires dont la réunion par coordination ou subordination constitue la phrase effectivement réalisée* » (Dubois J. et all : 1994 : 384). Le lien assuré par ces lexies ne rend pas compte uniquement du

---

<sup>8</sup> Voir annexe « lexies fonctionnelles prépositionnelles »

type de relation – coordination ou subordination – mais met en évidence le lien sémantique exprimé<sup>9</sup>.

Ce type de lexies est aussi appelé conjonctions et aussi, de manière vague, connecteurs ou articulateurs, mais nous avons choisi d'écarter ces dénominations au profit de fonctionnels propositionnels car dans celle-ci le type de relation dont ces lexies se charge est explicité par le concept-même, chose qui n'est représentée dans les premiers que de manière générale incluant tout type de jonctions.

En berbère, très peu de travaux ont abordé les structures des phrases complexes : la description des fonctionnels propositionnels régissant ces fragments de la langue sont, donc, plus ou moins superficielles si l'on se réfère à la complexité et à la flexibilité qui les caractérisent.

Si dans d'autres langues comme en français, l'on distingue nettement les fonctionnels propositionnels coordonnants des subordonnants en marge des relatifs, en berbère ces différenciations demeurent toujours dans le flou, notamment en conséquence du caractère paratactique qui continue à caractériser cette langue et qui manifeste un certain malaise quant à l'usage de ces lexies, une utilisation qui demeure d'ailleurs, à nos jours, instable.

Ceci dit, nous regroupons dans cette dénomination toutes les lexies dont le rôle principal est de lier deux phrases indépendantes et/ou dépendantes en indiquant la valeur sémantique de cette relation. Nous excluons donc toutes les autres lexies qui, outre leurs propriétés primaires non fonctionnelles, peuvent assurer des rôles fonctionnels comme secondaires à l'image de certains autonomes, interrogatifs et même verbes. Nous n'incluant pas non plus le support de détermination appelé communément relatif ou pronom relatif ainsi que les diverses structures dans lesquelles il se manifeste même s'il fonctionne aussi comme élément servant à établir une relation entre deux fragments de langue : il s'en distingue par une particularité propre à cette lexie que nous aborderons séparément.

---

<sup>9</sup> Voir annexe « lexies fonctionnelles propositionnelles »

Selon le type de relation qu'ils indiquent, les fonctionnels propositionnels peuvent être coordonnants ou subordonnants. Généralement, ils sont en distribution complémentaire dans la mesure où certaines de ces lexies se chargent plus ou moins spécifiquement de la relation de coordination et d'autres de celle de subordination. En berbère, une classification selon le type de relation est encore plus complexe notamment en cas de juxtaposition. Les limites entre la référence à la coordination et à la subordination ne sont pas encore tracées même en présence de fonctionnels propositionnels du fait qu'il n'y ait pas de répartition de ces derniers en fonction du type de liaison. (Nous tenterons d'explicitier ces points dans le second chapitre de la dernière partie du travail).

#### **I.1.2.4.3. D'un fonctionnel propositionnel spécifique : le relatif / support de détermination :**

Ayant fait l'objet de plusieurs réflexions et débats, le « i » (ay) considéré comme l'équivalent de ce qui est le pronom relatif en français, est aujourd'hui remis en cause par plusieurs berbéristes et berbérisants qui lui préfèrent le concept de support de détermination en raison principale de l'absence d'antécédent auquel il devrait normalement renvoyer et du fait qu'il est lui-même, selon Galand (1969 : 97) « *l'antécédent de la proposition relative* »

Sans trop nous étaler sur la question (puisque nous la traiterons sur tous les volets dans la troisième partie) nous avons choisi d'isoler cette lexie ainsi que tous les complexes dans lesquels elle apparaît<sup>10</sup> et ne pas les intégrer dans l'inventaire des fonctionnels propositionnels bien que, fonctionnellement, leur rôle est de joindre deux propositions (prédicat + « i » + prédicatoire).

Ceci-dit, l'une des particularités de ces lexies décrites comme support de détermination qui les isole des fonctionnels propositionnels, les rapproche de la fonction d'un fonctionnel prépositionnel « n » qui est aussi défini comme support de détermination nominale. Ainsi, au lieu d'en constituer un ensemble de lexies fonctionnelles appart entier qui, de toute façon, est non seulement rejeté par la majorité

---

<sup>10</sup> Voir annexe : les lexies fonctionnelles propositionnelles spécifiques.

des travaux les ayant abordé, mais surtout du fait qu'ils partagent beaucoup des particularités principales des fonctionnels propositionnels ou de les introduire dans ces dernier ou dans les prépositionnels auquel cas, leurs spécificités distinctives se perdraient dans ces ensembles, nous avons choisi de les inclure dans l'inventaire des fonctionnels propositionnels avec la détermination « spécifiques ».

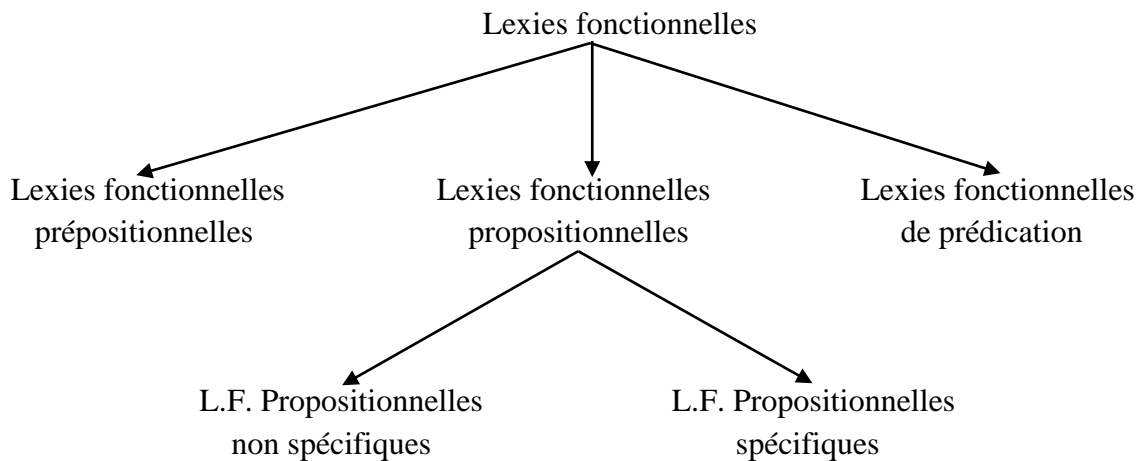
#### **I.1.2.4.4. Lexies fonctionnelles de prédication :**

Couramment appelés « auxiliaires de prédication » ou « éléments prédicatifs », ils sont employés pour actualiser un prédicat afin de constituer ensemble le « syntagme prédicatif » (S.P.). En berbère, les verbes incluent en eux des indices personnels qui les actualisent et en font des S.P., alors que les noms ont besoin d'autres lexies indépendantes pour former des S.P.N. Nous avons choisi de les nommer fonctionnels de prédication à la fois pour les démarquer des prépositionnels et propositionnels, et lever toute ambiguïté quant aux concepts « auxiliaire » et « prédicatif » qui sont assez étranger à la langue pour le premier, et prêtant confusion, pour le second, entre le statut de prédicat et la fonction de prédication.

Les lexies fonctionnelles de prédication en berbère sont toutes les lexies dont le rôle principal est d'indiquer le statut de prédicat ou de prédicatoïde<sup>11</sup> en excluant, d'une part, les lexies qui pourraient assumer ce rôle de manière secondaire comme la majorité des lexies fonctionnelles prépositionnelles et les contextes dans lesquels la lexie fonctionnelle de prédication assure une tout autre fonction différente de celle à laquelle elle est assignée. Le kabyle ne comporte que quelques rares lexies spécifiées dans la prédication et la majorité des linguistes dont Chaker, n'attribuent cette fonction primaire qu'à une seule lexie « d » (impliquant un nom/adjectif à l'état libre), mais nous verrons, dans la troisième partie du travail, qu'il existe d'autres lexies spécifiées dans cette fonction.

---

<sup>11</sup> Voir annexe : Lexies fonctionnelles de prédication.



## I.2. Repères théoriques :

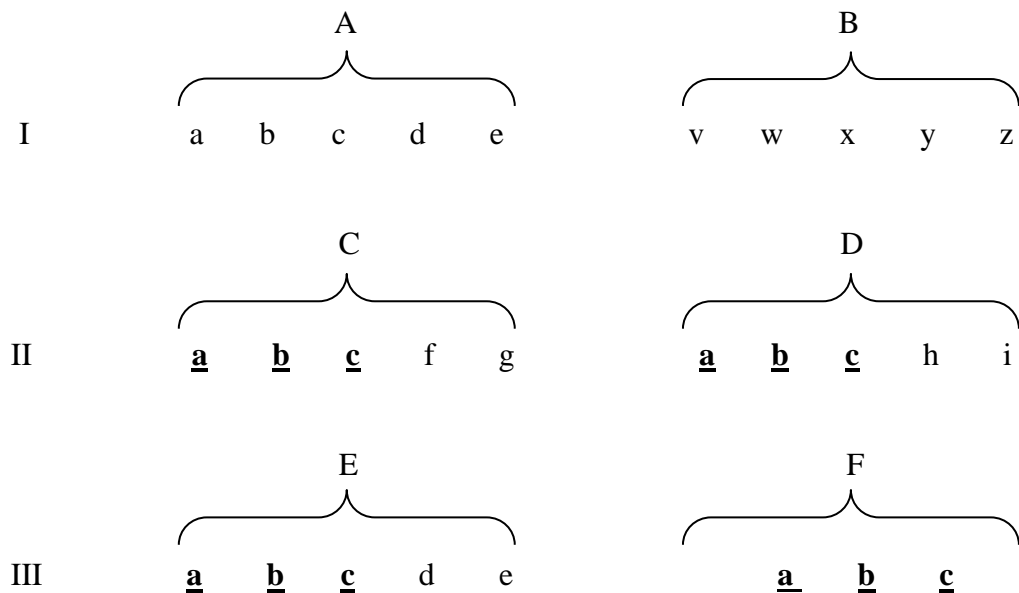
Partant du fait qu'aucune catégorie n'est totalement spécifique ou indépendante, nous proposons de partir d'une classification à trois types d'opposition en référence aux trois niveaux : morphologie, syntaxe et sémantique. C'est une démarche qui consiste à transposer la typologie d'opposition de classes établie par MARTINET A. (1985 : 138/139) sur les niveaux d'analyse linguistique. Ainsi, nous nous inscrivons dans le cadre de la linguistique fonctionnelle où la fonction est mise en évidence dans la description des langues (monèmes). Nos concepts sont donc définis en référence à cette théorie initiée par A. Martinet.

Dans *syntaxe générale*, Martinet a dégagé trois types de classification des unités en catégories : en premier, il a déterminé « *les classes qui n'ont aucune compatibilité en commun* » (1985 : 138) dans laquelle on identifie les classes des noms et des verbes. A l'opposé, on aura « *les classes qui ne se distinguent que parce qu'il manque à l'une d'elles certaines des compatibilités que possède l'autre* » (1985 : 139) ; ce qui est le cas des noms (communs) et des noms d'instrument. Entre les deux, on y mettra les classes qui « *possède des compatibilités en communs, mais où chacune possède en outre les siennes propres* » (1985 : 139) ; c'est ce qu'on trouve dans le cas des verbes et des participes.

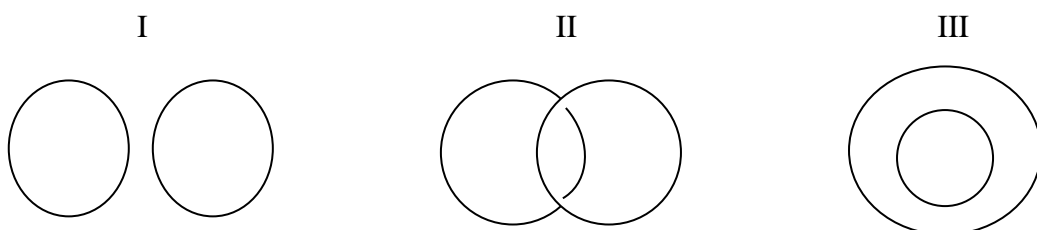
Par ailleurs, nous ne pouvons penser à proposer l'existence d'une catégorie distincte lorsque la divergence de compatibilités paraît minime ou marginale tel la distinction entre les noms d'agent, de patient, d'instrument, ...C'est là toute

l'importance de l'adoption de la notion de sous-classe pour désigner des ensembles de monèmes qui ne se distinguent des autres que par le manque de certaines compatibilités qui sont définies dans le troisième type d'opposition de classes.

Schématiquement Martinet a présenté ces trois types d'opposition où chaque classe est représentée par une lettre majuscule et chaque compatibilité par une lettre minuscule dont les traits communs sont en caractère gras et soulignés.



Ceci nous donnera la représentation d'ensemble :



Ainsi, nous partirons de cette typologie pour aboutir à trois types de classification verticale qui regrouperait à priori des catégories morphologiques et/ou morphosyntaxiques (type I), des catégories typiquement syntaxiques (type II) et des catégories sémantiques (type III) à condition que les compatibilités communes soient pour les deux derniers types d'opposition moins importantes que les compatibilités particulières car dans le cas contraire on recourrait à une sous catégorisation.

Cette démarche sera un repère théorique qui nous guidera d'abord dans l'établissement des critères de catégorisation, et nous orientera, en parallèle, vers les aspects obscurs de certaines unités et groupes d'unités que nous tenterons d'élucider. Nous nous reposerons, en outre, sur les expériences des différentes tentatives de classification abordées par plusieurs linguistes en se basant sur diverses langues et que nous exposerons dans le chapitre suivant.

**PARTIE I - CHAPITRE II :**  
**Les expériences de catégorisation à**  
**travers les langues.**

## II.1. A propos de catégorisation

II.1.1 La catégorisation et son intérêt

II.1.2. Les critères d'établissement des classes selon le fonctionnalisme

## II.2. Réflexions sur la catégorisation à travers les langues

II.2.1. Jacques ATHIAS : « A propos de la notion de classe en grammaire »

II.2.2. Paul VALENTIN : « Visite aux catégories »

II.2.3. Gaston GROSS : « A quoi sert la notion de partie de discours ? »

II.2.4. Claude BOISSON, Louis BASSET et Pablo KIRTCHUK : « Problématiques des parties du discours »

II.2.5. Alain LEMARECHAL : « Désignation et dénomination : superparties du discours et parties du discours »

II.2.6. Hassan HAMZE : « Les parties du discours dans la tradition grammaticale arabe »

## II.3. Les tentatives de catégorisation en berbère

II.3.1. Classification de Bentolila F.

II.3.2. Classification de Chaker S.

**Introduction :**

Les réflexions et travaux menés sur le regroupement des unités de la langue en catégories se sont généralement proposés d'apporter des critères isolés pour consolider les parties fragiles du système catégoriel établi et palier aux limites et failles des critères de catégorisation, et non pour établir une classification complète ou un système de catégorisation stable. Chacun apporte donc sa contribution à l'édifice de la pyramide catégorielle.

Nous proposons dans ce chapitre, de survoler toutes ces contributions émanant des études faites sur différentes langues. Celle-ci, nous permettraient de dégager les piliers sur lesquels se base chaque expérience de catégorisation à travers les langues, dans le but de les soumettre au fonctionnement de la langue kabyle en tant qu'appui théorique servant par la suite, à identifier les paliers catégoriels de cette langue ainsi que les propriétés de chaque ensemble.

Nous exposerons ici les principaux travaux réalisés sur cette thématique dont nous avons sélectionné en premier, ceux qui ont apporté une réflexion supplémentaire aux données présentées dans la théorie qui oriente notre recherche (théorie fonctionnaliste) desquels nous avons, par la suite, retenus uniquement ceux qui présentent des analyses diversifiées afin de ne pas s'encombrer avec des réflexions plus ou moins convergentes. Nous terminerons par présenter les propositions de catégorisation émises par Chaker et Bentolila pour le berbère

Ces réflexions seront précédées par la description des notions reliées à la catégorisation ainsi que ses fonctions et l'intérêt de cette démarche sur la langue, suivi d'une présentation des critères théoriques de classification suggérés par le fonctionnalisme.

## II.1. A propos de catégorisation :

### II.1.1 La catégorisation et son intérêt :

Les monèmes d'une langue ne se présentent pas en forme d'inventaire à organisation aléatoire mais se regroupent dans des ensembles assez homogènes tenant compte des différents types de particularités qui les unissent. Ces regroupements sont en fait ce que nous désignons comme des classes (catégories). Ce magma de monèmes a été rangé depuis A. Martinet dans deux grandes branches aujourd'hui incontestables.

Cette classification a segmenté le lexique des langues en morphèmes et lexèmes selon leur indépendance, nombre et nomenclature... La nécessité de disposer d'un inventaire limité de catégories est d'ordre grammatical : « *Si la grammaire ne disposait pas de catégories du type Nom, Verbe, Déterminant, Préposition, etc., il serait impossible de formuler et d'agir selon des règles de caractère général* » (Moeschler J. et Auchlin A. : 2000 : 64). La théorie des parties du discours ou catégories grammaticales permet de formuler des régularités syntaxiques générales.

Le regroupement des unités lexicales des langues en classes se fait généralement sur la base des particularités combinatoires ou, autrement dit, sur les types de modalités avec lesquelles les unités de chaque groupe se combinent. C'est ainsi que les catégories des verbes et des noms sont déterminées dans toutes les langues, ce qui, en parallèle, a induit l'instabilité du classement des autres ensembles. En dehors des deux grandes sphères, les interrogations sur le regroupement des unités constituantes de la phrase en catégories ne sont pas encore arrivées à des conclusions stables. La catégorisation des unités lexicales a, donc, toujours été établie sur la base des correspondances morphologiques (et rarement syntaxiques). Le verbe et le nom apparaissent alors comme les catégories majeures.

Ainsi, la classification des unités significatives dépend tout ou en partie des critères de définition du concept de catégorie. Jusque là, les travaux antérieurs ont mis l'accent sur les caractéristiques morphologiques et/ou morphosyntaxiques. Pratiquement, cette démarche distingue entre deux classes majeures (verbes et noms) qui ne présentent que des oppositions sur les deux niveaux d'analyse (quoique controversées par certaines tentatives de rapprochements).

Chacune se subdivise à son tour en sous catégories qui, en dehors des compatibilités verbales ou nominales communes, se distinguent par un/des traits formels, fonctionnels et/ou sémantiques particuliers à chaque sous ensemble. Il convient donc, avant toute tentative de catégorisation, de voir ce que nous voulons faire couvrir à ce terme et dégager les critères de classification permettant d'agir de manière pratique et pertinente.

La linguistique reconnaît, ainsi, dans toutes les langues, deux types de monèmes : les lexèmes et les morphèmes qu'elle identifie essentiellement en référence à leurs propriétés syntaxiques. Cependant, la distinction catégorielle à l'intérieur des lexèmes n'est pas aussi simple. Les grammaires se sont longtemps bornées à définir et à délimiter les parties du discours qui étaient alors décrites d'une manière superficielle et inefficace : le verbe indique l'action ou l'état, le nom désigne les êtres et les choses et l'adjectif exprime la qualité. De nos jours, plusieurs classifications des constituants de la langue (lexèmes) ont été élaborées en référence à trois critères essentiels. En effet, l'idéal serait que chaque classe soit définie par un ensemble de caractéristiques qui lui soit propre et qui soit donc distinctif :

**1- Le critère morphologique** : chaque catégorie devrait avoir des propriétés morphologiques différentes. Sur la base de ce critère, nous pouvons distinguer deux principales classes :

- *Les verbes* : qui sont porteurs de désinences personnelles de genre et de nombre et de marque aspectuelle.
- *Les noms* : qui sont porteurs des marques de genre et de nombre.

Cependant, ce type de classement ne peut pas aller plus loin dans l'arrangement des lexèmes et ne peut, par conséquent, identifier les adjectifs de la classe des noms...

**2- Le critère fonctionnel** : ce critère définit les classes en référence aux types de relations qu'elles entretiennent dans la construction de la phrase dans lequel nous pouvons identifier à titre additif :

- *Les adjectifs* : qui sont des déterminants nominaux.
- *Les adverbes* : qui sont des déterminants verbaux.

Toutefois, ce critère sous-entend qu'il y a une relation univoque entre catégorie grammaticale et fonction grammaticale qui reviendrait à dire qu'à chaque catégorie correspond une fonction spécifique. Or, les unités de certaines catégories peuvent assumer plusieurs fonctions et certaines fonctions peuvent être communes à plusieurs catégories.

**3- Le critère sémantique** : il est généralement le repère de la sous catégorisation qui explique la grammaticalité et l'agrammaticalité des phrases.

L'importance de l'établissement des classes d'unités est double : elle est d'ordre économique mis en évidence dans l'acquisition des langues et la production des phrases. Elle permet donc au sujet parlant d'assimiler les régularités combinatoires en termes d'unités. Et elle donne les règles (choix et contraintes) de la construction des phrases. Ainsi, plus la classification est affinée (poussée) plus elle permet une bonne maîtrise de la langue.

Toutefois, les critères de classification des unités que chaque langue exploite à sa manière, ne semblent pas être unanimement pertinents et sont souvent brisés par quelques ensemble et/ou unités « rebelles » à caractère instable et hétérogène.

Qu'appelle-t-on donc catégorie ? Et quels sont les critères proposés par la linguistique fonctionnelle pour former ces catégories ?

On appelle catégories ou classes des regroupements d'unités significatives (monèmes et synthèmes), dont l'inventaire varie selon les langues, « *ayant les mêmes latitudes d'emploi syntaxique, c'est-à-dire qui entretiennent les mêmes types de relations avec d'autres éléments constitutifs d'une phrase* ». (Costaouec D. et Guérin F. : 2007 : 111). D'après la définition, les unités rangées dans une même classe peuvent manifester des différences de sens ou de forme tant que leur comportement syntaxique reste le même.

La notion de regroupement des unités dans des parties de discours s'est imposée dès le début de l'enseignement des grammaires qui, pour des raisons pratiques, suggère de former des groupes d'unités afin de définir le maximum d'unités en un minimum de concepts. Ceci dit, jusqu'à nos jours, on ne dispose toujours pas de critères stables et pertinents qui nous permettraient de distinguer entre les différentes classes : s'ils doivent relever de la forme, du sens, de la fonction ou bien des trois à la fois.

### **II.1.2. Les critères d'établissement des classes selon le fonctionnalisme :**

Pour classer les unités d'une langue dans des groupes qui les identifient de façon claire, Martinet propose de les ranger selon qu'elles présentent les mêmes compatibilités et qu'elles s'excluent mutuellement en un même point de la chaîne parlée.

Cependant, l'identification des classes syntaxiques doit se référer aux particularités propres à chaque langue. Bien que des critères aient été antérieurement dégagés, il faudrait procéder par analyse déductive et non inductive puisqu'il ne s'agit pas d'appliquer une nomenclature préexistante. Ainsi, *« la répartition obtenue vaut pour la langue étudiée (on ne travaille pas avec des catégories considérées comme « universelles »). Toutefois, il ne peut y avoir une méthode pour chaque langue à l'étude : on travaille donc avec des outils valables pour toutes les langues parce qu'ils sont suffisamment généraux pour identifier à coup sûr l'existence de relations syntaxiques - sans préjuger des formes particulières qu'elles peuvent prendre - (...) »*. (Costaouec D. et Guérin F. : 2007 : 112).

#### **A- Critère de compatibilités :**

La compatibilité est la faculté de deux unités significatives d'une même langue à pouvoir assumer les mêmes fonctions syntaxiques en marge de leurs formes et sens. Ainsi, les caractéristiques syntaxiques et morpho syntaxiques partagées par un groupe d'unités et vérifiables par l'analyse d'énoncés variés, constituent les compatibilités de ce que l'on nomme « classe ».

Afin d'établir la liste des compatibilités communes à un groupe d'unités, la théorie se fonde sur de nombreux énoncés qui peuvent mettre en évidence l'opposition : noyau déterminé - déterminant de laquelle on identifie, dans chaque volet, les différentes caractéristiques syntaxiques influant sur chaque type de monème et qui déterminent chaque ensemble une fois entré en relation dans un même contexte et cotexte. Précisons par ailleurs, que les compatibilités sémantiques n'affectent pas le principe d'établissement des classes grammaticales qui relève du lexique et non de la syntaxe.

### **B- Critère d'exclusion mutuelle :**

Il ne suffit pas qu'un ensemble d'unités affiche les mêmes compatibilités pour en constituer une catégorie, mais il faut que ces unités dont les compatibilités sont communes, s'excluent mutuellement dans un contexte. Les deux critères ne sont pas uniquement complémentaires mais aussi indispensables l'un autant que l'autre.

On dit qu'il y a exclusion mutuelle lorsque « *le choix d'un monème en un point de la chaîne parlée exclut le choix d'un autre monème ayant les mêmes compatibilités (et qui donc pourrait entrer dans la même relation)* » (Costaouec D. et Guérin F. : 2007 : 113).

Deux unités qui ne peuvent pas être employées en même temps dans un même contexte doivent figurer dans la même classe syntaxique et inversement, celles qui peuvent être employées en même temps doivent figurer dans des classes syntaxiques différentes même si elles affichent les mêmes compatibilités.

Ces unités appartiennent à la même classe	Un Le Ce Mon	chapeau est sur la table.
Ces unités appartiennent à des classes différentes	Le Grand	chapeau est sur la table.

Ceci dit, le critère d'exclusion mutuelle ne peut nullement s'avérer pertinent dans l'identification des classes si celle-ci n'est pas confirmée par l'examen des compatibilités, ce qui nous amène qu'aucun de ces deux critères ne peut fonctionner sans l'autre et va et vient continuellement de l'un à l'autre.

## **II.2. Réflexions sur la catégorisation à travers les langues :**

Nous présenterons, dans ce qui suit, les réflexions et les propositions de catégorisation émises sur différentes langues qui nous permettront de dégager les concepts de classification couvrant les particularités que peuvent afficher certaines unités isolées.

### **II.2.1. Jacques ATHIAS : « *A propos de la notion de classe en grammaire* »<sup>1</sup> :**

Le problème de la répartition des unités de la langue en parties de discours demeure posé malgré les divers travaux et réflexions émis à ce sujet. L'article que nous propose J. Athias se veut d'apporter des points de précisions et non d'essayer de résoudre cette problématique assez complexe.

Les tentatives antérieures de regroupement en classes se sont fondées sur le fondement de critères hétérogènes de référence morphologiques, syntaxique, sémantique et logique. Toutefois, cette technique n'a pas su répondre aux mouvements et flexibilité des langues et n'a, par conséquent, pas pu satisfaire les linguistes.

L'auteur nous propose de relater la thèse de J. Fourquet dont il s'est inspiré et qui, d'après lui, a abouti à un résultat assez satisfaisant.

En effet, Fourquet propose de travailler sur le « minima sémantique susceptible d'être agencé d'après son comportement syntaxique ». Ceci met en valeur l'aspect sémantique (qui a été négligé ou appelé au dernier recourt) sur le syntaxique. Toutefois,

---

<sup>1</sup> Cortès C. et Rousseau A. (éds), *Catégories et connexions*, Presses Universitaires du Septentrion, 1999, France, PP. 31-40.

c'est aussi au niveau syntaxique que peuvent être dégagées les possibilités de commutation donc des différents groupes fonctionnels.

L'auteur développe sa réflexion en partant d'une comparaison entre Saussure (représenté comme théorie de base) et Fourquet (représenté par sa théorie pratique des parties du discours) afin qu'il puisse, par la suite, gérer les points faibles de chacune de ces réflexions de manière complémentaire.

***Points de divergence entre Fourquet et Saussure :***

Pour Saussure, il y a primauté de l'aspect paradigmatique, c'est-à-dire que la langue est constituée de signes qu'on peut intégrer dans une structure puisque ces signes ne peuvent prendre de valeur qu'une fois mis en interaction au sein d'une structure. Fourquet, lui, brise la relation et la complémentarité des composants du signe linguistique de Saussure (signifié / signifiant) pour défendre la suprématie du sens sur la forme. Fourquet évite donc de déduire le sens à partir du fonctionnement syntaxique mais propose de le déduire à partir d'un niveau supérieur imbriquant entre syntaxe et sémantique « le sens du groupe ».

En effet, il met en évidence l'existence des catégories : nom, verbe et adjectif puisque « leur rôle est prépondérant » d'où les appellations groupe nominal, groupe verbal et groupe qualitatif. Ces groupes témoigneraient de la formation des catégories.

Toutefois, Fourquet, mêle deux critères différents dans la définition des catégories :

D'abord, il définit les groupes nominal et verbal en se référant aux critères syntaxiques car ce sont eux qui permettent au groupe de fonctionner dans un énoncé réel.

Puis, il définit le groupe adjectival en rapport à la catégorie du degré alors que tout groupe qualitatif peut fonctionner sans la catégorie du degré. Ceci implique que cette catégorie est plutôt définie en référence à des critères morpho sémantiques et non

syntaxiques. En fait, le choix même du mot « qualitatif » renvoyant à qualification, se base sur des critères syntaxiques ou une aptitude à exercer une fonction conceptuelle.

Par ailleurs, il paraît y avoir des indices de références pour distinguer la catégorie nominale : « *le cas est un indice de fonctionnement, le genre un indice de classement lexical.* » (P.33).

Fourquet soulève, par la suite, la question des prépositions qui portent une ambiguïté par rapport aux critères de leur identification puisque la préposition représente la base du groupe qui identifie son statut syntaxique, tandis que sur le plan sémantique, elle ne constitue pas cette base.

A partir des lignes tracées par Fourquet, l'auteur aborde quelques points problématiques à travers l'analyse de certains groupes d'unités ainsi que la notion même de classe et catégorie qu'il a essayé de mieux cerner.

### ***A. Le cas des substituts :***

Contrairement aux idées reçues, le substitut qu'on appelle pronom, ne remplace pas le nom. Cette appellation repose sur le critère d'une fonction : remplacer un élément par un autre. Et si l'on se base sur ce critère de remplacement, ce rôle de substitution ne se limite pas uniquement aux pronoms mais peut s'élargir aux noms, aux syntagmes ... du moment qu'on peut les commuter par d'autres éléments dans un énoncé ou un texte. « *Ce n'est donc pas la fonction anaphorique qui fonde la classe des substituts et il est évident qu'elle ne rend pas compte de la spécificité de cette classes, si classe il y a* » (P.34).

Cependant, si l'on définit la fonction comme classe conceptuelle à laquelle renvoie les substituts, il faudrait dans ce cas, spécifier des classes différentes à l'intérieur même de ces substituts : la classe de la personne pour les personnels, la désignation pour les démonstratifs ... Par ailleurs, convient-il de regrouper toutes ces classes conceptuelles sous une seule classe en sachant pertinemment qu'ils ne remplissent pas tous la fonction de substitution et que ces classes sont différentes l'une de l'autre au niveau conceptuel.

### **B. Classes ou fonctions conceptuelle :**

Compte tenu de la difficulté à cerner le(s) critère(s) identifiant une catégorie, l'auteur nous propose une réflexion sur la notion de classe. Si en grammaire traditionnelle, la classification en catégories s'effectue en référence aux similitudes dans le comportement syntaxique, c'est-à-dire sur la base d'un critère distributionnel, en linguistique, « *dès que l'on dépasse un nombre limité d'exemples judicieusement choisis pour justifier un classement donné, on se rend compte que dans bon nombre d'emplois la commutation n'est pas possible car les limites concernées diffèrent par le reste de leurs propriétés distributionnelles* » (P.34). Se pose alors la question du choix du critère de classification ou celui de séparer ces unités en fonctions des contextes où elles ne peuvent pas commuter.

C'est la question principale qu'il faudrait résoudre avant de définir les groupes d'unités, car une fonction donnée ne correspond pas forcément à une classe d'unités spécialisées dans cette fonction. On ne peut pas donc prendre par exemple la fonction de détermination comme repère de classification puisqu'elle peut se trouver réalisée par de multiples classes grammaticales : démonstratifs, article défini, possessifs... Ainsi, classer les possessif « *d'après le critère syntaxique, oblige donc à les intégrer à la classe des déterminatifs qui est elle-même hétérogène sur le plan conceptuel (actualisation, identification, quantification...)* » (P.35).

### **C. Le cas de la classe d'adverbe :**

Pour illustrer le problème présenté ci-avant, l'auteur a choisi d'appréhender cette question à travers les adverbes. En effet, cette classe représente clairement les difficultés rencontrées entre fonction et classe conceptuelle : procéderons-nous à une « *répartition des formes de la langue en classes syntaxiques établies par rapport à des affinités distributionnelles ou bien au niveau des fonctions que peuvent assurer ces formes* » (P.35).

On ne peut pas identifier une classe en se référant à son aptitude à assumer une fonction donnée, dans la mesure où il existe des unités qui peuvent effectivement commuter dans certains contextes syntaxiques mais qui ne présentent aucun critère formel ou distributionnel commun en dehors de ces contextes précis.

Par ailleurs, ces mêmes unités définies préalablement en n'étant qu'adverbes, peuvent assumer de fonctions de substantifs. Comment dans ces cas « *fonder un classement grammatical dans lequel les membres d'une classe donnée peuvent assumer les fonctions posées comme définitives d'une autre classe* » (P.36). En outre, si l'on définit l'adverbe en référence à sa fonction circonstancielle, on y intégrera alors d'autres formes qui n'ont rien d'adverbial mais qui peuvent avoir cette valeur grammaticale.

Ainsi, présenter un découpage morpho syntaxique d'une langue paraît ne pas se suffire à lui-même. Selon l'auteur, cette réflexion grammaticale doit être consolidée par une réflexion conceptuelle sous-jacente tout en sachant que celle-ci ne peut être opérationnelle que si la première a été établie au préalable : une analyse distributionnelle doit donc précéder la réflexion sémantique. Un rapport entre structure et sémantisme s'impose dans son écrit :

*« Les structures formelles dégagées par l'analyse morphosyntaxique vivent en fait uniquement en situation concrète d'énonciation, et c'est alors que se tissent des recoupements sémantiques qui viennent brouiller les découpages dégagés par l'analyse structurale. L'émergence du sens ne pouvant évidemment s'opérer qu'en situation, on comprend ainsi qu'il submerge les classements établis sur des critères formels souvent trop hâtifs. »* (P.37).

Toutefois, en réaction au découpage grammatical, la grammaire moderne a tenté de faire un découpage regroupant et les critères grammaticaux et les critères sémantiques de sorte à rendre compte de toutes les nuances possibles duquel émergent de nouveaux classements supplémentaires dont on douterait fort de l'intérêt recherché. Ceci a poussé à une analyse permettant d'introduire en plus des critères formels et sémantiques, des classes conceptuelles telle la classe de la qualité, de la quantité ...

Ceci dit, cette tentative ne démontre pas les relations qui lient ces classes appartenant au même groupe, ni les critères sur lesquels repose leur définition.

Si la grammaire moderne reproche à la traditionnelle de s'être référée aux critères grammaticaux dans l'établissement des parties du discours, elle paraît aussi tomber en quelque sorte dans le même piège dans la mesure où elle complique et charge la langue de classes conceptuelles qui ne paraissent pas aussi homogènes qu'elles le prétendent. En effet, si, par exemple on étudiait « les groupes verbaux » proposé par Fourquet à la place de « classes verbales », on constatera là aussi l'absence de frontières nettes entre les classes conceptuelles qui les composent et l'existence de couloirs de communication qui peuvent conduire d'un verbe à un autre.

L'auteur propose alors de poser les deux classes conceptuelles de qualité et quantité qu'il défend être présentes dans la majorité des unités linguistiques. Mais il signale, en outre, l'importance fondamentale de définir l'équilibre entre les deux classes dans le sens de délimitation de la connotation la plus marquante entre qualité et quantité dans les cas où il y a présence des deux. Cet exercice est, par ailleurs, mieux perçu « *dès lors que l'on examine les réseaux paradigmatiques dans lesquels s'insèrent ces unités* » (P.39). Cette démarche consiste le plus souvent à soumettre les unités possédant à la fois les sèmes qualitatifs et quantitatifs au degré afin d'aboutir à une modification quantitative permettant d'identifier la classe conceptuelle prédominante.

Toutefois, si l'examen des diminutifs est aussi praticable dans le même sens, il s'avère quelques fois en faveur de la modification qualitative telle qu'il est le cas de la connotation affective désignant par exemple les jambes d'un enfant, les doigts d'un bébé ... qui renvoie à l'être animé. C'est donc grâce à cette notion qu'on peut « *rendre compte des passages fluides qui s'opèrent entre différentes classes conceptuelles* » (P.39).

Pour résumer, la classification se présenterait ainsi sous une façon dichotomique : d'abord l'aspect morpho syntaxique qui présentera des groupes d'unités en référence au fonctionnement et sans y introduire l'aspect sémantique. Ensuite, un aspect sémantique qui identifiera les classes conceptuelles à l'intérieur même de la

classification fonctionnelle qui se présenteraient « *non pas comme des systèmes fermés mais reliés entre elles par des continuums sémantiques dans lesquelles seraient répertoriées toutes les formes correspondantes définies dans la première partie* ». (P.40).

### II.2.2. Paul VALENTIN : « Visite aux catégories »<sup>2</sup> :

Dans son article, l'auteur soulève deux interrogations principales en décrivant les catégories comme une « *opération qui met en jeu les concepts fondamentaux de connexion et de base d'incidence (...) : quelle est la nature de ces catégories ? Quelle est leur base d'incidence ?* » (P.257).

L'auteur fait remarquer qu'il ne faut pas confondre catégories et critères de reconnaissance. Il affirme que seul les groupes verbal et nominal sont munis de catégories avec quelques précautions dues au fait que certains traits se retrouvent aussi dans d'autres groupes d'unités.

#### A. Groupe nominal :

Le groupe nominal serait déterminé par « *les marques amalgamées de définitude, de nombre, de cas et de genre* » (P.258) qui s'arrêtent au mieux à la désinence de la base.

**A.1. Le genre :** c'est une marque arbitraire à l'exclusion du domaine de l'animé qui rejoint entre le sexe naturel et le genre grammatical. Toutefois, même dans ces cas sexués, il arrive qu'on soit face à des noms asexués ou représentés par un seul genre que l'anaphore reprend en termes de sexe. Le genre se présente donc comme une marque qui n'a rien de sémantique, il est plutôt un trait formel repris par des lexèmes employés comme base de groupe nominal.

**A.2. Le cas :** il est à l'opposé du genre. Même s'il est porté par le groupe nominal mais il ne le concerne pas puisqu'il ne fait que marquer la relation syntaxique et sémantique que le groupe nominal entretient avec un autre élément. Ainsi, « *la sémantique des cas*

---

<sup>2</sup> Cortès C. et Rousseau A. (éds), *Catégories et connexions*, Presses Universitaires du Septentrion, 1999, France, PP. 257-264.

ne relève pas de la description du groupe nominal, mais de la sémantique de la syntaxe ». (P.258). Ceci implique que le cas qui compose la désinence du groupe nominal n'indique pas sa valeur sémantique, mais c'est la syntaxe ou même le contexte syntaxique qui identifie le cas du groupe nominal. Ceci implique que le cas ne caractérise pas ce dernier, mais caractérise le contexte syntaxique et sémantique dans lequel il est intégré.

Seuls donc le nombre et la définitude acquiert la qualité de catégorie puisqu'ils appartiennent au signifié du groupe nominal.

**A.3. Le nombre et la définitude :** le nombre est construit en une opposition impliquant quelques fois le duel. La définitude se manifeste à travers l'opposition défini - indéfini auquel se rajoute le non défini.

Les deux catégories en question s'imbriquent très souvent car « *le nombre fait partie de l'objet même qui est visé par un groupe nominal* » (P.252). Dans la définitude, il y a une différence entre ce qui est introduit et ce qui est repris du discours. Ceci indique que cette catégorie est étroitement liée à la situation de discours. Ainsi, « *le défini ne concerne pas la description de l'objet, mais sa place dans la situation* » (P.259). Par ailleurs, l'auteur insiste sur le fait que cette réalité décrivant la définitude n'interdit pas de la considérer appartenant à la sémantique du groupe nominal. Et de rajouter que la définitude occupe même une place supérieure à celle du nombre puisqu'elle couvre et ce nombre et le groupe nominal.

## **B. Groupe verbal :**

D'après l'auteur, les marques de la forme verbale sont moins compliquées. Il fait remarquer en prime à bord, que les oppositions actif et passif caractérisent le groupe verbal conservées dans les translations. Ces oppositions ne portent donc pas sur le groupe verbal en entier. Quant aux oppositions de temps et de mode, elles concernent le contenu tout entier d'une prédication. Ces deux catégories portent sur l'ensemble du groupe verbal. Cependant, il pose une hiérarchie entre le mode et le temps : « *le second couvrant le complexe comprenant déjà le premier* » (P.261). Autrement dit, le temps

porte sur le groupe verbal qui est, préalablement identifié par rapport au mode : le temps couvre donc le groupe verbal et le mode de celui-ci.

En récapitulation, les groupes verbal et nominal se définissent par leurs catégories : temps et mode pour le premier, nombre et définitude pour le second. Comme dit Fourquet, « il n'existe que des classes de groupes » : des classes constituées par des groupes et non par des unités.

Le groupe verbal est alors « la représentation (sémantique) langagière d'un procès et le groupe nominal, celle d'un objet de discours » (P.262). Quant aux autres groupes, il y a absence de catégories incidentes qui les rend difficiles à définir et le recours aux fonctions ne ferait que les plonger dans les problèmes soulevés avec la grammaire traditionnelle.

Par ailleurs, l'auteur propose avec prudence l'isolation d'un groupe qualitatif caractérisé par la classe du degré (comparatif et superlatif) et de l'intensité. Toutefois, le groupe adjectival et adverbial ne pourrait être défini sans recourir à leur fonctionnement.

En ce qui concerne les groupes prépositionnels et subjonctionnels (composés d'une préposition ou d'une subjonction et d'un groupe déjà connu), il existe certaines zones d'ombre. Par ailleurs, l'auteur exclut des groupes, les relatives qui ne sont, quant à leur nature, rien d'autre que des groupes verbaux, des complexes participiaux ou infinitivaux qui ne sont pas des complexes syntaxico-sémantiques de plein exercice, mais des lexèmes dérivés à partir de complexes.

### **II.2.3. Gaston GROSS : « A quoi sert la notion de partie de discours ?**

»<sup>3</sup> :

Gross propose d'expliquer l'intérêt et l'utilité de la notion de « catégorie » dans le traitement et l'analyse automatique des phrases ou des textes à travers l'étude des critères d'identification des différentes catégories.

---

<sup>3</sup> Basset L. et Pérennec M. (S.D.), *Les classes de mots. Traditions et perspectives*, Presses Universitaires de Lyon, 1994, Lyon, PP. 217-231.

Avant de passer en revue les critères définitoires de chaque catégorie, l'auteur, nous propose d'abord de redéfinir et de « recatégoriser » certaines unités dont le fonctionnement chevauche entre les propriétés de deux classes différentes.

***Recatégorisation : préposition ou adverbes ? :***

L'auteur se limite aux prépositions et adverbes et exclut de ce point le cas des adjectifs employés dans des fonctions nominales et inversement, qu'il désigne par « dérivation impropre ». Il est question d'étudier le statut des prépositions comme un problème commun avec la grammaire et les dictionnaires. Les prépositions qu'il a tenté d'analyser sont les locatives sans pour autant s'attarder à leurs emplois incontestablement prépositionnels comme dans :

*Les éclaireurs marchent **devant** la colonne.*

*Les bouteilles sont **derrière** le buffet.*

Ces formes peuvent constituer des adverbes lorsqu'elles ne sont pas suivies par des noms :

*Les éclaireurs marchent **devant**.*

*Les bouteilles sont **derrière**.*

Ceci dit, les phrases dont les formes sont prépositionnelles peuvent figurer au début d'une situation de communication, contrairement à celles où elles sont adverbiales, car dans celles-ci, on suppose un contexte antérieur aidant à les interpréter lorsqu'elles sont hors contexte donc incomplètes.

Toutefois, la possibilité de suppression du complément « *ne doit pas être interprété comme une preuve de changement de catégories* » (P.218). C'est-à-dire que l'effacement du complément ne relève pas de la syntaxe mais du contexte qui, en l'absence de celui-ci, le complément serait obligatoirement présent. Sa nature reste donc une préposition.

### A. Les prépositions et leur fonction :

- Les prépositions comme indicateurs d'arguments (introduire des compléments d'opérateurs) :

*Luc l'emporte **sur** son adversaire.*

Dans cette fonction, la préposition introduit un complément d'objet indirect.

- Les prépositions comme opérateurs (fonction prédicative) :

*Le livre est **sur** la table.*

Dans cet exemple, ce n'est pas le verbe « être » qui est le prédicat de la phrase, mais la préposition « sur », car c'est « *elle qui sélectionne les arguments* » (P.219). En outre, comme on l'a vu dans les premiers exemples contenu dans l'article, là aussi, la préposition qui constitue le noyau prédicatif peut effacer son complément d'autant plus que la situation ou le contexte « *prend en charge l'information correspondant à l'argument effacé* » (P.219), donc, fait une reconstruction du sens. Cette possibilité d'effacement du complément actualise son rôle d'opérateur, ce qui nous amène à dire que la définition des parties du discours ne peut s'effectuer indépendamment des propriétés syntaxiques.

### B. Les adverbes :

Les définitions proposées pour les adverbes ne correspondent qu'à quelques emplois élémentaires et non à toutes les particularités désignées par tous les contextes de leurs emplois.

Il existe deux contextes différents de l'emploi des adverbes :

*Luc travaille **bien**.*

*Luc a **bien** accueilli qu'on lui fasse une remarque.*

Dans le premier exemple, l'adverbe « bien » constitue le prédicat (le travail de Luc est bien), alors que dans le deuxième, l'adverbe « *fait partie de la définition même de l'opérateur* » (P.220). Il complète, au niveau sémantique, l'opérateur verbal « a accueilli » et peut donc être substitué par d'autres adverbes : formidablement ...

Par ailleurs, si l'on considère l'affixe « -ment » comme indicateur de la fonction d'adverbe, se serait un étiquetage qui éloignerait une description syntaxique de ce mot qui, pourtant, peut être un prédicat dans beaucoup de situations :

*Cette affaire s'est déroulée **heureusement**.*

L'auteur soulève par la suite, le problème des adverbes par composition qui « illustrent le caractère superficiel de l'analyse catégorielle » (P.221), car en plus de leur nombre assez élevé, ils sont formés à partir « d'éléments lexicaux dont aucun n'est par lui-même de nature adverbiale : c'est l'ensemble qui constitue un adverbe » (P.221). Quelle est alors l'utilité d'établissement des catégories hors contexte « alors qu'on a affaire à des structures figées dont les propriétés syntaxiques sont fortement réduites » (P.222). En effet, la réflexion sur les catégories a exclu le figement. Quel est alors l'intérêt de définir la catégorie des constituants de ces adverbes par composition (qui n'ont rien d'adverbes) si la structure figée ne correspond pas à cette description catégorielle ?

### C. Les verbes :

Les verbes ont, selon l'auteur, un avantage particulier qui les distingue des autres catégories. En effet, les flexions de conjugaison nous permettent de poser sans trop de difficultés la catégorie verbale. Toutefois, elle cache des réalités syntaxiques qui nous amènent à remettre en cause son homogénéité. L'auteur en distingue cinq types différenciés par leur comportement syntaxique :

- *Les verbes **prédicatifs (ordinaires)*** : ce sont les verbes qui ont souvent servis de référence dans l'identification de la catégorie des verbes de façon générale.

- *Les verbes **figurant dans les locutions*** (prendre le taureau par les cornes ...) : ils se distinguent des verbes prédicatifs par leurs propriétés sémantiques et syntaxiques. Ces verbes sont « constitués par l'ensemble des éléments lexicaux de l'expression et non par l'unité morphologique verbale » (P.222). L'auteur

signale à travers ce type de verbes que l'analyse en parties de discours n'intègre pas cette distinction dans sa classification.

- *Les verbes auxiliaires* : ces verbes apportent aux opérateurs les informations de personne, nombre et temps, mais ils ne constituent pas un noyau prédicatif. L'auteur distingue deux sortes d'auxiliaires : les auxiliaires temporels (avoir et être) et les auxiliaires aspectuels (venir de, être sur le point de, aller ...) qui, du point de vu syntaxique, se rapprochent de la classe précédente, mais qui met l'accent sur l'aspect à la place du temps.

- *Les verbes supports* : ils sont assez nombreux. Ils sont proches des auxiliaires sauf qu'ils ont comme fonction, non de servir de désinence aux verbes prédicatifs, mais d'actualiser les substantifs prédicatifs.

*Luc voyagera - Luc fera un voyage.*

*Luc a été giflé - Luc a reçu une gifle.*

Tous ces verbes supports se distinguent nettement des verbes ordinaires. Seules les flexions de conjugaison les rapprochent. Ils sont donc morphologiquement des verbes mais actualisateurs syntaxiquement. L'auteur fait remarquer que les caractéristiques qui séparent ces verbes supports des verbes ordinaires sont plus importantes que celles qui les unissent, mais la notion des parties du discours a pourtant négligé ces aspects. Il insiste enfin qu' « *un élément doit être défini par l'ensemble de ses propriétés linguistiques* » (P.223)

Par ailleurs, si l'on considère les exemples suivants :

*Luc désire qu'on lui réponde.* (1)

*Luc a le désir qu'on lui réponde.* (2)

*Luc est désireux qu'on lui réponde.* (3)

On dira que « désire » qui est l'élément opérateur est un verbe dans (1), un nom dans (2) et un adjectif dans (3) et on passera à côté de l'analyse des propriétés de constructions qui sont les plus importantes dans la mesure où ces éléments ne

constituent pas à eux seuls l'élément opérateur, mais n'en sont qu'une partie. Ainsi, « *la fonction syntaxique d'opérateur est plus importante que la forme morphologique que peut revêtir cet opérateur* » (P.224).

#### **D. Les déterminants :**

Dans le cas des unités rangées dans la catégorie des déterminants, on ne pourrait y retrouver les critères définitoires qui les justifieraient linguistiquement. En effet, les possessifs, par exemple, sont des arguments d'un nominal et dans beaucoup de situations, ils ne peuvent fonctionner seuls comme déterminants, mais ont besoin de locution conjonctives, car le possessif n'est qu'une expression anaphorique.

#### **E. Les conjonctions :**

Il faut d'abord distinguer les propositions proprement dites (si, quand ...) des locutions conjonctives (au moment où, du fait que ...). Si sur le plan sémantique, « au moment où » est synonyme de « quand », sur le plan syntaxique, le premier ne fonctionne pas de la même façon que le second dans la mesure où « au moment où » n'est pas une conjonction figée car les éléments qui entourent le nom « moment » sont commutables : au moment de, à aucun moment, à quel moment ?, à un pareil moment ...

En effet, le nom constitue le noyau de la locution et les transformations apportées à l'aide d'autres éléments confère à la construction un sens précis : cause, temps, condition ... Ainsi, « *les locutions ne sont pas des « conjonctions » en tant que parties de discours : ce sont des prédicats de second niveau dont les arguments sont les deux phrases, respectivement la principale et la subordonnée. Ce qu'on appelle habituellement locution conjonctive n'est en fait qu'une des distributions possibles de ce substantif prédicatif* » (P.228).

#### **F. Les adjectifs :**

L'auteur signale d'abord que la définition des adjectifs qui consiste à apporter une qualité doit être revue car la majorité des adjectifs ont une référence quantitative. Par ailleurs, il exclut les adjectifs de relation (ex : *production pétrolière française*) car ils sont des arguments de substantif et non des adjectifs.

Par ailleurs, il rapproche le cas des adjectifs à celui des déterminants. Si par exemple, on emploie un démonstratif, celui-ci est une anaphore d'une expression. De même, les adjectifs ont un renvoi anaphorique au nom ou au contexte qui le précède.

Enfin, l'auteur conclut son article en expliquant qu' « *une analyse en terme de catégories grammaticales n'est concevable que si on l'accompagne de la notion de polysémie syntaxique* » (P.231).

#### **II.2.4. Claude BOISSON, Louis BASSET et Pablo KIRTCHUK : « Problématiques des parties du discours »<sup>4</sup> :**

Le problème des classes est, selon les auteurs, « *lié d'une part au problème « extérieur » des relations entre les signifiants et leurs signifiés, et, au-delà, leurs référés (...) et d'autre part au problème « intérieur » du rôle des différentes classes de signes dans la proposition* » (P.09).

##### **A. Les classes : multiplicité des critères :**

La notion de classe est conçue de deux manières différentes : soit à partir d'un point de vue syntagmatique ou fonctionnel, soit par un point de vue paradigmatique ou sémantique. Les deux points de vue sont complémentaires dans la description des catégories. Il y a donc lieu d'analyser « la sémantique de la syntaxe ».

Les concepts de désignation et de prédication détermineraient deux « superclasses » : « super nom » et « super verbe ». Le premier exprime une entité, le second un procès. Cependant, si tout complément ou sujet à tendance à être un nom (syntagme nominal), le prédicat, lui, est de formation plus libre et peut être constitué par d'autres types d'unités. Dans (voici Jean) : « voici » est le prédicateur et « jean » la désignation. Les classes pourraient donc être identifiées selon leur aptitude à désigner et/ou à prédiquer à l'aide de marqueurs de désignation et/ou de prédication (appartenant à des classes fermées) et c'est ce qu'on appelle des actualisateurs.

---

<sup>4</sup> Basset L. et Pérennec M. (S.D.), *Les classes de mots. Traditions et perspectives*, Presses Universitaires de Lyon, 1994, Lyon, PP. 09-38.

Toutefois, on ne peut s'attendre à la stabilité distributionnelle absolue d'une classe à laquelle sera affectée une position syntaxique unique. Par ailleurs, on se perdrait aussi si on tient compte de toutes les distributions, y compris les plus rares. En outre, même « *ceux qui tiennent à définir les classes de manières strictement syntaxiques ne peuvent, ni même à l'occasion ne souhaitent, se passer totalement de la sémantique* » (Grade, 1981 : 159 repris par l'auteur : P.14).

La suggestion de l'auteur qui consiste à dégager des classes ouvertes en référence aux concepts : désignation - prédication, permet en fait, d'identifier des sous-classes (nom propre proche de la désignation, nom-adjectif (comme professeur) proche de la prédication. Il faut aussi savoir que tout modèle de catégorisation ne peut être applicable de la même manière dans toutes les langues car les distances que peut manifester le nom du verbe est différent d'une langue à une autre. Il faut donc relativiser les oppositions telles verbe-nom car la distance sémantique entre eux en allemand est moins grande qu'en français par exemple.

Par ailleurs, l'auteur rejoint l'idée de Croft qui a proposé de ranger les unités sur une échelle allant du statique au dynamique où le verbe se range sur un pôle et le nom sur un autre pôle et l'adjectif entre les deux : « *les percepts les plus stables seraient lexicalisés comme noms, les moins stables comme verbes, les intermédiaires comme adjectifs* » (P.15).

### ***B. Deux visions médiévales des classes : Modistes et Ockhamistes :***

Chez les modistes, on interprète la grammaire par le mode de signifié et non la signification. Mais si par exemple on disait que tout nom signifie une substance, on se rendra compte que ceci est faux. Toutefois, « *il faut distinguer dans tous les mots, et par conséquent dans les verbes, la signification objective et la signification formelle. La signification objective, c'est l'idée fondamentale qui est l'objet de la signification du mot, et qui peut être commune à des mots de différentes espèces ; la signification formelle, c'est la manière particulière dont le mot présente à l'esprit l'objet dont il est le signe, laquelle est commune à tous les mots de la même espèce, et ne peut convenir à ceux des autres espèces* » (P.17).

Mais dans, par exemple : aimer, amical, ami, amicalement, la signification formelle est nécessairement différente dans chacun de ces mots, quoique la signification objective soit la même.

Chez les ockhamistes, on voit surgir une nouvelle problématique des classes assez originale. Il part de l'idée de l'existence de l'unité au fond du cœur, antérieur à tous les signes dans lesquels il se traduit. « *Le verbe qui sort au dehors est donc le signe du verbe qui luit au-dedans, et qui, avant tout autre, mérite ce nom de verbe* » (P.18). Cette théorie postule l'existence d'un langage mental qu'on appelle : système sémiotique. Ce système permet donc de générer des propositions ou un langage mental.

*« Chaque fois par conséquent que quelqu'un profère une proposition vocale, il forme d'abord en son for intérieur une proposition mentale, qui n'appartient à aucune langue, puisque beaucoup d'hommes forment fréquemment en leur for intérieur des propositions qu'ils ne savent pas exprimer à cause des insuffisances de leur langue »* (Extrait de Ockham, 1988, I, 12 : 43 et repris par l'auteur P.18-19).

Le linguiste est donc évalué par rapport au mental car c'est le langage mental qui devient la référence.

Dans un second temps, Ockham pose l'existence des catégories : noms, verbes, adjectifs ... mentales, mais précise que ce système de classes mental ne correspond pas exactement aux systèmes de classes des langues. Par exemple, l'existence des participes dans le langage est absente dans le langage mentale car le participe et le verbe sont synonymes du point de vue mental donc n'ont qu'un seul correspondant au niveau mental.

### ***C. Le problème des classes et le codage des notions par les formes :***

Il faut considérer, d'une part, des entités notionnelles, sémantiques, sémantico-référentielles, fonctionnelles, cognitives et puis, d'autre part, des entités formelles et morphosyntaxiques :

- Les entités notionnelles renvoient aux « choses » et les entités formelles et morphosyntaxiques renvoient aux catégories et classes grammaticales.
- Les entités formelles « *constituent une hiérarchie : morphèmes (en particulier affixes), mot, syntagme, proposition, phrase, paragraphe* » (P.21). Le problème de cette opération d'encodage est qu'on aboutit tantôt à des classes de morphèmes, tantôt à des mots voire à des groupes de mots.

La relation qu'il y a entre catégories et classes notionnelles d'une part, et catégories et classes formelles d'autre part, est celle qu'il y a dans « encodage » dans un sens et « interprétation » ou « signification » dans un autre sens : voici quelques unes de ces relations :

- Pour la **désignation** on ne peut se passer de **déictiques** car ils ont souvent la fonction phorique (anaphore et cataphore).
- Toujours dans la **désignation** on trouve aussi « choses » (**noms**) et « événements » (**verbes**).
- Le **comptage** comporte les **numéraux**, mais les numéraux ne forment pas un ensemble homogène ni universel puisqu'on peut les prendre en charge à l'aide des noms ex : singulier / duel / pluriel.
- La **négation** est rendue par des **négativiseurs**, mais cette classe n'est pas aussi universelle car on peut recourir à des verbes négatifs portant sur la totalité de l'énoncé.
- Les **relations** notamment spatiales : **ad-position**. Dans ce cas, il n'existe pas un ensemble d'unités (un codage universel) qui rende compte de ces ad-positions. Souvent, ce sont des noms associés avec d'autres unités qui se chargent de cet encodage.

- La **coordination** = les **coordonnants** ; la **complétive** = les **complétiviseurs** ; la **relative** = les **relatifs** ; la **circonstancielle** = les **subordonnants**. Toutefois, là aussi, ce n'est pas universel, car il y a des langues qui ne connaissent pas de relatifs et il y a aussi d'autres moyens dans le sens des complétives qu'est la juxtaposition ou l'insertion sans item complétiviseur. Dans d'autres langues encore, on se passe des conjonctions grâce aux formes verbales participiales ou des gérondifs. On peut aussi trouver des langues qui emploient la périphrase.

- Le **parcours discursif** = classe de **particules discursives**.

- L'**expression** doit être prise en charge par les **interjections**. Mais ces interjections sont des mots-phrases portant une intonation propre. Il faudra aussi distinguer les interjections offrant un prédicat seul, ex : absurde !

- Les **hésitations** leurs correspondent les **particules d'hésitation**.

L'auteur fait remarquer, par ailleurs, que ce schéma descriptif des classes, bien qu'il ait regroupé beaucoup de langues à travers les opérations les plus répandues, mais il importerait d'établir pour chaque langue une liste de catégories et de classes formelles. Il propose alors un *stock de classe minimal* dont a besoin la quasi-totalité des langues en s'inspirant de Schacher (1985 et 1992) et Grade (1981).

Toutefois, il insiste sur le fait que les catégories dégagées par ces auteurs sont restreintes et que cette classification n'est pas applicable sur toutes les langues, mais au moins, la quasi-totalité des langues possède les mêmes classes et, pour les autres, il reste à identifier d'autres éventuelles catégories. Tout ceci se rajoute aux différents processus d'évolution dont la grammaticalisation.

#### ***D. Une autre approche de l'opposition verbo-nominale :***

Il s'agit là d'une observation morpho syntaxique que l'auteur a voulu aborder au sujet de l'opposition verbo-nominale. La distinction entre verbe et nom et même entre

verbes et le reste des unités de la langue est d'ordre morpho syntaxique avant d'être sémantique ou cognitive.

Le verbe est constitué d'un radical, d'un indice personnel et du support qui les unit. « *Le verbe est la translation d'un radical grâce à l'action d'un déictique personnel (explicite, zéro ou implicite), qui modifie le statut de celui-ci au moins syntaxiquement et très souvent morphologiquement* » (P.29). Le verbe est donc construit à partir de deux éléments préexistants.

A partir de là, l'auteur tente d'expliquer pourquoi l'emprunt verbal s'intègre en recevant l'habillement grammatical de la langue emprunteuse et ce, dans tous les cas d'emprunts verbaux, alors que l'emprunt nominal apporte non seulement le radical comme chez les verbes, mais aussi leurs caractéristiques grammaticales dans beaucoup de cas.

Il explique ceci par le fait que « *le nom est moins composite et moins construit que le verbe à tous les niveaux (...) pour recouvrer son statut morphologique de verbe et son statut syntaxique d'énoncé (statut statut qu'il avait dans la langue prêteuse), le verbe emprunté doit adopter les indices actanciels de la langue d'adoption* » (P.31). Et ajoute au sujet de la distinction verbe-nom que « *les verbes se distinguent des noms par leur indice actanciel morphologiquement affixé, syntaxiquement exprimé ou contextuellement impliqué* » (P.31).

Par ailleurs, si l'on considère que les verbes se distinguent souvent par certaines catégories sémantiques : l'aspect, le temps et le mode, il existe des langues dans lesquelles les noms aussi peuvent porter des morphèmes temporels même si ceci n'est pas courant. L'auteur affirme à ce sujet que « *l'étude synchronique, diachronique et diaglottique de faits tirés de plusieurs langues non apparentées et à tous les niveaux d'analyse - phonologique, morphologique, syntaxique, sémantique - permet de constater que le verbe est « la morphologisation de la fonction prédicative », ou de la « relation prédicative »* » (P.32-33), car il est le seul à être composite d'où sa différence morpho syntaxique comparé aux autres classes.

Cependant, on ne peut négliger les indices psycholinguistiques des différences entre nom et verbe. Ceci est démontré par le fait que des enfants (entre 2 et 2 ans et demi) emploient les classes dans cet ordre décroissant : 1- les noms, 2- les verbes, 3- les adjectifs et les locatifs, 4- les adverbes et les interjections. Le psychisme semble donc privilégier les entités, donc commence à les reconnaître avant toute possibilité d'analyse linguistique.

En guise de conclusion, l'auteur expose sa réflexion à travers les points suivants (P.36) :

- Il est possible d'établir des (super) classes comme étant douées d'une validité universelle (définitoire de toute langue).
- Une analyse approfondie permettrait de ranger les classes par ordre de distribution décroissante.
- Certaines des classes se positionnent sur une hiérarchie.
- Les classes peuvent couvrir des niveaux d'entités allant du morphème au syntagme voire des intonèmes.
- Les classes peuvent être des ensembles flous.
- Il faudrait envisager la sous classification des classes et celui des regroupements dans des super-classes.

### **II.2.5. Alain LEMARECHAL : « Désignation et dénomination : superparties du discours et parties du discours »<sup>5</sup> :**

L'auteur part de la segmentation noms - verbes que connaît la majorité des langues si ce n'est la totalité. Ceci dit, mettre les noms sur le même plan que les substantifs dans la distribution des parties du discours semble déséquilibré car les noms

---

<sup>5</sup> Basset L. et Pérennec M. (S.D.), *Les classes de mots. Traditions et perspectives*, Presses Universitaires de Lyon, 1994, Lyon, PP. 149-168.

constituent un ensemble plus vaste à l'intérieur de cette segmentation d'où la nécessité de la notion de « superparties du discours ».

Voici quelques points relatant les opérations de désignation et détermination sur lesquels s'est basé l'auteur pour mettre en valeur la nuance entre superparties et parties du discours :

### **A. Noms et prédication :**

Les noms communs peuvent être prédictifs au même titre que les verbes.

### **B. Noms, prédictifs et désignation :**

Dans les langues qu'on appelle omni prédictives où toutes les unités sont prédictives, « *les noms ne peuvent servir à désigner un objet et remplir les fonctions actanciennes qu'après adjonction d'une marque (...) mais la même marque fonctionne aussi bien, et avec la même valeur, pour les formes verbales (et pour les autres parties du discours à fonction fondamentalement prédictives)* » (P.152-153).

### **C. Noms, substantifs, translations substantivantes :**

Le nom et la forme verbale ainsi que d'autres unités combinées avec une marque (préfixe) ne constituent pas la seule façon de désigner. Il existe d'autres parties du discours qui peuvent commuter avec ces syntagmes et servir à la désignation, donc remplir des fonctions actanciennes sans translation : démonstratifs, des personnels indépendants, des noms propres ...

## **II.2.6. Hassan HAMZE : « Les parties du discours dans la tradition grammaticale arabe »<sup>6</sup> :**

Les travaux sur la grammaire arabe remontent au Kitâb de Sîbawayhi (796) considéré aujourd'hui comme première référence dans cette langue. Sa réflexion se base sur la division tripartite du discours que certains auteurs affirment être antérieure à Sîbawayhi : « *les mots sont le nom, le verbe et la particule qui intervient pour une*

---

<sup>6</sup> Basset L. et Perennec M., *Les classes de mots. Tradition et perspectives*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, PP. 93-115.

*signification et qui n'est ni un nom, ni un verbe.* » (Kitab, I : 12). Le verbe se distingue du nom par le fait qu'il est conjugable.

Cette division fait, à nos jours, le consensus de la tradition grammaticale. Cette stabilité témoigne de l'adéquation de cette répartition avec les caractéristiques morphosyntaxiques de la langue arabe.

Ceci-dit, les noms de verbes ont sans cesse posé des problèmes de classification puisqu'ils « *ne fonctionnent pas comme des unités simples susceptibles de se combiner pour former des phrases. Ils forment des mots-phrases et, par conséquent, appartiennent à un niveau différent de celui des trois parties* » (Hamzé : 95).

Cette réflexion a été suivie par d'autres tentatives de classification notamment celle de Adud Ad-Dîn Al Igi (1355) qui en a fait un système à neuf classes ne rompt cependant pas avec la division tripartite dans la mesure où les unités du type noms de verbes forment des sous classes de l'une des trois parties principales. En effet, toute catégorisation repose sur une hypothèse de ressemblance et de dissemblance entre les unités à classer où celles qui n'affichent que des divergences composent des parties autonomes et celles qui ne se distinguent que par quelques traits caractéristiques formeront des sous-ensembles hiérarchisés.

Les grammairiens et linguistes arabes ont donc tenu à conserver la classification de Sîbawayhi car sa division tripartite impliquant des sous-divisions affichant des dissemblances de niveau différent et inférieur à celles qui séparent les divisions initiales représente une économie et efficacité remarquable.

Nous examinerons dans ce qui suit cette division tripartite du temps de Sîbawayhi et son développement au moment où la théorie des parties du discours a connu des développements importants en fin du 9<sup>ème</sup> et début du 10<sup>ème</sup> siècle.

Dans le Kîtab de Sîbawayhi, la troisième partie regroupant ce qu'il a appelé « particules » a suscité plusieurs spéculations. En effet, des grammairiens se sont interrogés sur le contenu de cette classe dont la dénomination ne renvoie pas aux types

de ses constituants comme il est le cas de la classe des noms et des verbes. Cette troisième partie du discours étant définie par un critère qui les identifie ni en tant que nom, ni en tant que verbe, sera, à la suite de plusieurs critiques et réflexions, déterminée par la dénomination de « particules de sens » (ḥurûf al maânî) intervenant pour une signification dans le nom et le verbe.

Cette caractéristique négative toujours présente dans l'identification de la 3<sup>ème</sup> partie du discours implique que « *la division tripartite du discours repose, fondamentalement, sur l'opposition verbo-nominale* » (Hamzé : 99) qui se manifeste sur deux plans.

### **A- La nomination :**

Dans la division de Sîbawayhi, seul le verbe reçoit une véritable définition :

- Il est un ensemble de paradigmes.
- Il est tiré du nom (le masdar : nom d'action).
- Les paradigmes sont formés pour indiquer ce qui est passé et ce qui n'est pas passé.

Le nom dans cette même référence n'a pas reçu de définition nominative mais, plutôt, une classification selon les fonctions qu'il peut avoir dans un énoncé notamment celle du sujet (fâil). Il y est défini comme ce qui peut être précédé d'une préposition, ou qui accepte un prédicat dont il est le sujet.

Dans la théorie de Sîbawayhi, le nom est posé en premier par rapport au verbe du fait que les noms existent par eux-mêmes et se définissent par leur seule existence, tandis que les verbes n'existent qu'avec le passage du temps. Les noms sont, en outre, identifiés de manière individuelle distinguant chaque nom des autres, alors que les verbes sont identifiés par rapport à un paradigme linéaire, régulier et cyclique et toute particularisation au niveau du même point de ce paradigme se fait au moyen des noms : qatala, qaraba ... sont différenciés par les masdars : le fait de tuer, le fait de frapper ...

## **B- La communication :**

Sur le plan de la communication, le nom jouit aussi d'un statut supérieur à celui du verbe. En effet, si le verbe ne peut se passer du nom sans lequel la communication est interrompue, le nom lui, peut se dispenser du verbe.

### ***Les parties du discours après Sîbawayhi :***

La division tripartite de Sîbawayhi a gagné beaucoup de terrain. Ceci dit, l'auteur de Kîtab a cru avoir établi un système catégoriel universel mais, les limites contemporains affirmeront, par la suite, l'invalidité de cette théorie sur la plus part des langues du monde. Ils apportèrent alors des définitions plus précises et plus rigoureuses des parties identifiées par Sîbawayhi.

## **II.3. Les tentatives de catégorisation en berbère :**

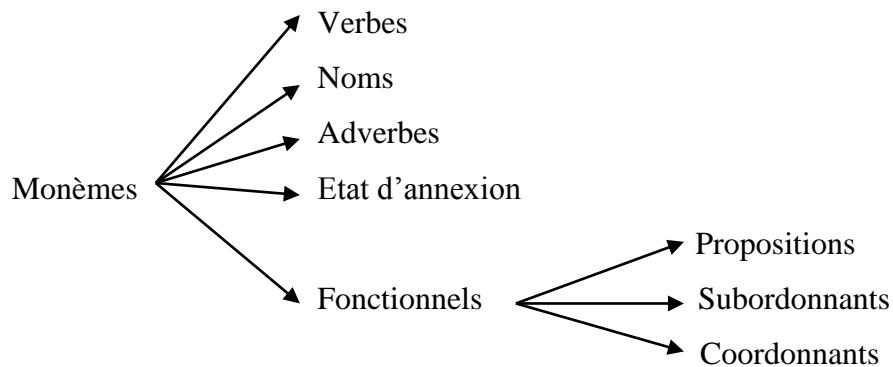
En berbère, très peu de linguistes se sont intéressés à dégager la structure catégorielle spécifique à cette langue sans se référer aux descriptions faites sur les autres langues. Concrètement, seul Bentolila F. (1981) et Chaker S. (1991) se sont penchés sur cette question en décortiquant de manière minutieuse les constituants de la langue tout en dressant un schéma de regroupement en catégories en référence aux particularités internes de chaque ensemble d'unités.

### **II.3.1. Classification de BENTOLILA F. :**

Dans sa tentative de classification, Bentolila s'est principalement référé au critère syntaxique qui décrit les compatibilités fonctionnelles de chaque groupe de monèmes. N'ayant pas constaté de particularités formelles ou syntaxiques spécifiques, il exclut l'existence d'une catégorie d'adjectif en berbère qui, selon lui, ne se distingue des noms ordinaires que par leur capacité d'apparition en fonction d'apposition pris en charge par leur contenu sémantique qui regroupe le domaine des états et qualités.

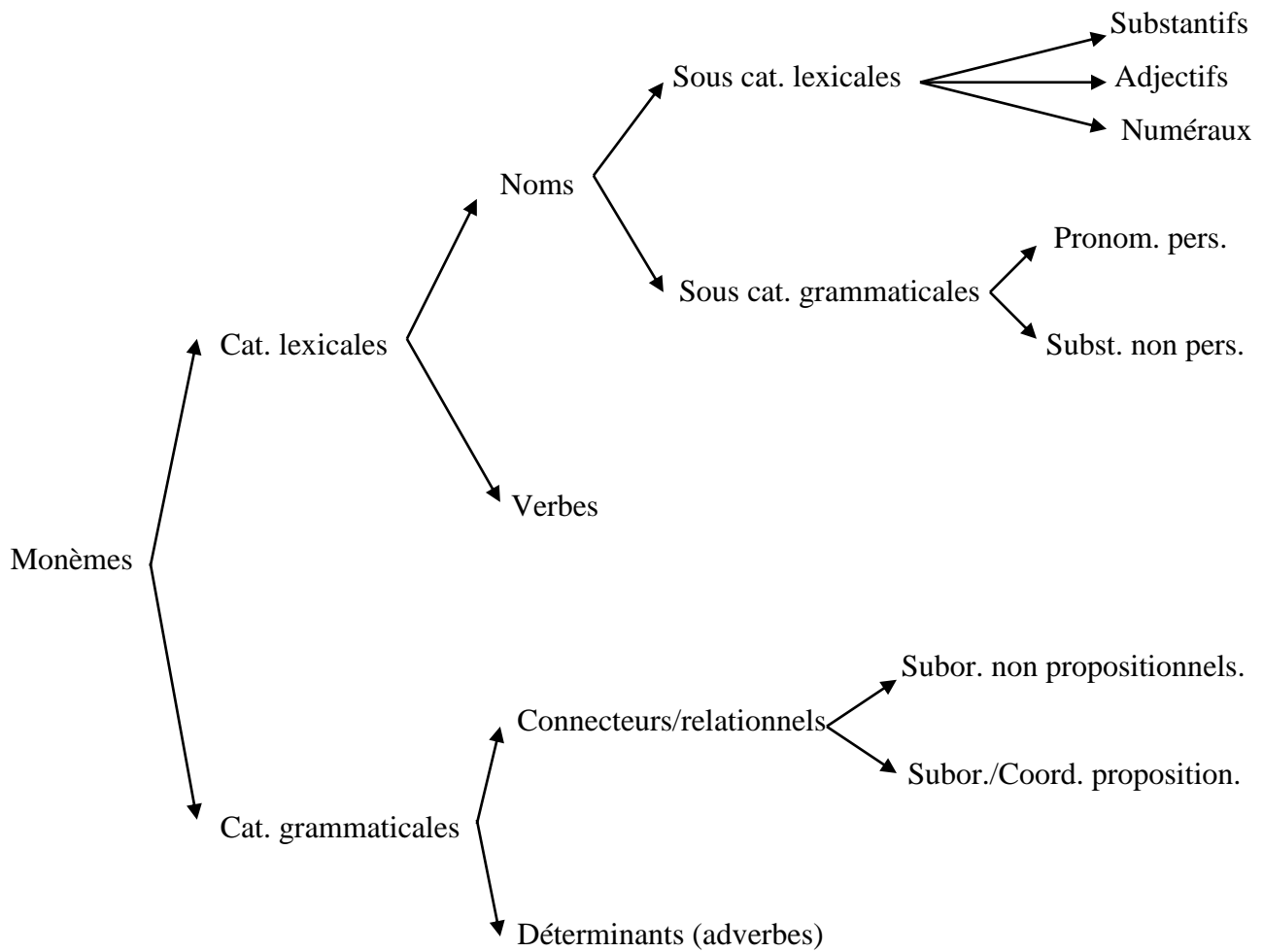
Et contrairement à Chaker, il intègre l'état d'annexion dans son système catégoriel au même titre que les noms et les verbes qu'il argumente par le fait que cet élément, bien qu'il soit amalgamé au nom et que son statut monématique est difficile à

établir, est pertinent au niveau fonctionnel notamment dans l'indication de la fonction de complément explicatif et de complément déterminatif. L'auteur a soigneusement mis la catégorie d'état d'annexion en côte à côte avec les fonctionnels (préposition et conjonctions) pour rendre compte de leur même rôle d'indicateurs de fonctions.



### II.3.2. Classification de CHAKER S. :

Par la suite, Chaker a entrepris une autre démarche plus détaillée et plus précise. Il dégage alors les catégories, d'abord en référence à l'opposition lexical / grammatical, puis sur la base de la combinatoire et enfin selon leur fonctionnement syntaxique. Il signale au passage que même lorsqu'on peut identifier des classes avec des critères solides, ils restent « *rarement des ensembles bien stabilisés, aux limites nettes : la règle générale semble être celle de la fluidité et des chevauchements [ ... ] du fait même que ces regroupements sont le résultat d'une dynamique de spécialisation, jamais achevée* » (Chaker S. : 1991 : 58).



[ cat. : catégories - pers. : personnels - subst. : substitut - subor. : subordonnants - coord. : coordonnants ].

**PARTIE II :**  
**Critères d'isolation et d'identification**  
**des lexies complexes.**

## **Introduction**

Toute action et tentative de catégorisation des unités composant la langue passe par trois étapes essentielles et obligatoires : d'abord, l'isolation des unités à classer, puis, l'identification de ces unités en fonction de leurs propriétés linguistiques, et enfin, l'élaboration du schéma catégoriel rendant explicite toutes les connexions et distorsions qu'elles pourraient afficher.

Ainsi, l'on retient que l'ordre de ces étapes est plus que pertinent dans la mesure où chaque étape dépend des résultats de l'étape qui la précède : on ne pourrait penser à identifier les diverses caractéristiques linguistiques des différents constituants de la langue sans les définir et les isoler au préalable en référence au fonctionnement de chaque langue au risque de mêler entre les formes et constructions que peuvent revêtir certaines unités : locution – syntagme ... et ainsi fausser leur identification. La formulation des catégories qui conclura cette démarche ne saurait être mise en place qu'une fois les unités étudiées sur tous les niveaux d'analyse linguistique puisque classer revient à regrouper les unités affichant en majorité des caractéristiques communes issues justement d'une analyse rigoureuse dont l'objectif est de cibler les points de rattachement entre les unités.

De ce fait, pour arriver à tracer un schéma catégoriel précis de n'importe quelle langue, on est amené à étudier, dans un premier temps, les constituants de cette langue du point de vue de leurs constructions pour délimiter les types d'unités avec lesquelles on aura à travailler de façon isolée ou groupée. Il est ensuite question de soumettre ces types à des critères relevant des différents niveaux d'analyse linguistique afin d'extraire de chacun d'eux, des ensembles homogènes au niveau de leur structure lexicographique et caractéristiques linguistiques. Dans les chapitres qui se succéderont, nous exposerons l'enchaînement des étapes du processus de catégorisation qui rendra, en outre, plus explicite l'intérêt de chaque étape dans cette chaîne répondant au principe : quoi classer et comment le faire ?

**PARTIE II - CHAPITRE III :**  
**Critères d'identification des lexies**  
**non fonctionnelles.**

### III.1. Les critères lexicaux

III.1.1. Relation univoque et choix unique

III.1.2. Productivité quasi nulle

### III.2. Critères sémantiques

III.2.1. La non compositionnalité sémantique

III.2.2. Rapports sémantiques d'identification et non de spécification

III.2.3. Caractère monosémique

### III.3. Critères syntaxiques et morphosyntaxiques

III.3.1. Une identification et comportement morphosyntaxique d'ensemble

III.3.2. Figement et non permutabilité

III.3.3. Figement et non séparabilité

III.3.4. Comportement syntaxique et syntagmatique d'ensemble

## **Introduction**

Pour étudier les unités d'une langue, il convient d'abord de délimiter cet objet d'étude. En effet, toute analyse linguistique repose sur son identification en référence à l'aspect à étudier. La catégorisation suppose, elle aussi, l'isolation des unités à classer. Et toute action d'identification fait appel, à son tour, à la sélection des critères : une démarche permettant d'identifier, de façon impérative et systématique, le type d'unités à classer.

Ce que nous faisons couvrir au terme d'isolation réside dans l'identification lexicologique et orthographique des différents monèmes objet de la qualification. Cette action nécessite, donc, l'intervention de critères préétablis, auto-suffisants et hétérogènes :

- Les critères d'isolation des lexies doivent préexister à l'étude afin de faire soumettre toutes les unités aux mêmes conditions et normes d'identification. On ne doit, donc, pas intervenir avec des critères instantanés et particuliers à chaque unité ou groupe d'unités au risque de se retrouver non seulement avec un nombre assez élevé de types de lexies mais surtout d'attribuer plusieurs identités à des unités qui devraient normalement être regroupées sous une même étiquette.
- Outre la condition ci-avant, les critères d'isolation des lexies doivent être suffisants en eux-mêmes dans l'identification des unités. Il faut, donc, veiller à ce que ces critères soient assez riches et variés pour ne négliger aucun des aspects que pourrait afficher une unité même de manière isolée. La confection des critères se doit d'être référentielle et systématique puisqu'elle se fixe comme objectif l'identification de toutes les unités sans exceptions et organiser théoriquement les constituants de la langue avant même de les étudier. Ainsi, une fois établis, les critères constitueront des moules dans lesquels s'encastrent, de manière quasi automatique, toutes les unités de la langue qui s'identifieront en référence aux données de base – issues des critères- et introduites dans chaque moule.

- Pour que les critères d'isolation des monèmes répondent au principe d'autosuffisance, ils doivent être riches et variés. L'hétérogénéité de ces critères nous évitera de tomber dans une étude générique et donc superficielle. Plus on élargit les aspects d'étude, plus la description sera précise. Il faudra, en outre, réserver la même importance à tous les types de critères et éviter de centrer cette étape sur un ou certains aspects, dans quel cas on créera un déséquilibre qu'on constatera, probablement, une fois l'étape d'isolation bouclée puisque c'est là que se confronteront et les critères et les unités dont les intrus seront rejetés de manière presque spontanée.

Enfin, comme le laisse comprendre cet enchaînement, les caractéristiques d'isolation des monèmes ne sont opérationnelles qu'en complémentarité, car, comme on le verra progressivement, chacune est fragilisée par des cas spécifiques, loin d'être isolés, traçant les limites de chaque intervention.

Par ailleurs, nous tenons à préciser que cette partie est consacrée, essentiellement, aux lexies complexes et aux lexies amalgamées souffrant d'instabilité orthographique et, parfois même, fonctionnelle vue la complexité de leurs structures. Les lexies simples et composées ne supposent, en général, aucun problème d'isolation et sont donc exclues de cette analyse. Nous ne prêterons non plus attention aux lexies grammaticales (modalité d'altérité, déictiques, modalité pré verbale...) vu qu'elles ne sont pas de même niveau que les lexies non fonctionnelles et fonctionnelles dans la mesure où elles n'interviennent que sur l'axe syntagmatique afin de permettre des modalisations et qu'elles ne peuvent être employées indépendamment d'un contexte.

La question qui se pose, dans ce genre de lexies, est de savoir s'il s'agit réellement de syntagmes figés ou de syntagmes constitués d'unités indépendantes dont le point de rattachement est ailleurs dans l'énoncé. Pour déterminer si un groupe de lexies est une seule entité à référent unique, il faut qu'il réponde aux critères suivants :

### III.1. Les critères lexicaux :

Les critères lexicaux d'identification des lexies complexes relèvent du choix des unités combinées et de l'importance de ces types d'unités dans l'inventaire et le système lexical d'une langue.

#### III.1.1. Relation univoque et choix unique :

Cette relation concerne le type de lien qu'entretiennent les deux faces d'un signe linguistique. Les lexies composées et complexes doivent entretenir un lien univoque entre leurs signifiés et leurs signifiants, exactement comme dans une lexie simple. Ainsi, les constituants de ces lexies doivent correspondre à un choix unique, dans le sens où les possibilités de combinaison ne relèvent pas des choix individuels des locuteurs, mais répondent à une certaine imposition et figement. Contrairement aux syntagmes qui laissent aux locuteurs une liberté plus ou moins large dans sa constitution, les composants des lexies composées et complexes ont été antérieurement choisis et n'offrent aux locuteurs aucun choix dans leur composition.<sup>1</sup>

- (1) *Yenya awtul di lexla* (il a chassé un lapin dans la forêt).  
 (2) *Yenya awtul n lexla* (il a chassé un lièvre).

Dans la première phrase, tous les éléments relèvent du choix du locuteur où tous sont choisis à partir du lexique de la langue et sont, donc, susceptibles d'être remplacés par d'autres unités de ce même lexique. Dans la seconde, par contre, ce ne sont pas tous les éléments qui jouissent d'une sélection lexicale libre, dans la mesure où l'énoncé qui est, dans (1) le résultat de trois choix lexicaux, devient le résultat de deux choix lexicaux seulement dans (2), alors que les deux structures sont constituées des mêmes unités lexicales.

La réduction du nombre de choix résulte de l'assimilation des deux derniers choix qui, au lieu de former deux relations univoques indépendantes, se sont imbriqués pour ne former qu'une seule relation évoquant une seule réalité lexicale.

---

<sup>1</sup> Ce critère sera complété par celui de « la forme libre minimale » qui relève de la sémantique et que nous avons préféré séparer du critère lexical.

### III.1.2. Productivité quasi nulle :

Contrairement aux lexies composées (par dérivation), les lexies complexes ne sont pas productives. En effet, ce qui permet aux premières d'avoir une productivité assez importante pour le lexique, réside dans les morphèmes qui sont des unités grammaticales de nature destinées à renouveler et enrichir la langue sans recourir à la néologie. Cet élément étant absent dans les lexies complexes, les possibilités de reproductions sont alors quasi nulles. La présence d'unité(s) grammaticale(s) dans une lexie, bien qu'elle soit univoque, n'est pas le résultat d'un choix unique ; une caractéristique qui induit automatiquement une productivité plus ou moins importante et inversement, l'absence de ce genre d'unités et donc la présence que d'unité(s) lexicale(s), impose un choix unique des constituants, qui fait que cette combinaison ne peut servir de schème ou de modèle de transposition.

Dans le premier, on retrouve un élément stable doué d'un sème précis susceptible de se combiner avec différentes lexies, alors que dans le second, aucune des lexies ne peut se détacher de l'autre sauf de manière aléatoire, dans l'intérêt de se combiner avec une lexie différente pour former une autre lexie complexe à l'image de la première.

- (3) *Yekkes-d ifer n tizwit* (Il a cueilli des charmes abeilles)  
 (4) *Yekkes-d ifer n tizit\** (Il a cueilli des ails/feuilles de moustique\*)

Toutefois, cet aspect ne caractérise pas seulement les lexies complexes, mais est la particularité d'autres groupes de lexies ou des lexies isolées d'un même groupe. En effet, les expressifs, certains termes de jargons de spécialités, les adverbes ... sont d'une productivité nulle pour certains, et quasi nulle pour d'autres, d'où l'intérêt de l'intervention d'autres critères.

### III.2. Critères sémantiques :

Le « Traité des mots composés » de Darmastater A. publié en 1874 et que nous n'avons malheureusement pas pu consulter, est d'une importance capitale dans l'identification des caractéristiques définitoires des composés. En effet, toute son étude

est fondée sur l'aspect sémantique alors apparue comme nouvelle science linguistique. Sa thèse repose sur la fusion des sens et laisse en marge l'évolution fonctionnelle des composants qui lui paraît comme conséquence de cette fusion et non la cause : « *l'accord est chose secondaire, mais ce qui est essentiel, c'est l'ellipse avec ses divers degrés de complication.* » (Darmastater repris par Catach N. : 1981 : 28).

La base de son analyse repose, essentiellement, sur la distinction : formations non elliptiques et formations elliptiques et tous les phénomènes qui affectent les lexies complexes comme traits phoniques, grammaticaux, graphiques ... sont le résultat du degré de l'ellipse. C'est donc « *cette union intime qui en définitive détermine l'avenir du mot, sa nature, sa catégorie grammaticale, ses marques d'accord, et devrait déterminer aussi sa forme graphique* ». (Catach N. : 1981 : 28)

Ainsi, cette fusion, appelée ellipse, est créée sur la base de divers procédés : association et contiguïté (transfert du sens), similarité de forme (transfert du nom), analogie métaphore, synecdoque ... qu'on peut traduire dans les points suivants :

### **III.2.1. La non compositionnalité sémantique :**

Théoriquement, il est assez aisé de délimiter une lexie dès lors qu'on peut associer, à chaque représentation graphique (simple, composée ou complexe), une seule représentation mentale. En termes des composants du signe linguistique, tout signifiant renvoie à un seul et unique signifié, mais tout signifié n'est pas forcément représenté par un seul signifiant homogène. Le principe de ce critère est, donc, que le signifié du signe linguistique auquel renvoie n'importe quel type de lexie soit *unique* et *constant* :

*Unique* dans le sens où les composants des lexies complexes ne renvoient pas à des signifiés séparés dont l'addition donne le signifié général du complexe mais évoque un seul signifié et fait référence à une seule représentation.

*Constant* dans sa référence à ce signifié au même titre que les lexies simples. Il ne doit, donc, référer qu'à un seul signifié de manière permanente.

Ainsi, le signifié de « *agazu n ṭzurin* » (grappe de raisins) résulte de la combinaison des signifiés « *agazu* » et « *ṭzurin* » contrairement à « *abelluđ n urumi* » (châtaigne) qui ne réfère pas à « gland + français » mais qui désigne une variété de gland différente de celle connue et répandue en Kabylie.

Certes, cette dénomination est, à l'origine, constituée d'un déterminé et d'un déterminant d'appartenance/d'origine (arbre importé et planté par des français) mais, ce dernier ne sert pas à compléter le sens du premier : le signifié du complexe ne se définit pas à travers le signifié du premier constituant « *abelluđ* » étant le noyau, mais c'est le signifié du second constituant « *arumi* » qui acquiert au premier, et donc à l'ensemble (*abelluđ n urumi*), un signifié et un référent spécifique et unique. Notons, tout de même, la présence d'une sorte de comparaison entre le signifié de la lexie simple « *abelluđ* » (gland) et celui de la lexie complexe « *abelluđ n urumi* » (châtaigne) qui sont assez proches.

Ceci dit, les complexes comme « *agazu n ṭzurin* » n'ont pas les mêmes rapports sémantiques que les complexes tels « *abelluđ n urumi* » : le signifié du déterminant « *n ṭzurin* » n'intervient pas sur le signifié du noyau « *agazu* », ce qui fait que le sens du premier demeure, individuellement, constant même en formant un ensemble qui pourrait paraître intimement soudé.

Pour résumer, l'intervention du critère sémantique de non compositionnalité dans l'identification des lexies complexes repose sur l'unité et la constance du signifié global de ces lexies. Les deux notions sont complémentaires puisque lorsque le complexe renvoie à un signifié constant dans son ensemble et que les signifiés de ses constituants, étant au départ individuellement constants, perdent cette caractéristique, le signifié du complexe devient, alors, unique.

L'analyse sémantique des lexies complexes doit prendre en compte deux rapports de sens : le rapport de sens entre les éléments de la lexie et le rapport de sens entre, d'une part les formants de la lexie complexe, et d'autre part, la lexie complexe en elle-même. Les constituants des lexies complexes perdent, donc, une partie de leur nature de signe linguistique indépendant. Ainsi, chacun ne sera plus doté que d'un

signifiant et perd son signifié pour en acquérir un nouveau, une fois combiné avec le(s) autre(s) constituant(s) ayant subis le même sort. De ce fait, tous les constituants forment ensemble un signifié non linéaire certes, mais commun, renvoyant à un signifié d'ensemble et non à l'addition des signifiés des constituants.

Cependant, il existe une infinité de modèles de complexes différents qui ont impliqué diverses typologies : endocentrique / exocentrique (Martinet : 1999), syntactique / asyntactique (Meunier : 1872), proprement dit / synaptique, juxtaposition / composition (Darmastater)... Ces oppositions sont basées sur deux types de rapports : Meunier et Darmastater ont insisté sur les rapports internes des complexes, alors que Martinet et ceux qui lui ont succédé tendent à situer ces lexies, essentiellement, suivant les rapports nouveaux établis avec le reste de l'énoncé.

Ainsi, il existe des complexes dont les rapports internes sont définis par une détermination / qualification / description. Ceux-ci sont les plus difficiles à cerner vue que leur compositionnalité sémantique résulte non de la perte des signifiés individuels des constituants et l'acquisition d'un nouveau sens commun, mais directement de la composition des sens de chacun de ses constituants.

Ex : *baṭaṭa ḥelwa* (variété de pomme de terre sucrée) est le résultat de l'addition du sens du qualifiant « *ḥelwa* » (sucrée) au sens du qualifié « *baṭaṭa* » (pomme de terre).

Ce critère arrivant à ses limites, l'on s'interroge sur le caractère de lexie complexe de ce type de constructions et afin de vérifier le degré de leur figement, il faudrait, donc, les soumettre à d'autres critères dont le suivant, car il est très difficile de cerner la complicité pouvant lier les constituants de ces lexies dont le figement est fort douteux, auquel cas toute détermination ou description constituerait une lexie complexe.

### **III.2.2. Rapports sémantiques d'identification et non de spécification :**

Dans ce rapport de sens, il faut partir de l'idée que toute lexie complexe a un noyau sémantique et syntaxique auquel se rattachent les différents types de compléments. Bien que l'aspect syntaxique se mêle de façon inévitable, nous essayerons, ici, de nous contenter d'une analyse sémantique qui sera complétée

ultérieurement par une analyse morpho-syntaxique. Il faudra savoir, aussi, qu'aucun des constituants pris individuellement n'est la réalisation de la lexie complexe, car celle-ci se conceptualise comme un regroupement d'expressions d'unités.

D'une manière plus explicite, si lorsqu'on élimine l'un des éléments d'une lexie dite, à priori, complexe et que le reste des éléments ne peut, en aucun cas, faire référence au signifié exact désigné par l'ensemble des éléments de cette lexie, ou qu'il renvoie à un signifié autre que celui auquel renvoie cette même lexie dans son ensemble, c'est que ce dernier forme bien un complexe unitaire dont la référence sémantique est identificatoire.

Instinctivement, cette démarche fait souvent appel à la traduction. Ainsi, pour affirmer le caractère complexe d'une lexie, donc de sa forme libre minimale, on recourt, dans le cas de la langue étudiée, à son équivalent dans la langue française ou arabe : lorsqu'un référent en kabyle possède un équivalent complexe non figé en français ou en arabe, le référent en question n'est, alors, pas considéré comme lexie complexe. Mais lorsque cet équivalent est traduit par une lexie simple et homogène, ce même référent est considéré comme une lexie complexe, comme si les langues impliquées ont évolué de la même manière et que chacune a exploité son système de création lexicale de la même façon que l'autre.

Toutefois, bien que cette initiative spontanée et certainement apparue comme solution après épuisement des critères linguistiques arrivant à leurs limites, soit erronée et infondée, si l'on tient compte du seul fait qu'un référent rendu par une simple lexie dans une langue donnée, peut être exprimé par un syntagme impliquant une détermination / description dans une autre langue. Ceci est dû au fait que cette dernière n'a pu exploiter son système lexical dans les mêmes conditions que la première, ce recourt à la traduction, pourrait, peut-être, constituer un principe de réflexion que nous exploitons dans ce qui suit.

Il s'agit là d'une proposition, bien qu'elle ne soit pas systématique comme on le verra plus bas, visant à distinguer entre un ensemble jugé lexie complexe et un autre ensemble jugé déterminé / déterminant : quand considérera-t-on une détermination /

description comme constituant inséparable d'une lexie complexe et non comme un simple procédé sémantico-syntaxique ?

Lorsque le signifié du noyau (déterminé) du complexe s'avère sans distinction avec le signifié de la structure en entier, il s'agit alors d'un simple procédé sémantique de détermination. Et lorsque le signifié de l'ensemble de la structure ne coïncide pas avec celui de son noyau, on aura à faire à une lexie complexe.

Partons des deux structures suivantes impliquant, dans l'une comme dans l'autre, une détermination :

<i>Abrid n taddart</i>	(route/chemin du village)
<i>Ayyul n lexla</i>	(zèbre)

*Abrid n taddart* est une route tracée à l'intérieur d'un village la distinguant de celle tracée, par exemple, à l'intérieur d'une ville, d'une forêt ... c'est donc un chemin qui ne se distingue pas, en lui-même, des autres chemins tracés ailleurs que dans un village : il ne comporte aucun trait définitoire : tortu, droit, linéaire ... pouvant l'isoler de manière permanente et même définitive des autres chemins. La détermination ne sert pas, ici, à identifier ce chemin, mais elle en rajoute uniquement une spécification pouvant être attribuée, à la fin, à n'importe quel autre déterminé tout en préservant la même référence.

Par contre, « *ayyul n lexla* » qui est un zèbre, se distingue de « *ayyul* » renvoyant à « âne ». La détermination « *n lexla* » n'est pas adjointe au noyau uniquement dans le but d'assigner une caractéristique spécifique au nom déterminé comme « *n taddart* » dans l'exemple précédent, mais elle est là pour transformer complètement ou partiellement le sens du nom noyau « *ayyul* » et le distinguer formellement et référentiellement de l'âne domestique ordinaire : la détermination sert, ici, d'identification du noyau déterminé. Elle n'est pas additionnée au signifié de ce dernier, mais elle lui permet de revêtir un signifié particulier en assignant à l'ensemble un/plusieurs sème(s) distinctif(s).

Cependant, les lexies complexes ne sont pas toutes identificatoires : il arrive que les composants de ces lexies soient combinés, justement, pour spécifier une variété, un type ... à partir d'un référent regroupé et porté par l'une des lexies de ces complexes. C'est là qu'il y'a alors, souvent, recourt à la détermination/qualification dans son sens additionnel.

Ex : *Taxsayt n waman* (variété de citrouille non semée, qui ne pousse qu'au bord des marres d'eau)

### III.2.3. Caractère monosémique :

La polysémie est un caractère sémantique connu de la majorité des lexies composant une langue. Très rares sont donc celles qui se manifestent sous un caractère monosémique. En excluant les glossaires de spécialités dans lesquels ce caractère est même soigneusement recherché, les lexies complexes, quant à elles, sont exclusivement monosémiques dans la mesure où elles ne peuvent renvoyer qu'à un seul signifié dans n'importe quel cotexte et contexte. Cette particularité systématique est encore plus rigide dans les lexies complexes que dans certaines lexies des terminologies de spécialités.

Elle est probablement le résultat du choix unique des constituants : en effet, la combinaison intime de deux signifiés distincts, pouvant être polysémiques, ayant donné un seul signifié étranger aux premiers est sans doute la raison de cette monosémie. Par ailleurs, le nombre très restreint ainsi que la non productivité de ce type de lexies en berbère auraient également contribué à l'apparition de cette particularité puisque l'usage répété est le facteur par excellence de la polysémie.

En outre, le référent sémantique des lexies complexes renvoyant à une désignation spécifique et précise ainsi que leur caractère objectif et univoque et l'absence d'ambiguïté sont à l'origine même de cette monosémie qui s'oppose à la polysémie qui caractérise la majorité des lexies générales et génériques s'adaptant aux différents contextes.

Toutefois, si l'on se fie à ce caractère de manière autonome, on risque de confondre ces lexies avec les syntagmes construits avec Nom + déterminant/qualifiant qui ont aussi tendance à ne renvoyer qu'à un seul signifié. Une monosémie représentée non par l'ensemble, comme il est le cas des lexies complexes, mais assurée par l'élément déterminant/qualifiant qui a la particularité de réduire le champ sémantique du déterminé/qualifié de sorte à distinguer et à spécifier une seule représentation sémantique de toutes celles pouvant être rendues.

### III.3. Critères syntaxiques et morphosyntaxiques :

En 1960, à travers « *Eléments de linguistique générale* » d'André Martinet, les structuralistes viennent poser avec beaucoup de clarté les critères d'identification des lexies complexes. Ils insistent, par ailleurs, sur l'inefficacité du critère de fusion sémantique avancé par Darmasteter à travers le concept d'ellipse, en expliquant qu'il est difficile voire impossible de fonder la détermination des lexies complexes sur un critère subjectif qu'est la sémantique : on ne peut pas prétendre qu'un ensemble d'unités est une lexie complexe par le simple fait qu'on a « le sentiment » de sa composition ou complexité.

Sur ce, seule une analyse de fonction et de structure peut, d'après les structuralistes, permettre de fonder des arguments objectifs, donc opérationnels et systématiques, sur l'identification de ce type de lexies. « *La seule caractéristique que nous devons retenir, c'est qu'ils se comportent, dans leurs rapports avec les autres éléments de l'énoncé, exactement comme les monèmes qui apparaissent dans les mêmes contextes qu'eux, ce qui implique par exemple, qu'ils peuvent être accompagnés par les mêmes modalités, et que ces modalités ne sauraient jamais porter sur un élément seulement du composé.* » (Martinet A. : 1998 : 133). C'est cette analyse qui sera, par la suite, reprise par plusieurs linguistes dont Dubois J.

Le traitement syntaxique et morphosyntaxique des lexies complexes repose sur plusieurs critères qui impliquent, d'une part, les relations syntaxiques qui interviennent et à l'intérieur entre les constituants et, à l'extérieur, entre l'ensemble de la lexie et son environnement linguistique, et d'autre part, les marques formelles imposées par ces combinaisons syntaxiques.

### III.3.1. Une identification et comportement morphosyntaxique d'ensemble :

Les lexies complexes doivent être traitées, sur le plan morphosyntaxique, de la même manière que les lexies simples. Leurs identification et variations sur cet axe reposent sur les mêmes règles car elles ne bénéficient d'aucun traitement spécifique du fait qu'elles constituent des ensembles homogènes de ce point de vue.

Ceci dit, si l'identification des lexies simples se fait sur l'ensemble de l'unité, étant unique, celle des lexies complexes se rapporte généralement au premier constituant. Ainsi, le genre, le nombre comme l'état de l'ensemble de la lexie sont perceptibles à travers le genre, le nombre et l'état - lorsqu'il est marqué - de la première unité composant le complexe. Les marques et désinences de la première lexie, généralement dite "noyau", caractériseront l'ensemble de la lexie complexe. Les variations de genre, de nombre et d'état de ces lexies seront souvent portées par la première unité sauf lorsqu'il y a qualification dans quel cas l'accord en genre et en nombre seulement entre les composantes devient obligatoire.

(1) :

(M.S.) <i>Ayyul n lexla</i> (zèbre) -	<i>uyyul n lexla</i> (E.A.)
(F.S.) <i>Tayyult n lexla</i> -	<i>teyyult n lexla</i> (E.A.)
(M.P.) <i>Iyyal n lexla</i> (zèbres) -	<i>yiyyal n lexla</i> (E.A.)
(F.P.) <i>Tiyyal n lexla</i> -	<i>teyyal n lexla</i> (E.A.)

(2) :

(M.S.) <i>Ayaziđ aḥeccadi</i> (petit coq) -	<i>uyaziđ aḥeccadi</i> (E.A.)
(F.S.) <i>Tayaziđt taḥeccadi</i> (petite poule) -	<i>tyaziđt taḥeccadi</i> (E.A.)
(M.P.) <i>Iyuzadı iḥeccadiyen</i> (petits coqs) -	<i>yiyuzadı iḥeccadiyen</i> (E.A.)
(F.P.) <i>Tiyuzadı tiḥeccadiyin</i> (petites poules) -	<i>tyuzadı tiḥeccadiyin</i> (E.A.)

Le centre de ces lexies qui affiche les désinences de l'ensemble du complexe démontre la relation intime entre ses composants.

Ce critère peut, toutefois, s'avérer défaillant ; il ne faut, donc, jamais s'en référer de manière individuelle. Certaines lexies qualifiées, sans doute, de complexes font défaut à ce fonctionnement. En effet, à l'instar des lexies simples qui ne se soumettent pas toutes aux mêmes caractéristiques d'identification ni de variation (l'initial qui n'est pas toujours vocalique, l'état d'annexion non marqué, féminin sans marque de ce genre, pluriel sous forme de singulier ...), certaines lexies complexes, aussi, vont à l'encontre des caractéristiques définitoires décrites plus haut :

- Certaines n'acceptent pas ou partiellement les variations de genre et/ou de nombre bien que leurs noyaux peuvent recevoir ces marques de variation en dehors du complexe. La majorité d'entre elles incluent un centre générique ou ayant cette particularité. Ce figement vient, quelques fois, du fait que la désignation renvoie, en même temps, à l'unité comme à l'ensemble. Il est à signaler que les lexies complexes qui relèvent du corps humain et de la toponymie en sont les plus représentatives :

*Asennan n weyyul* (Cardon)

- D'autres sont si figées dans leur forme de pluriel qu'on pourrait, d'ailleurs, rapprocher des lexies simples comme « allen » (yeux), anzaren (nez) ... car l'unité/singulier même de ces lexies renvoie à un pluriel qui ne peut être dissocié.

*Tiqejjirin n tsekkurt* (Géranium)

- Dans d'autres encore, plus marginales, certaines de leurs variations induisent un changement de sens donc la rupture du complexe le transformant en syntagme.

*Axxam ameqqran* (Maison close)

*Ixxamen imeqqranen* (Maison close / grandes maisons)

*Taxxamt tameqqrant* (grande chambre)

*Tixxamin timeqqranin* (grandes chambres)

### III.3.2. Figement et non permutabilité :

En règle générale, le changement de l'ordre des mots dans un syntagme entraîne une perturbation sémantique et/ou syntaxique, tandis que le changement de l'ordre des parties constituant une lexie n'en sera pas capable du fait de son figement.

Si, dans d'autres langues, ce critère est flexible dans quelques cas, comme en témoigne le français à travers les lexies de type : strato-cumulus / cumulu-stratus ou franco-allemand / germano-français ... en berbère, le figement est très strict. Ce critère est étroitement lié au type de relation existant entre les constituants de la lexie complexe : lorsque les deux éléments sont mis sur le même plan, comme dans la coordination, ils pourraient être intervertis sans pour autant être systématiques, mais lorsque les deux éléments sont dans l'une des relations de complémentarité (détermination, qualification ...), comparable à la subordination, les possibilités d'interversions deviennent nulles.

En berbère, toutes les lexies complexes sont construites sur le modèle de complémentarité imposant, de ce fait, une rigidité absolue quant aux possibilités de permutation ou d'interversion des constituants.

*Asyar ziden* (Réglisse)

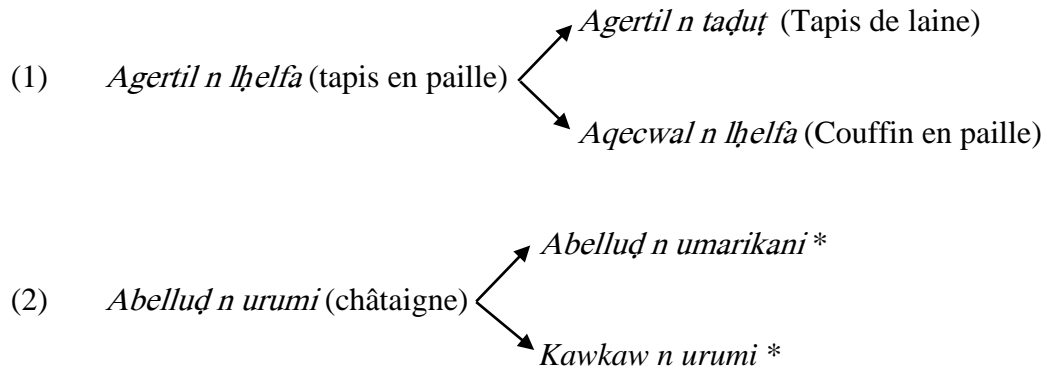
*Ziden asyar*\*

*Abelluɣ n urumi* (châtaigne)

*N urumi abelluɣ*\*

Ceci dit, ce figement peut, aussi, être observé dans les groupe nom + déterminant/qualifiant comme : *agazu n tɣurin* (grappe de raisins), *agertil n lħelfa* (tapis en paille) ... qu'on a, d'ailleurs, souvent tendance à confondre avec les lexies complexes. Outre le fait que ces constructions ne se soumettent pas à la majorité des autres critères de nature différente, elles se distinguent des lexies complexes

principalement par les possibilités de substitution qui peuvent être pratiquées sur l'une des composantes et qui n'est pas envisageable pour les complexes.



Dans l'exemple (1), chaque unité peut être substituée par une autre pour faire référence à un autre signifié, tandis que dans (2), bien que l'opération de substitution soit syntaxiquement correcte (de par la caractéristique des noms pouvant aisément recevoir des déterminants), au niveau sémantique, ce processus peut aboutir soit à un complexe asémantique, donc incorrecte, soit à un ensemble dont le choix des unités le composant n'est pas unique donc au signifié additionnel et non commun caractérisant les syntagmes et non les lexies complexes et dont le signifié ne renvoie à aucun signifiant existant dans la réalité extra linguistique.

Par ailleurs, dans des cas très rares, la substitution d'un élément d'une lexie complexe fait référence à une autre lexie complexe. Toutefois, cette commutation n'est opérable que sur un seul constituant bien précis, sans être systématique pour tous ces cas, puisque l'élément substitué peut être le premier dans un complexe et le second dans un autre.

<i>Ibawen n yizgaren</i>	(Fèves sèches)
<i>Lleft n yizgaren</i>	(Variété de navet)
<i>Lleft n temyazt</i>	(Autre variété de navet)
<i>Afrux n ifirelles</i>	(Hirondelle)
<i>Afrux n řawes</i>	(Paon)

*Ayyul n yiq* (Chauve-souris)

*Ayyul n lexla* (Zèbre)

Nous insistons, à la fin, sur la fragilité de ce critère lors de l'identification des lexies complexes dans la mesure où chaque exemple argumentant le figement peut être contredit par un autre en faveur du syntagme. Il faut, donc, s'en référer avec beaucoup de prudence et surtout jamais indépendamment des autres critères qui viendront progressivement combler les vides que laisse entrevoir ce critère.

### III.3.3. Figement et non séparabilité :

Les constituants des lexies complexes sont censés être soudés, dans le sens où ils n'acceptent pas d'être séparés lorsque la lexie est introduite dans un co-texte. En français, le critère de non séparabilité est plus strict qu'en berbère. Il faut, toutefois, avoir une certaine maîtrise de la langue pour pouvoir identifier les éléments pouvant s'insérer à l'intérieur d'une lexie complexe sans remettre en cause la nature de l'ensemble, car, là encore, la systématité fait défaut.

Ainsi, « *les composants d'un mot ne peuvent être séparés les uns des autres par des morphèmes en liste ouverte (une liste ouverte est un paradigme de termes qui peuvent alterner en nombre indéfini les uns avec les autres ; elle s'oppose à une liste fermée, qui ne comporte qu'un petit nombre de termes)* » (Muller C. : 2008 : 81). En effet, les éléments ne pouvant strictement pas s'introduire entre les constituants d'une lexie identifiée complexe, sont les lexèmes de façon générale à savoir : les adjectifs, les adverbes, les déterminants nominaux, les participes, les subordonnées...

*Yečča abelluđ n urumi*

*Yečča abelluđ n urumi ameqqran* et non *yečča abelluđ ameqqran n urumi*

*Yečča abelluđ n urumi kan* et non *yečča abelluđ kan n urumi*

*Yečča abelluđ n urumi yewwan* et non *yečča abelluđ yewwan n urumi*

Et même lorsque le complexe est construit avec un adjectif, la qualification vient après l'adjectif composant le complexe, et l'interversion des deux adjectifs pouvant être effectuée dans un syntagme ordinaire, devient impossible.

*Ayaziđ ađeccadi*

*Ayaziđ ađeccadi acebđan* et non *ayaziđ acebđan ađeccadi*

Par contre :

*Agertil ameqqran*

*Agertil ameqqran acebđan* et aussi *agertil acebđan ameqqran*.

Quant aux morphèmes tels les déictiques, les possessifs... ils s'insèrent assez facilement entre les composants des complexes lorsque ceux-ci ne font pas l'objet d'une double interprétation sémantique comme nous le verrons dans le prochain critère. Ceci dit, on peut en distinguer deux types : ceux qui peuvent déterminer le complexe, soit à la fin ou à l'extérieur de ses constituants, et ceux qui ne peuvent le déterminer qu'en étant dans l'une ou l'autre de ces positions uniquement.

### III.3.4. Comportement syntaxique et syntagmatique d'ensemble :

Du point de vue syntaxique, certaines lexies complexes peuvent apparaître comme des syntagmes ayant des rapports de types : déterminé/déterminant ou qualifié/qualifiant. Mais, elles tendent, généralement, à se comporter comme des éléments inanalysables en ce sens. Si l'on rapproche régulièrement ce genre de lexies aux syntagmes, il faudrait savoir que « *le syntagme est le plus souvent le produit d'une construction contemporaine de son énonciation* » (Muller C. : 2008 : 82), contrairement aux lexies complexes qui sont antérieurement construits à l'énonciation dans laquelle elles sont insérées.

Ainsi, au moment de la construction d'un énoncé, on fait appel à un ensemble de lexies identifiées comme lexie complexe de la même manière qu'on fait appel à un verbe ou à un nominal isolé en tant que lexie simple. Ceci implique que les mêmes relations syntaxiques qui peuvent lier des lexies simples comme le verbe au nom, régissent aussi les liens entre une lexie simple et une lexie complexe d'une part, ou une

lexie complexe et une autre lexie complexe, d'autre part. Pratiquement, ceci induit qu'une lexie complexe apparaît, dans son ensemble, dans une seule fonction syntaxique, car on n'attribue pas une fonction à chaque constituant.

Cependant, cette description syntaxique qui, à priori, apparaît simple et explicite, est loin d'apporter des résultats pratiques. En effet, les ensembles déterminé/déterminant peuvent également fonctionner, syntaxiquement, comme un tout et ne référer qu'à une seule fonction.

*Yečča cwif n weyrum.*

Expansion directe.

*Yečča asyar ziden.*

Expansion directe.

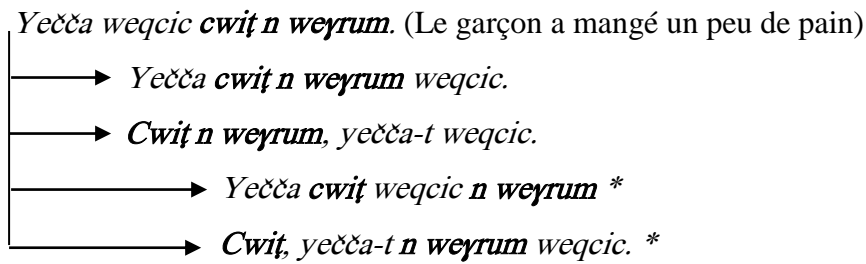
Ainsi, si l'on met en avant l'existence d'une syntaxe et d'une sémantique internes qui régissent les constituants d'une lexie dite complexe, le même traitement peut aussi être appliqué sans distorsions sur des ensembles de type déterminé/déterminant.

Par ailleurs, il ne faudrait pas, non plus, se reposer sur les modalités de déplacement de ces lexies qui explique que lorsque l'on est amené à déplacer ou à thématiser une lexie complexe dans un énoncé, il est impossible de procéder au déplacement d'une seule composante de cette lexie.

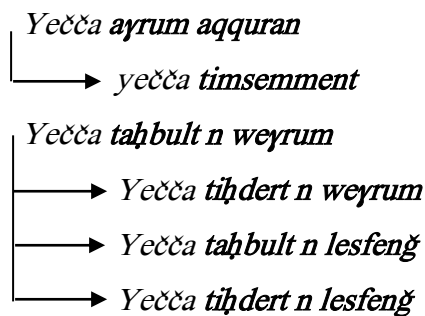
*Tegga-d temyart **ayrum aqquran**. (La vieille a préparé une galette de pain)*

- *Tegga-d **ayrum aqquran** temyart*
- ***Ayrum aqquran**, tegga-t-id temyart.*
- *Tegga-d **ayrum** temyart **aqquran** \**
- ***Ayrum**, tegga-t-id **aqquran** temyart \**

Or, ce procédé est aussi strict dans le cas de syntagme (déterminé/déterminant).



Toutefois, si l'on procède à la commutation, nous allons vite nous rendre compte du figement de ces unités :



Le constituant « *ayrum* », qui est présent dans les deux exemples, peut être indépendamment substitué dans le second alors que dans le premier, il ne peut être commuté sans son déterminant, à moins que l'on trouve une autre lexie complexe constituée, elle aussi, avec le même déterminé « *ayrum* » comme dans *yečča ayrum imεeqqer* (il a mangé une galette à base d'herbes), ce qui est extrêmement rare dans le cas des lexies complexes.

Ainsi, dans la lexie dite complexe, aucun des composants ne peut, à lui seul, être substitué par une autre lexie, alors que dans un syntagme, plusieurs opérations de substitution s'offrent au locuteur : substitution de l'un ou l'autre des constituants ou substitution de l'ensemble, mais par le même nombre de lexies présentes dans le syntagme à l'origine et faisant partie du même paradigme de chacun sinon on rompt avec les principes de commutation.

C'est ce qui fait que dans le premier, la fonction syntaxique est remplie par l'ensemble « *ayrum aqquran* », alors que dans le second, elle n'est remplie que par le premier élément (déterminé) qui est le point de rattachement d'une autre fonction (déterminant) portée par le second élément.

Outre cet aspect paradigmatique distinctif, des propriétés de fonctionnement purement syntaxiques viennent consolider les modalités de commutation que nous expliquerons à l'aide de ces exemples :

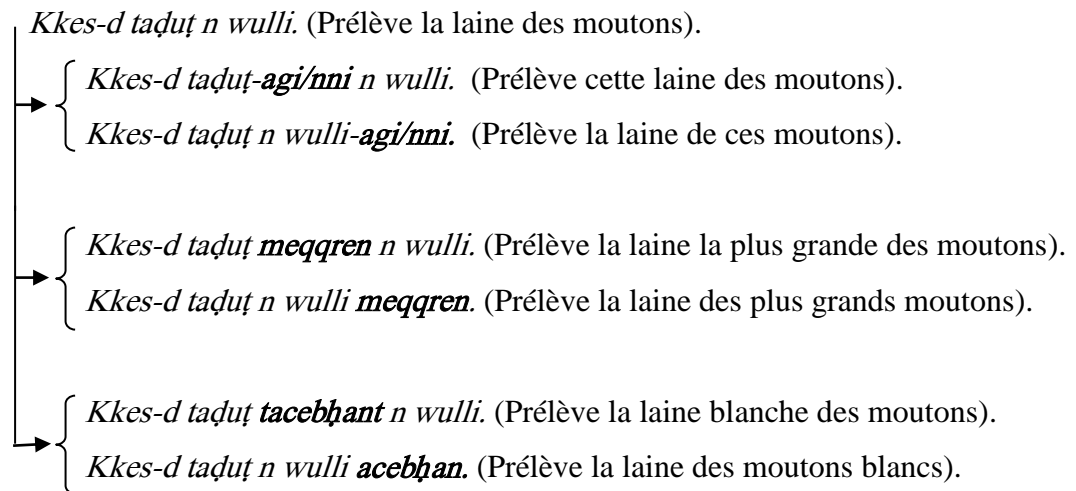
*Yekkes-d taḍuṭ n wulli* (il a cueilli une plante)

*Yekkes-d taḍuṭ n wulli* (il a prélevé la laine des moutons)

Les deux exemples sont construits exactement avec les mêmes unités, mais ils divergent sur les plans sémantique et syntaxique. Ce genre de couple de phrases est, en effet, assez fréquent avec la combinaison des lexies complexes.

Si ce même énoncé peut avoir deux sens différents, c'est en conséquence à sa structure syntaxique flexible pouvant attribuer à un ensemble de lexies une seule fonction commune ou des fonctions distinctes distribuées à chacun des composants de cet ensemble. Afin de différencier les deux structures au niveau syntaxique et, ainsi, opposer les constructions lexie complexe et syntagme, des tests de détermination peuvent servir de témoin de figement, comme nous le verrons ci-après :

- *Kkes-d taḍuṭ n wulli*. (Cueilles la plante).
- *Kkes-d taḍuṭ n wulli-agi/nni*. (Cueille cette plante).
- *Kkes-d taḍuṭ n wulli meqqren*. (Cueille la plante la plus mure).
- *Kkes-d taḍuṭ n wulli tacebhant*. (Cueille la plante blanche).



D'après les extensions déterminatives que nous avons introduites dans chacun des deux énoncés, on peut clairement identifier deux types d'emplacements différents de ces déterminants en fonction du type de lexie déterminée et de sa signification. Dans la première structure, toutes les opérations de détermination viennent après le complexe « *taḍuṭ n wulli* », alors que dans la seconde, les déterminations peuvent prendre deux positions : soit s'insérer entre « *taḍuṭ* » et « *n wulli* », soit après cet ensemble, mais non sans incidences sémantiques.

Cette mobilité des déterminants induit des nuances sémantiques et impose même, parfois, des raccords morphosyntaxiques comme l'accord en genre et en nombre ... selon que le déterminant se rapporte à la première ou à la deuxième lexie du complexe « *taḍuṭ n wulli* ». Ainsi, les capacités de détermination de chaque composant sont rendues possibles grâce à la fragilité du lien qui unit ces mêmes composants : la réduction des possibilités de détermination d'un composant indépendamment de l'autre reflète le degré de figement de ces constituants.

En effet, le changement de sens qui résulte systématiquement des différentes positions dans lesquelles les déterminants peuvent être insérés, témoigne de la diversité des points d'incidence. Ainsi, lorsque le choix de l'emplacement d'un déterminant dans un complexe s'offre au locuteur et que ce choix a des répercussions sémantiques, il est évident que celui-ci peut avoir deux points d'incidence de détermination l'un indépendamment de l'autre, et qu'il est même possible d'avoir la même détermination pour chacun des composants dans le même énoncé :

*Kkes-d taḍuṭ-agi n wulli-agi.* (Prélève ce type de laine de ce type de moutons)

*Kkes-d taḍuṭ meqqren n wulli meqqren.* (Prélève la grande laine des grands moutons)

Par contre, lorsque l'on ne peut jouer sur l'emplacement du déterminant dans un complexe, on déduit que le centre d'incidence ne réside pas dans l'une ou l'autre des lexies le composant, mais dans son ensemble en tant que bloc. Ceci dit, nous avons signalé, dans le critère précédent, une différenciation dans les types de déterminants qui peuvent accompagner une lexie complexe : les déterminants lexématiques tels les adjectifs, les propositions à base de support de détermination « i » ... ne dérogent pas à leur règle puisqu'ils sont toujours placés après la lexie complexe dans son ensemble, exactement comme pour une lexie simple.

Quant aux déterminants morphématiques tels les déictiques, les possessifs, les démonstratifs ... ils ont la capacité d'être dans la même position que les déterminants lexématiques ou s'insérer à l'intérieur du complexe (entre ses composants). Mais cette insertion est parfois alourdie par la structure de la lexie complexe et ne passe pas aussi fluidement dans tous les exemples de ce type de lexie, comme elle peut aussi être favorisée à la position post lexie complexe.

En outre, le changement de position de ces déterminants n'induit aucune alternance sémantique de quelle importance qu'elle soit. Toutefois, cette stabilité sémantique ne se manifeste que dans les cas de complexe qui ne prête pas confusion avec le sens d'un syntagme de même structure que cette lexie comme le cas de « *taḍuṭ n wulli* », auquel cas il y aurait diversité et confusion de sens.

Ces deux critères étant reliés à une connaissance assez importante de la langue, intervient alors le critère de la duplication qui n'est toléré que dans les syntagmes et en aucun cas dans les lexies complexes :

*Ssew-d ibawen n yizgaren.* (Fais cuire ces fèves sèches).

Nous donne :

*Ssew-d ibawen n yizgaren-agi.* (Fais cuire ces fèves sèches).

*Ssew-d ibawen-agi nyizgaren.* (Fais cuire ces fèves sèches).

Par contre :

*Ssew-d ibawen-agi n yizgaren-agi.* (Sémantiquement incorrect).

Si dans cet exemple, le complexe « *ibawen n yizgaren* » ne prête confusion avec aucun autre sens concret pouvant être véhiculé par la même lexie dans sa structure de syntagme, facilitant, ainsi, la possibilité ou non d'application du critère de duplication du déterminant, il n'est pas le cas des structures à double sens où l'on peut opposer une lexie complexe à un syntagme.

$$\begin{array}{l} \text{Sens 1} \quad \left\{ \begin{array}{l} \text{Kkes-d tađuđ n wulli-agi.} \\ \text{Kkes-d tađuđ-agi n wulli.} \end{array} \right. \\ \\ \text{Sens 2} \quad \{ \text{Kkes-d tađuđ-agi n wulli-agi.} \end{array}$$

Dans ces cas, dès que l'on bascule vers un sens autre que le sens de départ, on aura à faire à l'opposition lexie complexe - syntagme dans laquelle, la distribution du même déterminant sur les composants de « *tađuđ n wulli* » est impossible, pour le premier (lexie complexe), dans le même sens de la lexie complexe, à moins de se référer à un autre sens véhiculé par le second (syntagme).

### **Le cas des autonomes (adverbes) :**

Les autonomes, communément appelés adverbes, sont des lexies fortement hétérogènes. Elles s'affichent sous des structures morphologiques et lexicales variées qu'il est très difficile de les réunir dans un même ensemble. En dehors des autonomes mono monématiques instinctivement et assez aisément identifiés, les autres structures se confondent entre autonomes lexies complexes et autonomes syntagmes. Afin de cerner les limites de chacune de ces structures des autonomes et en l'absence de toute référence bibliographique abordant cet aspect, nous proposons des critères de distinction issus d'une analyse des différentes combinaisons de ce type de lexies.

Les autonomes combinés sous forme de lexie complexe sont construits sur des principes différents de ceux des nominaux dits complexes que nous venons d'exposer jusque-là. En dehors des critères lexicaux de relation univoque/choix unique et de

productivité quasi nulle qui caractérisent toute lexie dite complexe quelle que soit sa nature, les autres critères ne correspondent pas forcément à ce type de lexies complexes et ne les identifient pas aussi clairement qu'ils le font avec les lexies complexes nominales.

En effet, bien que spécifique, la distinction entre les autonomes lexies complexes et les autonomes syntagmes est une opération moins délicate qu'avec d'autres types de lexies, elle est même bien plus explicite et rigoureuse dans la mesure où elle ne laisse entrevoir quasiment aucune défaillance ni vide définitoire pouvant induire des confusions entre les deux structures comme il est le cas des nominaux par exemple. Les critères d'isolation de chacune des deux structures des autonomes que nous proposons ici, sont d'une stabilité tranchant entre elles des limites rigides puisqu'ils sont établis de sorte à répondre au principe de distribution complémentaire favorisant la précision de toute description.

Allant dans le sens du critère de spécification, l'isolation des lexies adverbiales complexes est essentiellement établie autour de deux caractéristiques : l'autonomie et la détermination. En dehors des adverbes construits sur la base d'un nominal (renvoyant à des périodes cycliques pour les autonomes temporels, les noms d'action ou de propriétés morales et physiques pour les autonomes de manière et les noms de situation spatiale pour les autonomes locatifs)<sup>2</sup> dont la référence adverbiale n'est que sémantique, il existe des autonomes constitués de deux adverbes.

Toutefois, cette complexité peut renvoyer à une seule lexie à référent unique, comme elle peut désigner une détermination adverbiale d'un autre adjectif, une des caractéristiques fonctionnelle et sémantique de ce type de lexies. On parle alors d'autonomes lexies complexes lorsque le second adjectif ne vient pas en complément sémantique du premier ou, autrement dit, lorsque dans le complexe, on ne retrouve pas

---

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voir GUERCHOUH L., 2011, *Fluidité catégorielle : étude des chevauchements syntaxiques et/ou sémantiques (transferts de classes) : le cas des adjectifs et des adverbes*, Mémoire de Magister, Département de Langue et Culture Amazighes, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, Algérie. (Chapitre II de la deuxième partie).

de hiérarchisation où l'on pourrait identifier un adverbe pivot orientant la référence sémantique de tout le complexe.

Et pour distinguer les adverbes complexes des adverbes syntagmes (adverbe + détermination adverbiale), on se réfère généralement à la nature des lexies adverbiales simples combinées et ce, en fonction de la typologie sémantique de ce type de lexies. En effet, la détermination adverbiale qui rompt la complexité de ces lexies apparaît très souvent lorsque l'un des adverbes constituants le complexe - généralement identifié comme noyau - est de même référence sémantique que celle à laquelle renvoie l'ensemble des lexies une fois combinées. Ici, le second adverbe vient, dans la quasi-totalité des cas, apporter une précision sémantique à l'adverbe noyau portant l'essentiel de l'information.

(1) *Akkin ciṭuḥ* (Adverbe locatif)

(Loin peu / un peu plus loin)

(2) *Akka imir-a* (Adverbe temporel)

(Ainsi moment ce / en ce moment)

Ainsi, le sens de l'adverbe complexe dans sa totalité est tantôt porté par le sens du premier composant, tantôt par le second, et nous verrons plus loin que la substitution de l'un de ces constituants peut amener à un sens totalement différent des sens des lexies composant le complexe.

Quant aux adverbes que nous appelons complexes, ils sont constitués de deux lexies adverbiales dont aucune ne renvoie à la référence sémantique de l'ensemble lorsqu'elles sont prises de manière indépendante. Dans ces cas, c'est la combinaison des deux adverbes, dont chacun porte un signifié, qui permet d'avoir une référence sémantique unique. Mais c'est surtout le fait que le référent sémantique du complexe obtenu soit totalement différent de celui / ceux des lexies simples combinées qui lui acquiert la structure de lexie complexe et non composée.

Ainsi, nous pouvons identifier plusieurs constructions des lexies adverbiales de type complexe :

### 1- Le redoublement de lexie adverbiale simple :

Comme dans la combinaison de deux lexies adverbiales simples différentes, le dédoublement de ces lexies peut prendre deux structures différentes : il peut renvoyer à un syntagme, donc à une détermination sémantique telle l'intensification, l'alternance, la précision ... comme il peut revêtir la structure d'une seule lexie complexe dont le référent sémantique est unique est distinct du sens de la lexie dédoublée. En effet, dans une lexie complexe, le dédoublement n'implique pas de nuance sémantique sur la lexie adverbiale simple dédoublée puisque cette dernière ne fait aucune référence au sens de la lexie adverbiale complexe.

*Zik* (Lexie adverbiale temporelle simple : tôt)

*Zik zik* (Adverbe temporel syntagme qui dénote la précision : la référence sémantique au temps demeure)

Alors que :

*Din* (Lexie adverbiale locative simple : là, la bas)

*Din din* (Lexie adverbiale temporelle complexe : la référence sémantique locative de la lexie simple dédoublée devient temporelle après dédoublement)

Signalons, toutefois, que ces cas sont très restreints et que parfois, pour identifier la structure des lexies adverbiales dédoublées, on a besoin de se référer au contexte car certaines peuvent constituer une lexie complexe d'une part et une lexie syntagme d'autre part comme dans l'exemple qui suit :

*Acemma* (Lexie adverbiale quantitative simple : rien)

Ex : *Ileḥḥu acemma acemma*

Il marche doucement / lentement (Référence à la manière)

Il avance peu à peu (Référence quantitative)

*Ciṭuḥ* (Lexie adverbiale quantitative simple)

Ex : *Smir-it ciṭuḥ ciṭuḥ*

Verse-le petit-à-petit (Référence quantitative)

Verse-le progressivement (Référence à la manière)

## 2- La combinaison de deux lexies adverbiales simples de types sémantiques différents :

Il s'agit là de la combinaison de deux lexies adverbiales simples où chacune renvoie à un champ sémantique différent, mais où il n'y a de trait sémantique dans aucune de ces lexies qui renvoie au champ sémantique auquel réfère l'ensemble des lexies.

(1) *Akka* (Lexie adverbiale simple de manière : ainsi)

(2) *Ciṭuḥ* (Lexie adverbiale quantitative simple : peu)

(1) + (2) *Akka ciṭuḥ* (Lexie adverbiale temporelle complexe)

(1) *Din* (Lexie adverbiale locative simple : là, la bas)

(2) *Kan* (Lexie adverbiale quantitative simple : uniquement)

(1) + (2) *Din kan* (Lexie adverbiale temporelle complexe : au moment même / sur le coup)

L'absence de toute référence temporelle dans l'une et l'autre des lexies combinées lève toute ambiguïté quant à l'existence du procédé de détermination donc à sa nature de lexie complexe.

**PARTIE II - CHAPITRE IV :**  
**Critères d'identification des lexies**  
**fonctionnelles.**

#### IV.1. Les critères lexicaux

IV.1.1. Relation univoque et choix unique

IV.1.2. Productivité quasi nulle

#### IV.2. Critères sémantiques

IV.2.1. Complémentarité sémantique

IV.2.2. Absence de rapports sémantiques

IV.2.3. Présence de caractères sémantiques divers

#### IV.3. Critères syntaxiques et morphosyntaxiques

IV.3.1. Une identification et un comportement syntaxique d'ensemble

IV.3.2. Figement et non permutabilité

IV.3.3. Figement et non séparabilité

IV.3.4. Comportement syntaxique et syntagmatique d'ensemble

## Introduction :

Tout comme les lexies non fonctionnelles, les fonctionnelles aussi peuvent être sous forme simple, composée ou complexe. Bien que moins nombreuses, les lexies fonctionnelles complexes sont assez délicates à décrire, principalement à cause de leur rôle d'indicateur de fonction qui ne peut, donc, par définition, être isolé de leurs contextes.

Avant de dégager les critères de leur identification, voyons d'abord ce que nous appelons lexies fonctionnelles complexes : bien que défini globalement dans le premier chapitre de la partie théorique, non par description proprement dite, mais à travers des oppositions de concepts, nous regroupons dans cet ensemble, les combinaisons de lexies fonctionnelles qui forment un tout, tout en affichant explicitement cette composition dont les constituants sont, non seulement, identifiables, mais aussi en usage indépendamment du complexe.

Nous excluons les quelques rares faits de redondance et/ou erreurs syntagmatiques où il y a association de plusieurs lexies fonctionnelles rendant compte d'une seule et même référence sémantique et/ou syntaxique comme dans l'exemple recensé :

*Iruh yer s axxam* (il est parti vers à la maison)

Au départ, nous avons cru à une autre structure de cette phrase signifiant : *iruh yer-s s axxam*, (il est parti le voir chez lui) ayant donné à l'oral une assimilation entre les deux « s » à valeur distincte, mais notre persistance auprès de certains de nos informateurs nous a affirmé l'emploi de ces deux fonctionnels ainsi combinés et que nous avons, d'ailleurs retrouvé plus fréquents dans la poésie, sans doute, dans un équilibre métrique.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur l'interprétation de ce genre de combinaisons : s'agit-il d'un simple fait de variation ou d'une erreur syntagmatique à l'image de la redondance des affixes verbaux dans certaines localités de kabylie :

*ad tt-id-tawiq-tt*<sup>1</sup>

(tu **la** ramènera **la**)

Le comportement des lexies fonctionnelles étant différent de celui des non fonctionnelles sur tous les plans, les critères d'identification des complexes fonctionnels sont donc distincts de ceux identifiant les complexes non fonctionnels, sans, toutefois, remettre en cause les principes d'établissement des critères explicités dans l'introduction de la partie.

Ceci-dit, les critères étant hétérogènes, nous essayerons d'établir des correspondances entre les caractéristiques des deux types de lexies en partant des critères dégagés lors de l'analyse des lexies non fonctionnelles et permettre ainsi d'aborder l'aspect de complexité de n'importe quelle lexie en référence à des caractères d'ordre général. Par ailleurs, l'analyse ci-après, sera inévitablement mise en relation avec la précédente afin de mettre en évidence certains aspects très peu ou non abordés du tout.

---

<sup>1</sup> Pour notre part, nous considérons ces faits, non comme des variations, mais comme erreur syntaxiques et/ou syntagmatiques dans la mesure où, contrairement au lexique, les règles syntaxiques doivent être strictes et ne souffrir d'aucune instabilité au risque de fragiliser la langue en fragilisant sa structure profonde.

## IV.1. Les critères lexicaux :

Comme pour les lexies non fonctionnelles, ces critères relèvent des combinaisons et de la vivacité (reproductivité) des lexies en question traduisant de manière générale les possibilités d'enrichissement et de diversification des inventaires de ce type de constituants de la langue.

### IV.1.1. Relation univoque et choix unique :

L'inventaire des lexies fonctionnelles étant restreint et celui des lexies fonctionnelles complexes encore plus réduit, les possibilités de combinaison sont, par conséquent, aussi peu nombreuses. Contrairement à ce que l'on peut penser, seule une minorité de ces complexes apparaissent sous le résultat d'une évolution diachronique de lexies amalgamées ayant atteint un degré de figement assez avancé qu'il serait difficile, en synchronie, d'identifier leurs constituants initiaux. Ce type de lexies étant de forme courte et n'appartenant pas au lexique sont, normalement, plus favorables au figement des constituants sous une forme homogène et assez difficilement dissociable.

Almi/a : al ( ? ) + mi/ma (quand)

Armi/a : ar (jusqu'à) + mi/ma (quand)

Moins rigide que dans les lexies non fonctionnelles, les lexies fonctionnelles nous offrent plus de possibilités de combinaison pour former des complexes : plus le nombre de lexies est important, moins on observe des régularités dans la formation des complexes et, inversement, la réduction du nombre pousse à la combinaison afin de rendre compte d'un maximum de référents avec un minimum de lexies.

En effet, s'il est rare de trouver des « paires minimales » de complexes non fonctionnels, il est assez fréquent de les trouver dans les complexes fonctionnels où certains constituants sont permanents et d'autres commutables permettant des distinctions sémantiques en passant d'un signe linguistique à un autre ou d'une lexie fonctionnelle complexe à une autre.

Ceci dit, l'on s'interrogera, dans ce cas, sur le figement de ces lexies et de leur complexité si l'on sait que les constituants des complexes ne sont que très rarement commutables individuellement : si un constituant, au moins, est susceptible d'être facilement et plusieurs fois substitué par un autre pour en former d'autres complexes, cela traduit une fragilité de composition que l'on pourrait rapprocher aux constructions des syntagmes.

Mais cette flexibilité plus ou moins prononcée des complexes ne sous-entend pas une liberté de combinaison de ce type de lexies comme il est le cas dans les syntagmes : bien qu'assez représentatives, ces combinaisons ne relèvent pas des choix du locuteur puisqu'elles sont antérieurement constituées et forment des entrées au même titre que les lexies simples.

- Avec l'élément constant « way deg » (duquel/lequel) :

*Deg way deg* (dans lequel)

*Seg way deg* (à partir duquel)

*yef way deg* (sur lequel, pour duquel)

- Avec l'élément constant « mi » (quand) :

*Segmi* (depuis)

*Degmi* (c'est pour ça)

*Imi* (puisque)

Ces possibilités de substitution sont limitées essentiellement par les compatibilités sémantiques entre les composants du complexe. Ce qui fait que les combinaisons suivantes ne soient pas significatives :

**I way deg \***

**S way deg \***

**Deg way \$ef \***

### **IV.1.2. Productivité quasi nulle :**

La structure des lexies fonctionnelles complexes est bien moins productive que chez les lexies non fonctionnelles. Si dans ces dernières des combinaisons sont probables notamment sur la base de détermination et de qualification laissant une certaine liberté de création aux locuteurs, les combinaisons de lexies fonctionnelles relevant de la syntaxe donc de la structure profonde de la langue, est plus rigide : une stabilité qui entre autre, permet le maintien d'un système linguistique.

En effet, les complexes existant sont souvent le résultat soit d'un très long processus diachronique de combinaison ou émergeant des tentatives néologiques, généralement palliatives aux emprunts, ayant été adoptés par les locuteurs et intégrés dans le système en question. De nos jours, l'inventaire des lexies fonctionnelles simples composées et complexes semble être dans une phase de stabilité et ne souffre à priori pas de vides expressifs étant à l'origine des besoins de création imposant à ces structures une productivité à l'ampleur du manque enregistré.

Par ailleurs, contrairement aux lexies non fonctionnelles, les structures composées et complexes des lexies fonctionnelles sont toute deux non productives. Ceci est principalement expliqué par le fait que les premières relèvent du lexique, un aspect en perpétuel mouvement, alors que les secondes appartiennent à la syntaxe, le pilier de toute langue qui doit être le plus stable possible.

### **IV.2. Critères sémantiques :**

Comme définit par Catach N., cité dans le chapitre précédent, l'ellipse est le caractère sémantique qui identifie le degré de figement des lexies complexes. Seulement, cette union sémantique intime entre les composants des complexes n'est définie que dans le cas des complexes non fonctionnels. L'on s'interroge alors sur l'application des critères sémantiques qui découlent du concept d'ellipse sur les lexies fonctionnelles en sachant que ces derniers s'opposent presque, dans toute description, aux lexies non fonctionnelles.

En effet, le rôle syntaxique à travers lequel les lexies fonctionnelles sont principalement identifiées et qui leur a valu leur dénomination écarte l'aspect sémantique, ce qui fragilise leur analyse de ce point de vue. Par ailleurs, la particularité structurelle et formelle de ce type de lexies qui les distingue des autres annonce, dès le départ, la difficulté qu'il y a à se référer à leur comportement sémantique dans l'identification de la complexité des lexies fonctionnelles.

Cependant, à travers quelques oppositions qui impliquent, d'ailleurs, d'autres aspects (syntaxiques et syntagmatiques), nous avons pu cerner quelques repères sémantiques définissant ces groupements bien qu'ils n'apparaissent pas de manière systématique. Ces caractères, comme nous le verrons dans les points qui suivront, ne nous semblent opérationnels que sur des ensembles de lexies complexes regroupées par un/des composants communs ou construits sous la même structure et qui vont s'opposer à d'autres constructions, elles aussi, impliquant les mêmes constituants construits ou pas sous la même structure.

Ceci-dit, cette restriction est partiellement expliquée par le nombre restreint de ce type de lexies, contrairement aux lexies non fonctionnelles, dans la mesure où, plus il y a variation et diversité de l'objet d'étude, plus l'analyse est illustrée, donc explicite, à condition, bien sûr, qu'il y ait un minimum d'organisation de ces lexies de n'importe quel ordre que ce soit afin qu'elle constitue un repère pour tout autre critère déduit à partir de là, et inversement, moins l'objet est diversifié, plus il est difficile d'y relever des régularités d'ordre général.

#### **IV.2.1. Complémentarité sémantique :**

Contrairement aux lexies non fonctionnelles qui peuvent être combinées par juxtaposition, soit pour constituer un complexe ou pour rendre compte de plusieurs lexies à valeurs sémantiques et syntaxiques distinctes, la succession de plusieurs lexies fonctionnelles n'est pas tolérée au niveau syntaxique. Si les premières peuvent être dans des rapports de détermination, les secondes ne peuvent être dans ces situations : une lexie dont le rôle est purement et rien que celui d'indiquer la fonction de la lexie qui lui succède, ne peut, logiquement, pas être un indicateur de fonction d'une autre lexie de même type

qu'elle. De manière large, un indicateur de fonction ne peut déterminer ou être déterminé par un autre indicateur de fonction.

Bien que nous traitons ici l'aspect sémantique de ces lexies, mais on ne peut s'empêcher de le rattacher au comportement syntaxique principal qui les définit pour expliquer la complexité du point de vu sémantique. Ainsi, après avoir exclu, à travers la syntaxe, toute probabilité de succession / juxtaposition de plusieurs lexies fonctionnelles dans le sens d'une syntagmation où chacune assumerait une fonction et porterait un contenu sémantique indépendamment des autres, nous nous entendons à dire que toute succession de ce type de lexies renverrait à une lexie fonctionnelle complexe.

Cependant, comme signalé dans l'introduction du chapitre, ce ne serait pas toutes les combinaisons de ces lexies qui formeraient des complexes bien que le niveau syntaxique ait exclu toute autre structure. En effet, l'analyse sémantique nous démontrera ici que certaines compositions ne pourraient relever de la complexité. Ce volet ne vient, toutefois, pas à l'encontre de la flexion syntaxique et ainsi opposer des lexies fonctionnelles complexes à des lexies fonctionnelles syntagmes, mais distingue les premières de celles qui pourraient être des erreurs syntagmatiques.

La distinction entre ces deux constructions est assurée par les valeurs sémantiques des constituants qui les composent : dans le cas des lexies complexes, chaque constituant renvoie à une référence sémantique distincte de celles des autres composants et c'est ce regroupement d'ordre sémantique qui permet de les traiter comme étant des complexes et non comme succession de lexies simples. Par contre, celles que nous avons considérées comme écarts, sont composées de lexies dont la référence sémantique est la même pour tous les constituants : une sorte de redondance sans pertinence sémantique ni même nuances de cet ordre.

*Iruh yer s axxam* (*yer* : à/vers. *S* : à/vers)

Alors que :

*D tagi iseg d-nugem.* (Iseg (à partir duquel) : i = que / quel – seg : de/à partir de)

Ainsi, chaque constituant du complexe garde son sens pour constituer un signifié par addition contrairement au premier exemple. Il y a, donc, contrairement aux lexies non fonctionnelles, une complémentarité sémantique entre les lexies composant le complexe et cette distinction entre les deux types de lexies (fonctionnelles et non fonctionnelles) est liée aux différences du comportement syntaxique.

Par ailleurs, cette complémentarité sémantique qui distingue les lexies fonctionnelles des lexies non fonctionnelles sembleraient en relation avec le nombre de lexies constituant les inventaires de chaque type. En effet, outre les contraintes syntaxiques, les lexies fonctionnelles qui sont en nombre très réduit comparé aux non fonctionnelles, ne renvoient pas à toutes les situations qu'elles doivent décrire. Et vu la difficulté reconnue en linguistique dans la création de ce type de lexies qui s'étale, en plus, sur un espace-temps extrêmement long, et devant la pression des besoins d'expression ressentis, il y a eu recourt à la combinaison des lexies déjà existantes.

Ceci dit, cette particularité est encore plus complexe dans la mesure où elle implique plusieurs aspects expliquant, de manière complémentaire, la structure complexe de ces lexies. En effet, au-delà de l'explication syntaxique et sémantique, le volet lexical peut également interpréter cette juxtaposition impliquant, pour les lexies fonctionnelles, une structure complexe et son opposé (structure syntagme) pour les lexies non fonctionnelles.

Ces dernières étant généralement construites sur la base d'une racine et d'un schème, il est, donc, plus aisé et plus fréquent de recourir à cette combinaison pour former de nouvelles lexies : ce qui impose, lors de la formation des complexes, un référent sémantique commun et distinct de ceux de ses constituants.

A quoi sert, donc, de recourir à la combinaison de lexies qui est une démarche assez encombrante impliquant divers procédés (métaphore, comparaison, ...) au lieu de recourir à une simple, mais surtout spontanée et courante, procédure qu'est la combinaison de racine et de schème ? Quant aux lexies fonctionnelles, ce serait l'absence de lexies fonctionnelles simples pouvant renvoyer à une réalité un peu plus complexe qui aurait engendré cette combinaison sous forme de complexes.

L'existence de ce type de lexies serait donc ultérieure à celle des lexies simples les constituant. L'analyse sémantique de ces complexes repose sur l'évolution dénomminative dans le sens où certaines réalités étant apparues progressivement et ont donc nécessité soit une action néologique ou une combinaison d'unités déjà existantes.

Contrairement aux autres lexies, les fonctionnelles ne font l'objet que de rares néologismes. Ainsi, les vides expressifs dus aux limites de la création lexicale et/ou au principe d'économie du langage encore plus stricte en ce qui concerne les lexies fonctionnelles, ont été progressivement comblés par des combinaisons de ce type de lexies en référence à leurs compatibilités sémantiques en relation avec le signifié attendu.

#### **IV.2.2. Absence de rapports sémantiques :**

Certaines lexies non fonctionnelles sont sémantiquement identifiées par des rapports de sens entre leurs constituants qui forment des complexes à noyau + compléments dont les derniers entretiennent avec les premiers des relations de détermination ou de qualification. Les lexies fonctionnelles, elles, sont constituées de lexies qui n'entretiennent entre elles aucun lien de quelque type que ce soit.

Cette séparation sémantique est, ceci dit, prévisible à travers la caractéristique définitoire de ce type de lexies qui les identifie uniquement en tant qu'indicateurs de fonction, donc, incapables de rentrer dans des rapports de détermination et de qualification.

Cependant, si ce type de rapports sémantiques est absent entre les constituants des lexies fonctionnelles complexes, cela ne prétend pas une pure et simple juxtaposition de ces composants : il y a, en effet, des liens de sens qui ont permis la compatibilité sémantique dans certaines combinaisons et qui n'existent pas dans d'autres.

Ces latitudes interviennent entre plusieurs variables : les signifiés des différents constituants du complexe, le signifié attendu sous la forme du complexe et, enfin, la signification de celui-ci en contexte vu que ces lexies se distinguent des non

fonctionnelles de par leur caractère polysémique. Il faut, donc, une concordance sémique entre toutes ces variables, ce qui explique la non productivité de ce type de lexies.

Les combinaisons suivantes sont compatibles :

*I wakken* : pour / dans le but de.

*Seg wakken* : vu que / depuis que.

*Fef wakken* : selon / à partir de.

Mais pas les combinaisons ci-après :

*Ger wakken* \*

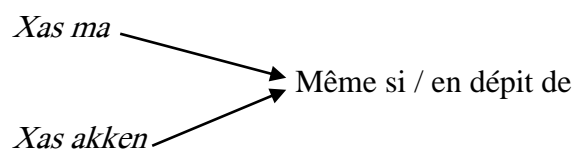
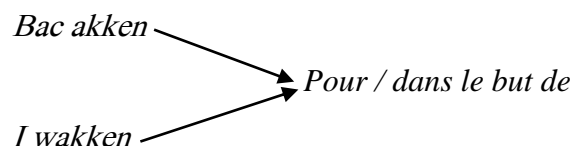
*S akken* \*

Dans ces deux dernières combinaisons, il apparait que les lexies fonctionnelles prépositionnelles « *ger* » et « *s* » qui dénotent la direction, la destination ou l'appartenance, ne sont pas compatibles avec le référent de la lexie fonctionnelle propositionnelle « *akken* » géré par le référent attendu à travers cette combinaison.

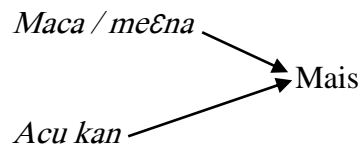
#### IV.2.3. Présence de caractères sémantiques divers :

Si les lexies non fonctionnelles complexes ne peuvent, en majorité, avoir différents rapports sémantiques avec les lexies non fonctionnelles simples ou composées, les lexies fonctionnelles, elles, manifestent ces types de relations. En effet, les besoins d'expression assimilés au souci d'économie du langage, ont créé des situations de synonymie, des fois, presque parfaites.

Entre lexies complexes :



Entre lexie complexe et lexie simple :



Ces situations d'équivalences sémantiques sont généralement le résultat, soit du maintien d'un constituant dans les différentes combinaisons qui portera le sème principal rendu par le signifié global en étant le noyau sémantique du complexe comme c'est le cas de la synonymie entre complexes où l'on peut même substituer tous les constituants par leurs synonymes de même type lorsqu'ils sont disponibles, mais pas seulement, puisque ces substituants doivent être combinables :

*Xas akken*

*Ula ma*

Dans ces exemples, nous avons vu, plus haut, que « *xas akken* » est un synonyme de « *xas ma* », ce qui fait que « *ma* » serait porteur du même signifié que « *akken* »<sup>2</sup> du fait que l'élément « *xas* » est resté constant. En passant de « *xas ma* » à « *ula ma* » dans un rapport de synonymie, le même constat est décrit : « *ma* » étant constant, « *xas* » est l'équivalent de « *ula* ». Ainsi, en opposant la première construction à la dernière : « *xas akken* » à « *ula ma* », on pourrait affirmer que « *xas* » et « *akken* » sont les équivalents respectifs dans ce cas de « *ula* » et « *ma* ».

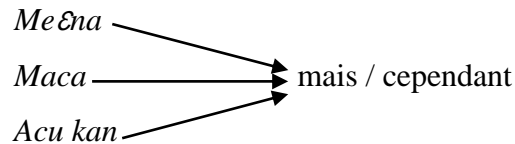
Soit le résultat d'une synonymie inter linguistique impliquant, d'une part, des emprunts et, d'autre part, des lexies de la langue en question. Ces coexistences sont généralement dans un rapport d'enchâssement où, dans certains cas, la lexie emprunt complexe ou simple est venue supplanter la lexie simple ou complexe d'origine berbère :

<sup>2</sup> Cette relation d'équivalence établis que pour cet exemple vu que les lexies fonctionnelles propositionnelles dans leur structure simple peuvent référer à plusieurs signifiés différents selon les contextes dans lesquels elles sont insérées, et ce, en marge des petites nuances sémantiques qu'elles peuvent manifester. Nous vous revoyons à l'annexe pour plus d'illustrations.

Lexie kabyle : *Ma* : Si

Lexie emprunté à l'arabe : *Lukan* : (لوكان) : Si

Ou, l'emprunt a été substitué, tant bien que mal, par un néologisme ou une construction complexe kabyle :



Par ailleurs, cette relation de synonymie n'est pas le seul rapport sémantique qui caractérise ces lexies. Comme certaines des lexies non fonctionnelles (les autonomes), certaines lexies fonctionnelles sont favorables au rapport d'antonymie ou d'opposition : une caractéristique liée au champ sémantique recouvert par ces lexies.

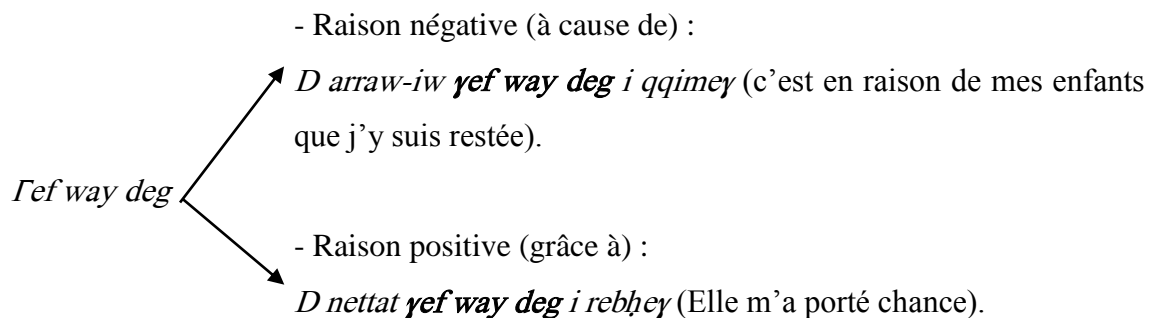
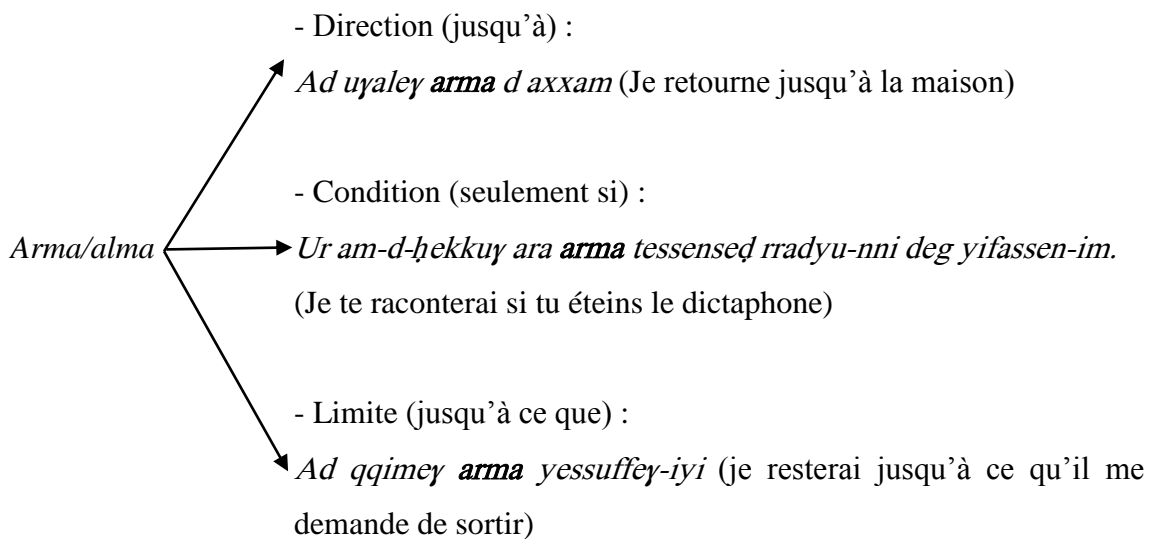
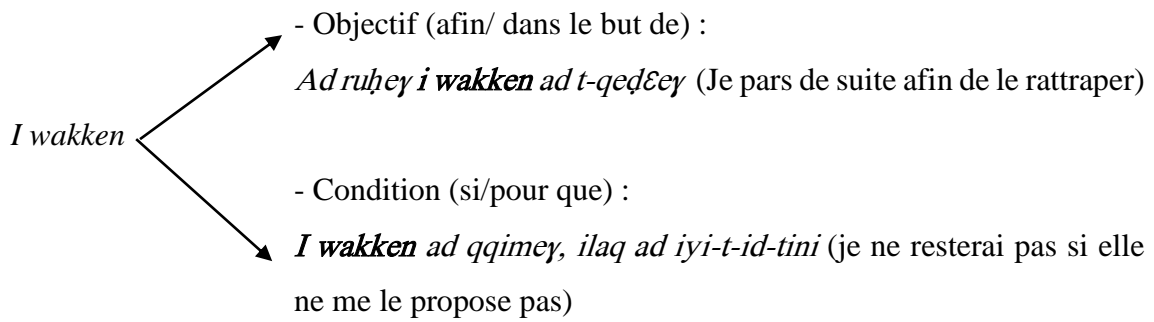
*Deg way deg* (dans lequel) : intérieur.

*Gef way deg* (sur lequel) : extérieur.

*Iseg* (duquel) : source / origine.

*Iyer* (ver lequel) : destination.

En outre, contrairement aux lexies non fonctionnelles qui sont exclusivement monosémiques, un fait étant même à l'origine de la formation des complexes, les lexies fonctionnelles complexes, elles, peuvent être polysémiques. Ce caractère n'altère pas la structure complexe de ces lexies à partir du moment où leurs constituants sont dans des rapports de complémentarité sémantique qui font que les nuances qui sont attestées pour chacun de ces constituants peuvent caractériser le référent du complexe dans son ensemble.



### IV.3. Critères syntaxiques et morphosyntaxiques :

L'identification des lexies complexes à travers les critères sémantiques a beaucoup été critiquée notamment en raison de leur « subjectivité » qui se base sur le « sentiment » de complexité et d'ellipse, un constat encore plus difficile à cerner lorsqu'il s'agit d'apprentissage d'une langue seconde. C'est ce qui a amené les structuralistes à défendre une identification syntaxique plus opérationnelle. Toutefois, se référer au

comportement sémantique dans l'identification des complexes semble assez pertinent dans le cas des lexies fonctionnelles.

En effet, si les lexies non fonctionnelles se heurtent à chaque fois à des structures syntagmatiques de caractères plus ou moins similaires à ceux des complexes imposant une complémentarité des critères les identifiant, les lexies fonctionnelles, elles, ne souffrent pas de ces oppositions complexe – syntagme qui remettent, sans cesse, en cause chaque critère, dans la mesure où, d'une part, les structures syntagmes des fonctionnels n'existent pas et seraient, donc, des erreurs syntagmatiques, et, d'autre part, le caractère définissant ces lexies (indicateurs de fonction) permet de prévoir, sans grande difficulté, leurs latitudes lexicales, syntaxiques et sémantiques, et chacun de ces aspects peut être suffisant dans la description des lexies fonctionnelles complexes.

Le volet syntaxique en est particulièrement caractéristique des lexies fonctionnelles d'où leur dénomination même et qui devrait théoriquement, être le point de repère des autres aspects, mais nous avons jugé plus pratique de les décrire d'abord, hors contexte puis en syntagme.

#### **IV.3.1. Une identification et un comportement syntaxique d'ensemble :**

Pour les lexies non fonctionnelles, il s'agit de décrire le comportement des complexes en contexte syntaxique et ainsi identifier les réactions aux différentes variations syntaxiques et morphosyntaxiques affectant également les lexies simples, les lexies composées et les syntagmes tout en les opposant de manière à les en distinguer.

Dans le cas des lexies fonctionnelles, par contre, n'étant pas autant dépendantes du contexte et ne s'opposant pas à d'autres structures syntagmes de même type (ayant au départ, décrit ces cas comme écarts syntagmatiques), nous nous contenterons de décrire ces complexes au niveau syntaxique et non morphosyntaxique, tout en mettant l'accent sur les transformations subits par leurs constituants lorsqu'ils sont en usage indépendant.

Les lexies fonctionnelles étant extrêmement hétérogènes, il est, de ce fait, difficile d'établir une description d'ordre général. En effet, cette diversité formelle accentuée par la diversité des combinaisons pouvant y être opérées, nous pousse presque à établir des descriptions spécifiques à chaque complexe. Ceci dit, pour ne pas disperser notre analyse, nous avons, tant bien que mal, essayé de regrouper les complexes et en distinguer trois principaux types :

- Les complexes fonctionnels dont les constituants sont de natures fonctionnelles différentes.
- Les complexes fonctionnels dont les constituants sont de même nature fonctionnelle.
- Les complexes fonctionnels dont un seul constituant seulement est de nature fonctionnelle.

***1. Les complexes fonctionnels dont les constituants sont de natures fonctionnelles différentes :***

Ces complexes sont tous construits avec au moins un fonctionnel prépositionnel et un fonctionnel propositionnel (dont le pronom relatif dans ses diverses manifestations)<sup>3</sup>. Dans tous ces cas, les complexes obtenus ne peuvent être que des fonctionnels propositionnels combien même il y a multiplicité des fonctionnels prépositionnels dans leurs composantes.

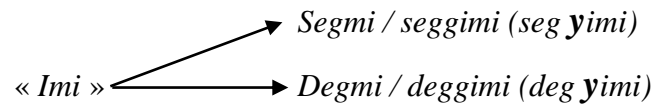
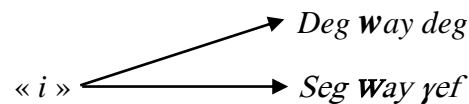
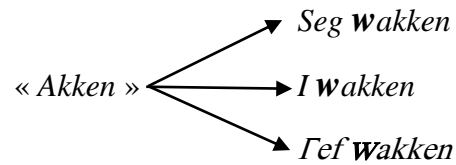
Ces structures sont, par ailleurs, porteuses de marques de liaison ressemblant de près à l'état d'annexion qui caractérise les noms dans certains contextes. Ironie du sort ou structure réfléchi ? Toutes les lexies propositionnelles impliquées dans la formation de ces complexes reçoivent des modifications au niveau de leurs initiaux : préfixe ou état d'annexion ?

Nous penchons plutôt du côté de l'état dans la mesure où certaines études antérieures menées sur cette partie de la langue ont émis l'hypothèse de leurs origines nominales, ce qui pourrait justifier ces résidus d'alternance de l'initial n'apparaissant que

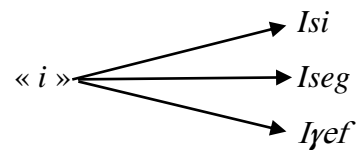
---

<sup>3</sup> L'ordre de ces fonctionnels n'est pas toujours ainsi établi comme nous le verrons dans les points suivants.

lorsque ces lexies entrent en combinaison en seconde position et qu'elles sont précédées d'autres fonctionnels.



Mais non en première position :



Ces situations nous rappellent sans équivoque les contextes de détermination et de fonction d'expansion indirecte des noms leur imposant une marque d'annexion. Toutefois, ces indices de liaison ne peuvent faire de ces lexies des noms, ni les interpréter en tant que tels de par le phénomène de glissement syntaxique, dans la mesure où elles définissent, d'une part, le rôle des complexes qu'elles forment et celui de la lexie ou groupe de lexies qui lui succèdent, d'autre part.

## ***2. Les complexes fonctionnels dont les constituants sont de même nature fonctionnelle :***

Les complexes dont il s'agit ici regroupent des constituants fonctionnels propositionnels et non prépositionnels dans la mesure où nous avons, dès le départ, exclu toute succession de plusieurs fonctionnels prépositionnels dans la formation des complexes. Ces constructions très rares, mais néanmoins, bien attestées dans certaines localités et contextes n'expriment pas de nouveaux signifiés qui ne soient déjà exprimés

par les lexies simples qui les composent, et chacune d'elles renvoie, au fait, à l'un des sème du signifié global, ce qui exprimerait une redondance sémantique sans distinction syntaxique.

Ceci-dit, qu'est ce qui fait de la combinaison des fonctionnels propositionnels des complexes qui ne l'autorise pas pour les fonctionnels prépositionnels ?

D'une part, les constituants fonctionnels propositionnels de ce type de complexes ont des signifiés différents et c'est l'addition de ces derniers qui fait référence au signifié du complexe qui va, donc, être différent de ceux combinés ou du moins porter des nuances.

*Ulama* [ *ula* (même) : addition + *ma* (si) : condition ] = même si (addition et condition)  
*Haca ma* [ *haca* (sauf) : exception + *ma* (si) : condition ] = sauf si (condition par exception)

Cependant, si nous avons identifié ces différenciations sémantiques à travers la majorité de ce type de complexes et il existe certaines combinaisons dont le référent global est déjà exprimé par l'un de ses constituants. L'on s'interroge alors sur le rôle de(s) l'autre(s) constituant(s).

*Xas akken* (malgré / en dépit de) = *Xas* (malgré) + *Akken* (pour / en raison de)

D'autres encore, aussi rares que les précédents, affichent le même signifié entre celui du complexe dans son ensemble et ceux de ses constituants.

*Bac akken* (dans le but de/raison) : *Bac* (pour que/raison) + *Akken* (dans le but de/ raison)

Nous avons à faire, dans ces deux cas, à des redondances aussi bien sémantiques que syntaxiques qui doivent être traitées au même titre que les successions de fonctionnels prépositionnels, à savoir, des erreurs/écarts syntagmatiques.

### 3. Les complexes fonctionnels dont un seul constituant seulement est fonctionnel :

Il s'agit là de complexes formés par une partie fonctionnelle et une autre non fonctionnelle. Signalons, de prime abord, que la première est de nature propositionnelle et jamais prépositionnelle et que la seconde appartient aux autonomes (lexies non fonctionnelle). Aussi improbable qu'il puisse paraître, les autonomes décrits syntaxiquement comme déterminants exclusifs des verbes et des adjectifs, sont, ici, employés dans la détermination des fonctionnels propositionnels.

*Lukan* (si : condition) + *kan* (uniquement : autonome quantitatif) =  
*Lukan kan* (seulement si / si seulement).

Ex : *Ad t-teğğ, lukan kan ur tesEi ara aqcic.* (Elle l'aurait quitté, si seulement elle n'a pas eu un fils).

*Akken* (quand : temps) + *kan* (uniquement/juste : autonome quantitatif) =  
*Akken kan* (juste quand).

Ex : *Akken kan i truḥeḍ, ilḥeq-d* (Juste au moment où t'es parti, il était arrivé)

L'autonome « *kan* » ne vient pas déterminer l'une des deux propositions coordonnées, mais nuance quantitativement le fonctionnel propositionnel sans affecter aucun autre constituant de la phrase.

#### IV.3.2. Figement et non permutabilité :

Bien que caractérisée par une complémentarité sémantique entre les constituants, les complexes fonctionnels ne sont pas aussi flexibles que cette particularité laisse entreprendre. En effet, autant que les lexies non fonctionnelles, les fonctionnelles n'admettent aucune permutation à l'intérieur de leurs composantes quelques soit leurs natures.

Cette caractéristique confirme, d'ailleurs, le principe qui définit les complexes en les opposant aux syntagmes : s'il y a possibilité d'interversion des constituants, il s'agira d'une suite syntagmatique, et le contraire nous donnera des complexes unitaires.

Ce caractère nous aidera, peut-être, à expliquer les cas de redondance abordés dans le point précédent : « *xas akken* » et « *bac akken* » qui affichent un signifié global similaire à celui de l'un des constituants du complexe pour le premier, et signifié d'ensemble partagé avec ceux des constituants pour le second. En effet, si l'on avait, en quelque sorte, remis en cause leur caractère complexe, c'est en raison d'une redondance syntaxique démontrée et appuyée par une analyse sémantique. Toutefois, le critère de figement ne distingue pas ces structures de celles dont nous avons confirmé la complexité aussi bien au niveau syntaxique que sémantique.

*Xas akken ≠ akken xas.*

*Bac akken ≠ akken bac.*

### IV.3.3. Figement et non séparabilité :

A l'instar des lexies non fonctionnelles, les fonctionnelles s'affichent aussi sous une structure rigide n'acceptant aucune insertion d'autres lexies. Ce figement est encore plus strict que chez les non fonctionnelles qui peuvent, en fonction des complexes et des variantes de la langue, accepter quelques rares intrusions comme la modalité d'altérité « *nni* » (*Awi-d abelluḍ-nni n urumi awi-d abelluḍ n urumi-nni* (donnes moi ces châtaignes)).

Etant déjà de nature fonctionnelle, il y a très peu de chance qu'elles acceptent des lexies de nature grammaticale à moins qu'elles forment avec elles les complexes en question. En effet, les lexies qui sont objet de ces insertions sont, généralement, des modalités, affixes... et qui relèvent d'un aspect assez proche de l'aspect fonctionnel et éloigné de celui non fonctionnel.

Ces relations font qu'il est plus ou moins possible de les introduire dans les complexes non fonctionnels et impossible de le faire avec les fonctionnels, car, dans les premiers, il y a possibilité de rapports de détermination supplémentaire avec ces intrusions et qui sont autorisés avec ce type de lexies alors que dans les seconds, ces rapports sont, syntaxiquement et structurellement improbables.

Quant aux adjectifs et aux autonomes, ce serait leurs rôles syntaxiques de qualification et de détermination qui sont à l'origine de leurs possibilités d'intrusion à l'intérieur des complexes. Ceci implique, là aussi, que les lexies non fonctionnelles soient plus ou moins favorables à ces intrusions et que les fonctionnelles rejettent, car non compatibles avec tout type de détermination quelle que soit sa nature.

La non séparabilité des constituants de ces complexes est, en fait, liée aux compatibilités de chaque type de lexies et même des constituants de celles-ci avec les différents types de détermination grammaticale et lexicale qui font que les fonctionnels ne peuvent recevoir ces déterminations contrairement aux non fonctionnels.

#### **IV.3.4. Comportement syntaxique et syntagmatique d'ensemble :**

Les lexies fonctionnelles de façon générale, sont normalement employées de manière indépendante : une seule lexie suffit pour indiquer la fonction voulue, et l'élément sur lequel porte cette fonction doit, du point de vue de sa nature, être une lexie non fonctionnelle car une lexie fonctionnelle ne peut normalement pas indiquer la fonction d'une autre lexie fonctionnelle portant elle-même cette indication grammaticale.

A l'inverse de quelques lexies non fonctionnelles où l'on observe une hiérarchisation des constituants, une lexie fonctionnelle ne peut être en même temps un indicateur de fonction de la lexie qu'elle précède et être, elle-même, définie fonctionnellement par une autre lexie fonctionnelle qu'elle succède.

Ceci fait que ces successions de lexies fonctionnelles ne peuvent être appréhendées de manière isolée : un constituant indépendamment de l'autre. Elles renvoient, donc, dans leur ensemble, à une seule et même fonction bien que leurs

constituants peuvent être de natures différentes. Ayant exclu les complexes fonctionnels prépositionnels, c'est, donc, la partie fonctionnelle propositionnelle composant ces complexes qui oriente la nature syntaxique de ces derniers, et qui, à son tour, identifie les possibilités de commutation sur l'axe syntagmatique.

*Iseg* (complexe propositionnel relatif) = « *i* » (fonctionnel propositionnel relatif)  
+ « *seg* » (fonctionnel prépositionnel)

*Segmi* (complexe propositionnel) = « *seg* » (fonctionnel prépositionnel) + « *mi* »  
(fonctionnel propositionnel)

Ainsi, les complexes fonctionnels sont caractérisés par une double identification : l'une, au moins, renvoie au centre syntaxique du complexe définissant, ainsi, le type de rapport syntaxique exprimé par celui-ci, et l'autre, au moins aussi, détermine généralement le centre sémantique du même complexe, identifiant ou orientant, avec plus ou moins de précisions et de nuances, sa valeur sémantique. C'est, donc, cette double référence indissociable qui permet d'identifier les complexes fonctionnels.

Par ailleurs, nous avons constaté que tous les complexes construits à base du fonctionnel propositionnel relatif « *i* » (ay) ainsi que certaines autres combinaisons n'incluant pas cette lexie ne suffisent pas à eux seuls pour rendre compte de leur fonction d'indicateur de la fonction de second prédicat dans le cas de la coordination et de celle de prédicatoïde dans le cas de la subordination. Au niveau syntagmatique, il y a présence, dans ces cas, d'un fonctionnel propositionnel relatif « *i* » (ay) qui succède à ces complexes et qui est souvent aspiré à l'oral.

*D wagi i d axxam ideg i d-luley* (C'est la maison dans laquelle je suis née)

*D wagi i d axxam deg way deg i d-kkrey* (C'est la maison dans laquelle j'ai grandi)

*D wihin i d axxam iyer i zewgey* (Là est la maison vers laquelle je me suis mariée)

*NEac dagi armi i yeyli seg wakken i Eziz fell-ay* (On a vécu ici jusqu'à la destruction de la maison, tellement qu'elle est chère à nos yeux)

Tous les complexes fonctionnels que nous avons identifié là, sont suivis du relatif « i » qui est, d'ailleurs, clairement prononcé par nos sujets (enregistrés) notamment dans certains contextes où il n'y a pas d'alourdissement de la prononciation, mais aussi, l'avons-nous remarqué, selon l'origine géographique qui fait que, dans certaines autres localités, ce « i » est pratiquement tout le temps aspiré.

Pour consolider l'affirmation de la présence de la présence de cette lexie relative, nous avons procédé au changement d'aspect du verbe succédant à ces complexes afin de voir le comportement du relatif face aux variations de la lexie qu'il précède.

*D wagi i d axxam ideg ara d-laley.*

*D wagi i d axxam ideg ara d-kkrey.*

*D wihin i d axxam iyer ara zewğey.*

*Ad nËic dagi armi ara yeyli seg wakken ara yiËziz fell-ay.*

Tous les relatifs « i » présents dans les phrases suivantes ont été substitués par la lexie « ara » qui n'est autre qu'un complexe amalgamé constitué de « i » (relatif) + « ad » (particule de l'aoriste) : la constance du « i », notamment sous une forme amalgamée, confirme, donc, sa présence dans les exemples précédents.

Ce constat nous a poussé à réfléchir à la formation et des complexes et de ce relatif qui, toutefois, n'est pas introduits dans tous les contextes, ni avec certains autres complexes :

*Yusa-d **akken** ad yeqqim* (Il est venu pour rester)

*Yefreḥ **akken** **i** as-yesla* (Il est content de l'avoir entendu)

Est-ce une redondance de la fonction propositionnelle imposée par le contexte ou alors où se situe le centre syntaxique de ces structures en sachant que le relatif en question ne peut être partie intégrante des complexes vu qu'il n'est pas toujours permanent ?

Il nous semble, après épuisement des arguments à notre portée, que le relatif « i » après certains fonctionnels propositionnels et dans certains contextes, intervient comme connecteur entre ces fonctionnels et le reste de la phrase qui leur succède vu son irrégularité. Une analyse plus poussée, notamment diachronique et inter dialectale, pourrait apporter des réponses ou des éclaircissements à cette interrogation que nous préférons laisser sous forme problématique.

Par ailleurs, si l'on considère cet élément comme faisant partie de l'indicateur de fonction lorsque les conditions sont favorables à son apparition, constituera-t-il des complexes lorsqu'il est précédé d'une lexie fonctionnelle simple ? Le problème ne se posera pas pour les complexes car l'ajout du relatif ne changera pas leurs structures complexes.

***Akken** i̇ yi-yenna, yeħbes wul-iw* (dès que j'ai entendu l'information, j'ai senti mon cœur s'arrêter de battre)

Devra-t-on considérer « *akken* » seul comme lexie fonctionnelle, donc de structure simple, ou l'ensemble « *akken i* » qui deviendra de structure complexe et auquel cas, soit il devrait se présenter sous cette construction dans tous les contextes de son emploi, ou référer à un signifié spécifique distinct de celui auquel renvoie la lexie simple (sans le relatif).

***Akken** ad yeħtes, ad isew zzit* (pour qu'il dorme, il doit boire de l'huile)

***Akken ara** (i̇ ad) yeħtes, ad isew zzit* (Dès qu'il va dormir, il boit un peu d'huile)

Ces paires minimales de phrases nous permettent de poser deux types de fonctionnels propositionnels : simple pour l'un et complexe pour l'autre qui porte d'ailleurs des signifiés différents : « le but/l'objectif » pour le fonctionnel de structure simple et « le temps » pour la structure complexe.

Cette distribution sémantique complémentaire serait, peut-être, le fil conducteur pour répondre à l'interrogation soulevée plus haut : lorsqu'il y a opposition sémantique entre les deux structures du même fonctionnel, nous poserons le relatif comme composante de celui-ci et lorsque cette distinction sémantique n'est pas attestée, le relatif postposé à la lexie fonctionnelle simple ne sera identifié que comme élément de liaison. Mais il faudra alors pour poser définitivement cette corrélation, relever tous les contextes sémantiques dans lesquels peuvent apparaître ces types de fonctionnels et ce à travers les différentes variantes.

## **Conclusion de la deuxième partie :**

L'établissement de critères communs et figés dans l'identification des différents types de complexes qu'ils soient fonctionnels ou non fonctionnels est l'un des principes de base que nous avons tenus à respecter dans l'analyse de ces structures de lexies. Cette unification des référents de figement nous ont permis de travailler avec des traits descriptifs d'ordre général régissant l'ensemble des lexies qui se manifestent sous cette construction. Parallèlement à ce principe, toute action d'organisation ou de rangement fait appel à des critères qui doivent être pré établis, hétérogènes et auto suffisants dont l'objectif est d'éviter une différenciation, des spécifications et des incertitudes dans cet ordre. Une fois ces critères sélectionnés et instaurés, nous avons étudié les valeurs que prend chaque type de lexies en référence à ceux-ci afin d'y relever toutes les caractéristiques et comportements les identifiant.

A travers les résultats auxquels nous avons aboutis, il est à signaler, de prime à bord, que les lexies non fonctionnelles et les lexies fonctionnelles ne répondent pas toutes les deux de la même manière aux critères d'identification des complexes. Cette distinction est principalement liée à l'aspect syntaxique identifiant ces deux types de lexies.

Par ailleurs, l'identification des lexies complexes, qu'elles soient fonctionnelles ou non fonctionnelles, s'effectue en référence aux mêmes critères afin d'homogénéiser l'analyse sur la complexité des lexies quelle que soit sa nature et, ainsi, laisser cette démarche opérables pour d'éventuelles autres lexies complexes qui viendront enrichir cet inventaire. A travers l'analyse des différents ensembles constituant et les lexies fonctionnelles et les lexies non fonctionnelles, nous avons conclu que les caractéristiques lexicales, sémantiques et syntaxiques sont distinctes entre ces deux types de lexies. En effet, si les lexies non fonctionnelles sont, du point de vue lexical, rigoureusement définies comme résultat d'une relation univoque et d'un choix unique et qu'elles sont généralement de productivité quasi nulle, les lexies fonctionnelles, elles, présentent ces caractéristiques de manière moins rigide.

Quant au plan sémantique, les deux types de lexies présentent des caractéristiques complètement opposées. Si les lexies non fonctionnelles sont définies par une non compositionnalité sémantique impliquant, généralement, un référent sémantique commun distinct de ceux des constituants des complexes, les constituants des lexies fonctionnelles sont dans des rapports de complémentarité sémantique dont le référent est prévisible de ceux des lexies les composant. De même que les rapports sémantiques pouvant impliquer les unes et les autres : les premières ne présentent pas ou rarement des rapports de synonymie, polysémie, antonymie... qui font d'elles des lexies monosémiques et uniques, en opposition aux secondes, qui peuvent être dans des rapports de synonymie, antonymie... à des degrés différents.

Le volet syntaxique et syntagmatique, par contre, semble, malgré toutes les différences qui les opposent et qui ont, même, été à la base de la classification de ces lexies, réunir quelque peu ces deux types. En effet, les lexies non fonctionnelles et les lexies fonctionnelles partagent quelques caractéristiques de cet ordre : les deux types sont caractérisés par la non permutabilité et l'inséparabilité des constituants composant le complexe, un caractère principal dans l'opposition complexe – syntagme et qui semble évident dans la définition même de la structure complexe. Ils se distinguent, toutefois, de par leurs valeurs syntaxiques qui font des premiers des noms susceptibles d'être employés dans les divers contextes syntagmatiques dans lesquels peuvent apparaître ces lexies nominales, et des fonctions différenciées, pour les seconds, qui vont entre les fonctionnels propositionnels et les fonctionnels prépositionnels en fonction des types de lexies combinés.

**Troisième partie :**  
**Critères de catégorisation**

## Introduction

Une fois que toutes les lexies dans leurs diverses constructions bien identifiées et définies, nous procéderons à l'étude des critères de leur regroupement en catégories en référence à la terminologie dégagée dans le deuxième chapitre de la première partie explicitant les dénominations adoptées pour chaque ensemble de lexies partageant plus ou moins les mêmes caractéristiques générales.

Pour pouvoir élaborer des critères de catégorisation qui, rappelons-le doivent répondre aux trois principes : pré établissement (sont élaborés antérieurement à la catégorisation), hétérogénéité (recouvrent tous les aspects jusqu'aux caractéristiques les plus marginales) et de référence (toute tentative de classification doit se référer aux mêmes et seuls critères), il nous impose d'étudier chacun des groupements de lexies identifiés dans les chapitres précédents afin d'y dégager toutes les caractéristiques définissant chacun d'eux sans porter de sélection ayant tendance à n'en retenir que les particularités les opposant les uns aux autres.

Toute langue ne se présentant pas sous forme d'inventaire de lexies libres, nous entamerons notre analyse à partir d'une classification de base qui regroupe les lexies dans des ensembles qui partagent plus ou moins les mêmes traits définitoires généraux. Les groupements que nous avons identifiés dans ce qui a précédé et que nous étudierons dans l'analyse qui va suivre, sont issus des travaux portant sur la langue étudiée, en particulier ceux de Chaker S.

En principe, c'est à partir des critères de classification qu'on aboutit à un rangement en catégories, mais pratiquement, on ne peut aussi aborder les critères de catégorisation sans opérer, au préalable, un certains regroupement des lexies. En effet, on ne peut partir d'un point zéro où ni classes ni critères basiques ne sont établis (aussi minimes soient-ils) et ignorer à travers là les recherches publiées dans ce sens. Ce paradoxe logique nous a amené à amorcer notre analyse des critères de catégorisation en partant des descriptions et classifications existantes : elles constitueront une hypothèse des groupements de lexies distingués en référence à un nombre minimum de critères qui sont même souvent instinctifs.

**Partie III – Chapitre V :**  
**Critères de catégorisation des lexies**  
**non fonctionnelles**

## Introduction

### V.1. Critères structurels et lexicaux

V.1.1. Structure Schème + racine

V.1.2. Initial régulier

V.1.3. Intervention sur la lexie

### V.2. Critères syntaxiques et fonctionnels

V.2.1. Structure morphosyntaxique et fonctions

V.2.2. Les compatibilités syntaxiques.

V.2.3. Les distorsions syntaxiques

### V.3. Critères sémantiques

V.3.1. Les valeurs et les références sémantiques

V.3.2. Les compatibilités sémantiques

## **Introduction**

Nous procéderons, dans ce chapitre, non seulement à l'étude des caractéristiques de chaque groupe de lexies en référence à des critères pré établis, hétérogènes et de référence, mais nous les opposerons progressivement à mesure que nous avançons dans l'analyse. Au fur-et-à-mesure de la description, nous tenterons de différencier chaque ensemble de ceux qui l'ont précédé afin de mettre en évidence les spécificités de chacun de ces groupements et, ainsi, faciliter l'organisation et la hiérarchisation des critères de classification des lexies ainsi que la mise en place d'un système (tableau récapitulatif) pouvant, à la fois, définir tout type de lexie et y repérer aisément les points de similitudes et les particularités qui les rassemblent et/ou les distinguent. Ce dispositif sera d'un intérêt double : d'une part, il permettra, à partir de quelques points descriptifs, d'identifier la catégorie d'une lexie (ou les catégories probables si ces points sont partagés par plusieurs catégories) et, d'autre part, déduire toutes les caractéristiques de n'importe quel type de lexie dont la catégorie est connue ou probable.

La majorité des travaux de catégorisation en berbère ont été focalisées sur les latitudes fonctionnelles et combinatoires avec une large prédominance accordée au comportement fonctionnel par rapport à la combinatoire, ce qui a fait que des lexies n'ayant que des latitudes fonctionnelles similaires ont été affectées à la même catégorie en dépit des divergences combinatoires et inversement, des lexies ayant les mêmes latitudes combinatoires se retrouvent affiliées à des catégories différentes.

En ce qui nous concerne, nous ne définirons les critères de classification de manière rigoureuse qu'une fois toutes les caractéristiques des différents types de lexies dégagées. Leur organisation et hiérarchisation se fera, par la suite, en fonction de leur importance et du degré de leur impact. Toute description linguistique n'étant que rarement systématique, nous avons, donc, opté pour une argumentation dialectique où chaque description de groupement de lexies sera appréhendée non seulement comme formant un tout homogène mais aussi en décrivant le comportement des lexies marginales s'opposant à la description de l'ensemble.

## **V.1. Critères structurels et lexicaux :**

Vu que les lexies non fonctionnelles en berbère sont quasiment toutes basées sur le schème étant l'ossature qui reçoit les éléments de la racine, nous axerons toutes les caractéristiques formelles et lexicales de tous les types de ces lexies sur cet élément duquel nous dégagerons des points-titres (critères) communs à tous, mais distinctifs à l'application selon chaque type de lexie.

La stabilité de ces points nous permettra non seulement de travailler avec les mêmes référents mais facilitera, au cours de son analyse et à sa fin, l'établissement des critères de catégorisation qui, comme signalé dans la partie théorique, doivent être hétérogènes et de référence. Par ailleurs, les lexies non fonctionnelles forment des inventaires assez conséquents en nombre : ils sont ouverts et susceptibles d'être enrichis.

### **V.1.1. Structure Schème + racine :**

A travers ce point, nous décrirons la structure de chaque type de lexie et nous mettrons en évidence les particularités de chacun sur ce plan.

#### **V.1.1.1. Les lexies nominales :**

Le nom, en berbère, est présenté aux côtés du verbe comme étant les lexies principales qui peuvent, à elles seules, exprimer la majorité des réalités extralinguistiques. Ce sont, d'ailleurs, les deux inventaires les mieux décrits.

Bien qu'il est assez facile de repérer les lexies appelées noms que ce soit instinctivement ou à partir de quelques caractéristiques, une description formelle de ces constituants de la langue est bien plus complexe qu'elle n'y paraît. En effet, beaucoup de lexies répondraient positivement à un examen formel identificatoire des noms, alors que certaines ne peuvent en aucun cas être intégrées dans cette catégorie. Si la majorité des travaux se rejoignent plus ou moins sur la description des manifestations formelles des noms en kabyle, celle-ci ne demeure, toutefois pas systématique.

En berbère, on définit souvent le nom comme un dérivé du verbe car ce dernier est considéré comme « base de dérivation ». Il résulterait d'une « racine verbale » à partir de laquelle on obtient différents types de lexies de forme « nominale ». Il conviendrait, avant d'aborder la construction formelle du nom, de s'arrêter sur ces descriptions concernant la formation des noms.

En effet, si tout nom résulte d'un verbe, tous les noms auraient leurs origines verbales correspondantes attestées en synchronie et/ou en diachronie, sur le plan dialectal et/ou inter dialectal, alors que la langue dispose de noms n'ayant ni origine, ni dérivé comme la majorité des noms décrivant des réalités n'impliquant aucun procès et les dénominations concernant quelques champs lexicaux spécifiques : fruits, légumes, plantes...

Par ailleurs, la racine étant définie comme constituants consonantiques porteuse d'un minimum de sens, elle n'est actualisée qu'une fois encastrée dans un schème qui lui permet ainsi de revêtir la forme (nature) voulue : nom, verbe, adjectif ... en fonction du type de schème et de l'ordre de succession des composants de celui-ci. On ne peut, donc, qualifier une racine de verbale, nominale ou autre : la racine est neutre et exclusivement sémantique. La formation de toutes les lexies dont le sens est perceptible à travers cette racine, se fait, de ce fait, en référence à cette dernière qui demeure commune.

Ceci-dit, si l'on ne se réfère qu'à la définition qui décrit le nom comme une association d'une racine et d'un schème, ceci sous-entend que seul ce type de lexies résulte de cette combinaison, alors que la majorité des lexies non fonctionnelles sont ainsi formées. Cependant, une identification des schèmes exclusivement nominaux ferait de leur association avec les racines un critère identificateur sauf qu'il n'existe pas, en berbère, d'inventaire fermé et systématique de schèmes nominaux qui sont, ici, d'une extrême variation.

Ce ne sont, donc, pas toutes les lexies qui résultent d'une association d'une racine et d'un schème qui sont nominales. Toutes les lexies non fonctionnelles sont ainsi combinées et c'est ce qui fait d'elles des lexies plus longues que les fonctionnelles qui

sont généralement de forme plus courte. Une définition qui met en avant la structure schème + racine pour décrire les noms n'est donc pas opérationnelle en exclusivité et l'apport des autres points du même plan permettrait, éventuellement, une meilleure exploitation de ce caractère, mais toujours en complémentarité.

### V.1.1.2. Les lexies verbales :

Comme la majorité des lexies non fonctionnelles, les verbes aussi ne sont actualisés en tant que tels que lorsqu'ils constituent des thèmes qui sont, eux aussi, formés à partir de la combinaison d'une racine consonantique et d'un schème vocalique en dehors des indices de personnes. Toutefois, si le principe de formation basé sur la racine et le schème semble réunir toutes les lexies non fonctionnelles, comment en distingue-t-on des noms et des verbes sur ce plan ?

En effet, ce ne sont pas les mêmes schèmes qui sont à la base de la formation des noms et des verbes. Certes, ni les schèmes nominaux, ni les schèmes verbaux à moindre degré, ne peuvent être recensés vu leurs nombres extrêmement élevés et des variations de plus en plus répandues et accentuées, mais on parle de schèmes verbaux et de schèmes nominaux dont la distinction ne peut être faite sans une certaine connaissance de la langue. Ceci fait que cette identification nominale et verbale du schème n'a pas d'existence concrète et opérationnelle pouvant trancher préalablement et en dehors de tout autre information ou pré connaissances sur son caractère nominal ou verbal. Rien en ces schèmes n'apporte une indication sur sa nature, et plus complexe encore, l'on peut retrouver des schèmes communs, en pratique, aux noms et aux verbes :

- *acec* : est un schème pouvant représenter un verbe comme « *ames* » (se salir), « *amen* » (croire) ... ou un nom comme « *t-ayec-t* » (voix)
- *cicec* : est un schème verbal dans « *yiwel* » (se dépêcher) et nominal dans « *times* » (feu), *ilef* (sanglier)...

On ne peut, donc, se référer aux types de schèmes combien même ils seraient répertoriés, pour identifier la nature d'une lexie, mais signalons, toutefois, que les possibilités d'intervention sur ces schèmes explicitées dans le point qui suivra peuvent orienter la reconnaissance de l'un et de l'autre.

### V.1.1.3. Les lexies adjectivales :

Les adjectifs aussi sont le résultat de l'association d'une racine et d'un schème. La majorité des linguistes berbères s'accordent à dire qu'il existe, au moins, un schème typiquement adjectival « a---an » qui serait pan-berbère. Ceci dit, dans notre travail de Magister<sup>1</sup>, nous avons recensé plusieurs schèmes rentrant dans la formation des adjectifs dont le schème « a---an » qui vient en deuxième position de par le nombre de racines dans lesquelles il intervient.

Bien que nous avons pu identifier la quasi majorité des schèmes formateurs d'adjectifs, mais la majorité de ceux-ci sont communs à certains schèmes nominaux. Pourquoi alors les distingue-t-on sans faire de même aux autres types de nominaux comme les noms d'agent, d'instrument ... ?

En effet, si nous avons isolé les adjectifs des noms et non les nominaux, non parce que ces derniers portent la notion de « nom » dans leur dénomination vu que les adjectifs auraient aussi pu être appelés « noms qualifiants » étant donné que les dénominations sont conventionnelles, mais parce que, d'une part, l'adjectif a beaucoup attiré l'attention des linguistes et a fait l'objet de plusieurs réflexions sur son existence en tant que catégorie qui n'a pas été le cas des nominaux, et d'autre part, l'existence d'au moins un schème exclusivement adjectival mériterait de s'y intéresser de près.<sup>2</sup>

Par ailleurs, en dehors des adjectifs formés sur le schème « a---an », il existe, d'un côté, des adjectifs sans marque formelle particulière qui les distinguerait des noms. Ils sont constitués d'une racine et d'un schème qui, parfois même, rejoint celui des noms, sans pour autant créer d'amalgame entre eux et en distinguant même parfaitement les deux de manière instinctive ou autre.

---

<sup>1</sup> Guerchouh L. (2011), *Fluidité catégorielle : étude des chevauchements syntaxiques et/ ou sémantiques : le cas des adjectifs et des adverbes*, mémoire de Magister en linguistique amazighes, Département de Langue et Culture Amazighes, université Mouloud Mammeri, Tizi Ouzou.

<sup>2</sup> La distinction entre adjectifs et nominaux sera complétée et expliciter au fur –et-à-mesure qu'on aborde les différents critères.

*Awray* (accac) → adjectif

*Ablaḍ* (accac) → nom

*Areqqaq* (aceCac) → adjectif

*Aḥemmal* (aceCac) → nom

D'un autre côté, on retrouve des lexies formées avec les mêmes schèmes qu'il est impossible de savoir s'il s'agit d'un nom (dans ses diverses formes) ou d'un adjectif, du moins en ne se référant qu'à la structure lexicale (le recourt aux autres niveaux et caractères en complémentarité est ici indispensable pour tracer les limites entre ces deux types de lexies).

#### **V.1.1.4. Les lexies autonomes :**

Si les noms, les verbes et les adjectifs respectent de manière rigoureuse la structure schème + racine apparaissant avec plus ou moins de systématisme, les autonomes, eux, s'en éloignent assez au point de rompre avec ce caractère qui, pourtant, devait regrouper toutes les lexies non fonctionnelles à lesquelles ils appartiennent.

En effet, pour pouvoir parler de schème, il faut que celui-ci se répète deux fois au minimum. Or, dans le cas des autonomes, à l'exception de quelques rares cas, leurs formes ne peuvent constituer des schèmes : leur hétérogénéité est tellement extrême que chacun se présente presque avec une structure spécifique, bien qu'ils soient constitués d'une partie vocalique et d'une autre consonantique exactement de la même manière que les lexies à schèmes.

Par ailleurs, ces lexies étant généralement plus petites que celles abordées jusque-là, un certain rapprochement aux lexies fonctionnelles se manifesterait à travers leurs structures médianes entre celles à racine et schème et celles dépourvues de ceux-ci.

Ceci dit, nous avons identifié quelques rares autonomes formés à partir de lexies nominales ou d'autres autonomes sur la base d'un schème qu'on peut, pour certains, qualifier d' « autonomiseur » notamment ceux associés aux noms :

*Igenni* → *bellegni, tinnegnit*

*Idis* → *bellegdis, tiyendist*

*AËbbuḍ* → *belËbbuḍ*

*Iḍelli* → *selliḍelli* → *selli u selliḍelli*

*Ilindi* → *sellilindi*

*Deffir* → *timendeffirt*

*Sdat* → *timensdat*

Ces schèmes interviennent tous dans la formation d'autonomes, mais certains dénotent en parallèle des valeurs différentes<sup>3</sup>. Ils ne sont donc pas que des autonomiseurs comme il est le cas des autres schèmes nominaux, verbaux et adjectivateurs qui n'interviennent que dans la détermination de la nature lexicale des lexies.

Il existe, en outre, une partie de schème qui rentre dans la formation d'une partie des autonomes renvoyant à la manière et qui semblerait assez productif. En effet, le suffixe -----i permet d'obtenir des autonomes de manière à travers des bases différentes et assez variées :

*Ayyul* → *yyuli*

*Aqjun* → *qjuni*

*Akali* → *wakali*

Ce schème a été considéré par la majorité des linguistes l'ayant abordé comme étant un formateur d'adjectif dit de nisba (arabe) ou d'affiliation comme dans les lexies : *aqbayli, amarikani, ...* Il est également décrit comme étant d'origine arabe.

<sup>3</sup> Nous traiterons ces distinctions de valeurs lorsque nous aborderons le volet sémantique.

Cependant, il nous semble plus approprié de le considérer comme un schème commun à ces langues vu qu'on le retrouve dans les archaïsmes, les lexies de souches berbère : *aḏawali*, *amerkanti*... mais plus encore, il est l'un des rares schèmes autonomiseurs existant dans la langue avec une nette productivité en synchronie.

Ceci-dit, si nous l'avons considéré comme typiquement autonomiseur malgré son rôle dans la formation des lexies adjectivales c'est parce qu'il s'en distingue à travers les autres constituants du schème : en effet, dans les lexies adjectivales, ce schème n'est pas significatif de la nature « adjectif » dans la mesure où, sans le constituant vocalique initial, il ne pourrait revêtir la forme adjectivale.

En résumé, en dehors de ces quelques schèmes dont la productivité semble en progression, il n'existe pas de structures spécifiques et régulières identifiant les autonomes de manière à les isoler des autres types de lexies.

#### **V.1.1.5. Les lexies substitués :**

Les substitués en berbère, se présentent sous des formes assez réduites. Une analyse en constituants : racine + schème se trouve ici encore peu explicite. En effet, bien que l'on distingue des constituants consonantiques et vocaliques, une identification en racine et schème semble improbable dans la mesure où il n'existe pas de schèmes ou de structures vocaliques plus ou moins régulières pouvant recevoir différentes racines pour leur donner l'une des natures représentées par les substitués. Ces lexies qui s'organisent autour de quelques constituants, qui sont, eux-mêmes, des substitués de manière indépendante.

C'est à partir de ces lexies comportant une partie vocalique et une autre consonantique que d'autres ont été créées. Nous retrouvons, ainsi, des inventaires assez restreints de ces lexies qui sont à pivot (interrogatifs et démonstratifs) ou non (pronoms indépendants) combinées avec d'autres éléments étant, pour certains, d'autres lexies pivots (les interrogatifs) ou des lexies fonctionnelles et grammaticales (les démonstratifs). Ces lexies peuvent être considérées comme base constante de formation

des autres lexies de même type : elles sont, en quelque sorte, des équivalents de schèmes.

Lexie pivot : *acu* (quoi)

Lexie pivot + lexie pivot : *acu umi* (à qui/quoi) (*acimi*) (pour quelle utilité – pourquoi)

Lexie pivot + lexie fonctionnelle prépositionnelle : *s wacu* (avec/par quoi) – *acu yef* (pourquoi)

Lexie pivot + lexie fonctionnelle propositionnelle : *akked wacu* (avec quoi)

Lexie pivot : *ta* (celle-ci)

Lexie pivot + lexie grammaticale : *tina* (*ta-inna*) (celle-là) – *tin* (*ta-in*) (celle)

Ces combinaisons ne sont, toutefois, pas opérables sur toutes les lexies pivots ni avec toutes les lexies fonctionnelles et grammaticales : il est question de compatibilités sémantiques déterminées et à travers la classification sémantique des lexies pivots, et les particularités sémantiques des lexies fonctionnelles et grammaticales se combinant avec les premières.

Par ailleurs, les pronoms indépendants, constituent un inventaire tellement restreint et qui n'a pas besoin d'être enrichi dans la mesure où il fait référence à toutes les réalités possibles et existantes de ce type de lexies, d'où l'inutilité des combinaisons entre elles ou avec d'autres types de lexies.

### **Synthèse du critère :**

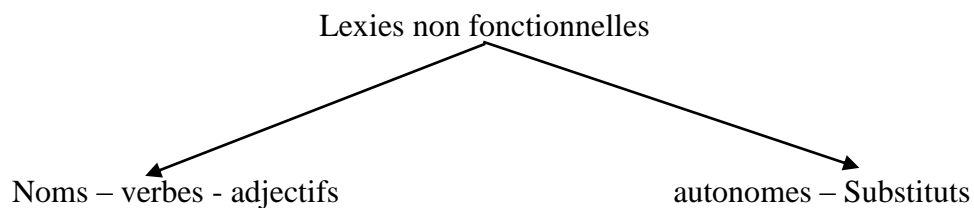
Pour ce caractère, les noms, les verbes et les adjectifs sont toutes des lexies formées sur la base d'une racine et d'un schème. Les autonomes et les substituts ne se manifestent pas sous cette structure.

Bien qu'ils portent des éléments vocaliques et d'autres consonantiques, ils ne fonctionnent pas de la manière qui définit ces concepts ou, autrement dit, leurs éléments vocaliques qui pourraient être considérés comme schèmes ne sont, en fait, que des

constituants au même titre que les éléments consonantiques vu qu'aucune des composantes ne se répète dans l'autre. Nous dégageons, donc, deux groupes : les lexies à schèmes et racines (noms, verbes et adjectifs) et les lexies à structures variables (les autonomes et les substituts).

Structure racine + schème

structures variables



### V.1.2. Initial régulier :

Après avoir identifié la structure formelle de chacun des types de lexies, nous verrons s'il existe dans ces structures, une ou des marques régulières qui les définiraient et surtout les distingueraient les unes des autres.

Pour se faire, nous l'aborderons à partir des lexies nominales qui affichent une marque initiale définitoire en berbère. Leur nombre étant plus élevé, ils nous serviront de référence pour les autres types : les intersections qui en découleront, nous renseigneront sur les particularités de chacun, mais orienteront aussi l'analyse qui portera sur les autres niveaux, notamment dans l'élaboration des caractères distinctifs.

#### V.1.2.1. Les lexies nominales :

Les lexies nominales sont généralement porteuses d'une marque initiale spécifique dans ou en dehors d'un contexte. Cet initial, presque constamment vocalique, est porté par le schème de ces lexies dont une voyelle précède toujours les éléments consonantiques de la racine.

Cependant, cet initial vocalique est aussi partagé par plusieurs autres types de lexies qui le portent de manière constante ou aléatoire. Ce qui fait de cette caractéristique un critère d'identification exhaustif mais, toutefois, assez définitoire notamment si l'on se réfère aux alternances qui peuvent en découler et leur importance dans l'identification des lexies nominales ainsi qu'à la distribution quasi complémentaire entre le type de voyelle et le schème de celui-ci.

Par ailleurs, bien que la quasi majorité des noms en berbère soient à initial vocalique, il existe des lexies nominales qui sont à initial consonantique et qui rompent la systématisme de ce caractère. Il est, toutefois, important de signaler que la quasi-totalité de ces noms à initial non vocalique sont des emprunts à l'arabe mais aussi au punique ...

Ceci-dit, vu le nombre extrêmement réduit des lexies nominales à initial consonantique d'origine berbère ou du moins kabyle, et pour qu'elles n'entraient pas l'opérabilité de cette caractéristique qui est, non seulement spécifique à cette langue, mais aussi vastement représentative, une nomenclature de ces exceptions pourraient être établies en marge et, ainsi, éviter l'affaiblissement d'un caractère aussi définitoire et spécifique.

### **V.1.2.2. Les lexies verbales :**

Contrairement aux lexies nominales, les lexies verbales ne portent pas de marque(s) spécifique(s) permanente(s) qui les identifieraient et les opposeraient aux autres types de lexies. Bien que construits, comme les noms, sur une racine et un schème, mais elles s'affichent avec des initiaux variés.

Cette variation n'est, cependant, pas logique ni pertinente et ne répond à aucune complémentarité ni distribution en référence aux différentes structures des schèmes verbaux qui sont, d'ailleurs, d'une extrême diversité. L'un des constituants du schème des verbes dans leur forme dite simple peut apparaître en position initiale pour certains verbes et l'un ou plusieurs des constituants de la racine représentent pour d'autres

verbes, l'initial de ces lexies qui seront, dans ce derniers cas, extrêmement hétérogènes et surtout imprévisibles.

Par ailleurs, outre cette diversité, l'initial des verbes n'est pas un élément constant puisqu'il ne varie pas seulement à sa forme simple mais devient instable en fonction de la forme qu'il prendra, ce qui accentue davantage l'hétérogénéité de l'initial des lexies verbales.

*Aker* (forme simple et aoriste)      *uker* (prétérit)      *ukir* (prétérit négatif)

Les lexies verbales, à l'inverse des nominales, ne peuvent pas porter de marques initiales constantes ou du moins assez stables et prévisibles à partir de la forme de la lexie. Ainsi, bien qu'elles partagent la même structure (racine + schème), les lexies verbales et nominales divergent de par l'ordre des constituants de leurs structures : la première voyelle du schème est toujours en position initiale chez les noms alors que chez les verbes, on ne peut pas parler de type d'initial.

### V.1.2.3. Les lexies adjectivales :

Les adjectifs ont une structure intimement proche des lexies nominales. Outre la combinaison de la racine et du schème étant à la base de leur formation, ils rejoignent aussi les noms de par leur initial constant et s'en distinguent de par là-même des lexies verbales. En dehors de quelques rares lexies à initial consonantique (racine), les adjectifs en berbère, portent comme marque initiale le premier élément de leurs schèmes et ce de manière constante.

Bien que cet initial varie en fonction de l'emplacement, de la fonction de la lexie (l'état) et de certaines autres variables (le genre et le nombre), il demeure toujours vocalique et ces changements ne sont que des alternances de la même voyelle du schème à la forme neutre<sup>4</sup> de la lexie.

---

<sup>4</sup> La forme neutre désigne ici l'adjectif masculin singulier à l'état libre.

#### **V.1.2.4. Les lexies autonomes :**

Vu le lien étroit entre la structure de la lexie (racine + schème ou variable) et l'initial de la lexie (homogène ou hétérogène), les autonomes qui sont de structures variables ne pourraient donc s'afficher avec des initiaux homogènes. En effet, ils sont en majorité à initial consonantique variant presque d'un autonome à un autre, et à initial vocalique pour une minorité.

Cette hétérogénéité de l'initial qui confirme et accentue celle des structures des autonomes les démarquent de la majorité des lexies non fonctionnelles et sont donc généralement définies comme le résultat de structures homogènes (à initial constant) à l'opposé des fonctionnelles qui sont hétérogènes au niveau de leur structure et initial.

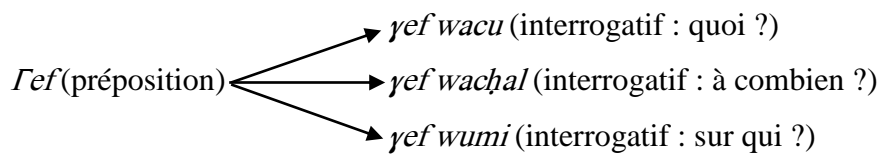
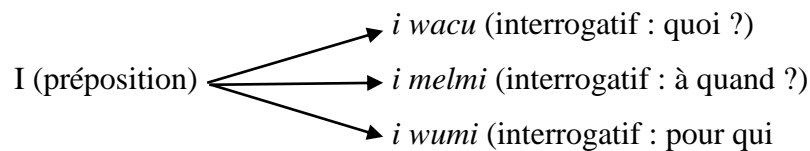
#### **V.1.2.5. Les lexies substitués :**

Les substitués qui sont censés fonctionner comme anaphores, sont en berbère, comme dans beaucoup d'autres langues, des lexies réduites à un nombre de phonèmes minimum qui répond au principe de reprise non encombrante. Ces petites lexies (comparées à celles qu'elles substituent) sont encore plus hétérogènes que les autonomes. En effet, il semblerait que plus le nombre de phonèmes des lexies est réduit, plus l'hétérogénéité est accentuée.

En outre, plus le nombre constituant l'inventaire d'un type de lexie est réduit, plus leur hétérogénéité s'affiche, dans la mesure où chaque forme de lexie décrit de manière univoque une réalité sans rapport aucun avec les autres formes décrivant d'autres réalités. Le besoin de création de moules se fait sentir de moins en moins car le nombre étant très réduit, il ne nécessite pas d'économie du langage qui est la principale motivation de la formation des schèmes, et en l'absence de schèmes, les initiaux ne vont répondre à aucun conditionnement, donc, seront de plus en plus hétérogènes.

De ce fait, les démonstratifs et les pronoms indépendants sont les plus hétérogènes au niveau structurel et de l'initial. Les interrogatifs qui sont en nombre légèrement plus élevé que les premiers, répondent quelque part à une certaine homogénéité.

Celle-ci est à différencier de l'acception de marque initiale décrite jusque-là chez les noms et les adjectifs. Les cas où l'on a observé une régularité dans les initiaux concernent les interrogatifs complexes où l'élément initial qui décrit chez les noms le premier phonème, correspond, ici, à l'un des constituants du complexe à condition bien sûr qu'il ne soit pas ainsi combiné dans un cas isolé (tout en excluant les combinaisons formant des syntagmes où toute combinaison est, plus ou moins, possible).



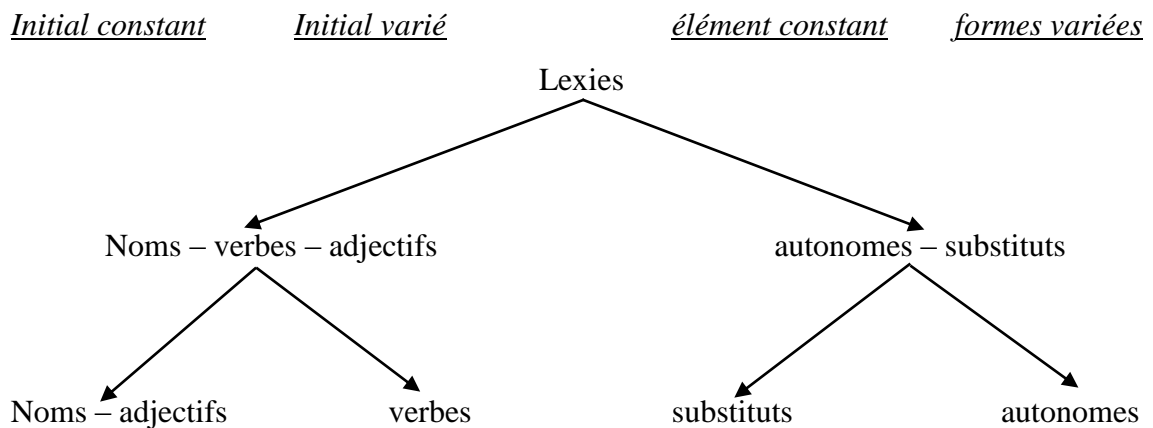
Par ailleurs, une analyse similaire nous amènerait aussi à identifier des initiaux constants dans les substituts démonstratifs qui sont, à l'instar des noms, précédés par un indicateur de genre. Ces initiaux sont, dans ces lexies, en distribution complémentaire en fonction de deux valeurs sémantiques : le nombre (singulier et pluriel) et l'emplacement (éloignement et rapprochement).

a (singulier, rapprochement) : wa(gi), ta(gi).

i (pluriel, éloignement ou singulier absence) : wi(gi)/wina / win, ti(gi) / tina / tin.

### Synthèse du critère :

Ce deuxième critère nous a permis de différencier les groupes de lexies issus de l'analyse du premier critère qui nous a révélé deux groupements : le groupe des lexies à structure racine + schème et le groupe à structures variables et hétérogènes. En effet, l'analyse de la marque constante a formé à l'intérieur de chaque groupe des sous-groupes : dans le premier, nous avons isolé les verbes des noms et des adjectifs, et dans le second, nous avons distingué les autonomes des substituts par un pseudo élément constant que nous avons tenu à distinguer de celui des noms et des adjectifs.



### V.1.3. Intervention sur la lexie :

Chaque type de lexies étudié ci avant ayant sa propre structure, nous verrons ici comment réagissent ces constructions face aux divers contextes dans lesquels elles peuvent apparaître. Nous étudierons, dans un premier point, le figement ou le non figement de ces lexies, puis nous traiterons des degrés de chacun de ces caractères. Ce point nous démontrera, en outre, laquelle des structures dégagées antérieurement est plus figée que l'autre : ce qui nous permettra une meilleure description de chaque ensemble.

### V.1.3.1. Les lexies nominales :

La structure schème + racine des noms peut apparaître comme une construction rigide n'acceptant aucune intervention et sur le schème et sur la racine. Mais cette cohésion n'est pas aussi inflexible que ça : le schème des lexies nominales est sujet à plusieurs modifications. Les alternances dont il est question ici sont celles qui interviennent sur les constituants du schème dans le but d'apporter d'autres informations à valeur sémantique, sans altérer le type de lexie initial<sup>5</sup>. Ces variations peuvent être internes ou externes aux schèmes ou à la lexie dans son ensemble.

Intervention sur le schème : variation du nombre

*Amrar* (accac) : *imurar* (icucac)

Intervention sur la lexie : variation du genre et du nombre

Genre : *aqcic* : *t aqcic t*

Nombre : *araz* : *araz en*

En berbère, il existe un troisième type d'intervention qui touche l'état de la lexie nominale, mais vu que sa valeur est plus d'ordre syntaxique que structurel, nous avons choisis d'inclure ce point dans le volet réservé au plan morpho syntaxique et fonctionnel. Il est, par ailleurs, important de signaler que ces modifications ne sont pas aléatoires mais répondent à une logique de distribution complémentaire en fonction de la structure des noms.

### V.1.3.2. Les lexies verbales :

Etant de même structuration que les noms, les lexies verbales peuvent, elles aussi, recevoir des modifications aussi bien internes qu'externes au schème et à la lexie dans son ensemble et, là aussi, sans lui changer de type de verbe. Par changement de type de verbe, nous entendons les modifications qui portent sur les rapports syntaxiques pouvant exister entre le verbe et les participants à l'action.

---

<sup>5</sup> Dans le cas des lexies nominales, le changement de type ne renvoie pas uniquement aux lexies verbales, adjectivales et autres mais concerne aussi les différentes lexies internes comme les noms d'agent, d'instrument...

Intervention interne : alternance du schème selon la personne et l'aspect

Gen (cec) : ggan (Cac) :

Intervention externe : selon l'aspect :

Aru (acu) : ttaru (tt + acu)

Pour les verbes aussi le type d'intervention et d'alternance est en distribution complémentaire avec la structure de la lexie verbale dans son ensemble (racine + schème).

### V.1.3.3. Les lexies adjectivales :

L'analyse menée jusqu'ici nous a démontré que les lexies adjectivales sont structurellement proches des nominales, ce qui fait que l'intervention sur ce type de lexies rejoint celle sur les noms. Toutes les modalités d'intervention sur les noms sont opérables sur les adjectifs y compris en ce qui concerne les règles de distribution complémentaire.

Intervention interne : variation du nombre

*Amuđin* (acucic) : *imuđan* (icucac)

Intervention externe : variation du genre et du nombre

Genre : aberkan : t-berkan-t

Nombre : aberkan : iberkan-en

Comme les noms, les lexies adjectivales peuvent aussi varier selon l'état mais, nous ne traiterons pas cet aspect dans ce volet pour deux raisons : d'abord, parce qu'il relève de la morphosyntaxe et n'apparaît qu'une fois mis en contexte, puis, parce que la variation d'état ne devrait pas toucher des lexies adjectivales qui sont employées en tant que telle.

#### **V.1.3.4. Les lexies autonomes :**

Bien qu'extrêmement hétérogène, les lexies autonomes sont très rigides et n'acceptent en général, aucune modification de quel que type que ce soit. Cette hétérogénéité structurelle décrite dans le point précédent qui les a dépourvues de la structure racine + schème induit un fort figement de ces lexies.

Par ailleurs, le caractère très indépendant de ce type de lexie qui a été même à l'origine de sa dénomination implique qu'elles ne sont rattachées à aucune autre lexie du contexte dans lequel elles sont insérées et ne dépendent ni d'elles, ni de leur emplacement pour assurer leur rôle. Leur détachement a fait que toute modification du contexte n'affecte pas sa structure : l'absence de rapport implique la rigidité de leur structure qui s'adapte, telle qu'elle, à tout contexte.

Cependant, comme beaucoup de lexies de la majorité des catégories, certains autonomes acquièrent les caractéristiques d'autres catégories de lexies pour assurer leurs rôles : un glissement qui varie l'état de certains autonomes à initial vocalique et qui les rapproche donc des noms et des adjectifs qui se retrouvent dans la même situation.

#### **V.1.3.5. Les lexies substitués :**

Si les substitués ne sont pas construits sous la forme de racine + schème, certains d'eux possèdent des éléments noyau qui servent d'élément constant dans la formation d'autres lexies de même type : cette différenciation à l'intérieur des substitués pourrait nous orienter vers un éventuel lien entre le type de structure et les possibilités d'intervention sur celle-ci. En effet, si, à travers les autonomes, nous avons pu expliquer leur rigidité structurelle, l'analyse des substitués nous permettra, peut-être, d'établir une relation systématique entre ces deux variables.

Les substitués groupés initialement avec les autonomes sont aussi hétérogènes structurellement que ces derniers. On a vu que la double diversité des autonomes (structure et marque) induit automatiquement une invariabilité de ce type de lexies. En

effet, il y a un lien directe entre ces trois variables : lorsqu'un ensemble de lexies qui constitue une catégorie ne manifeste pas de marque ou d'élément constant c'est qu'elles ont des structures complètement différentes les unes des autres et que l'éventualité de ressemblance ne serait ici qu'aléatoire : une hétérogénéité qui réduit les possibilités d'intervention sur ces lexies pouvant se rapprocher de zéro lorsque chaque référent sémantique est représenté par un signe de structure différente.

Ceci-dit, bien que les substituts soient à structures diversifiées, une variation peut être faite sur certains d'entre eux : intervention sur le genre et/ou sur le nombre. En effet, lorsque ce genre de variation est représenté ou potentiellement possible, la systématisme du lien entre structure et rigidité est rompue : même lorsque ces variables atteignent le degré le plus extrême d'hétérogénéité, ce genre d'intervention devient possible dans la mesure où celles-ci ne perturbent pas la lexie mais viennent, généralement, en addition et, souvent, sous forme d'un seul phonème « t » pour l'opposition du genre et « n » pour l'opposition du nombre.

Le nombre : *Nekk + n : nekkni*

Le genre : *Nutni + t : nutenti*

Par ailleurs, d'après la répartition issue du deuxième critère, il semblerait que tout groupe de lexies construit autour d'un ou plusieurs éléments constants et réguliers (communs à des sous-ensembles), aurait la particularité de variation, donc d'intervention sur la lexie. Seulement, dans le cas des interrogatifs, bien qu'ils aient cette caractéristique structurelle, ce ne sont pas toutes les lexies interrogatives qui peuvent recevoir ces interventions : c'est même une minorité qui a cette particularité : les interrogatifs personnels.

A travers la mise en relation de ces trois variables, on conclut que seules les prédispositions sémantiques à recevoir des variations de genre, de nombre et/ou de personne peuvent nous renseigner sur les possibilités d'intervention sur les lexies. Ainsi, la variable structure et présence d'élément constant n'ont pas de lien direct avec ces alternances bien qu'une homogénéité structurelle et la présence d'élément constant



## **V.2. Les critères syntaxiques et fonctionnels :**

Si les critères du plan structurel et formel ont identifié les caractéristiques de chaque ensemble de lexies prises indépendamment des contextes dans lesquels elles peuvent être insérées, nous analyserons ces mêmes groupes du point de vue syntaxique qui va nous décrire leurs structures formelles en contexte ainsi que leurs rôles dans une chaîne composée d'autres lexies.

Cette description ainsi que la corrélation entre fonction et variations des structures formelles nous renseignera sur les possibilités combinatoires de chaque type de lexie ainsi que les irrégularités syntaxiques qui vont nous permettre d'expliquer les glissements à l'origine des chevauchements syntaxiques affiliant la même lexie à deux voire plusieurs catégories différentes.

### **V.2.1. Structure morphosyntaxique et fonctions :**

Ce critère nous permettra d'extraire les caractéristiques morpho syntaxiques des lexies dans les différents contextes dans lesquels chaque type peut apparaître. Il nous renseignera sur le comportement de la structure de chaque ensemble de lexies dégagé à travers le point de vue structurel et formel une fois combiné avec les différents autres types de lexies. La structure morphosyntaxique étant intimement liée aux fonctions, nous mettront les manifestations structurelles en relation avec les fonctions correspondantes.

#### **V.2.1.1. Les lexies nominales :**

Selon le plan formel on a décrit les noms comme résultat d'une racine et d'un schème dont un élément de ce dernier constitue la marque initiale constante de ce type de lexies. Sur le plan morphosyntaxique, cette description ne demeure pas ainsi dans tous les contextes : la variation en genre et/ou en nombre étant traitée comme caractéristiques formelles et n'implique pas forcément un contexte, l'état de ces noms varie selon leur rapport avec les autres lexies de la phrase entre état libre et état d'annexion.

Dans le cas des noms, il y a une distribution complémentaire entre l'état et le type de fonction assuré par le nom, que ce soit en rapport direct avec le prédicat ou avec une autre lexie de la chaîne.

**1- Initial non alterné :**

**- Fonction d'expansion directe :**

*Yewwi-d awal.*

**- Fonction d'expansion indirecte** (mais uniquement avec les lexies fonctionnelles propositionnelles « s » de direction et « ar » de destination) :

*Ddiy yid-s ar **axxam***

*Ddiy yid-s s **axxam***

**- Fonction prédicative :** (uniquement après les lexies fonctionnelles de prédication) :

*D akellex waya*

**- Fonction d'indicateur de thème :**

*Arrac, yis-sen i tecbeḥ ddunit.*

**- Fonction de prédicatoïde :**

*D ayen i d argaz*

**2- Initial alterné :**

**- Fonction d'expansion indirecte** (après toutes les lexies fonctionnelles propositionnelles à l'exception de « s » et « ar » :

*D arrac n **wedrum** nney*

- **Fonction d'expansion déterminative :**

*Yefra-asen-tt-id uqerru n wedrum*

- **Fonction d'expansion référentielle :**

*Yusa-d yur-i wemcum-nni*

Le nom est ainsi donc décrit comme plurifonctionnel. Ceci-dit, cette pluralité de fonctions n'est pas absolue, car il y a toujours des rôles syntaxiques qu'il ne peut pas assurer ou qui peuvent être assurées par une poignée de ces lexies favorisées par des rapprochements sémantiques que nous préférons étudier, séparément, dans la partie réservée à ce volet.

### V.2.1.2. Les lexies verbales :

Les verbes ne subissent aucune transformation en passant de leur forme à l'état isolé vers un état contextuel. Ceci est peut-être dû à leur structure qui n'impose pas un ordre précis dans la succession des éléments de la racine et du schème : une diversité qui a permis le maintien de la forme de ces lexies même en contexte.

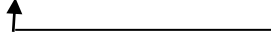
Par ailleurs, le verbe est souvent décrit, en opposition aux noms, comme uni fonctionnel : il prend souvent le statut de prédicat de la phrase comme en témoigne la majorité des phrases constituant notre enregistrement.

*Truh yer uḍeggal-is*

*Axxam, ychwağ ırgazen.*

Ceci dit, le verbe peut également être en fonction de prédicatoire rattaché à un autre verbe dans le statut de prédicat ou à une autre lexie susceptible d'être dans cette fonction.

*Yezga ccwal axaṭer yella cci*



Prédicatoïde rattaché à un prédicat verbal

Relation de subordination avec lexie fonctionnelle propositionnelle.

*D axxam n teḥdayin i t-rran*

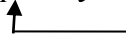


Prédicatoïde rattaché à un prédicat nominal

Relation de subordination avec support de détermination

Il peut également être un déterminant du nom à l'aide du support de détermination :

*Yuy taqcict i yebya*



Déterminant du nom

De ce fait, l'on s'interroge sur le nombre de fonctions à partir duquel on qualifiera une lexie de plurifonctionnelle ou quelles seraient les combinaisons de fonctions qui distinguent l'uni fonctionnalité et la pluri fonctionnalité si ce n'est le nombre un opposé à plus d'un : Les rôles de prédicat et de prédicatoïde seraient-ils la même fonction ?

Les caractéristiques définissant l'une et l'autre s'opposent : l'une est l'élément principal de la phrase et l'autre est rattachée à celle-ci ou à une autre lexie complétant elle-même la première.

Certes, le nombre de fonctions assuré par ces lexies est moins important que celui des lexies nominales, mais ne s'agit-il pas là d'une pluri fonctionnalité du verbe ?

En effet, pour pouvoir faire une opposition uni-fonctionnel (verbes) – plurifonctionnel (noms), il faudrait que les premiers n'apparaissent réellement que dans une seule et unique fonction et peu importe le nombre de fonctions assuré par le second à partir du moment où il n'est pas uni-fonctionnel.

### V.2.1.3. Les lexies adjectivales :

Nous avons démontré dans l'analyse des critères relatifs au plan structurel et formel que les adjectifs sont indissociables des noms et présentent les mêmes caractéristiques que ces lexies.

Ceci-dit, sur le plan morphosyntaxique, les lexies adjectivales ne subissent aucune modification au niveau de leur initial comme c'est le cas des lexies nominales dont l'état peut varier d'un contexte à un autre.

En effet, bien qu'ils aient cette capacité de se mettre en état d'annexion rendue possible grâce à la présence de la marque initiale vocalique, mais le contexte d'emploi des adjectifs ne leur impose pas un conditionnement formel et/ou structurel. Ils viennent en apposition à la lexie qu'ils qualifient et ne se caractérisent, dans ce sens, que par une seule fonction spécifique qui n'est pas assurée par les autres types de lexies : fonction adjectivale.

*Ezlen-tt axaṭer tuy argaz **aberkan***

Bien que la fonction de ces lexies ne perturbe pas leur structure formelle comme c'est le cas des lexies nominales, ceci n'empêche pas qu'elles peuvent, hors contexte, être mises à l'état d'annexion. Mais cette alternance ne se manifeste que lorsqu'il y a distorsion au rôle assuré par ce type de lexies qui doit, théoriquement, être uni-fonctionnel.

*Ezlen-tt axaṭer tuy yiwen n **uberkan***

#### V.2.1.4. Les lexies autonomes :

L'hétérogénéité structurelle des autonomes étant, entre autres, à l'origine de leur rigidité formelle a fait qu'ils ne subissent aucune perturbation morpho syntaxique une fois mis en contexte.

En outre, leur détachement complet ou partiel des autres lexies composant la phrase ou l'élément qu'ils déterminent, a fait que ces lexies ne soient pas conditionnées par le contexte, d'où leur capacité à se déplacer et à prendre différentes positions dans la phrase : une autonomie qui leur a valu leur dénomination.

Malgré leur plus ou moins importante indépendance, les lexies autonomes n'assurent qu'une seule fonction (uni-fonctionnelles) : celle de détermination. Ce rôle est, cependant, à différencier de la fonction de détermination nominale assurée par les lexies nominales où la distinction réside dans l'indicateur de fonction « n » (lexie fonctionnelle prépositionnelle) qui précède le noms déterminants, mais dont les autonomes se passent.

*Yelha win yesεan axxam **di** tmurt*

*Yelha win yesεan axxam **tura***

#### V.2.1.5. Les lexies substitués :

La description de la structure formelle des lexies substitués qui les définit comme plus courtes que les autres lexies non fonctionnelles et d'une certaine organisation autour d'éléments pivots, en dépit d'une homogénéité plus ou moins avérée, nous oriente vers une rigidité formelle en contexte à l'image des lexies autonomes.

En effet, l'analyse morpho syntaxique des lexies nominales, verbales, adjectivales et autonomes a laissé entrevoir une éventuelle relation entre l'hétérogénéité structurelle des ensembles de lexies et leur comportement morpho syntaxique dans le sens où l'homogénéité implique un conditionnement entre la structure et les différents

contextes d'emploi (noms, adjectifs), donc une hétérogénéité qui maintiendrait chaque forme quel que soit le contexte dans lequel elle s'insère (verbes, autonomes).

Si ce lien s'est manifesté à travers ces lexies, l'interrogation réside dans les substituts qui sont à mi-chemin entre l'homogénéité et l'hétérogénéité de par la présence d'éléments pivots qui rompe la concordance structurelle sans, toutefois, en faire une forme commune à toutes les lexies de la catégorie en question.

La complexité de la structure des substituts est, encore, accentuée par leur subdivision en trois sous-groupes qui ne réagissent pas de la même manière lorsqu'introduits dans un contexte. En effet, la dénomination de ces lexies peut nous renseigner sur leurs fonctions : étant des substituts, elles devraient se manifester dans n'importe quel contexte où le substitué est employé. Ces lexies seraient donc plurifonctionnelles en référence au caractère des lexies nominales qu'elles substituent : la question qui nous interpelle ici est si tous les contextes syntaxiques sont rendus possibles par ces substituts et, non seulement, mais, aussi, simultanément par les trois sous-groupes qui composent cette catégorie ?

Par ailleurs, signalons, avant de répondre à ces interrogations, que la substitution est un phénomène purement syntaxique et n'implique aucun autre aspect. Autrement dit, si ces lexies sont censées être des substituants de noms, ceci n'implique pas que leur comportement morpho syntaxique doit se référer à celui de ces lexies.

Pour valider la pluri fonctionnalité héritée des noms de par leur caractère substitutif des lexies substituts, il ne suffit pas, d'une part, de repérer uniquement certains des contextes d'emploi de ces lexies qui soient similaires à ceux des noms, ni de vérifier les possibilités de substitution des noms en se référant, tantôt aux lexies d'un sous-groupe, tantôt à celles d'un autre sous-groupe.

En plus explicite, la plurifonctionnalité des substituts ne peut être définie qu'une fois appliquée au sein même de tous les sous-ensembles et que cette substitution soit élargie à toutes les fonctions qui peuvent être initialement rendues par les noms car ces lexies sont identifiées comme substituts complets des noms et non partiels.

## 1- Avec les lexies du sous-groupe des pronoms indépendants :

- *Fonction de prédicat :**D axxam i t-ixuşşen**D **netta** i t-ixuşşen*- *Fonction d'expansion référentielle :**Yedda uzegzaw d uqquran**Yedda **netta** d uqquran*- *Fonction d'expansion directe :**Yuy akal di yal tamurt**Yuy **netta** di yal tamurt \**- *Fonction d'expansion indirecte :**Yexdem atas yef uxxam nnsen**Yexdem atas yef **nutni** \**- *Fonction d'expansion déterminative :**Yekkes uqermud n wexxam**Yekkes uqermud **ines** (n **netta**)*- *Fonction d'indicateur de thème :**Aqcic, ayen iga mačči d tacmat****Netta**, ayen iga mačči d tacmat*- *Fonction de prédicatoire :**D ayen kan i d lhif**D ayen kan i d **netta**.*

## 2- Avec les lexies du sous-groupe des interrogatifs :

- Fonction de prédicat :

*D argaz i d-yusan yur-i*

***Anwa** i d-yusan yur-i*

- Fonction d'expansion référentielle :

*Yella wawal i d-yenna*

*Yella **wacu** i d-yenna*

- Fonction d'expansion directe :

*Iwala-d argaz ara s-yebnun.*

*Iwala-d **anwa** ara s-yebnun*

- Fonction d'expansion indirecte :

*Ur yelli yef yiwet ara ttekley*

*Ur yelli yef **wanta** ara ttekley*

- Fonction d'expansion déterminative :

*D amur n gma-s i yečča ?*

*D amur n **wanwa** i yečča ?*

- Fonction prédicatoire :

*Ur t-tağğa ara weḥd-s amer d tawayit ara k-yexdem*

*Ur t-tağğa ara weḥd-s amer d **acu** ara k-yexdem*

## 3- Avec les lexies du sous-groupe des démonstratifs :

- Fonction de prédicat :

*D argaz i d-yusan yur-i*

*D **wagi** i d-yusan*

- Fonction d'expansion référentielle :

*Yella wawal i d-yenna*

*Yella **win** i d-yenna*

- Fonction d'expansion directe :

*Iwala-d irgazen ara s-yebnun.*

*Iwala-d **wid** ara s-yebnun*

- Fonction d'expansion indirecte :

*Ur yelli yef yiwet ara ttekley*

*Ur yelli yef **tin** ara ttekley*

- Fonction d'expansion déterminative :

*D amur n gma-s i yečča ?*

*D amur n **wigi** i yečča ?*

- Fonction d'indicateur de thème :

*Arrac-nni, ur d-banen ara.*

***Widak**, ur d-banen ara*

- Fonction de prédicatoire :

*Ur t-tağğa ara weḥd-s amer d tawayit ara k-yexdem*

*Ur t-tağğa ara weḥd-s amer d **tinna** ara k-yexdem*

A partir des exemples présentés ici, qui sont même, des fois, sélectionnés pour cette occasion de substitution, on peut voir que tous les types de substituts peuvent commuter un nom dans toutes les fonctions. Mais en théorie, cette commutation qui semble être sur mesure, n'est pas aussi systématique qu'elle n'y paraît : il y a des contextes où il y a alourdissement de la phrase (le cas des pronoms indépendants), le recours aux formes brèves (le cas des pronoms indépendants et des démonstratifs), une

substitution avec altération sémantique du substitué (le cas des interrogatifs) et, enfin, des exemples où la commutation est quasiment improbable.

- Substitution avec recourt aux formes brèves :

*Ihemmel ayrum n yifassen-iw*

*Ihemmel ayrum **inu** (n nekk)*

- Substitution avec alourdissement de la phrase :

*Tebna yef uqerru-iw*

*Tebna yef **nekk**.*

Comme toute autre commutation portant sur d'autres types de lexies, il n'existe aucune substitution parfaite où ces phénomènes n'apparaissent pas tous ou en partie, car ce ne sont pas uniquement les conditions syntaxiques qui sont prises en compte, mais on y mêle aussi les compatibilités sémantiques, d'abord, entre le nom substitué et le reste de la phrase, puis, entre le substituant et le nom substitué, et enfin, entre le substituant et le reste des mêmes lexies dans lequel il est inséré par commutation. Il est déjà assez difficile de concorder les compatibilités des deux lexies concernées directement par la substitution (le substitué et le substituant), donc plus délicat et complexe encore entre trois variables.

Certains contextes sont favorables à la commutation noms – substitués dans ses divers sous-groupes et d'autres non. Mais vu la délicatesse et la fragilité de ce processus, il suffit qu'il y ait au moins quelques situations où la substitution est rendue possible pour chacun des sous-ensembles en même contexte ou en des contextes différents pour valider leur caractère plurifonctionnel.

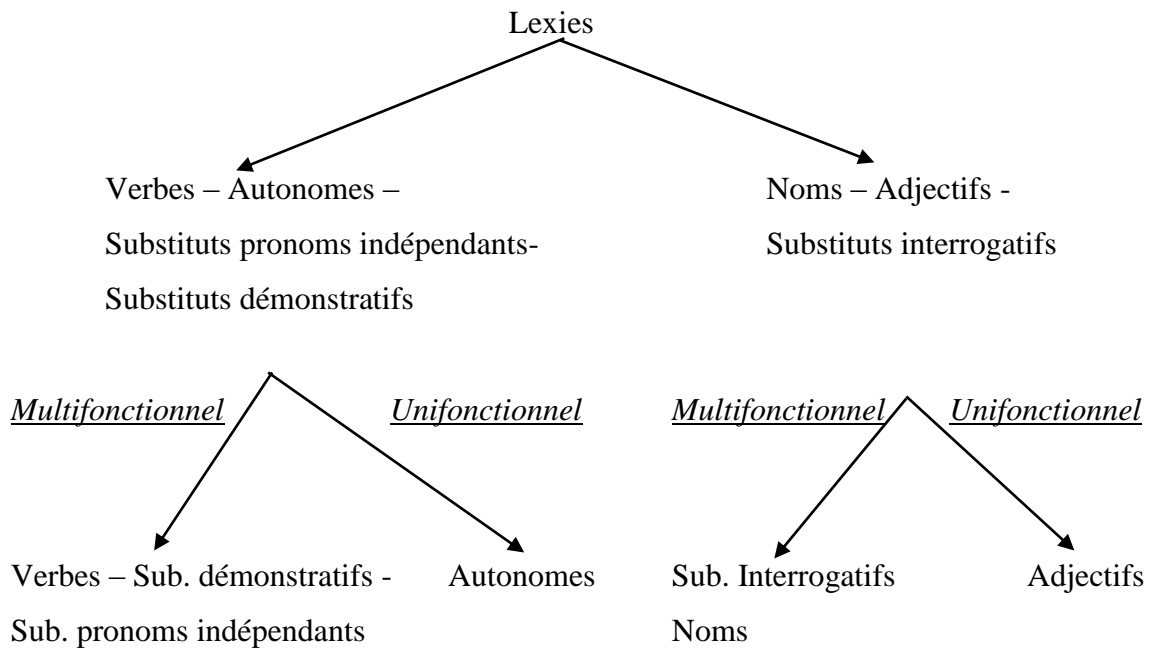
Par ailleurs, si les pronoms et les démonstratifs demeurent de formes constantes, nous avons constaté une variation de l'initial de la majorité des lexies interrogatives lorsque le contexte l'impose exactement comme avec les noms. Le caractère vocalique de ces initiaux a, sans doute, permis cette variation d'état. Les démonstratifs, eux aussi à initial vocalique, auraient probablement été dans le même cas si les composants de leur racine et schème étaient un peu plus nombreux rapprochant ces lexies des noms et des adjectifs.

### **Synthèse du critère :**

Du point de vu morphosyntaxique, nous avons dégagé deux ensembles : un ensemble : les noms, les adjectifs, les substituts interrogatifs, dont la structure est conditionnée par la fonction assurée, et un ensemble : les autonomes, les verbes, les substituts pronoms et les substituts démonstratifs, dont la structure est invariable peu importe les contextes de leurs emplois.

Quant au point de vue purement syntaxique, nous avons opposé à l'intérieur de chaque ensemble issu de la segmentation morphosyntaxique des catégories de lexies uni-fonctionnelles (les adjectifs dans le premier et les autonomes dans le second) et des catégories de lexies pluri fonctionnelles (noms et substituts interrogatifs dans le premier et verbes, substituts pronoms indépendants et substituts démonstratifs dans le second).

Signalons, en fin, que l'uni fonctionnalité ne rend pas compte de la même fonction, auquel cas, les adjectifs et les autonomes seraient réciproquement des substituts, et que la pluri fonctionnalité ne renvoie pas forcément aux mêmes fonctions en dehors des substituts.

Non conditionnement morphosyntaxiqueConditionnement morphosyntaxique

### V.2.2. Les compatibilités syntaxiques :

Une fois la description morpho syntaxique faite et les fonctions déterminées, nous nous intéresserons aux différentes possibilités de combinaisons syntaxiques impliquant chaque type de lexies. Il s'agit là de définir les types de lexies qui sont compatibles avec les lexies de chaque catégorie ainsi que les conditions de leurs compatibilités, car ce sont les caractéristiques de ce critère, additionnées à celles du précédent qui vont nous orienter quant aux irrégularités syntaxiques et morphosyntaxiques que nous aborderons dans le troisième critère.

#### V.2.2.1. Les lexies nominales :

Nous avons vu que les lexies nominales apparaissent dans divers contextes où elles assument plusieurs fonctions. Cette plurifonctionnalité est traduite par les larges possibilités de combinaison de ces lexies avec les autres types, ainsi que leurs capacités d'adaptation morphosyntaxique en différents contextes.

Les noms peuvent donc se rapporter aux :

- Verbes : (dans leurs fonctions de prédicat et de prédicatoïde) :

*Yerwa uguren*

*Yeḥdeq, meḥna yetṥawal awal.*

- Noms : dans leurs diverses fonctions :

*D aqcic n ccuq*

*Yesḗa-d aqcic n ccuq*

- Adjectifs :

*D aqcic ameḗwaju n yifassen*

- Autonomes :

*Yenwa drus n lyaci*

- Substituts :

*D netta i d lsas.*

Et enfin, les noms constituent des prédicats, donc sont, eux-mêmes, le point de rattachement des verbes et d'autres noms qui viennent compléter le sens de ce statut prédicatif à travers les différentes fonctions dans lesquelles ils sont insérés.

### V.2.2.2. Les lexies verbales :


Bien qu'elles soient, aussi, plurifonctionnelles, les lexies verbales n'ont pas beaucoup de latitudes combinatoires. En effet, plus on réduit la pluri fonctionnalité des lexies, leurs possibilités de combinaison diminuent de même fréquence.


Il apparaît que le nombre de fonctions assurées par la lexie détermine l'importance des compatibilités syntaxiques : le verbe qui n'assure pas autant de fonctions que les noms, n'ont pas, non plus, beaucoup de points de rattachement, ni une grande diversité de la nature ou de la catégorie de ses référents. En référence aux fonctions des lexies verbales, on distingue deux types de centre de rattachement :

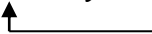
1- *Les verbes* : lorsqu'ils sont dans la fonction de prédicat et prédicatoire :


*Yusa-d weyrib ad izer arraw-is.*

2- *Les noms* : dans les diverses fonctions qu'ils assurent :


*Yusa-d wergaz i yesserfa*  


*D awal i t-id-yenna*  


*Yemmekta-d temzi i yescedda di tyessawt*  


*Yuyal yer wexxam i yeğğa*  


Outre les rapports que les verbes peuvent entretenir avec ces lexies, ils peuvent, eux aussi, prendre le statut de prédicat qui fait d'eux des centres de rattachement des différentes fonctions des lexies nominales, ainsi que celle de prédicatoire des lexies verbales.

*Yebra-d wemcum i wawal di lhara akken ad as-slent tlawin*  


Par ailleurs, contrairement aux lexies nominales, les lexies verbales n'ont pas d'affinités syntaxiques combinatoires avec les lexies adjectivales. Les autonomes, par contre, devraient être compatibles avec tous les types de lexies vu leurs particularités syntaxiques qui leur permettent de renvoyer à n'importe quel constituant de la phrase tout en ne perdant, toutefois pas de vue, les concordances d'ordre sémantique.

Les substituts, quant à eux, ne devraient pas déroger aux comportements du type de lexies qu'ils commutent, dans la mesure où nous avons conclu à partir de l'analyse du critère syntaxique, qu'ils fonctionnent, plus ou moins, de la même manière et

assument les mêmes rôles. Les sous-ensembles des lexies substitués sont donc compatibles avec toutes les lexies qui le sont avec les noms.

### V.2.2.3. Les lexies adjectivales :

Du fait de leur uni fonctionnalité, et si l'on suit le raisonnement émanant de l'analyse des lexies nominales et verbales, l'on décrira les adjectifs comme caractérisé par des latitudes combinatoires réduites à leur maximum. En effet, les lexies adjectivales ne peuvent se combiner qu'avec des lexies nominales. Cette affinité est déterminée par la définition même de ces lexies qui sont décrite, avant tout, en référence au rôle qu'elles assurent.

Le nom qui constitue le point de rattachement des adjectifs peut, par contre, avoir un statut prédicatif ou être dans l'une des fonctions qu'ils peuvent assurer.

Noms dans un statut prédicatif :

*D argaz **afehli***

Noms dans ses différentes autres fonctions :

*Yusa-d wergaz **afehli***

*Yenna-d awal **azayan***

Par ailleurs, les pronoms indépendants, démonstratifs et interrogatifs, étant des substitués des noms, doivent, en principe, être syntaxiquement compatibles avec les adjectifs. En effet, ces combinaisons peuvent être opérables du point de vue fonctionnel, mais les latitudes sémantiques alourdissent ce genre de combinaison et désorientent, quelque peu, le type de relation qui devait, initialement, être rendu :

- Les substitués démonstratifs incluent en eux et la référence nominale, et la valeur de démonstration, ce qui fait que la combinaison de ces deux variables avec la référence de l'adjectif, bascule, quelque peu, vers l'apposition, car la démonstration implique généralement la perception de l'élément décrit.

*D wagi, aberkan*

- Les pronoms indépendants aussi décrivent déjà assez explicitement leurs référents, qu'une qualification à l'aide d'adjectifs se présenterait plus comme une apposition que comme une détermination :

*D nekk, **acebħan**, ur ħemiley ara icebħanen.*

- Quant aux interrogatifs, ils ne semblent pas être compatibles avec les adjectifs.

Toutes ces qualifications sous forme d'apposition sont plus représentées avec la forme basée sur le support de détermination.

*D wagi i d **aberkan***

*D nekk, i d **acebħan**, ur ħmiley ara icebħanen.*

#### V.2.2.4. Les lexies autonomes :

Tout comme les adjectifs, les autonomes sont uni fonctionnels, et devraient donc n'être compatibles qu'avec un seul autre type de lexies. De ce fait, la relation établie entre la variable fonction et celle de compatibilité est ici rompue par la particularité de ces lexies qui font d'elles des parties de phrases sans point de rattachement syntaxique d'où leur, plus ou moins grandes, possibilités de déplacement.

Ceci dit, l'on peut constater dans la variable de l'autonomie (capacités de déplacement) une différenciation du point de référence. En effet, comme souligné par Chaker S., les autonomes peuvent être à incidence large ou étroite selon le type d'autonome mais aussi son référent dans la phrase.

Cette description souvent dite sémantique, implique dans certains contextes des rapports syntaxiques et ce, notamment, lorsque ces lexies sont à incidence étroite. Cette dernière est à l'origine d'une affinité, plus ou moins, forte entre l'autonome et son référent à tel point qu'elle fait naître un lien syntaxique qui est plus stable que la référence sémantique et qui décrit une détermination plus marquée et plus précise :

*Turew-d (tyaziḡt) aḡas n tmellalin*

Dans cet exemple, l'autonome « *aḡas* » qui fait partie de ceux à incidence étroite ne vient pas apporter une référence sémantique quantitative à l'ensemble de la phrase (ne détermine pas le prédicat) mais un seul élément de cette phrase qui constitue, d'ailleurs, ensemble (avec l'autonome) l'expansion directe.

Toutefois, cette relation de détermination définit entre l'autonome et le nom ou entre l'autonome et l'adjectif n'apparaît pas comme dans celle de la qualification ou de la détermination nominale où le premier constituant est un déterminé et le second un déterminant. Ici, le sens de la détermination n'est pas explicite dans la mesure où les deux composantes de l'expansion directe (l'autonome et le nom) sont en même temps des déterminés et des déterminants : l'autonome détermine la quantité du référent nominal et le nom détermine le type de la quantité décrit par l'autonome.

Cette ambiguïté est, au niveau syntaxique, explicitée par l'ordre des lexies impliquées dans cette détermination ainsi que par la lexie « n » indicatrice de la fonction déterminative. Ainsi que définit par la syntaxe berbère, la lexie venant en seconde position et précédée de l'indicateur de fonction « n » est le déterminant de la lexie à laquelle elle succède.

Mais, on ôterait à l'autonome sa principale caractéristique définitoire qui fait de lui un fragment de phrase indépendant, sans relation syntaxique le définissant et encore moins être défini par une autre lexie. L'explication qui pourrait correspondre à cet amalgame résiderait dans le phénomène de glissement syntaxique des autonomes vers les noms qui sont tout à fait capables de recevoir ce genre de détermination. (Ce trait sera traité dans le volet réservé aux distorsions).

**V.2.2.5. Les lexies substitués :**

Le rôle de ces lexies est souvent indicateur de leur comportement syntaxique. L'on peut, donc, antérieurement à leur analyse, identifier leurs compatibilités

syntaxiques de par le fait qu'elles se substituent aux noms et qu'elles peuvent s'afficher dans les mêmes fonctions que ces derniers.

En effet, les correspondances fonctionnelles entre deux types de lexies raccordent leurs comportements syntaxiques avec les autres lexies pouvant les entourer. Les différents sous-ensembles des substituts peuvent, donc, être compatibles avec différentes lexies qui constituent le point de rattachement des lexies nominales.

Pour se faire, il faut, là aussi, veiller à confirmer ces compatibilités par plusieurs des lexies composant chaque sous ensemble de substituts : démonstratifs, pronoms indépendants et interrogatifs dans toutes les situations où les noms affichent ces mêmes compatibilités.

***1- Les pronoms indépendants peuvent se rapporter aux :***

- Verbes :

*Yedda netta* (il est parti, lui)

- Noms dans leurs diverses fonctions :

*D amur-ik i n netta* (C'est ta part qui est à lui)

*YeEya di tikci i nutni* (Il en a marre de leur en donner)

- Adjectifs :

*Yella wawal azidan n nutni.* (Il y a de belles paroles d'eux)

***2- Les démonstratifs peuvent se combiner avec les :***

- Verbes :

*Yedha wagi* (Il s'est bien occupé celui-là)

- Noms dans leurs diverses fonctions :

*Iwala-d axxam n winnat* (il a vu la maison d'un tel)

- Adjectifs :

*Yuyal almi d aberqac-nni n winna.* (Il est retourné vers le bariolé-là)

### 3- Les interrogatifs peuvent être compatibles avec les :

- Verbes :

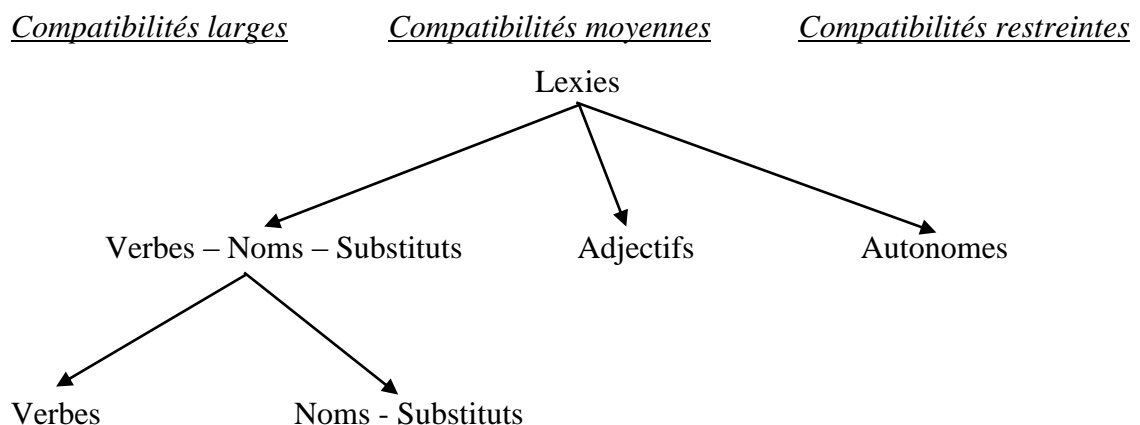
*Anwa i d-yuyalen ?* (Qui est revenu ?)

- Noms ou leurs substituts :

*Acu n wugur ?* (Quel est le problème ?)

### Synthèse du critère :

Les compatibilités syntaxiques nous ont, cette fois, révélé une segmentation à trois parties selon, d'une part, l'existence ou l'absence de compatibilités avec les autres lexies de la phrase dans lesquelles chaque type de lexies est inséré, et en fonction du nombre de lexies qui constituent le point de rattachement de chaque type, d'autre part, dans le but d'affiner la segmentation initiale.



### **V.2.3. Les distorsions syntaxiques :**

Ce critère nous permettra de mettre en évidence les situations de chevauchements syntaxiques entre les différentes catégories composant les lexies de type non fonctionnel. Ces transferts de classes qui font basculer certaines lexies de leurs caractéristiques définitoires vers celles d'une autre catégorie est en relation étroite avec leurs latitudes syntaxiques et morphosyntaxiques. Il est, donc, évident que les catégories dont les latitudes sont, plus ou moins, proches s'échangent mutuellement et plus facilement leurs lexies. Pour identifier ces ponts, nous procéderons à une étude binaire où nous rassemblerons les catégories affichant ces particularités aussi bien au plan syntaxique que sémantique car ces niveaux d'analyse sont intimement mêlés.

#### **V.2.3.1. Lexies nominales – Lexies adjectivales :**

Les caractéristiques structurelles et morphosyntaxiques de ces types de lexies laissent prévoir des glissements syntaxiques de part et d'autre. En outre, les références sémantiques de certains nominaux rejoignent étroitement celles des adjectifs. Nous avons vu, à travers les différents aspects étudiés, que les noms et les adjectifs sont presque indissociables. La principale distinction réside dans le fait que les noms sont pluri fonctionnels variant leurs états en opposition aux adjectifs qui sont uni fonctionnels qui leur impose un état libre constant. Cette uni fonctionnalité est en référence à un comportement primaire, car ils peuvent assumer d'autres fonctions comme comportement secondaire. Comment distingue-t-on alors entre ces deux types de fonctions ? La réponse à cette interrogation nous permettra, en même temps, de trancher sur la nature d'une lexie suspendue entre la catégorie nominale et adjectivale, et de préciser l'orientation des transferts entre ces deux catégories.

Nous avons, auparavant, établi des critères de distinction entre ces deux types de lexies dans notre mémoire de Magister, nous nous contenterons, donc ici, de présenter une synthèse des arguments avancés. Les lexies adjectivales dans leur fonction principale ne s'affichent qu'à l'état libre, ce n'est qu'en passant vers l'état nominal que leur initial peut varier. Cependant, comment identifier la fonction principale des fonctions secondaires qui déterminent la catégorie de ce type de lexies et celles susceptibles de les recevoir à titre provisoire ?

Rappelons, d'abord, que ces transferts ne s'effectuent pas dans un seul sens, mais à double sens : des noms vers les adjectifs et des adjectifs vers les noms. Toutefois, l'interrogation à laquelle nous voulons apporter des réponses ne concerne pas toutes les lexies des deux catégories. En effet, dans la première, ne sont susceptibles d'être employées comme adjectifs que les lexies communément appelées noms d'agent et de patient. Pourquoi, alors, ces lexies ne sont-elles pas de nature adjectivale dont les fonctions nominales ne seraient que secondaires ?

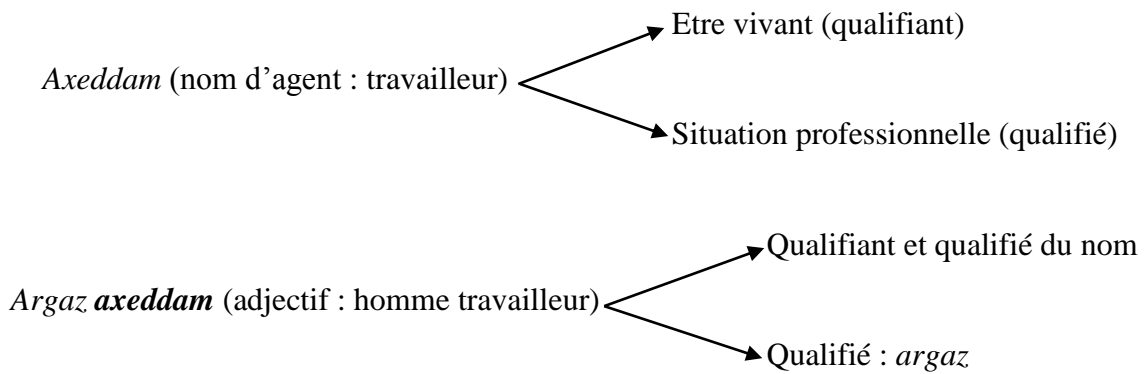
A travers cette opposition, nous avons dégagé certains critères syntaxiques et sémantiques de catégorisation de ce type de lexies : pour qu'une lexie soit adjectivale, il est impératif qu'elle ait comme seule référence la qualification, elle doit être seulement un qualifiant qui a besoin du qualifié pour s'actualiser. Les cas de nominalisation de ces lexies ne les dissocient pas du qualifié qui doit être, quelque part, présent dans le cotexte ou le contexte aussi éloigné qu'il puisse être du syntagme.

*D awray n tmellat* (C'est le jaune d'œuf)

*D aberkan(-nni) i tt-yewwin* (c'est le noir qui l'a emportée)

Dans le premier cas, le contexte ayant permis la substantivation de l'adjectif de couleur est conventionnel et repris par le déterminant nominal lui succédant. Quant au second, il y a un contexte d'énonciation proche qui a réuni le qualifiant et le qualifié étant, à l'origine, deux lexies différentes.

Quant aux cas d'adjectivation des noms, c'est leur particularité incluant et le déterminé et le déterminant qui leur acquiert cette possibilité de fonctionner comme adjectif. La qualification à l'aide de ces « noms – adjectifs » comporte, d'ailleurs, une double référence au qualifié puisqu'il est déjà inclus dans ces noms en dehors du contexte de qualification. Et dans la majorité des situations, ces contextes relèvent de l'accentuation de la désignation du qualifié qui induit, parfois, des extensions sémantiques.



### V.2.3.2. Lexies nominales – Lexies autonomes – Lexies adjectivales :

Contrairement au premier cas de transferts qui est assez fréquent et qui touche un nombre important des lexies de chacune des deux catégories, les chevauchements entre la classe nominale et celle des autonomes est de moindre importance. Cette évaluation établie en fonction du nombre de lexies des catégories impliquées dans les transferts est en relation étroite avec les similitudes au niveau structurel, morphosyntaxique et sémantique. Comme avec les lexies adjectivales, ce sont, généralement, les références sémantiques qui entraînent des rapprochements syntaxiques favorisés par les latitudes structurelles et formelles.

Les références sémantiques des autonomes étant précises, certaines lexies nominales partageant, plus ou moins, les mêmes sèmes principaux des différentes classes sémantiques, peuvent référer à des valeurs initialement du domaine des autonomes. Cependant, ces contextes de transferts, essentiellement d'ordre sémantique, s'effectuent à l'aide de la lexie « s » : *itett s lemyawla* (il mange avec rapidité). Cette construction réfère, toutefois, à l'une des fonctions syntaxiques des lexies nominales : l'expansion indirecte. C'est pour cette raison que ces glissements des noms vers les autonomes ne sont que d'ordre sémantique, car, pour qu'ils soient aussi validés du point de vue syntaxique, il faudrait que ces noms soient capables d'être autonomes et non autonomisés par une autre lexie : une caractéristique primordiale décrivant les lexies autonomes qui n'ont besoin d'aucune autre lexie pour être identifiées en tant que telles.

Par ailleurs, des lexies adjectivales se retrouvent aussi dans les mêmes conditions. Sémantiquement autonomisées à l'aide de « d » (c'est), elles ne peuvent remplir les conditions syntaxiques de cette catégorie. Toutefois, si les noms peuvent

apparaître sous la structure « s + nom » pour rendre compte d'une fonction syntaxique nominale, les adjectifs, eux, ne se manifestent pas ordinairement dans le contexte « d + adjectif » dans le sens de la qualification. Dans « *yuyal-d d aberkan* » (il y est revenu bronzé), « *d aberkan* » ne peut être défini syntaxiquement que par expansion adjectivale attribut qui ne fait, d'ailleurs, pas l'unanimité des réflexions quant à la structure attribut des adjectifs en berbère. La fonction syntaxique de ce type de construction ne peut, donc, être confirmée qu'après infirmation de l'existence de la fonction d'adjectif attribut, car, dans le cas contraire, priorité est donnée à cette dernière.

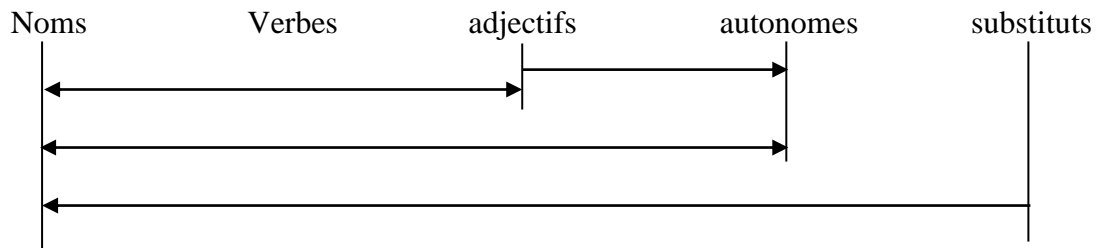
Quant aux transferts dans le sens inverse, quasiment toutes les lexies autonomes peuvent faire l'objet d'une nominalisation. Ce qui favorise ce procédé réside dans la diversité des sèmes verbaux pouvant se combiner avec ces autonomes. Il y a, en effet, beaucoup de chance d'avoir des compatibilités sémantiques entre ces deux types de lexies, ce qui favorise leur emploi dans les mêmes conditions syntaxiques que les lexies nominales en réduisant leur caractère autonome au profit des différentes affinités définies par chaque fonction. Les transferts vers la classe des adjectifs ne sont, par contre, pas probables car les autonomes ne recouvrent pas le champ sémantique de la qualification.

### **V.2.3.3. Lexies nominales – Lexies substituts :**

Les substituts étant définis par leur propriété de se substituer à n'importe quel nom, peuvent aisément et dans la quasi-totalité des contextes s'afficher dans des fonctions nominales. Cette aptitude n'est, donc, pas une distorsion à leurs caractéristiques descriptives et ne peut rentrer dans la définition du principe de fluidité catégorielle. Cette multi fonctionnalité identique à celle des noms est une latitude principale et non secondaire.

Ceci dit, bien que ces lexies aient pour rôle de substituer des noms dans leurs diverses fonctions, ceci n'implique pas les transferts effectués par ces noms vers d'autres classes. Elles ne peuvent, d'ailleurs, ni s'approprier les caractéristiques syntaxiques et sémantiques d'autres catégories, ni accueillir des lexies de ces dernières.

### Synthèse du critère :



### V.3. Les critères sémantiques :

Les critères de catégorisation devant être hétérogènes ainsi que l'intime relation que nous avons déduit entre le niveau syntaxique et sémantique, nous amènent à aborder l'aspect sémantique de chacune des classes identifiées bien qu'il soit un aspect assez difficile à cerner chez toutes les catégories.

Nous avons tenu, lors de l'élaboration des critères de classification des lexies, à ce que chaque niveau d'analyse soit représenté par un nombre équitable de paramètre, à savoir trois caractères pour chaque volet, mais, le dernier caractère d'ordre sémantique étant inclus dans celui d'ordre syntaxique, nous n'aborderons, ici, que deux types de latitudes sans reprendre les distorsions sémantiques.

#### V.3.1. Les valeurs et les références sémantiques :

Toutes les catégories des lexies non fonctionnelles ne regroupent pas les mêmes champs sémantiques. Ces derniers sont, d'ailleurs, à l'origine des valeurs sémantiques en contexte syntagmatique des différents types de lexies. Nous passerons, donc, en revue, d'une part, les références que recouvre chaque type, et nous les lierons, d'autre part, aux types de relation sémantiques désignés.

##### V.3.1.1. Les lexies nominales :

Les noms sont en relation directe avec la réalité extra linguistique. Ce qui fait qu'ils recouvrent tous les champs sémantiques qui peuvent exister dans une langue à partir du moment où tous peuvent revêtir la forme nominale en berbère. Cette extension

leur permet d'indiquer plusieurs types de relation : désignation, identification, spécification, détermination, qualification ...

### **V.3.1.2. Les lexies verbales :**

Ces lexies désignent elles aussi, un vaste champ de représentations que les linguistes ont réparti en deux grandes références : verbes d'action et verbes d'état. Ces deux concepts renvoient, par ailleurs, à une multitude de champs sémantiques. Leur valeur est généralement de l'ordre de :

- L'identification : désignation de l'action ou de l'état.
- La spécification et la précision : repérables à travers les nuances existantes entre plusieurs verbes ayant le même sème principal.
- La qualification : à travers les verbes d'état et les expressifs.

Les verbes peuvent, donc, avoir la valeur principal de centre sémantique, de déterminant ou de qualifiant.

### **V.3.1.3. Les lexies adjectivales :**

Si les noms et les verbes relèvent d'un vaste champ référentiel, les adjectifs, eux, ne recouvrent pas toutes les références sémantiques existantes, mais uniquement quelques référents en relation stricte avec le domaine de la qualité et de l'état : dispositions physiques, dispositions morales, formes, couleurs ... qui indiquent la seule relation syntagmatique de qualification.

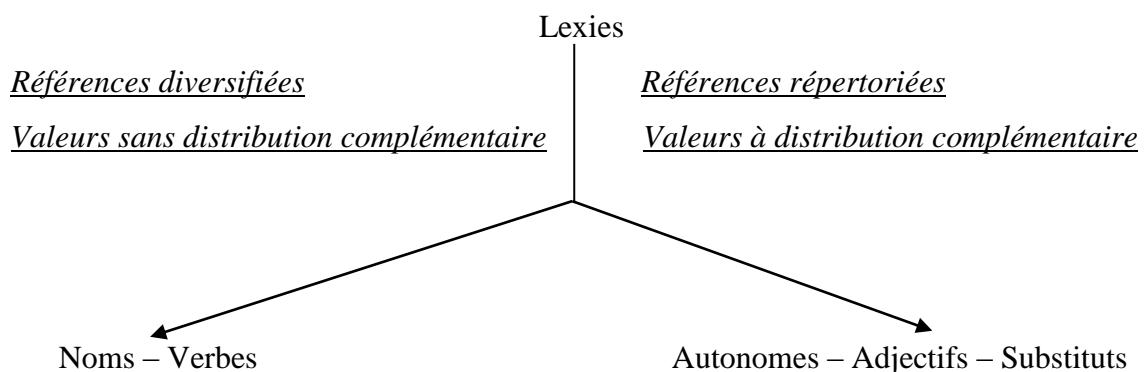
### **V.3.1.4. Les lexies autonomes :**

A l'instar des adjectifs et contrairement aux noms et aux verbes, les référents sémantiques des autonomes sont restreints. Ils renvoient à des valeurs pré identifiées : le temps, l'espace, la quantité, la manière et l'affirmation. Leur rôle dans un contexte est de déterminer un constituant ou la phrase dans sa totalité en fonction du champ sémantique à mettre en évidence.

### V.3.1.5. Les lexies substitués :

Bien que ces lexies soient définies comme des substitués des noms, mais ceci n'implique pas forcément que toutes les caractéristiques définitives des lexies nominales soient aussi héritées de ces lexies par celles qui les substituent. Bien au contraire, il semblerait que le phénomène de substitution, à proprement parlé, n'est qu'un aspect syntaxique, car, au niveau sémantique, il n'y a pas de reprise du référent du nom substitué, mais les substitués acquièrent, plutôt, des valeurs stables dans lesquelles se regroupent plusieurs des références des noms : la désignation pour les substitués démonstratifs, l'identification pour les substitués pronoms indépendants et le questionnement ou l'inconnu pour les lexies interrogatives.

### Synthèse du critère :



### V.3.2. Les compatibilités sémantiques :

Dans ce volet, il sera question, comme pour les compatibilités syntaxiques, d'identifier les rapports sémantiques dans lesquels peuvent se manifester les lexies de chaque catégorie. Nous relèverons les champs sémantiques capables de se combiner avec les référents pris en charge par chacune des classes de type non fonctionnel. Ceci-dit, cette démarche reste très délicate vu la fragilité et l'instabilité des comportements sémantiques descriptifs d'ordre général. Ce que nous présenterons ici, ne seront, donc, que des repères et non des normes au même titre que les compatibilités relevées du niveau syntaxique, puisque nous n'avons pas pris en charge les différents glissements assez fréquents, de cet ordre que nous ne pouvons, d'ailleurs, pas cerner : polysémie,

métaphore, ironie ... et qui perturberaient, sans doute, les relations ordinairement établies.

### **V.3.2.1. Les lexies nominales :**

Les lexies nominales étant en étroite relation avec la réalité extra linguistique qui leur permet de recouvrir toutes les références sémantiques possibles et existantes a fait qu'elles soient aussi compatibles sémantiquement avec les lexies de toutes les catégories. Elles peuvent compléter le sens d'autres lexies, spécifier sémantiquement le contenu d'une lexie, rentrer dans des rapports d'antonymie, de synonymie avec d'autres lexies d'autres catégories ... Ce qui fait que ces lexies soient compatibles avec d'autres noms dans des rapports de complémentarité et/ou de spécification, avec des adjectifs dans celui du qualifié dans ses diverses manifestations, avec les verbes de par leur caractère sémantique de complément ainsi que de complété...

Leurs compatibilités regroupent, donc, toutes les autres lexies des différentes catégories à partir du moment où il n'y a une référence sémantique qui ne soit prise en charge par ces lexies et facilitées, en outre, par la diversité des latitudes fonctionnelles et syntaxiques. Ces compatibilités sont, toutefois, en étroite relation avec le contexte et les sèmes dénotatifs et connotatifs entre chaque lexie nominale et chaque lexie de chacune des catégories, ce qui fait que ces cohésions ne soient pas systématiques.

### **V.3.2.2. Les lexies verbales :**

Dénotant un nombre aussi important de sèmes, les lexies verbales devraient, elles aussi, être sémantiquement compatibles avec les lexies de n'importe quelle catégorie. Elles sont, en effet, compatibles avec les entités comme certaines lexies nominales ou leurs substituts pour ce qui est des verbes d'action, ou avec les références locatives, temporelles, quantitatives et de manière des lexies autonomes.

D'autres part, les verbes d'état ne seraient pas toujours compatibles avec toutes les entités nominales et leurs substituts ainsi qu'avec toutes les références des autonomes vu qu'il peut y avoir redondance de la qualité exprimée par le verbe d'état et par l'autonome de manière par exemple.

**V.3.2.3. Les lexies adjectivales :**

Vu qu'elles relèvent du domaine des états et de la qualité, les lexies adjectivales ne peuvent être sémantiquement compatibles qu'avec les entités comme les noms. Les substituts de ces derniers seraient, par contre, dans des situations de redondance puisque la qualification apportée par l'adjectif à l'entité exprimée par ces lexies substituts, est déjà contenue dans sa désignation elle-même. Leurs compatibilités avec les autonomes sont, aussi, réduites et conditionnées par la concordance des sèmes de chacune des lexies adjectivale et autonome. Les autonomes les plus compatibles avec les adjectifs sont ceux à référence quantitative.

**V.3.2.4. Les lexies autonomes :**

L'indépendance syntaxique des lexies autonomes n'induit pas une indépendance sémantique. En effet, l'incidence large et étroite évoquée par Chaker S. dans sa thèse, fait référence aux points de rattachement sémantique qui sont étroits lorsque la détermination autonome se rapporte à un ou groupe de constituants de la phrase, ce qui rend ce type d'autonomes compatibles avec les noms et les substituts. Et lorsque cette incidence est large, l'autonome porte généralement sur le noyau du syntagme qui fait ressentir un impact sémantique sur tous les constituants de la phrase.

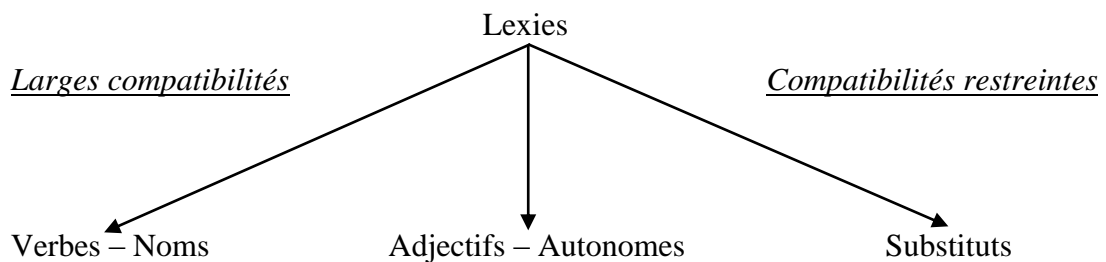
Mais, lorsque le noyau n'est pas verbal, l'autonome à incidence large portera sur le référent d'un autre constituant verbal à statut autre que prédicatif. Leurs compatibilités se font, généralement, avec le verbe lorsque celui-ci est présent, et en cas de son absence, l'incidence se réduit plus ou moins, et les compatibilités passent du verbe aux noms et aux adjectifs.

**V.3.2.5. Les lexies substituts :**

Contrairement aux autres lexies non fonctionnelles dont les compatibilités peuvent être larges ou moyennes, les substituts, eux, ont des compatibilités restreintes bien qu'ils sont des substituts des noms et qu'ils doivent, normalement, avoir les mêmes latitudes. Du fait de leurs références sémantiques bien ciblées, ces lexies imposent des référents sémantiques proches des leurs pour qu'elles se combinent avec les lexies portant ces références.

**Synthèse du critère :**

A partir de l'analyse des compatibilités sémantiques de chaque catégorie, il nous semble qu'il y a une relation étroite entre celles-ci et les compatibilités d'ordre syntaxique. Ayant abordé le volet sémantique après celui syntaxique, nous avons pensé que les compatibilités syntaxiques orienteraient celles sémantiques, mais, au fait, ce sont les concordances sémiques préalablement perçues qui définissent les fonctions et les compatibilités syntaxiques, car la fonction d'adjectif, par exemple, n'aurait pas existé s'il n'y avait pas cette référence sémantique à la qualité qui soit compatible avec celles des entités nominales. Ce sont aussi les valeurs sémantiques des autonomes qui ont fait qu'ils soient compatibles avec la majorité des verbes, mais pas avec tous les adjectifs. Le niveau syntaxique ne permet pas d'émettre des restrictions de ce genre à l'intérieur d'une même catégorie, car syntaxiquement, toutes les lexies composant une catégorie sont définies par les mêmes fonctions syntaxiques primaires (premières).



**Partie III – Chapitre VI :**  
**Critères de catégorisation des lexies**  
**fonctionnelles**

## Introduction

### VI.1. Critères structurels et lexicaux

VI.1.1. Structure Schème + racine

VI.1.2. Élément régulier

VI.1.3. Intervention sur la lexie

### VI.2. Critères syntaxiques et fonctionnels

VI.2.1. Structure morphosyntaxique et fonctions

VI.2.2. Les compatibilités syntaxiques

VI.2.3. Les distorsions syntaxiques

### VI.3. Critères sémantiques

VI.3.1. Les valeurs et les références sémantiques

VI.3.2. Les compatibilités syntaxiques

**Introduction :**

Il s'agira, là aussi, comme dans le chapitre précédent, d'identifier les caractéristiques des lexies fonctionnelles en se référant à des critères déjà établis et regroupant l'aspect lexical et structurel, syntaxique et fonctionnel et enfin, sémantique. Ces critères ont été élaborés de la même manière que ceux d'identification et d'isolation des lexies complexes que nous avons abordées dans les deux chapitres de la seconde partie. Autrement dit, les axes ont été dégagés à partir des caractéristiques principales de chaque type de lexies qui constituent les ensembles : lexies non fonctionnelles et lexies fonctionnelles. Les valeurs qui seront dégagées à travers les descriptions de ces lexies constitueront leurs latitudes définitives. Ces dernières seront mises en relation entre elles afin d'y repérer les convergences et les divergences qui nous permettront d'aborder les situations de chevauchements. Nous procéderons, par ailleurs, et de manière spontanée et régulière, à des comparaisons des caractéristiques des lexies fonctionnelles avec les non fonctionnelles et ce pour chaque critère. Une démarche qui nous permettra, non seulement, de bien appréhender la description de chacun des ensembles, mais aussi de repérer les particularités qui sont à l'origine des transferts délicats de la classe des non fonctionnels vers celles des fonctionnels et inversement, ainsi que les latitudes favorisant la lexicalisation ou la grammaticalisation de certaines lexies.

Si des travaux ont été menés sur la classification des lexies non fonctionnelles, les lexies fonctionnelles, elles, restent pratiquement un domaine vierge en berbère. Certes, l'on a toujours distingué les différents types constituant ce groupe de lexies ayant, d'ailleurs, portés des dénominations diversifiées, mais leurs descriptions s'étaient arrêtées aux simples différenciations syntaxiques qui les opposent les uns aux autres et les distinguent, entre temps, des lexies non fonctionnelles.

Etant donné l'hétérogénéité extrême de ce type de lexies, nous serons certainement contraints d'établir des descriptions isolées à l'intérieur même de chaque groupe. Nous aborderons, donc, ce volet en nous référant aux caractéristiques identifiées lors de l'analyse des lexies non fonctionnelles : ainsi, les distinctions soulevées expliciteront d'avantage les comportements de ces lexies.

## **VI.1. Critères structurels et lexicaux :**

Tous les travaux antérieurs ayant abordé ces deux ensembles de lexies s'entendent à dire que, lexicalement, les lexies fonctionnelles se distinguent des non fonctionnelles de par leur structure plus courte. Toutefois, aucune description opérationnelle et correspondant exactement à ces lexies n'est dégagée. Notre objectif, ici, est de cerner les procédés à l'origine de la formation des lexies fonctionnelles, et leur nombre réduit nous permettra de décrire isolément toutes les lexies constituant les catégories fonctionnelles, quitte à en faire des descriptions individuelles si nécessaire.

Par ailleurs, rappelons, d'abord, que les lexies fonctionnelles constituent des inventaires extrêmement réduits et fermés qu'il est difficile d'enrichir en relation avec la réalité extra linguistique susceptible d'intervenir sur ces inventaires. L'axe syntagmatique dans lequel interviennent ces lexies fait appel à des référents stables, normatifs et surtout répétitifs, ce qui ne nécessite qu'un minimum de lexies fonctionnelles régissant ce niveau, contrairement au niveau lexical recouvrant des référents diversifiés et illimités, d'où le nombre des lexies non fonctionnelles en augmentation continue.

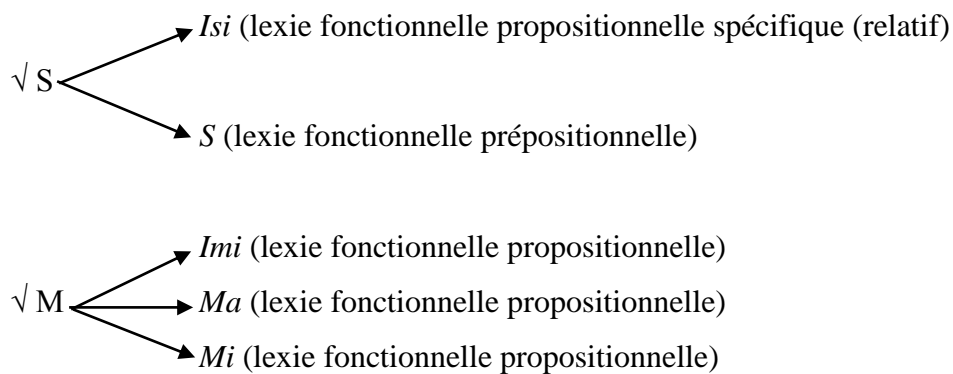
### **VI.1.1. Structure schème + racine :**

Nous avons maintenu ce critère comme référence car la majorité des lexies composant la langue berbère (kabyle) est structuré de la sorte. Nous verrons, comme avec les lexies non fonctionnelles, comment est la construction des lexies fonctionnelles : si elles répondent positivement ou négativement à la combinaison racine + schème. Nous les comparerons, également, entre elles afin d'identifier les points convergents et divergents qui orienteront l'analyse des distorsions.

#### **VI.1.1.1. Les lexies propositionnelles :**

Les lexies fonctionnelles propositionnelles se présentent sous des formes qui incluent, généralement, deux parties : l'une est vocalique et l'autre est consonantique. On serait, alors, amenés à les présenter respectivement comme un schème et une racine : une combinaison qui caractérise la quasi-totalité des lexies non fonctionnelles. Cependant, l'élément qu'on peut confondre avec le schème tel que définit, par exemple

chez les noms, ne constitue pas ce que l'on appelle un moule, puisqu'ils n'actualisent pas, dans ces cas, la partie consonantique. En outre, au niveau de cette dernière, un nombre assez important de ces lexies est monolithère et une seule consonne n'est, généralement, pas porteuse de sens et, surtout, prête confusion avec d'autres lexies de la même catégorie ou de catégories différentes, si elle n'est pas, au moins, appuyée par une autre consonne pouvant les distinguer ou dont l'ordre assurerait la distribution sémantique, ce qui est, pratiquement toujours, le cas des lexies non fonctionnelles.



Par ailleurs, comme précisé dans le chapitre précédent, pour pouvoir parler d'un schème, il faut que ses constituants vocaliques se répètent, au moins, deux fois avec des éléments consonantiques différents, tout en assurant la même valeur qu'elle soit d'ordre sémantique ou syntaxique. Or, aucune de ces lexies ne présente des constituants vocaliques de même nature, valeur et ordre. Leur forme courte est, sans doute, l'un des facteurs de l'irrégularité de ces éléments vocaliques.

*Imi* : i—i + √ M  
*Maca* : -a—a + √ MC  
*Amer* : a—e- + √ MR  
*Dya* : —a + √ DΓ  
*Acku* : a—u + √ CK

Toutefois, certaines lexies complexes manifestent des parties constantes que l'on pourrait désigner de pivots. Cette structuration nous rappelle celle que nous avons dégagée lors de l'analyse des lexies non fonctionnelles substitués, notamment pour les interrogatifs. Toutefois, si nous avons posé ces pivots comme pseudo schèmes pour ces

dernières, c'est parce que toutes les lexies de ce type sont organisées autour de quelques lexies de référence que nous avons nommé « pivots ». Il y a, à l'intérieur de cette structure une répartition d'ordre sémantique où chaque référent, dans ses diverses nuances, regroupe un ensemble de lexies toutes construites autour du même pivot portant le sème principal, et inversement, toutes les lexies qui manifestent une référence sémique commune avec ses diverses nuances, portent dans leur construction la même lexie pivot. Or, chez les lexies fonctionnelles propositionnelles, cette systématisme n'existe pas, mais non seulement, seules quelques-unes de ces lexies sont ainsi construites, et il y a, parfois, éloignement sémantique entre les lexies portant le même pivot.

*Akken* (pour) :

*I wakken* : but/objectif : *iruh i wakken ad as-yehder*. (Il est allé dans le but de le raisonner).

*Ief wakken* : référence : *yemmut yef wakken d-nnan* (il est décédé d'après les dires).

Les seules lexies fonctionnelles qui peuvent se manifester sous la construction autour de pivot sont les complexes relatifs. En effet, ces derniers sont, tous, sans exception, réunis par la constante du propositionnel spécifique « i » qui garde sa valeur sémantique quel que soit le complexe qu'il forme et les contextes dans lesquels il est inséré.

« i » (que) :

*Iseg* : à partir du**quel**.

*Ideg* : dans le**quel**.

*Iyef* : sur le**quel**.

Ainsi, en dehors de ces quelques lexies, les fonctionnels propositionnels ne se présentent pas sous la structure racine + schème, et sont, donc, éloignés des noms, des verbes et des adjectifs, ni en organisation autour de lexies pivots : ce qui les distingue des différents types de substituts (interrogatifs, pronom indépendants et démonstratifs) on les rapprocherait plutôt des autonomes à structures extrêmement hétérogènes.

### VI.1.1.2. Les lexies prépositionnelles :

Les lexies fonctionnelles sont décrites, de manière générale, comme de forme courte et ce, en opposition aux lexies non fonctionnelles. A l'intérieur de ces fonctionnels, nous pouvons également opérer cette distinction : les lexies prépositionnelles sont plus petites que les propositionnelles et sont généralement monolitères et rarement bilitères, mais pas au-delà.

La corrélation entre longueur des lexies et structure a déduit que plus les lexies composant une catégorie sont de forme longue, plus il y a de chance qu'elles soient organisées autour d'un schème et d'une racine.

Par ailleurs, cette structuration est, en outre, le résultat du nombre de lexies de chaque groupe : plus le nombre de ces lexies est conséquent, plus il y a intérêt à les structurer afin de faciliter leur mémorisation, d'où le recourt à la racine : partie sémantique et au schème : partie formelle et syntaxique.

Ainsi, les lexies fonctionnelles prépositionnelles qui sont, sans doute, les plus petits constituants de la langue, se présentent sous des constructions distinctes : leur nombre extrêmement réduit, moins nombreux encore que les propositionnelles, ne nécessite pas l'instauration d'une structure à caractère répétitif dont l'objectif principal est de faciliter l'apprentissage des inventaires d'une langue. En outre, les lexies constituées d'un seul phonème : consonne ou voyelle, comment peuvent-ils répondre au principe de racine et schème ? Quelles seraient les parties à assigner à chacune des composantes de cette structure ou désignerons-nous les parties manquantes par les dénominations lexies à racine zéro ou à schème zéro ?

« S » : direction : racine sans schème

« I » : appartenance : schème sans racine

D'une part, les composantes « racine et schème » sont indissociables en ce sens : l'une ne va pas sans l'autre et chacune a besoin de l'autre pour constituer les lexies qui répondent à cette structure. D'autre part, on ne saurait parler de l'une comme de l'autre, si elles ne forment pas des regroupements à l'intérieur du même inventaire. Ces sous-

ensembles constituent l'objectif même de la racine qui doit regrouper, au minimum, deux lexies partageant le même sème générique, et/ou du schème qui, pour exister, doit, lui aussi, apparaître dans, au moins, deux lexies pour rendre compte de la même valeur.

Cependant, les seuls fonctionnels à afficher cette vivacité du schème sont les suivants :

*Ger* : direction / destination

*Seg* : source

*Gef* : disposition

*Deg* : disposition

Il y a, d'ailleurs, entre ces lexies des liens sémantiques qui renvoient à la dynamique locative des actions : la disposition : intérieur « *deg* », en opposition à l'extérieur « *yef* » et la location : source/origine « *seg* », en opposition à la destination/directe « *yer* ».

Cependant, la question qui nous interpelle, ici, est de savoir si ces cohésions référentielles sont portées par l'élément vocalique de ces lexies comme il l'est avec les schèmes des noms d'instrument par exemple, ou seraient-elles un fait lexical au même titre que la synonymie, l'antonymie... ?

Pour répondre à cette interrogation, il faudra étudier ce constituant vocalique : -e-. En kabyle et probablement dans tous les dialectes berbères, on a toujours décrit le schème comme constitué d'une des voyelles : a, i, u. Lors de l'extraction de la racine, les éléments restants ne représentent pas tous le schème. Les diverses recommandations sur l'aménagement de la langue se sont accordées à ne pas intégrer la voyelle « e » dite neutre dans la description de tout phénomène linguistique, la considérant comme non pertinente bien que nous avons démontré, à travers quelques situations, l'importance de cette voyelle dans la distinction de certaines paires minimales<sup>1</sup>. Etant le seul élément vocalique, « e » ne peut, donc, constituer un schème pour ces lexies.

<sup>1</sup> Guerchouh L., 2010, « Le vide vocalique « e » et son statut dans la langue berbère » in. Actes du colloque sur la standardisation de la langue amazighe, H.C.A., Alger.

### **VI.1.1.3. Les lexies de prédication :**

Les lexies fonctionnelles de prédication en berbère sont réduites à trois : « *d*, *aql* et *ha* ». Ce sont des lexies spécifiquement réservées à l'actualisation des prédicats, contrairement aux éventuelles autres lexies pouvant assurer ce rôle. Il est, donc, prévisible qu'elles se manifestent soit sous une structure homogène qui laisse entrevoir un lien étroit entre elles, ou, au contraire, être de structures différentes.

En effet, les trois lexies définies n'ont rien en commun au niveau lexical : aucun schème ou pseudo schème ne peut être identifié ni aucun trait structurel les réunissant. Leur nombre soulève, par ailleurs, une interrogation quant à leur regroupement. Trois lexies étant, par-dessus hétérogènes, peuvent-elles constituer une catégorie au même titre que les autres de même type : les lexies prépositionnelles et les lexies propositionnelles ?

Pour répondre à cette question, il faudrait, d'abord, décrire ces lexies de tous les points de vue : lexical, syntaxique et sémantique. Ce n'est qu'à partir de là que l'on pourrait aborder la question de la catégorie des lexies de prédication en kabyle. En effet, si leur description révèle la spécificité de ces lexies et qu'elles ne peuvent, donc, se mêler aux lexies d'autres catégories, ni inclure des lexies d'autres groupes, nous n'aurons d'autre choix que d'en faire un ensemble à part entier en dépit de leur nombre extrêmement réduit.

### **Synthèse du critère :**

Contrairement aux lexies non fonctionnelles dont les catégories se manifestent sous différentes formes opposant trois types de structures en référence à la construction « racine + schème », les lexies fonctionnelles, elles, sont toutes à structure hétérogène dépourvues de schèmes et d'un quelconque pseudo schème.

### **VI.1.2. Initial régulier :**

Nous décrivons là aussi, les lexies des différentes classes fonctionnelles en ce qui concerne leurs initiaux. Si nous avons maintenu ce caractère aussi pour ce type de lexies alors qu'elles sont totalement distinctes des non fonctionnelles, c'est dans le but d'unifier les critères de classification d'une part, mais aussi, pour pouvoir, d'autre part, établir des points de distinctions qui nous permettront d'établir des cartes descriptives systématiques des types de catégories de manière à pouvoir les transposer pour en extraire les points de divergence et de convergence et, ainsi, minimiser les confusions qui peuvent découler d'une classification à deux types de critères. Cette caractéristique étant définitoire pour un grand nombre de lexies composant la langue, nous avons choisi de lui soumettre les lexies de toutes les catégories.

Ceci-dit, l'hétérogénéité structurelle des différents types de lexies fonctionnelles pourrait avoir une répercussion sur l'existence et la régularité d'une marque initiale définissant chacune des catégories de type fonctionnel.

#### **VI.1.2.1. Les lexies propositionnelles :**

En se référant à la relation déduite de la description des lexies non fonctionnelles qui stipule que les lexies dont les structures sont variables n'affichent pas d'initial régulier et homogène. En outre, nous avons également identifié cet initial comme appartenant au schème vu sa stabilité lorsqu'il caractérise les lexies d'une catégorie.

L'hétérogénéité des lexies propositionnelles ainsi que l'absence de schème dans sa stricte acception, ont fait qu'elles présentent des initiaux aussi variables que leurs structures : des fonctionnels à initial vocalique et d'autres à initial consonantique. Toutefois, dans ces variables nous avons essayé d'établir une corrélation qui pourrait prévoir l'un comme l'autre à travers une distribution complémentaire de ces deux types d'initiaux en fonction d'une autre variable, ce qui nous permettrait de poser, non un seul initial comme chez les lexies nominales par exemple, mais deux initiaux réguliers et prévisibles. Mais, aucune variable ne semble orienter la nature de ces initiaux qui, par-dessus, se partagent à part égales les lexies propositionnelles : ces lexies n'ont, donc, aucun initial régulier.

### VI.1.2.2. Les lexies prépositionnelles :

Tout comme les précédentes, les lexies prépositionnelles qui sont à structures hétérogènes et dépourvues de schèmes, s'affichent avec des initiaux variés. Toutefois, si les premières se subdivisent, presque équitablement, en fonctionnels propositionnels à initial vocalique et fonctionnels propositionnels à initial consonantique, excluant toute possibilité d'interprétation en l'absence d'une variable, celles-ci se présentent à grande majorité avec un initial consonantique (soit 7 lexies sur 9) à initial consonantique et 2 à initial vocalique.

Cependant, l'on pourrait bien décrire ces lexies comme présentant un initial consonantique, mais cette description ne correspondrait pas à l'initial tel que porté par les noms et les adjectifs. En effet, si nous posons cette caractéristique comme définitoire des fonctionnels prépositionnels, il nous faudrait, alors, prouver la régularité et la constance de cet initial. Ces lexies, comme d'ailleurs n'importe quel autre groupe, pourraient bien toutes afficher un initial de même nature de manière aléatoire sans qu'il y ait une réelle relation qui les unit.

L'initial des lexies prépositionnelles étudiées ne relève pas de la même consonne, mais presque d'autant de types de consonnes que de prépositions : S, Γ, N, F, D. pour pouvoir supposer une quelconque organisation de ces initiaux, nous sommes tenus d'impliquer le volet sémantique.

En effet, chez ce type de lexies qui est de forme très courte et à nombre réduit, on pourrait attribuer certaines consonnes constituant leurs racines à des valeurs sémantiques précises notamment lorsqu'il y a possibilité de les opposer :

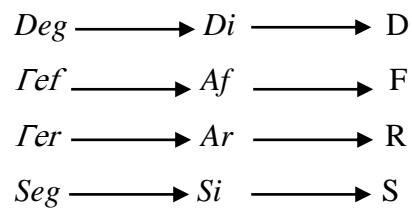
S (dénote l'origine et la destination) : *S axxam* (à la maison)

*Seg uxxam* (de la maison)

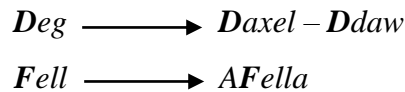
F (dénote la disposition extérieure) : *Fef uxxam* (sur la maison)

*Fell-as* (sur lui)

Les consonnes identifiées, ici, comme porteuses de valeurs sémiqes distinctives ne sont pas toutes à l'initial de ces lexies (R). Nous les avons isolées en référence à leurs emplois en contextes, notamment à travers les variantes et les formes brèves à travers lesquelles se manifestent les constituants principaux, et cette corrélation aurait, peut-être, pu être plus explicite si le nombre de ces lexies était un peu plus important : les correspondances se manifesteraient, peut-être, entre plusieurs lexies.



Nous pouvons, par ailleurs, consolider cette argumentation en se référant à d'autres types de lexies dont elles sont proches, notamment les autonomes locatifs et les noms. Ces derniers sont, d'ailleurs, identifiés comme origine des fonctionnels prépositionnels :



Ainsi, la majorité de ces consonnes étant à l'initial de ces lexies, ainsi que leur distribution sémantique, plus ou moins complémentaire, nous pouvons affirmer que les lexies fonctionnelles prépositionnelles se manifestent avec un élément régulier et constant de nature consonantique, mais, toutefois, avec beaucoup de réserves et dans les conditions décrites ci-avant.

### VI.1.2.3. Les lexies de prédication :

Une fois, encore, leur nombre réduit à trois lexies rend leur analyse extrêmement délicate voire même impossible du point de vu structurel. En effet, bien qu'à initial hétérogène, nous avons pu établir des correspondances sémantiques qui nous ont permis de voir en les consonnes constituant l'initial des lexies prépositionnelles une marque régulière à l'image des voyelles initiales des lexies nominales auxquelles correspondent les valeurs du nombre et d'état en marge de leur distribution complémentaire se référant aux schèmes.

Cependant, si cette démarche de concordances sémantiques étant déjà à ses limites pour les lexies prépositionnelles, il serait impossible de l'entreprendre pour ces trois lexies de prédication. Nous ne pouvons, donc, que confirmer leur hétérogénéité sur tous les aspects.

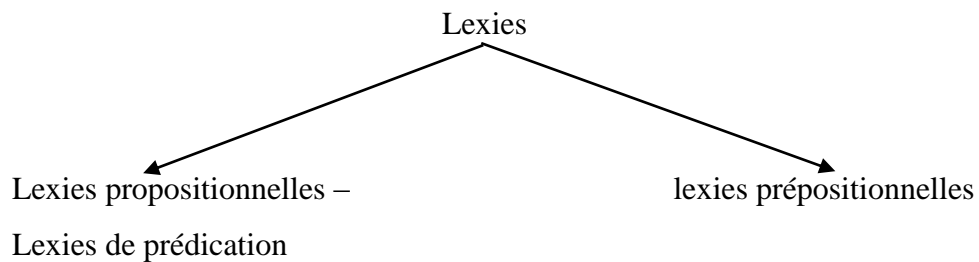
D	: <i>D argaz</i>	(C'est un homme)
Aql	: <i>aql-i da</i>	(Je suis là)
Ha	: <i>Ha-t-an sdat-m</i>	(Le voilà devant toi)

### Synthèse du critère :

En se référant à la description avancée et aux conditions de son élaboration, les lexies fonctionnelles forment, sur ce critère, deux ensembles : les fonctionnels propositionnels et les fonctionnels de prédication d'un côté, et les fonctionnels prépositionnels de l'autre : les premiers sont à initial hétérogène et imprévisible et les seconds affichent généralement un initial consonantique constant et en relation avec des variables.

Initial non régulier

Initial régulier



### VI.1.3. Intervention sur la lexie :

Par intervention, nous sous-entendons les modifications apportées aux lexies en référence à des contextes précis. Ces alternances formelles peuvent apparaître sur n'importe quelle partie de ces lexies à condition qu'elles portent une explication en dehors de l'aspect purement formel.

Rappelons, de prime abord, que les lexies fonctionnelles ont comme rôle d’orienter syntaxiquement et sémantiquement la majorité des lexies ou groupes de lexies non fonctionnelles. Pour marquer ces impacts, ce sont ces dernières qui affichent les traces des différentes variations. Des conditionnements sémantiques et positionnels sont également à l’origine de certaines autres alternances.

### VI.1.3.1. Les lexies propositionnelles :

Si les lexies non fonctionnelles portent les indices de variations syntaxiques et/ou sémantiques, les lexies fonctionnelles, elles, sont à l’origine de certaines d’entre elles. Comme elles ne sont jamais déterminées (hormis les cas de détermination avec l’autonome « *kan* » qui n’a d’ailleurs pas d’impact sur ces lexies) et qu’elles ne réfèrent ni à un genre, ni à un nombre, ces lexies sont, donc, d’un figement extrême.

Par ailleurs, la variation en état de la lexie « *akken* » lorsqu’elle rentre dans la formation des complexes fonctionnels en position secondaire après certaines lexies prépositionnelles, qui ont ordinairement cet impact sur les lexies nominales, est un cas unique.

*Γef Wakken*

*I Wakken*

*Seg Wakken*

La marque d’état d’annexion qu’elle affiche pourrait ne pas être un cas isolé si d’autres lexies de même type et pouvant apparaître dans la même condition étaient porteuses d’un initial vocalique. Le changement d’état n’est, par ailleurs, pas, ici, motivé syntaxiquement et/ou sémantiquement comme c’est le cas avec les lexies caractérisées par cette opposition. En effet, il n’y a pas, là, une relation de détermination ou d’expansion expliquant l’état d’annexion, il s’agit plutôt d’un simple fait morphosyntaxique. Il semblerait que toute lexie dont l’initial est vocalique, peu importe sa catégorie et ses caractéristiques définitoires, est susceptible de connaître cette opposition d’état lorsqu’elle est mise dans les conditions favorables à cette alternance même si elles n’en font pas réellement référence.

**VI.1.3.2. Les lexies prépositionnelles :**

Etant purement de nature consonantique et n'ayant aucun élément vocalique, ces lexies ne peuvent recevoir la marque d'état d'annexion. En outre, les fonctionnels prépositionnels n'apparaissent jamais dans des contextes comparables à ceux qui induisent un changement d'état, ni sous forme de complexes après d'autres lexies fonctionnelles

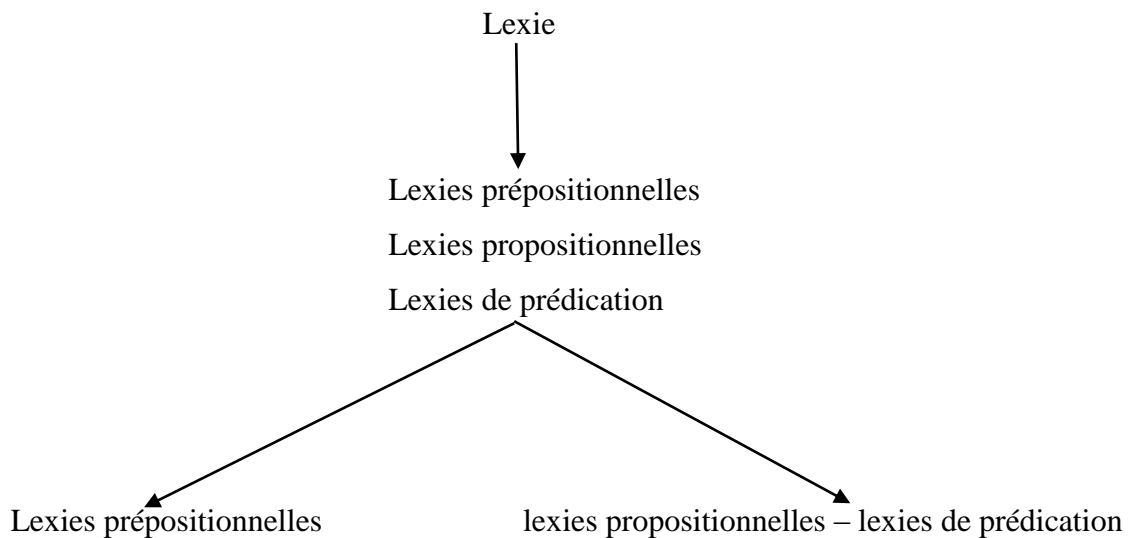
Par ailleurs, ce type de lexies n'est pas défini en référence au genre et au nombre qui pourraient induire des variations au niveau de n'importe quelle partie de ces lexies. Aucune variable ne caractérise ces lexies, ce qui fait qu'elles demeurent figées quel que soit les contextes de leurs emplois.

**VI.1.3.3. Les lexies de prédication :**

Bien qu'une des trois lexies composant cette catégorie soit à initial vocalique, mais elle ne s'affiche pas dans un état d'annexion et, ce en raison des contextes de son emploi, comme pour les deux autres types de lexies, qui sont extrêmement réduits non seulement au niveau sémantique et syntaxique dans leur rôle de présentatif, mais aussi de par leur minime fréquence d'emploi comparé aux autres types non fonctionnels. Elles demeurent, donc, elles aussi, figées et ne connaissent pas de variation de genre et/ou de nombre pouvant impliquer des variations.

**Synthèse du critère :**

La définition même des lexies fonctionnelles permet de prévoir leurs latitudes de variations. N'étant susceptibles ni à l'opposition d'état, ni à celle du genre et du nombre, toutes les lexies fonctionnelles demeurent formellement rigides et n'acceptent aucune intervention à leur niveau. Ce qui nous donne l'organisation suivante en ce qui est des critères formels et lexicaux :



## VI.2. Les critères syntaxiques et morphosyntaxiques :

Après que les critères structurels nous aient révélé la rigidité de la quasi-totalité des lexies fonctionnelles prises hors contextes, nous étudierons, ici, leurs valeurs dans les différents contextes syntagmatiques. Nous essayerons, en outre, d'établir des comparaisons aussi bien entre les catégories composant ce type de lexies qu'avec les catégories de type non fonctionnel lorsque des connexions sont possibles. Ces relations nous permettront, d'une part, de bien expliciter le comportement syntaxique de ces lexies à travers les similitudes et les divergences et, d'autre part, de prévoir les latitudes étant à l'origine des chevauchements entre différentes catégories de même type, mais aussi de types distincts, ainsi que les fréquences et les limites de cette fluidité et les raisons des transferts tantôt bidirectionnels, tantôt unidirectionnels.

### VI.2.1. Structure morphosyntaxique et fonctions :

A travers ce critère, d'une part, nous mettrons le caractère figé des lexies fonctionnelles à l'épreuve contextuelle qui nous renseignera sur le comportement en contexte des structures de ces lexies rigides hors contextes. D'autre part, nous dégagerons les fonctions syntaxiques assurées par chacune des catégories de ces fonctionnels comme rôles principaux car les fonctions secondaires seront traitées comme étant des glissements que nous aborderons dans le critère des distorsions de même ordre.

### VI.2.1.1. Les lexies propositionnelles :

L'analyse structurelle ayant décrit ces lexies comme ne connaissant pas de variations de manière isolée et qui sont de structure hétérogène, nous oriente quant à leur comportement en combinaison avec d'autres lexies de différents types et catégories.

En effet, en kabyle et sans doute dans tous les dialectes berbères, les référents qui peuvent faire varier toute lexie sont le genre, le nombre et l'état. Les deux premiers apparaissent même en étant isolé et la dernière n'est perceptible qu'une fois la lexie mise en contexte. Ceci-dit, cette contextualisation n'affiche pas systématiquement la marque de liaison des lexies, car c'est la nature de l'initial de ces dernières qui va décider de porter ou non ces marques.

Dans le cas des lexies fonctionnelles de façon générale, ces variations ne sont pas opérables, que ce soit en contexte ou en dehors du contexte. Leur rôle se limitant à l'indication de la fonction des lexies ou groupes de lexies non fonctionnelles qui les entourent, elles ne reçoivent, donc, aucune influence d'autres lexies et ne subissent, du coup, aucune perturbation au niveau formel d'autant plus que leurs structures ne le permettent pas.

Quant aux rôles de ces lexies, elles se chargent des liaisons entre deux phrases ou deux fragments de phrase. Leur fonction ne se limite, donc, pas à indiquer le statut de prédicat ou de prédicatoire de ce qui leur succède selon le rapport de coordination ou de subordination, mais également celui des lexies qui les précèdent, d'où la notion de proposition principale et proposition subordonnée ou coordonnée.

Coordination :

(C'est son droit, mais ce qu'il a fait n'était pas bien)

<i>D lħeqq-is,</i>	<i>meɛna</i>	<i>ur ilaq ara wayen</i>	<i>i yexdem</i>
S.P. <sup>2</sup> . 1	S.P.		S.Poide <sup>3</sup>
	S.P. 2		
P.Principale	P.Coordonnée		

<sup>2</sup> Syntagme prédicatif.

<sup>3</sup> Syntagme prédicatoire.

Subordination :

(Je l'ai élevé pour qu'il soit avec moi)

Rebbay-t akken ad yili yid-i.

S.P.

S.Poide

S.Principale

S.Subordonnée

La distinction entre ces deux rapports n'est pas aussi aisée qu'elle n'y paraît à travers ces exemples. Nous avons signalé, dans la partie théorique, qu'il n'y a jusqu'à présent aucune réflexion profonde ayant abordé ce volet. Nous avons, donc, tenté d'établir des repères de distinction entre coordination et subordination sans, toutefois, avancer des critères systématiques auquel cas, il faudrait mener une étude regroupant tous les contextes syntaxiques et sémantiques de leurs emplois.

Ainsi, à travers quelques extraits de nos enregistrements complétés avec d'autres phrases témoins, nous sommes parvenues à établir une distribution complémentaire entre le type de relation exprimé et la variable sémantique des lexies assurant ces relations. Par ailleurs, nous avons identifié deux repères d'ordre syntaxiques qui identifient de façon systématique la subordination : la présence du fonctionnel propositionnel spécifique « i » ou l'une de ses constructions.

*Fell-as i yeqqim* (c'est pour lui qu'il est resté)

*D abuqal-a ideg swiy asmi d-ddiy* (c'est la tasse dans laquelle j'ai bu à mon mariage)

Et la présence d'un participe comme noyau de la seconde proposition :

*D netta i yebyan akka* (C'est lui qui a voulu ainsi)

*Kkes-it syin amer i iyellin fell-as* (Enlève-le de là pour le préserver de ce qui pourrait tomber)

Dans le premier cas, la lexie « i » ne peut en aucun cas indiquer un rapport de coordination, et dans le second, la valeur syntaxique du noyau de la proposition succédant au fonctionnel ne peut pas être un second prédicat qui donne lieu à un rapport de coordination, car le participe ne peut être que prédicatoire, d'où le rapport de subordination explicitant son incapacité à constituer un énoncé minimum au même titre que les verbes.

En dehors de ces deux constats, aucun autre aspect syntaxique ne nous apparaît influencer sur le type de rapport entre les deux propositions. Nous compléterons, alors, cet aspect en se référant à l'aspect sémantique qui, quant à lui, sera traité dans le volet qui lui est assigné.

### VI.2.1.2. Les lexies prépositionnelles :

A l'instar des fonctionnels propositionnels, les prépositionnelles aussi ne sont pas compatibles avec les variations de genre, nombre et état. Leurs structures restent, donc, figées et ne subissent aucune alternance même en contexte.

Quant à leurs rôles syntaxiques, nous pouvons en distinguer deux types :  
Les prépositions indiquant la fonction d'expansion indirecte en opposition à l'expansion directe, et la préposition qui implique une expansion déterminative et que Chaker appelle préposition spécifique.

*Yebya kan ad yessefqed **yer** uxxam* (il veut juste jeter un coup d'œil à la maison)

*Ulac win ur nhemmel ara ayrum **n** zzit* (il n'y a personne qui déteste la galette à l'huile)

Les deux types de prépositions ne se disputent pas les contextes de leurs emplois, dans la mesure où la lexie « n » est spécifiquement réservée à la détermination nominale qui n'est prise en charge par aucune autre lexie de même type. Ceci-dit, elle peut impliquer une détermination primaire lorsqu'elle rattache le nom à un autre nom à statut prédicatif, ou secondaire (non primaire) si le nom déterminé est lui-même une expansion d'un prédicat dont la nature importe peu.

*D axxam n taddart* (c'est la maison du village)

S.P. Exp. déterminative

*Yerwel i uxxam n taddart* (il a fui la maison du village)

S.P. Exp. Exp. Déterminative

### VI.2.1.3. Les lexies de prédication :

Bien que de nature syntaxique distincte des deux types de lexies précédents, mais elles ne sont pas, elles aussi, compatibles avec les variations de genre, de nombre et d'état et n'affichent, donc, aucune modification au niveau structurel et formel.

Le rôle de ces lexies réside uniquement dans l'actualisation des statuts de prédicat et de prédicatoire. C'est avec ces lexies que les noms, adjectifs, substituts, affixes, déictiques ... et certains autonomes constituent des syntagmes prédicatifs : les verbes ayant un autre type d'actualisateur (l'aspect) ne sont pas concernés.

*D amennuy i asen-yuyal* (c'est une dispute qui a fini par éclater)

*D aberkan-nni i yemmuten* (c'est le noir qui est décédé)

*D nettat i t-yerran d argaz* (c'est elle qui en a fait un homme)

*D añas ma iεawen-it s ufus* (c'est déjà beaucoup s'il lui a donné un coup de main)

*D netta i d aqerru* (c'est lui le chef)

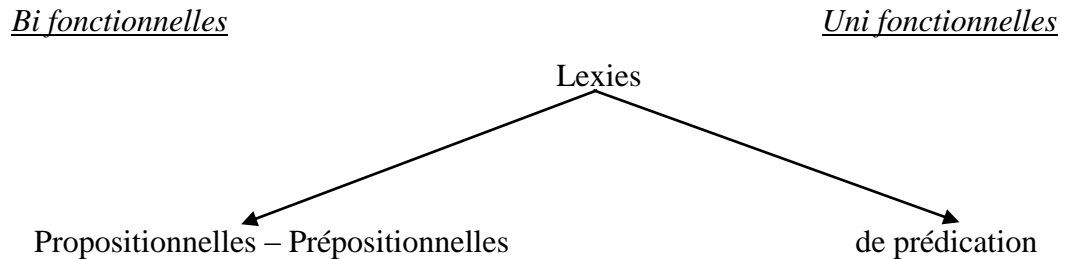
*Aqel-i da, aqel-i dihin* (je suis là, je ne suis pas là)

*Ha-t-an tura ihenna* (le voici maintenant tranquille)

### Synthèse du critère :

Les lexies fonctionnelles se rejoignent toutes en ce qui concerne leur figement morphosyntaxique orienté par leur non compatibilité avec les référents du genre, nombre et état. Et chacune des catégories de ce type de lexies réfère à des fonctions distinctives : coordination ou subordination pour les lexies propositionnelles (prédicat 2 ou prédicatoire), expansion indirecte ou déterminative pour les lexies prépositionnelles et enfin, actualisation des prédicats et des prédicatoires pour les lexies de prédication.

Les deux premières s’opposent à la dernière par la bi fonctionnalité et l’uni fonctionnalité.



### **VI.2.2. Les compatibilités syntaxiques :**

Nous étudierons, ici, les possibilités combinatoires des différents types de lexies fonctionnelles que nous déduisons probablement à partir de leurs latitudes fonctionnelles définies dans le critère précédent.

En effet, le caractère uni fonctionnel ou plurifonctionnel de ces lexies supposerait des compatibilités plus ou moins restreintes et la distinction des fonctions indiquées par chaque catégorie fonctionnelle induirait une différenciation des types de lexies avec lesquelles chacune se combine.

#### **VI.2.2.1. Les lexies propositionnelles :**

Ces lexies ayant comme fonction d’indiquer deux types de statuts peuvent se combiner avec plusieurs types de lexies. Contrairement à ce que laisse supposer le nombre de fonctions dont elles se chargent qui devrait réduire le nombre des types de lexies avec lesquelles elles se combinent, les fonctionnels propositionnels peuvent être compatibles avec la quasi-totalité des lexies non fonctionnelles.

En effet, ce n’est pas la réduction du nombre de fonctions assurées qui réduit systématiquement les latitudes de compatibilités. Le nombre de fonctions n’est pas en relation exponentielle avec le nombre de types de lexies dont les propositionnels se chargent d’identifier syntaxiquement. C’est plutôt les types de fonctions indiquées qui orientent les compatibilités syntaxiques. Les statuts de prédicat et de prédicatoïde étant des fonctions principales pouvant être assurées par plusieurs types de lexies comme

nous l'avons explicité dans le chapitre précédent, les lexies fonctionnelles propositionnelles qui les introduisent peuvent, alors, être compatibles avec toutes ces lexies.

<i>Ixeddem xas <u>yeɛya</u></i> Verbe	(Il travaille même s'il est fatigué)
<i>Yebna-t meɛna <u>d aɛcciw</u> kan</i> Nom	(Il l'a construit, mais n'importe comment)
<i>D ayla nney i netta akked <u>nekkni</u></i> Pronom	(C'est notre part à lui et à nous)
<i>Ad yelhu lukan <u>d wagi</u></i> Démonstratif	(Il aurait été meilleur si c'était avec celui-là)
<i>Ur as-ssawɗen ara axaɗer <u>drus</u> yid-sen</i> Autonome	(Ils n'y sont pas parvenu, car peu nombreux)

Cependant, comme indiqué dans leur définition, les lexies fonctionnelles ne sont jamais combinées syntaxiquement avec d'autres lexies fonctionnelles à moins qu'elles ne forment des complexes du point de vu structurel.

### VI.2.2.2. Les lexies prépositionnelles :

Bien que les lexies prépositionnelles rejoignent les types précédents quant au nombre de fonctions qu'elles désignent, mais leur bi fonctionnalité ne renvoie pas à autant de types de compatibilités que les propositionnelles. Ceci s'explique par la nature de ces fonctions qui ne sont pas de statut prédicat ou prédicatoire, mais celle d'expansion.

Ceci-dit, le type d'expansion varie les possibilités de combinaisons : l'expansion déterminative ne peut prendre que la forme nominale ou démonstrative alors que l'expansion indirecte peut être nominale, pronom indépendant, démonstrative ou interrogative.

<i>Yebya ad yeffey seg <u>uxxam</u></i>	(Il veut sortir de la maison)
<i>Yeɛya seg <u>tigi</u></i>	(Il en a marre de celles-ci)

<i>Yura-as-t i <b>netta</b></i>	(Ca lui est destiné à lui)
<i>Yennuy yef <b>wacu</b> ?</i>	(Il s'est battu pourquoi ?)

Les lexies prépositionnelles sont, donc, compatibles avec les noms, les autonomes et les substituts, mais ne le sont jamais avec les verbes, ni avec les adjectifs. Les premiers parce qu'ils ne peuvent en aucun cas se retrouver dans de pareils contextes syntaxiques, et les seconds, parce que dans leur fonction d'adjectif, ils ne sont séparés du qualifié par aucune lexie fonctionnelle et que leur apparition dans les mêmes conditions nominales ici présentées n'est que le résultat de transfert de classe qui en font, donc, des noms.

### VI.2.2.3. Les lexies de prédication :

La prédication à l'aide de la lexie « *d* » est une fonction qui est principalement apportée aux lexies nominales. Et les substituts étant des commutants de ces lexies, ils sont, donc, actualisés par cette lexie.

<i>D <b>awal</b> i t-id-yewwin</i> Nom	(C'est la discussion qui l'a soulevé)
<i>D <b>netta</b> i d-yewwin ccwal</i> Pronom	(C'est lui la source des conflits)
<i>D <b>wagi</b> i as-yennan</i> Démonstratif	(C'est celui-là qui lui)
<i>D <b>acu-tt</b> t̄t̄bi&amp;ea am ta</i> Interrogatif	(C'est quoi cette mentalité-là)

Quant aux deux autres lexies de prédication « *aql* » et « *ha* », elles n'actualisent que les affixes régime direct. Il semble y avoir une distribution complémentaire entre les deux types de lexies de prédication dans la mesure où le premier ne peut actualiser des référents sous leur forme affixe, et le deuxième ne prend pas en charge l'actualisation de cette forme de référent.

<i><b>Ha-t</b> wayen i yi-d-yeggran</i>	(Voici ce qui me reste)
<i><b>Aqel-i</b> am tmeslubt</i>	(Me voici comme une folle)

Par ailleurs, comme avec la majorité des lexies, il peut y avoir des transferts de catégories qui engendrent, en conséquence, l'actualisation d'adjectifs, d'autonomes ..., mais ces dernières, lorsqu'elles sont précédées de « *d* » sont, en réalité, devenues des noms à part entiers en épousant les caractéristiques de cette catégorie.

### Synthèse du critère :

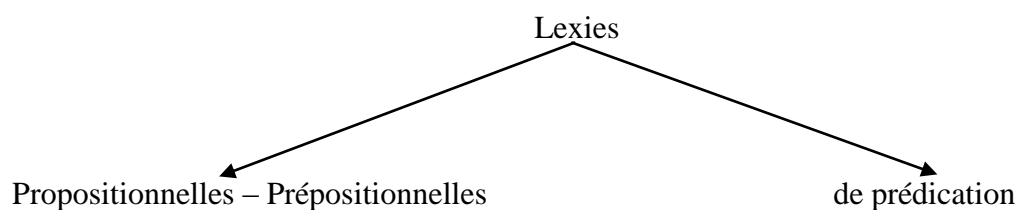
L'étude des compatibilités de chaque type de lexies fonctionnelles nous a amené à établir un lien étroit entre la nature des lexies compatibles avec chacun de ces fonctionnels et le type de fonction désigné par ces derniers. En effet, les lexies que ces fonctionnels identifient sont déterminées en référence aux catégories pouvant assurer la/les fonction(s) indiquée(s) par ces mêmes fonctionnels et non à travers le nombre de fonctions qu'ils se chargent d'indiquer.

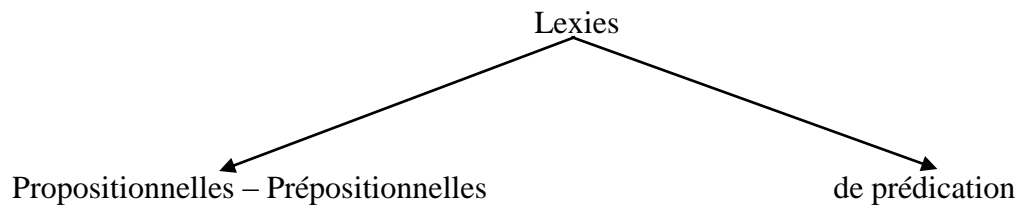
La fonction de prédicat, par exemple, peut être, selon l'analyse des lexies non fonctionnelles, assurée par un verbe, un nom, l'un des trois types de substituts comme fonction primaire, ou les autonomes et les adjectifs comme fonction secondaire. Un fonctionnel propositionnel pouvant indiquer ce statut sera compatible avec tous ces types de lexies dans les même degrés.

Après analyse de chaque catégorie, nous avons conclu que la majorité des lexies de chacune est compatible avec plusieurs autres lexies appartenant aux différentes catégories non fonctionnelles. Contrairement à ces dernières qui nous ont révélé des compatibilités entre les catégories appartenant au même type non fonctionnel, les lexies fonctionnelles, elles, ne peuvent en aucun cas se combiner entre elles sur le plan syntaxique.

Compatibilité larges

Compatibilités moyennes



**Synthèse globale :****VI.2.3. Les distorsions syntaxiques :**

Comme opéré sur les lexies non fonctionnelles, nous déterminerons, aussi, pour les lexies fonctionnelles, les situations de chevauchements syntaxiques en impliquant le volet sémantique car, souvent, indissociables. Nous dégagerons, à travers, ces transferts, les particularités étant à leur origine ainsi que d'éventuels liens entre glissement syntaxique et/ou sémantique et les caractéristiques identificatoires des catégories impliquées.

Ceci-dit, dans le chapitre précédent, nous nous sommes uniquement intéressés aux chevauchements internes impliquant les catégories du même type de lexies non fonctionnelles tout en étant conscient de leur étendue sur le type fonctionnel, car nous ne pouvons pas y introduire des informations contenues dans un chapitre lui succédant. Nous avons, alors, préféré relever les caractéristiques définitoires des lexies fonctionnelles pour procéder, par la suite, à l'étude de ces intersections que nous aborderons, d'abord, au niveau interne, puis externe (inter types de lexies)

**VI.2.3.1. Lexies fonctionnelles prépositionnelles – Lexies fonctionnelles de prédication :**

Les fonctionnels prépositionnels sont d'excellents éléments de prédication. Ils assument ce rôle presque au même degré que leur fonction identificatrice. Ce serait, sans doute, leurs compatibilités syntaxiques qui sont à l'origine de cette intime relation. En effet, les deux types de fonctionnels sont combinables avec les mêmes types de lexies : les noms et les substituts dans leur fonction première et les adjectifs et les autonomes dans leur fonction secondaire.

Toutefois, ces rapprochements n'ont pas automatiquement induits des échanges bi directionnels puisque s'ils ont permis aux lexies fonctionnelles prépositionnelles d'assumer la fonction de prédication, il n'en n'est pas le cas des lexies spécifiques à la prédication. Aucune de ces dernières ne peut, d'ailleurs, faire la moindre référence syntaxique à l'une des fonctions des lexies prépositionnelles. Ces transferts sont, donc, à sens unique et, contrairement à tous les cas de chevauchements passés en revue jusque-là où les transferts sont partiels, ce sont toutes les lexies prépositionnelles qui sont concernées par cette fluidité qui est, toutefois, introduite pas un contexte : une interrogation, un énoncé introductif ...

Question : *Sani ara truḥeḍ ? Ukkud ara truḥeḍ ?* (Où/avec qui vas-tu partir ?)

Réponse : *S axxam / s uxxam-iw.* (A la maison / avec ma famille)

Q : *N wi ilan-tt ?* (Elle appartient à qui ?)

R : *N uxxam* (De/à la maison)

Q : *Umi-t wagi ?* (Il sert à quoi ça ?)

R : *I uxxam* (Pour la maison)

Q : *Sani ara truḥeḍ ?* (Tu vas aller où ?)

R : *Γer uxxam* (A la maison)

Q : *Ansi i d-tekkiḍ ?* (D'où es-tu venu ?)

R : *Seg uxxam* (De la maison)

Q : *Anda i t-tegḡiḍ ?* (Où est ce que tu l'as laissé ?)

R : *Deg uxxam* (Dans la maison)

Q : *Γef wacu i t-terriḍ ?* (Sur quoi tu l'as mis ?)

R : *Γef uxxam* (Pour la maison)

- Q : *Melmi ara s-t-teked ?* (Quand est-ce que tu pars ?)  
 R : *Ar axxam* (Une fois à la maison)

Ceci-dit, si le nom « *axxam* » semble sémantiquement compatible avec les valeurs de toutes les prépositions, il n'est pas toujours le cas de tous les noms. Ces incompatibilités sémantiques sont, toutefois, réduites par les extensions de sens auxquelles ce genre de constructions peut faire référence : les connotations, la métaphore, les expressions, les valeurs...

*Ɛef*(sur) + *Rebbi* (Dieu) ≠ sur Dieu (disposition physique),  
 Mais = vis-à-vis de / pour Dieu.

*Seg* (à partir) + *ul* (cœur) ≠ à partir du cœur (source/origine)  
 Mais = volontairement / sincèrement / avec amour.

### **VI.2.3.2. Lexies non fonctionnelles verbales – lexies fonctionnelles propositionnelles :**

Contrairement au premier cas, il s'agit, ici, de chevauchements externes entre type non fonctionnel et type fonctionnel. Entre ces deux catégories, il n'y a, à priori, pas de concordance des latitudes définitoires structurelles ou syntaxiques qui expliqueraient ces connexions. Mais signalons déjà, qu'ils rejoignent les précédents par leur uni directionnel sens vers la fonction propositionnelle et jamais dans le sens inverse.

En effet, si aucune lexie appartenant à n'importe quelle catégorie ne peut remplir les mêmes conditions des lexies verbales, sans doute, pour deux raisons principales :

Premièrement, parce que, contrairement aux autres lexies d'autres catégories, aucune ne peut manifester les mêmes caractéristiques structurelles qu'elles soient hors contexte par ce qui est désigné en berbère le schème aspectuel ou dans un contexte, par les variations portées par l'indice de personne.

Deuxièmement, parce que tous les contextes fonctionnels dans lesquels apparaissent les verbes, sont aussi pris en charge par les noms : les transferts s'orientent, donc, vers cette catégorie qui est moins spécifique, structurellement, que celle des verbes pour les raisons explicitées ci-avant.

Par ailleurs, de la catégorie verbale, ne peuvent fonctionner comme fonctionnels propositionnels que deux lexies seulement : « *yerna* » et « *tili* ». Ces dernières sont, cependant, employées, ainsi, figées dans cette forme et ne réfèrent qu'à la relation de coordination :

*Yusa-d yerna yeqqim* (Il est venu et il y est resté)

*Iwala-t tili as-yenna* (Il l'a vu et il aurait pu lui dire)

Bien que la lexie « *ili* » est considérée au côté de « *ay* » comme équivalent de l'auxiliaire du français, mais seule la première peut être employée comme proposition de coordination, en marge de la valeur qu'elle partage avec la seconde, en tant qu'auxiliaire, sans doute, par rapport à leurs références sémantiques distinctes de ces contextes.

### **VI.2.3.3. Lexies non fonctionnelles autonomes – Lexies fonctionnelles propositionnelles :**

Les lexies autonomes sont impliquées dans beaucoup de situations de transferts le plus souvent à sens unique (de cette catégorie vers d'autres ou inversement) et rarement à double sens allant et venir de et vers cette catégorie, tantôt, à l'intérieur du même type de lexies, tantôt, impliquant les lexies de type fonctionnel.

Dans le cas de leur connexion avec les lexies fonctionnelles, les autonomes ne peuvent occuper que la fonction propositionnelle. Ce ne sont pas, non plus, toutes les lexies de cette catégorie qui sont favorables à ces transferts, mais uniquement quelques rares autonomes.

*Ad ruḥey ticki stufay* (J'irai quand je serai disponible)

*Ticki* : autonome temporel → fonctionnel propositionnel de subordination : quand

*Ad ruḥey imir ad as-iniy* (Je pars après je l'informe)

*Imir* : autonome temporel → fonctionnel propositionnel de coordination : après

*Yesserfa-t imir yenyā-t !* (Il l'a énervé et il a tué pour ça !)

*Imir* : autonome temporel → fonctionnel propositionnel de coordination : en conséquence

Cependant, aucune lexie fonctionnelle propositionnelle ne semble pouvoir se manifester dans les mêmes conditions que les lexies non fonctionnelles autonomes. La lexie « *mbeEd* » (après / puis) qui supposerait le sens inverse du transfert, interprète parfaitement les deux contextes autonome et fonctionnel propositionnel dont la catégorisation reste départagée et que nous n'avons, par conséquent, pas pris en compte.

En effet, cette lexie est l'équivalent sémantique de la lexie fonctionnelle « *sakin* » qui, elle, demeure toujours propositionnelle. Nous avons, donc, choisi de les départager et d'introduire « *mbeEd* » dans la catégorie des autonomes d'autant plus qu'elle peut, à l'instar des autres lexies de cette catégorie, constituer le statut de prédicat et l'inverse des lexies de catégorie propositionnelle qui ne peuvent, dans aucun contexte ordinaire, avoir ce rôle.

*Ar umbeEd* (A toute à l'heure)

Par ailleurs, comme nous l'avons signalé dans notre mémoire de Magister, les lexies fonctionnelles autonomes ne peuvent pas être employées dans des contextes prépositionnels comme l'ont souligné certains auteurs dont Chaker S.

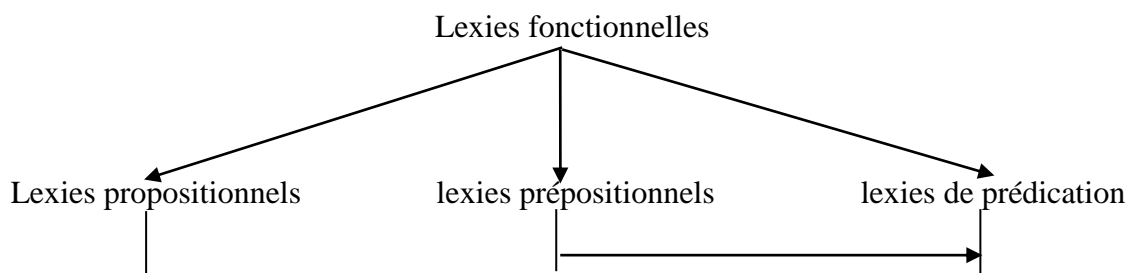
*Yeqqim deffir uxxam* (Il s'est assis derrière la maison)

Dans cet exemple repris de la thèse de Chaker, ce n'est pas l'autonome « *deffir* » qui induit la fonction d'expansion indirecte du nom « *axxam* » mais la préposition « *n* » qui vient s'insérer entre les deux lexies et qui est aspirée à l'oral, qui donne, dans certains parlers, « *deffir bbexam* » résultant de l'assimilation de « *n* » + « *w* » et n'impliquant en aucun cas la dernière consonne de l'autonome.

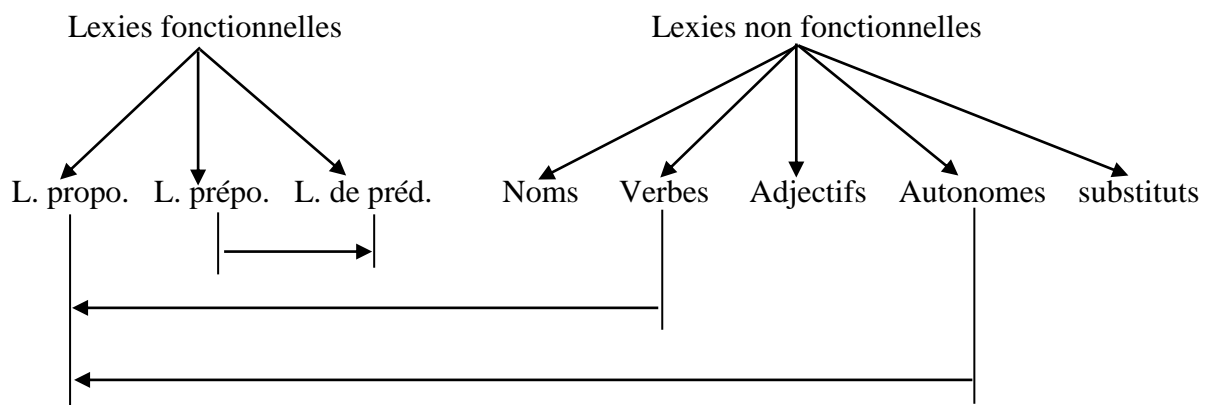
L'autonome « *deffir* » n'est ici, qu'un indicateur locatif à incidence étroite qui donne l'impression de substituer une lexie prépositionnelle, mais qui, par contre, peut être transféré vers la catégorie nominale comme explicité dans le chapitre précédent.

### Synthèse du critère :

#### 1- Transferts intra catégories fonctionnelles :



#### 2- Transferts inter catégories (non fonctionnelles et fonctionnelles) :



### **VI.3. Les critères sémantiques :**

Sur ce niveau, plus délicat à cerner que les niveaux structurel et syntaxique, nous analyserons les différentes catégories fonctionnelles en référence aux valeurs auxquelles les lexies peuvent référer qu'elles soient hors contexte ou dans leurs différents contextes d'emploi.

Contrairement aux lexies non fonctionnelles, les lexies fonctionnelles qui sont en nombre restreint sont plus faciles à appréhender sémantiquement dans la mesure où, l'on peut aisément repérer les champs sémantiques recouverts ainsi que les glissements qui peuvent engendrer des cas de polysémie. Ceci-dit, comme signalé aussi dans le chapitre précédent, les situations de chevauchements sémantiques inter catégoriels ne seront pas abordées ici, puisque cette caractéristique implique l'aspect syntaxique et sémantique tout deux réunis.

#### **VI.3.1. Les valeurs et les références sémantiques :**

Nous verrons, à travers ce point, les référents sémantiques auxquels renvoient chaque groupe de lexie, d'une part, lorsque ces dernières ne sont pas mises en contextes et, d'autre part, les types de relations sémantiques qu'elles entretiennent avec les autres lexies de la chaîne dans laquelle elles peuvent être insérées.

##### **VI.3.1.1. Les lexies propositionnelles :**

Contrairement aux différents types de lexies non fonctionnelles dont les références sémantiques sont innombrables et dispersées, les lexies propositionnelles semblent très bien structurées sémantiquement. Il y a une répartition de cet ordre entre les différentes lexies bien que, parfois, les contextes font basculer les référents de certains propositionnels vers les significations assurées par d'autres lexies de même type.

Les lexies propositionnelles sont, également, répertoriées en références à deux typologies que nous avons essayé d'adopter sur la langue étudiée :

La première typologie renvoie directement au sème principal porté par ces lexies même indépendamment du contexte : cause, conséquence, opposition, conclusion...

**Opposition** : *Netta, yebya-tt meɛna ugin yimawlan-is*

(Lui il veut bien l'épouser mais ses parents ont refusé)

**Cause** : *yeggul fell-as imi ur d-isteqsa ara fell-i.*

(Il l'a boudé du fait qu'il ne m'a pas rendu visite)

Il y a, donc, une répartition et une distribution complémentaire entre les lexies de cette catégorie et les références sémantiques désignées. (Cf. annexe II, Corpus : lexies fonctionnelles propositionnelles)

La seconde classification réfère au type de rapport désigné et qui ne peut être appréhendé qu'en contexte : la référence de coordination et la référence de subordination. Si ces deux types de relations sont identifiés par rapport au niveau syntaxique, dans la mesure où la relation de coordination identifie deux prédicats comme fonction et que celle de subordination renvoie aux fonctions de prédicat et de prédicatoïde, ce sont, initialement, les relations sémantiques entre les fragments constituant la phrase qui définissent ces deux types de liens qui, à leur tour, identifient les fonctions des noyaux de chacune de ces propositions. Cet enchaînement s'explique par le fait qu'on ne peut attribuer les fonctions qu'une fois le type de relation connu et jamais dans le sens inverse.

En effet, là aussi, nous avons relevé une distribution complémentaire entre le type de relation et les références sémantiques recouvertes par ces lexies et qui résultent de la première typologie. La référence à la coordination se fait à travers les lexies propositionnelles à valeurs sémantiques d'opposition, d'addition/alternative, de conclusion et de réduction/exception.

**Opposition** : *Ad as-yefk xas ur yesɛi ara* (Il lui en donnera même s'il n'a rien)

**Conclusion :** *Yezzi-d aqerrus **dya** yennser-as*

(Il a tourné sa tête et, finalement, il s'en est échappé)

Quant à la subordination, elle regroupe les lexies propositionnelles envoyant aux autres valeurs, mais ne référant pas aux premières : cause/raison/explication, condition et but/objectif :

**Explication :** *Yerwel **imi** d-skefley taqsiṭ-is*

(Il s'est enfui quand j'ai évoqué son histoire)

**Condition :** ***Lukan** yerkid rray-is, ad yexdem axxam.*

(S'il était sage, il se serait stabilisé)

Ces deux répartitions sémantiques s'appliquent également sur les complexes propositionnels dont les références peuvent être portées par un seul constituant (noyau) ou par l'addition des sèmes des lexies les composant.

**Coordination : réduction :** *Ad tt-id-iceyyeε **fihel ma** iεetteb-d*

(Il n'a qu'à l'envoyer sans se déranger)

**Subordination : but :** *Yessawel-as **bac akken** ad ddukken*

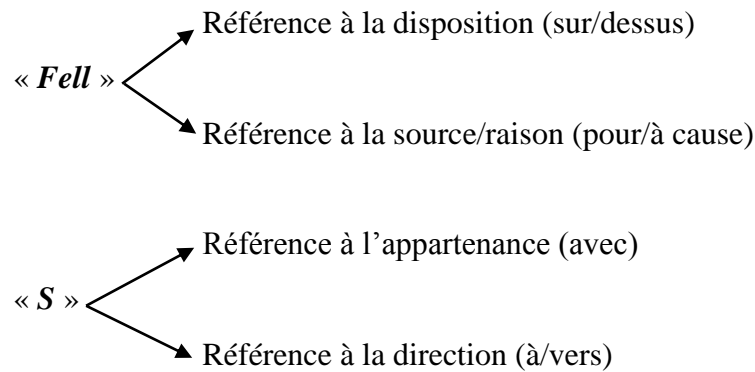
(Il l'a appelé pour qu'il l'accompagne)

### VI.3.1.2. Les lexies prépositionnelles :

A l'instar des lexies propositionnelles, les prépositionnelles réfèrent à des valeurs sémantiques précises : direction, appartenance, disposition... cependant, si dans les premières lexies, il y a répartition selon les types de références, les secondes ne sont pas ainsi organisée. En effet, plusieurs lexies prépositionnelles peuvent se référer à la même valeur sémantique et certaines lexies peuvent, également, avoir plusieurs valeurs en fonction des contextes d'emploi.

« **S** » et « **Ter** » : référence à la disposition

« **Tef** », « **Fell** » et « **Deg** » : référence à la disposition



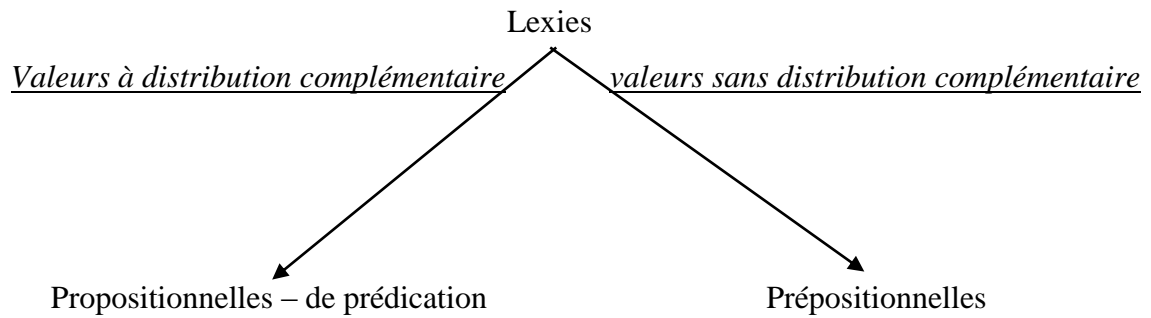
### VI.3.1.3. Les lexies de prédication :

Les trois lexies qui constituent cette catégorie réfèrent toutes au sème général de la présentation d'où l'appellation « présentatifs » employée par Chaker en parlant de « *aql* » et « *ha* ». Ceci-dit, cette référence de surface est, par ailleurs, précisée par des sèmes additifs qui les distinguent l'une de l'autre sinon l'on n'expliquerait pas la coprésence de trois de trois lexies à valeurs strictement identiques. En effet, ce sont ces sèmes périphériques qui orientent les choix d'utilisation de chacune de ces lexies ainsi que des contextes de leur insertion.

« <i>D</i> » :	Actualisation
« <i>Aql</i> » :	Présentation
« <i>Ha</i> » :	Démonstration (proximité)

### Synthèse du critère :

L'analyse des références sémantiques des lexies fonctionnelles nous a amenée à distinguer entre deux types de valeurs : d'un côté, les valeurs dont la distribution est complémentaire entre les lexies constituant et la catégorie propositionnelle, et la catégorie de prédication. De l'autre, des valeurs partagées par plusieurs lexies, et des lexies à plusieurs valeurs qui caractérisent les fonctionnels prépositionnels.



### **VI.3.2. Les compatibilités sémantiques :**

Dans ce volet, nous identifierons les champs sémantiques des différentes catégories non fonctionnelles ou fonctionnelles qui peuvent rentrer en contact avec ceux de chaque catégorie des lexies fonctionnelles. Ceci nous permettra de relever les concordances sémantiques qui pourraient, peut-être, expliquer les caractéristiques fonctionnelles et les compatibilités syntaxiques identifiant chaque catégorie.

#### **VI.3.2.1. Les lexies propositionnelles :**

Etant précisément définies du point de vue sémantique, les lexies propositionnelles entretiennent des rapports sémantiques bien souvent dictés par les valeurs recouvertes. Du fait qu'elles sont le centre sémantique des deux propositions mises en relation, elles présentent des compatibilités avec le noyau de chacune afin de préserver, justement, leurs référents sémantiques : dans le cas d'une opposition, la lexie propositionnelle qui introduit cette valeur, impose des noyaux à références sémantiques contradictoires ou opposées. Ces lexies ne définissent pas les référents des noyaux de chaque proposition, mais veillent à la concordance des valeurs sémantiques de ces noyaux avec les référents explicités par ces fonctionnels

Parfois, dans certains contextes comme celui de l'opposition, les lexies propositionnelles imposent presque même la valeur sémantique du second noyau en se référant à celui du premier et au type de relation établi par cette lexie. Et comme les noyaux ne peuvent être des lexies fonctionnelles, ces compatibilités sont, alors, établies avec les lexies non fonctionnelles de n'importe quelle catégorie.

### VI.3.2.2. Les lexies prépositionnelles :

Les possibilités de variation sémantiques des lexies prépositionnelles impliquent une dynamique de leurs compatibilités sémantiques contrairement aux lexies propositionnelles où elles sont clairement définies. En effet, ces lexies définissent, elles aussi, préalablement les référents compatibles avec les leurs : des prépositions référant à la disposition ne peuvent être compatibles avec des référents d'action, de qualité ..., mais uniquement avec les entités qui peuvent être de nature nominale ou substitut. Elles orientent, donc, non seulement les référents des lexies leur succédant (noms ou leurs substituts comme catégories premières et adjectifs et adverbes comme secondes catégories), mais aussi ceux des noyaux qu'ils soient de catégorie verbale, nominale ou autre, puisqu'ils constituent le centre syntaxique et sémantique des phrases en question et qu'ils doivent, donc, partager plus ou moins les mêmes sèmes génériques que ce soit de manière équivalente ou complémentaire.

### VI.3.2.3. Les lexies de prédication :

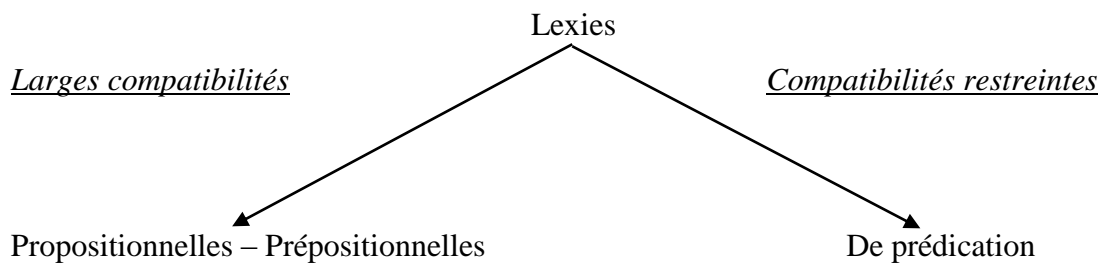
Contrairement à toutes les autres lexies de type fonctionnel, les lexies de prédication ne semblent pas tisser de liens sémantiques avec les autres constituants des phrases dans lesquelles elles sont employées. En dehors du lien étroit entre les deux lexies « *aql* », « *ha* » et leurs référents immédiats dans la phrase, ces lexies n'imposent aucun conditionnement sémantique au reste du syntagme. Toutefois, les compatibilités entre les différents présentatifs et les présentés sont spécifiquement définies. « *D* » peut être compatible avec n'importe quel référent et quel que soit sa catégorie à partir du moment où cette lexie est définie indépendamment de son présenté, les lexies « *aql* » et « *ha* », par contre, ne sont compatibles qu'avec des référents strictement personnels pour le premier et d'entité pour le second, mais tout deux imposent des « présentés » sous forme d'affixes. La lexie « *aql* » n'est d'ailleurs pas compatible sémantiquement avec toutes les personnes et tous les contextes bien que, de nos jours, il y a tendance à son élargissement sur toutes les variations personnelles et contextuelles, qui étaient, autrefois, restreintes aux seules combinaisons :

*Aql-iyi / aql-ay* (première personne de l'affirmatif)

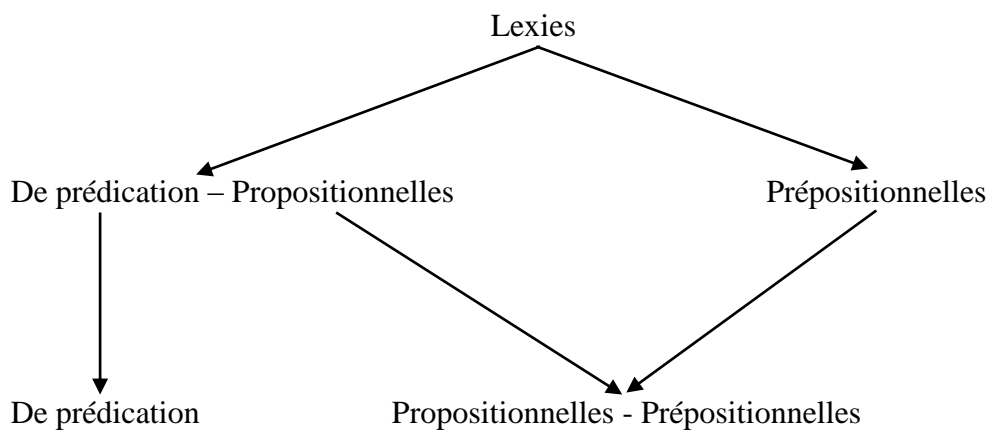
*Aql-ak / aql-akem / aql-aken / aql-akent* (deuxième personne de l'affirmatif)

**Synthèse du critère :**

Tout comme le critère précédent, mais sous une autre organisation, nous avons, là aussi, distinguer les lexies propositionnelles et prépositionnelles des lexies de prédication en référence aux compatibilités de chacun de ces groupes qui identifient le premier comme tissant des liens sémantiques larges et avec des types de lexies diversifiés, et le second, comme n'établissant que des liens étroits et restreints.



Ce qui nous donne le schéma récapitulatif des critères sémantiques :



### **Conclusion de la troisième partie :**

L'étude menée dans la troisième partie sur les caractéristiques de chaque ensemble de lexies en référence à des critères prédéfinis et communs à toutes les composantes fonctionnelles et non fonctionnelles nous ont permis d'élaborer une stratification des catégories en fonction des latitudes structurelles, sémantiques et syntaxiques.

L'étude des critères de catégorisation nous a révélé des niveaux de segmentation qui range les lexies sur des niveaux différents dont le nombre de compatibilités diminue en fonction des affinités. Ceci-dit, les deux types de lexies étant distincts sur la majorité des critères, nous ont amené à établir deux classifications : hiérarchisation des lexies non fonctionnelles d'une part et hiérarchisation des lexies fonctionnelles d'autre part. Cette séparation n'est, toutefois, pas si rigide qu'elle ne parait à travers les caractéristiques définitoires, dans la mesure où des connexions ont été identifiées entre certaines lexies non fonctionnelles et d'autres fonctionnelles.

Par ailleurs, bien que chaque type de lexies (fonctionnel et non fonctionnel) paraisse constituer un ensemble homogène, mais, au sein de chacun, nous pouvons distinguer plusieurs groupes différenciés par les valeurs que chacun prend en référence aux caractéristiques définitoires et qui constitueront ce que l'on appelle les catégories.

Outre les distinctions de base entre les deux types de lexies, les catégories qui constituent chacun d'eux se distinguent les unes des autres par une ou plusieurs valeurs correspondant aux critères de classification pré établis. Aucune lexie appartenant à n'importe quelle catégorie ne peut présenter les mêmes caractéristiques qu'une autre appartenant à une autre catégorie. Elles ne peuvent que partager certaines d'entre-elles sans, toutefois, prendre le comportement issu des distorsions comme identificatoire.

Cependant, bien que chaque catégorie de lexies ait sa propre carte d'identité, il arrive, parfois, que certaines « usurpent » l'identité des autres. Ces transferts de catégories sont identifiés aussi bien à l'intérieur des lexies non fonctionnelles que fonctionnelles, ceci-dit, à moindre importance chez ces dernières. Les ponts établis sont, au fait, le résultat de rapprochements des caractéristiques identificatrices qui, plus elles sont importantes, plus il y a probabilité de chevauchement syntaxiques et/ou sémantiques.

Par ailleurs, ces transferts internes à chaque type de lexies pouvant être unidirectionnels ou bi directionnels chez les non fonctionnelles, et strictement unidirectionnels chez les fonctionnelles, sont accentuées par des chevauchements externes impliquant, d'un part, une catégorie non fonctionnelles et une catégorie fonctionnelle d'autre part. ceux-ci sont également unidirectionnels allant uniquement dans le sens d'un comportement fonctionnel et jamais l'inverse.

# **Conclusion générale**

Les structures complexes qu'affichent certaines lexies fonctionnelles et non fonctionnelles sont identifiées en référence à plusieurs critères qui nous ont permis de les isoler des structures syntagmes. Bien que les lexies fonctionnelles ne souffrent pas, comme les non fonctionnelles, de cette confusion complexe – syntagme, du fait que ce type de lexies n'admette pas, d'ordinaire, une succession syntagmatique fonctionnelle, mais il a été nécessaire de les décrire au même titre que les non fonctionnelles et en référence aux mêmes caractéristiques afin de pouvoir comprendre leur fonctionnement et, ainsi, orienter d'éventuelles actions néologiques concernant ces lexies.

Pour permettre une description pratique et surtout laissant facilement entrevoir les points de convergences et de divergences entre les complexes fonctionnels et non fonctionnels, nous avons établi un tableau descriptif récapitulant tous les traits d'identification de la complexité chez ces deux types de lexies.

<b>Niveaux</b>	<b>Lexies non fonctionnelles</b>	<b>Lexies fonctionnelles</b>
<b>Critères lexicaux</b>	Relation univoque et choix unique.	Relation univoque et choix unique
	Productivité quasi nulle	Productivité quasi nulle
<b>Critères sémantiques</b>	La non compositionnalité sémantique	La non compositionnalité sémantique
	Rapports sémantiques d'identification et non de spécification	Rapports sémantiques d'identification et non de spécification
	Caractère monosémique	Caractère monosémique
<b>Critères syntaxiques et morphosyntaxiques</b>	Une identification et comportement morphosyntaxique d'ensemble	Une identification et comportement morphosyntaxique d'ensemble

	Figement et non permutabilité	Figement et non permutabilité
	Figement et non séparabilité	Figement et non séparabilité
	Comportement syntaxique et syntagmatique d'ensemble	Comportement syntaxique et syntagmatique d'ensemble

L'analyse des structures et des comportements syntaxiques et sémantiques de chaque groupe de lexies nous a amené à tracer des cartes identificatrices pour chaque catégorie. Ces dernières peuvent avoir de grandes similitudes (7 caractères sur 8) ou être divergentes sur un maximum de critères. Pour expliciter en résumé l'identité de chaque classe, nous proposons, là aussi, des tableaux correspondant à chaque type de lexies et qui retracent les huit valeurs caractérisant chacune des huit catégories dégagées. Les résultats de cette analyse sont, par ailleurs, insérés dans un logiciel d'utilisation qui permet trois types d'intervention : rechercher la catégorie d'une lexie à travers quelques caractéristiques, rechercher toutes les caractéristiques descriptives d'une catégorie et, enfin, comparer entre deux ou plusieurs catégories.

Quant à l'analyse des distorsions syntaxiques et/ou sémantiques, elles nous ont révélé deux particularités : D'une part, les cas de transferts identifiés entre catégories des deux types sont rendus possibles grâce aux similitudes des valeurs qui rapprochent intimement les lexies les affichant. En effet, lorsqu'il y a concordance des trois types de caractéristiques : structurels et lexicaux, morphosyntaxiques et fonctionnels, sémantique, il est prévisible de voir certaines lexies aller et venir de et vers plusieurs catégories. En outre, plus ces concordances se rapprochent du maximum (c'est-à-dire concordance de 7 caractéristiques sur 8), plus ces passerelles entre catégories sont fluides et plus les transferts s'élargissent vers un nombre important de lexies et à double sens.

D'autre part, l'analyse des transferts affectant chaque type de lexies a laissé apparaître une distinction pouvant, peut-être, être exploitée dans une recherche ultérieure. Les chevauchements qui s'effectuent entre les catégories des lexies non fonctionnelles sont de deux types : unidirectionnels et bidirectionnels, alors que ceux s'établissant entre les catégories fonctionnelles sont strictement unidirectionnels et donc, moins importants

que chez les premières. En conséquence, les ponts établis entre les catégories fonctionnelles et les catégories non fonctionnelles sont unidirectionnels, probablement, influés par les lexies fonctionnelles qui sont décrites comme plus rigides et plus complexes que les non fonctionnelles.

Signalons, enfin, que si les catégories touchées par ce dernier type de transferts permettent à certaines de ces lexies d'avoir un comportement fonctionnel, les lexies fonctionnelles, elles, ne sont pas capables d'assumer un comportement non fonctionnel.

## I. Les lexies non fonctionnelles :

### 1. Les lexies nominales :

<b>Critères</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Valeurs</b>
<b>Structurels lexicaux</b>	<b>Structure racine + schème</b>	Positive
	<b>Initial régulier/pivot</b>	Positive
	<b>Intervention sur la lexie</b>	Positive
<b>Morphosyntaxiques et fonctionnels</b>	<b>Structure morphosyntaxique et fonctions</b>	Conditionnement morphosyntaxique et contextes plurifonctionnels.
	<b>Les compatibilités syntaxiques</b>	Compatibilités larges et diversifiées.
	<b>Les distorsions syntaxiques</b>	- Transferts internes : Unidirectionnels : Noms ← Substituts Bidirectionnels : Noms ↔ Adjectifs Noms ↔ Autonomes
<b>Sémantiques</b>	<b>Les valeurs et les références sémantiques.</b>	Valeurs diversifiées et références en distributions complémentaires.
	<b>Les compatibilités sémantiques</b>	Compatibilités larges et diversifiées.

## I.2. Les lexies verbales :

<b>Critères</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Valeurs</b>
<b>Structurels lexicaux</b>	<b>Structure racine + schème</b>	Positive
	<b>Initial régulier/pivot</b>	Négative
	<b>Intervention sur la lexie</b>	Positive
<b>Morphosyntaxiques et fonctionnels</b>	<b>Structure morphosyntaxique et fonctions</b>	Aucun conditionnement morphosyntaxique et contextes pluri fonctionnels.
	<b>Les compatibilités syntaxiques</b>	Compatibilités larges et diversifiées
	<b>Les distorsions syntaxiques</b>	Transferts externes unidirectionnels : Verbes → Lexies propositionnelles
<b>Sémantiques</b>	<b>Les valeurs et les références sémantiques.</b>	Valeurs diversifiées et références moyennes en distribution complémentaire
	<b>Les compatibilités sémantiques</b>	Compatibilités larges et diversifiées.

I.3. Les lexies adjectivales :

Critères	Caractéristiques	Valeurs
Structurels et lexicaux	Structure racine + schème	Positive
	Initial régulier/pivot	Positive
	Intervention sur la lexie	Positive
Morphosyntaxiques et fonctionnels	Structure morphosyntaxique et fonctions	Conditionnement morphosyntaxique et contextes uni fonctionnels.
	Les compatibilités syntaxiques	Compatibilités moyennes
	Les distorsions syntaxiques	Transferts internes : Unidirectionnels : Adjectifs → Autonomes Bidirectionnels : Adjectifs ↔ Noms
Sémantiques	Les valeurs et les références sémantiques.	Valeurs répertoriées et références en distribution complémentaire
	Les compatibilités sémantiques	Compatibilités moyennes

I.4. Les lexies autonomes :

<b>Critères</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Valeurs</b>
<b>Structurels et lexicaux</b>	<b>Structure racine + schème</b>	Négative
	<b>Initial régulier/pivot</b>	Négative
	<b>Intervention sur la lexie</b>	Négative
<b>Morphosyntaxiques et fonctionnels</b>	<b>Structure morphosyntaxique et fonctions</b>	Aucun conditionnement morphosyntaxique et contextes uni fonctionnels
	<b>Les compatibilités syntaxiques</b>	Compatibilités restreintes
	<b>Les distorsions syntaxiques</b>	- Transferts internes : Unidirectionnels :Autonomes← Adjectifs Bidirectionnels : Autonomes ↔ Noms - Transferts externes : Unidirectionnels:Autonomes→Propositions
<b>Sémantiques</b>	<b>Les valeurs et les références sémantiques.</b>	Valeurs répertoriées et références en distribution complémentaire
	<b>Les compatibilités sémantiques</b>	Compatibilités moyennes

I.5. Les lexies substitués :

<b>Critères</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Valeurs</b>
<b>Structurels lexicaux</b>	<b>Structure racine + schème</b>	Négative
	<b>Initial régulier/pivot</b>	Positive
	<b>Intervention sur la lexie</b>	Positive – Négative
<b>Morphosyntaxiques et fonctionnels</b>	<b>Structure morphosyntaxique et fonctions</b>	Aucun conditionnement morphosyntaxique et contextes plurifonctionnels
	<b>Les compatibilités syntaxiques</b>	Compatibilités larges et diversifiées
	<b>Les distorsions syntaxiques</b>	Transferts internes : Unidirectionnels : substitués → Noms
<b>Sémantiques</b>	<b>Les valeurs et les références sémantiques.</b>	Valeurs répertoriées et références en distribution complémentaire
	<b>Les compatibilités sémantiques</b>	Compatibilités restreintes

**II. Les lexies fonctionnelles :**

**Les lexies propositionnelles :**

<b>Critères</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Valeurs</b>
<b>Structurels lexicaux</b> et	<b>Structure racine + schème</b>	Négative
	<b>Initial régulier/pivot</b>	Négative
	<b>Intervention sur la lexie</b>	Négative
<b>Morphosyntaxiques et fonctionnels</b>	<b>Structure morphosyntaxique et fonctions</b>	Aucun conditionnement morphosyntaxique et contextes bi fonctionnels
	<b>Les compatibilités syntaxiques</b>	Compatibilités larges et diversifiées
	<b>Les distorsions syntaxiques</b>	Transferts externes : Unidirectionnels : Propositions ← Verbes Propositions ← Autonomes
<b>Sémantiques</b>	<b>Les valeurs et les références sémantiques.</b>	Valeurs diversifiées et références en distribution complémentaire
	<b>Les compatibilités sémantiques</b>	Compatibilités larges et diversifiées

**II.2. Les lexies prépositionnelles :**

<b>Critères</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Valeurs</b>
<b>Structurels lexicaux</b>	<b>Structure racine + schème</b>	Négative
	<b>Initial régulier/pivot</b>	Positive
	<b>Intervention sur la lexie</b>	Négative
<b>Morphosyntaxiques et fonctionnels</b>	<b>Structure morphosyntaxique et fonctions</b>	Aucun conditionnement morphosyntaxique et contextes bi fonctionnels
	<b>Les compatibilités syntaxiques</b>	Compatibilités larges et diversifiées
	<b>Les distorsions syntaxiques</b>	Transferts internes : Unidirectionnels : Prépositions → de prédication
<b>Sémantiques</b>	<b>Les valeurs et les références sémantiques.</b>	Valeurs diversifiées et références en distribution complémentaire
	<b>Les compatibilités sémantiques</b>	Compatibilités larges et diversifiées

**II.3. Les lexies de prédication :**

<b>Critères</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Valeurs</b>
<b>Structurels et lexicaux</b>	<b>Structure racine + schème</b>	Négative
	<b>Initial régulier/pivot</b>	Positive
	<b>Intervention sur la lexie</b>	Négative
<b>Morphosyntaxiques et fonctionnels</b>	<b>Structure morphosyntaxique et fonctions</b>	Aucun conditionnement morphosyntaxique et contextes unifonctionnels
	<b>Les compatibilités syntaxiques</b>	Compatibilités moyennes
	<b>Les distorsions syntaxiques</b>	Transferts internes : Unidirectionnels : Prédication ← Préposition
<b>Sémantiques</b>	<b>Les valeurs et les références sémantiques.</b>	Valeurs diversifiées et références en distribution complémentaire
	<b>Les compatibilités sémantiques</b>	Compatibilités restreintes

# **Bibliographie**

## BIBLIOGRAPHIE

- BASSET A. (1952) *La langue berbère*, Ed. Oxford University Press.
- BAYLON C. et MIGNOT X. (2000), « Combinatoires », in *Initiation à la sémantique du langage*, Ed. NATHAN, France, PP. 135-150.
- BENTOLILA F. (1981), *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère : Ait Seghrouchen d'Oum Jeniba (Maroc)*, Selif, Paris.
- BENTOLILA F. (1986), « Les classes d'unités significatives en berbère », in *Modèles linguistiques T. VIII*, Fascicule 1.
- BENTOLILA F. (2003), « Racine, classes syntaxiques et appartenance multiple » in *Mélanges David Cohen – Etudes sur le langage, les langues, les dialectes, les littératures*, Maisonneuve et Larose, Paris, PP. 91-94.
- BUILLES J.M. (1998), *Linguistique descriptive. Le point de vue fonctionnaliste*, NATHAN, Paris.
- CANTINEAU J. (1950), « Racines et schèmes », In. *Mélanges William Marçais*, A. Maisonneuve, Paris, PP. 119-124.
- CHAKER S. (1981), *Introduction à la sémantique*, Office des Publications Universitaires, Alger.
- CHAKER S. (1983), *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) – syntaxe*, Publication universitaire de Provence, Paris.
- CHAKER S. (1991), « Synthématique berbère : composition et dérivation en Kabyle », in. *Manuel de linguistique berbère I*, Bouchene, Alger, PP.179-215.
- CHAKER S. (1995), « L'adjectif », in. *Linguistique berbère : étude de syntaxe et de diachronie*, Peeters, Paris, PP.21-30.
- CHAKER S. (1995), « L'adverbe », in *Linguistique berbère : étude de syntaxe et de diachronie*, Ed Peeters, Paris, PP. 31-38.
- CHAKER S., « Le problème des catégories syntaxiques en berbère », in *Travaux I : les parties du discours*, PP. 41-59.
- CHERADI H. (1992), *Etudes de linguistique tamazight*, l'Artisan, Algérie.

- CHOI-JONIN I. et DELHAY C. (1998), Introduction à la méthodologie en linguistique, Presses Universitaires de Strasbourg, Strasbourg.
- CHOMSKY N. (1969), *Structures syntaxiques*, Seuil, Paris.
- CORTADE JM. (1969), *Essai de grammaire touareg (Dialecte de l'Ahaggar)*, institut de recherches sahariennes, Université d'Alger.
- DESTAING E., « Remarques sur la qualification en tachelhit du Soûs (Maroc), in *GLECS n° III*, PP. 25-26.
- DJABALI O. (2008), *L'adverbe en kabyle : analyses morpho – lexicale, sémantique et syntaxique*, Mémoire pour l'obtention de Master II en Langues, Cultures et Sociétés du monde – Mention : études africaines – spécialité : langue berbère, INALCO, Paris.
- DJEMAI S. (2006), *L'expression de la qualité en berbère : étude de quelques aspects sémantiques et syntaxiques de l'adjectif en Kabyle*, Mémoire de maîtrise en langue, littérature et civilisation étrangères : option berbère, soutenu à l'INALCO, paris.
- DUCROT O. et TODOROV T. (1972), « Combinatoire sémantique », in *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Ed. Du Seuil, Paris, PP. 338-348.
- FRANÇOIS J. sous la direction de, (2005), *L'adjectif en Français et à travers les langues*, Presses Universitaires de Caen, Caen.
- GALAND L. (2002), « Exemples berbères de l'interférence entre pronoms personnels et adverbes de lieu », in *Etudes de linguistique berbère*, Ed. Peeters, Paris, PP. 187-192.
- GERMAIN C. et LE BLANC R. (1982), *Introduction à la linguistique générale – La syntaxe (tome 4)*, Les presses de l'université de Montréal, Canada.
- GOES J. (1999), *L'adjectif entre verbe et nom*, Duculot, Paris.
- GREVISSE M. (1986), *Le bon usage - grammaire française*, DUCULOT, Paris.
- GUERCHOUH L. (2007), *L'adjectif en berbère (kabyle) : étude morphosyntaxique et sémantique*, Mémoire de Licence, Département de Langue et Culture Amazighes, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.
- GUERCHOUH L. (2011), Fluidité catégorielle : étude des chevauchements syntaxiques et/ou sémantiques (transferts de classes) : le cas des adjectifs et

- des adverbes, Mémoire de Magister, Département de Langue et Culture Amazighes, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.
- GUERMAH I. (2008), *Le vocabulaire des couleurs en kabyle, analyse linguistique*, Mémoire de Magister en linguistique, Département de Langue et Culture Amazighes, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.
- HADDADOU M.A. (1985), *Les structures lexicales et signification en berbère (Kabyle)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle en linguistique, Université de Provence, France.
- HADDADOU M.A. (2002), *Le guide de la culture berbère*, Ina-yas, Alger.
- HANOUS S. (1990), *Nouvelle grammaire berbère – La langue, les origines du peuple berbère*, La Pensée Universelle, Paris.
- IMARAZENE M. (1995), *L'opposition d'état en berbère (Kabyle)*, Mémoire de Magister en langue et culture amazighes (option linguistique), Département de Langue et Culture Amazighes, Université Mouloud MAMMERI, Tizi-Ouzou.
- IMARAZENE M. (2007), *Le substantif et ses modalités. (Etude comparative entre le berbère (Kabyle), l'arabe littéraire et l'arabe dialectal)*, Thèse de Doctorat en linguistique berbère, Université Mouloud MAMMERI, Département de Langue et Culture Amazighes, Tizi-Ouzou.
- IMARAZENE M. (2007), *Manuel de grammaire (syntaxe) berbère*, Etude réalisée pour le compte du Haut Commissariat à l'Amazighité, Alger.
- KAHLOUCHE R. (1992), *Le berbère (Kabyle) au contact de l'arabe et du français. Etude socio-historique et linguistique*. Thèse pour le Doctorat d'Etat en linguistique, Université d'Alger.
- KAHLOUCHE R. (1994), « L'emprunt lexical et son incidence sur les structures de la langue. Le cas du berbère (Kabyle) au contact de l'arabe et du français », in. *Acte du Symposium linguistique franco Algérien de Corti, 09-10 Août 1993*, PP. 11-23.
- KAHLOUCHE R. (1996), « Critères d'identification des emprunts en berbère (Kabyle) », in. *Cahier de linguistique sociale*, Collection Bilans et Perspectives, Rouen, PP. 99-111.
- KLEIBER G. (1990), *La sémantique du prototype : catégories et sens lexical*, PUF, Paris.
- KOSSMANN M.G. (1997), *Grammaire du parler berbère de Figuig (Maroc oriental)*, Peeters, Paris.

- LANFRY J. (1968), *Ghadamès, étude linguistique et ethnographique T1*, Fichier de Documentation berbère, Fort National (Algérie).
- LAOUST E. (1931), *Siwa*, Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Paris.
- LAOUST E. (1936), *Cours de berbère marocain (Dialecte du Sous du Haut et de l'Anti Atlas)*, Société d'Éditions géographiques, Maritimes et coloniales, Paris.
- LE GUERN M. (1994), « Parties du discours et catégories morphologiques en analyse automatique », in. *Les classes de mots : traditions et perspectives*, sous la direction de Louis Basset et Marcel Pérennec, Presses universitaires de Lyon, PP : 207 – 215.
- LECOMTE G. (1976), *Grammaire de l'arabe (collection Que sais-je)*, Presses Universitaires de France, Paris.
- LEEMAN D. (2004), *Les déterminants du nom en français – syntaxe et sémantique*, PUF, Paris.
- LEGUIL A. (1993), *Structures prédicatives en berbère. Bilan et perspectives*, l'Harmattan, Paris.
- MAHMOUDIAN M. (1976), *Pour enseigner le Français – Présentation fonctionnelle de la langue*, P.U.F., Paris.
- MAHMOUDIAN M. (1982), *La linguistique*, Seghers, Paris.
- MAMMERI M. (1986), *Précis de grammaire berbère (Kabyle)*, Awal, Paris.
- MARTINET A. (1979), *Grammaire fonctionnelle du Français*, 3<sup>e</sup> édition, Crédif, Paris.
- MARTINET A. (1985), *Syntaxe générale*, Armand Colin, Paris.
- MARTINET A. (1998), *Éléments de linguistique générale*, Armand Colin, Paris.
- METTOUCHI A. et LONNET A. (2006), « Le participe berbère », in *Les langues Chamito-sémantiques (Afro-Asiatiques) Volume 2*, Ophrys, France, PP.
- MOESCHLER J. et AUCHLIN A. (2000), *Introduction à la linguistique contemporaine*, Armand Colin, Paris.
- NAIT-ZERRAD K. (1996), *Grammaire du berbère contemporain (Kabyle), I-morphologie*, ENAG, Algérie.
- NAIT-ZERRAD K. (1996), *Grammaire du berbère contemporain (Kabyle), II-syntaxe*, ENAG, Algérie.
- NAIT-ZERRAD K. (2001), *Grammaire moderne du Kabyle*, Karthala, Paris.

- NEVEU F. (2000), *Lexique des notions linguistiques*, Armand Colin, Paris.
- OUSSIKOUM N., 2004, *Syntaxe du groupe adjectival en tamazight, le parler des Aït Wirra (Moyen Atlas, Maroc)*, Thèse pour l'obtention du Doctorat, Université Mohamed V, Rabat, Maroc.
- PENCHOEN T.G., 1973, Studi Magrebini, volume V, *Etude syntaxique d'un parler berbère (Ait Frah de l'Aurès)*, Insisto universitario orientale, Napoli.
- PRASSE K-G. (1974), *Manuel de grammaire touarègue (Tahaggart) IV-V nom*, Akademisk Forlag, Copenhague.
- QUITOUT M. (1997), *Grammaire berbère (Rifain, Tamazight, Chleuh, Kabyle)*, l'harmattan, Paris.
- RABHI A. (1995), *Description d'un parler Amazigh Ait Mhend d'Aokas (Bejaia, Algérie) : Morphosyntaxe*, Mémoire de magister en linguistique amazighe, Département de langue et culture amazighes de Bejaia.
- RENISIO A. (1932), *Etude sur les dialectes berbères des Beni Iznassen, du Rif et du Senhaja de Sraïr, grammaire, texte et lexique*, Editions Ernest Leroux, Paris.
- SADIQI F. (1997), *Grammaire du berbère*, l'harmattan, Paris.
- TAÏFI M. (2002), « De la construction adjectivale en tamazight : syntaxe et sémantique de la particule d », In. *Mémorial à Werner Vycichl, réunis et édités par Kamal NAIT-ZERRAD*, l'Harmattan, Paris, PP.403-426.
- TAINÉ CHEIKH K. (2003), « L'adjectif et la conjugaison suffixale en berbère », in *Mélanges David Cohen – Etudes sur le langage, les langues, les dialectes, les littératures*, Maisonneuve et Larose, Paris, PP. 661-674.
- TESNIÈRE L. (1988), *Éléments de syntaxe structurale*, Ed. Klincksieck, Paris.
- TYVAERT J.E. (2003), « Clivage référentiel et déclenchement de la catégorisation », in. *Nom et verbe : catégorisation et référence*. Actes du colloque international de Reims 2001, Numéro 18, publiés par Cécile Brion et Eric Castagne, Presses universitaires de Reims.

### **Dictionnaires :**

- DALLET J.M. (1982), *Dictionnaire Kabyle – Français, parler des At Manguellat (Algérie)*, SELAF (Maghreb – Sahara 1), Paris.
- DUBOIS J. et autres, (1994), *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris.

- MAMMERI M. (1989), *Amawal n tmaziyt tatrart*, Awal, Alger.
- TAIFI M. (1991), *Dictionnaire Tamazight – Français (parlers du Maroc central)*, l'Harmattan-Awal, Paris.
- BASSET, A, 1945, Sur la voyelle initiale en berbère, *Revue Africaine*, pp. 82-89
- BASSET, R, 1883-88, *Notes de lexicologie berbère*, Paris, E. Leroux, 6 fascicules (11p.), Extraits du *Journal Asiatique*, 8/1-10
- CANTINEAU, J, 1950, Racine et schème, *Mélanges William Marçais*, Paris, Maisonneuve, pp. 111-124
- COHEN, D, 1993, Racines, *CELB*, pp. 161-175
- GALAND, L, 1987, Du nom au verbe d'état : le témoignage du berbère, in *Proceedings of the international hamito-semitic congress, 5*, Amsterdam, pp. 123-138
- GALAND, L, 1988, Note complémentaire sur un nom berbère de la femme, *GLECS*, 24-28 (3), 1979-1984, pp. 489-491
- GALAND, L, 1992, Le problème du mot en berbère, *Lalies*, 10, Paris, pp. 189-195
- GALAND, L, 1994, La négation en berbère, dans *Matériaux arabes et sud-arabiques*, GELLAS, 6, pp. 169-181
- GALAND-PERNET, 1959, Nom et verbe en berbe, *Travaux de l'Institut de linguistique*, Paris, 4, pp. 35-47

**Articles recueillis sur Internet :**

- BORILLO A., « Quelques adjectifs de référence temporelle du français ».
- CHOI-JONIN I., « La classe adjectivale existe-t-elle en coréen ? ».
- CORTES C. et SZABO H., « Un exemple de catégorisation des noms, des verbes et des adjectifs par le langage naturel : les adverbes allemands en –WEISE ».
- CREISSELS D. (2004), « Adverbes et idéophones ».
- CREISSELS D. (2004), « Modificateurs du nom et pronoms ».
- CUNITA A., « Unités lexicales à double statut – d'adjectif et de substantif – dans la communication spécialisée ».
- GIRY-SCHNEIDER J., « Sur quoi peut porter un adjectif épithète ? L'expression du temps et de l'aspect dans les groupes nominaux ».
- KLEIBER G. (2007), « Adjectifs de couleur et gradation : une énigme... « très » colorée », in. *Travaux de linguistique N° 55*, PP. 9-44.

- MARQUEZ E., « Classification des adjectifs : étude exploratoire sur l'organisation sémantique – pragmatique des adjectifs ».
- MENDES S., « Sémantique de l'adjectif et ses restrictions de sélection.
- PREVOST S., « La grammaticalisation : unidirectionnalité et statut ».
- RAMAT P., « Les adverbes latins du point de vue de l'indo-européen ».
- REMI-GIRAUD S., « Attribut et complément d'objet, apposition et circonstant : l'adjectif peut-il entrer dans le rang ? ».
- SCHUWER M., « Etude sur les contraintes syntaxiques des adjectifs en –ED en Anglais ».
- SHYLDKROT H., « Saussure, Meillet et le concept de grammaticalisation ».

# ANNEXES

**CORPUS 1 :**  
**Les inventaires.**

# **A-Les lexies fonctionnelles**

# **Les lexies adjectivales**

## Les schèmes des adjectifs<sup>1</sup> :

### A- Les adjectifs dont la forme verbale est attestée :

- I. a/u/i.....
- II. am/im/an/abu/imes.....
- III. a/u.....an.
- IV. a.....i.
- V. am/im.....i.
- VI. am/an.....u.
- VII. l.....
- VIII. a.....aw/iw/ay.
- IX. ....(a).
- X. am/abu.....an.
- XI. am.....aw/aq̣
- XII. a.....ur.

### A- Les adjectifs dont la forme nominale est attestée :

- I. a.....i
- II. am/ab/im/ams/aw.....
- III. a.....
- IV. am/an/im.....i
- V. a.....ist
- VI. abu.....iw

<sup>1</sup> Le classement des adjectifs par schème est établi par rapport à l'importance des schèmes (nombre d'adjectifs)

**Classement des adjectifs par schème :****A- Les adjectifs dont la forme verbale est attestée :****I. Schème : a/u/i.....****I.1.  $vc_1c_2(C_2)vc_3$  :****I.1.1.  $uc_1c_2ic_3$  :**

Adjectif	verbe	Thème du verbe	Signification en français
uyzif	iyzif	$ic_1c_2ic_3$	long
ubqis	bqes	$c_1c_2c_3$	fracassé
ubzig	bzeg	$c_1c_2c_3$	humide
ucbiḥ	icbiḥ	$ic_1c_2ic_3$	beau / blond
ucfiε	cfeε	$c_1c_2c_3$	sauveur / protecteur
ucεif	cεef	$c_1c_2c_3$	qui se repent
uclix	clax	$c_1c_2c_3$	écarté
ucmit	icmit	$ic_1c_2ic_3$	moche
ucrim	crem	$c_1c_2c_3$	mal fait
udhin	dhen	$c_1c_2c_3$	huilé
udyiq	dyeq	$c_1c_2c_3$	étroit
uḥdiq	ḥdeq	$c_1c_2c_3$	poli
uḥkim	ḥkem	$c_1c_2c_3$	maîtrisé / commandé
uḥric	ḥrec	$c_1c_2c_3$	rusé / malin
uḥḍim	ḥḍem	$c_1c_2c_3$	cassant
uzwir	zwer	$c_1c_2c_3$	dégourdi
uḥzin	ḥzen	$c_1c_2c_3$	triste
ufcil	fcil	$c_1c_2c_3$	faible
ufhim	fhem	$c_1c_2c_3$	intelligent
ufrin	fren	$c_1c_2c_3$	élu / choisi
ufḍiḥ	fḍeḥ	$c_1c_2c_3$	révélé / divulgué
ugzim	gzem	$c_1c_2c_3$	coupé
uεgiz	εgez	$c_1c_2c_3$	paresseux
uεqil	εqel	$c_1c_2c_3$	notable
uεwij	εwej	$c_1c_2c_3$	tordu

uɛzil	ɛzel	C1C2C3	écarté / isolé
ujgir	jger	C1C2C3	peint / fardé
ujhil	jhel	C1C2C3	un sans pitié
ukmic	kmec	C1C2C3	froissé
uknif	knef	C1C2C3	grillé
ukrif	kref	C1C2C3	paralytique
ukris	kres	C1C2C3	nouveux
ulfiy	lfey	C1C2C3	écrasé
umɛin	mɛen	C1C2C3	utile
umluk	mlek	C1C2C3	possédé
umlil	imlul	ic1C2uc3	blanc
unɣid	nɣed	C1C2C3	moulu
unciw	ncew	C1C2C3	déplumé
unfiɛ	nfeɛ	C1C2C3	utile / sensé / bon
unfiɖ	nfeɖ	C1C2C3	écarté
ungif	ngef	C1C2C3	idiot
until	ntel	C1C2C3	isolé
unɕih	nɕeh	C1C2C3	conseillé
urzin	rzen	C1C2C3	tempéré
uqbih	qbeh	C1C2C3	mal poli
uqcir	qcer	C1C2C3	épluché
uqɛid	qɛed	C1C2C3	aiguisé
uqmic	qmec	C1C2C3	droit
uqmiɖ	qmeɖ	C1C2C3	court
uqris	qres	C1C2C3	déchiré
uqsih	iqsih	ic1C2ic3	fort désagréable
uqɖiɛ	qɖeɛ	C1C2C3	aiguisé
urhif	?	?	faible / débile
urhin	rhen	C1C2C3	bailleur
urxis	irxis	ic1C2ic3	ne vaut pas grand chose / traître
usbiy	sbey	C1C2C3	teint / fardé
ushil	shel	C1C2C3	facile
usɛib	sɛeb	C1C2C3	difficile / dur

uşwib	şweb	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	bon / droit
uđεif	đεef	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	maigre / chétif / faible
uđrif	[đarifun]	emp. à l'arabe	gai
uwεir	wεer	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	difficile
uwqim	wqem	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	griffé
uwzin	wzen	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	équilibré
uxbic	xbec	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	griffé
uxliđ	xleđ	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	melange
uxrib	xreb	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	embrouillé
uzlig	zleg	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	oblique
uzmir	zmer	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	fort
uzmiđ	zmeđ	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	serré
uzwiγ	izwiγ	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	rouge
uzyin	zyen	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	beau
uzyir	zeYer	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	serré

I.1.2. ac<sub>1</sub>C<sub>2</sub>ac<sub>3</sub> :

ayeDar	γder	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	traître
ayeLay	aγlay	ac <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ac <sub>3</sub>	vent cher
abeSal	bsel	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	collant / embêtant
aceTađ	cđeđ	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	danseur
aceYat	ceYet	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	flatteur
ađeBar	đeBer	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	soucieux
ađeGas	đeweş	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	qui rafle
ađeMaq	đemeq	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	pressé / impatient
ađeQar	đeqer	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	méprisant
ađeSad	đeşed	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	égoïste
ađeSas	đeşes	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	à l'écoute
ađeTac	đeTec	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	enquêteur
ađeWas	đeWes	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	promeneur
ađeZab	đeZeb	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	prudent
ađeZaz	đeZez	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	flatteur
afeNan	feNen	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	artiste / chanteur / poète
afeSas	ifsus	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> uc <sub>3</sub>	léger

ageZan	geZen	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	diseur de bonnes volontés
aṭeMaε	ḍmeε	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	gourmand
akeDab	kdeb	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	menteur
akeFar	kfer	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	mécréant
aleGay	ilwiḡ	ic <sub>1</sub> C <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	lisse
aleQaq	ilqiq	ic <sub>1</sub> C <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	tendre / mou
aleQaqḍ	lqeḍ	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	qui cueille
aleXax	leXex	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	dégueulasse
ameDaḡ	mdeḡ	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	chanteur ambulancier
ameLal	imlul	ic <sub>1</sub> C <sub>2</sub> uc <sub>3</sub>	blanc
ameSas	imsus	ic <sub>1</sub> C <sub>2</sub> uc <sub>3</sub>	fade / ennuyeux
aneKar	nker	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	qui dénie
aqeDac	qdec	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	serviteur
aqeHar	qher	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	tyran / oppresseur
aqeJam	qeJem	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	moqueur
aqeMar	qeMer	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	passionné des jeux
aqeTal	qtel	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	tueur / assassin
aqeZab	qeZeb	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	flatteur
areQaq	irqiq	ic <sub>1</sub> C <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	fin / mince
aseLaw	isliw	ic <sub>1</sub> C <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	flétri
aseMam	ismum	ic <sub>1</sub> C <sub>2</sub> uc <sub>3</sub>	aigre
aseMaḍ	ismiḍ	ic <sub>1</sub> C <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	frais
aseQaqḍ	sqeḍ	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	gourmand
aḍeBal	ḍeBel	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	joueur de tambour
aweHam	whem	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	ébahi
aweSar	iwsir	ic <sub>1</sub> C <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	âgé
axeDam	xdem	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	travailleur
axeDaε	xdeε	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	traître
axeMas	xeMes	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	ouvrier à tout faire au bas salaire
azeGay	izwiḡ	ic <sub>1</sub> C <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	rouge
aḡeQal	ḡyel	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	chaud
aεeṬar	?	?	colporteur

**I.1.3. ac<sub>1</sub>C<sub>2</sub>uc<sub>3</sub> :**

adeBuz	dbez	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	gros et lourd
aεeZug	εzeg	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	sourd
aεeGun	εuGen	c <sub>1</sub> uC <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	idiot / stupide
akeNur	kuNer	c <sub>1</sub> uC <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	replié sur soi
aseTut	seTet	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	mégère

**I.1.4. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>ic<sub>3</sub> :**

abcir	bcer	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	porteur de nouvelles
aḥnin	iḥnin	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	compatissant
aεziz	iεziz	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	aimé / chérit
ajdid	[ḡadidun]	emp. à l'arabe	nouveau / neuf
aqdim	qdem	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	vieux

**I.1.5. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>uc<sub>3</sub> :**

aεluḡ	εuLeḡ	c <sub>1</sub> uC <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	idiot / imbécile
akεur	kεer	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	maigre
azduz	zdez	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	gros et maladroit

**I.1.6. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>ac<sub>3</sub> :**

aksas	eks	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub>	agneau qui commence à brouter
amyar	imyur	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> uc <sub>3</sub>	vieux
awray	iwriy	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	jaune

**I.1.7. ac<sub>1</sub>Wac<sub>2</sub> :**

azeWax	zux	c <sub>1</sub> uc <sub>2</sub>	vaniteux
--------	-----	--------------------------------	----------

**I.2. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>c<sub>3</sub>vc<sub>4</sub> :****I.2.1. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>c<sub>3</sub>ac<sub>4</sub> :**

ayerwas	Γerwes	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	chiffonnier
abeḥbaḥ	Beḥbeḥ	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	enroué
abelbaḡ	Belbeḡ	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	plat

aberbac	Berbec	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	tacheté
aberqac	Berqec	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	bariolé
acelhab	Celheb	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	au teint blanc
aderyal	Deryel	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	aveugle
aħercaw	Ĥercew	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	rude au touché
aħerħar	Ĥerħer	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	essoufflé
afenyān	Fenyen	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	fainéant
afermac	Fermec	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	édenté
aferđas	Ferđes	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	chauve
ajelwaħ	Jelweħ	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	tordu
aneynay	Neyney	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	nasilleur
aqefqaf	Qefqef	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	actif
aqermađ	Qermađ	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	court
aqewqaw	Qewqew	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	bègue
azegzaw	Zegzew	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	vert / bleu
azelmađ	Zelmeđ	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	gauche

**I.2.2. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>c<sub>3</sub>uc<sub>4</sub> :**

abeħbuħ	Beħbeħ	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	enroué
abehlul	Behlel	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	simple d'esprit / sot
abelbul	Belbel	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	gros
abeqbuq	Beqbeq	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	obèse
aberbuz	Berbez	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	court et gros / rondelet
abexbux	Bexbex	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	gros / lourdaud
aħerfuf	Ĥerfef	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	sans huile ni bouillon
afeynun	Feynen	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	nasilleur
afeħcuc	Feħcec	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	gai / souriant
agerbuz	Gerbez	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	non mûr
ajerbub	Jerbeb	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	loqueteux
aqelqul	Qelqel	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	trot
aqerqec	Qerqec	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	non mûr
atextux	Textex	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub> C <sub>4</sub>	fêlé

**I.2.3. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>c<sub>3</sub>ic<sub>4</sub> :**

aderwic	Derwec	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	fou
---------	--------	---	-----

**I.3. ac<sub>1</sub>vc<sub>2</sub>(C<sub>2</sub>)vc<sub>3</sub> :****I.3.1. ac<sub>1</sub>uc<sub>2</sub>ac<sub>3</sub> :**

abuhāl	Buhel	C <sub>1</sub> uc <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	stupide / sot
abujad	bujed	c <sub>1</sub> uc <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	maladroit / malhabile
agugam	Gugem	C <sub>1</sub> uc <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	muet
aqudar	quder	c <sub>1</sub> uc <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	boiteux
asufaj(ğ)	Sufej(ğ)	C <sub>1</sub> uc <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	sauvage
asusam	susem	c <sub>1</sub> uc <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	silencieux

**I.3.2. ac<sub>1</sub>uc<sub>2</sub>ic<sub>3</sub> :**

agujil	Gujel	C <sub>1</sub> uc <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	orphelin
--------	-------	---	----------

**I.3.3. ac<sub>1</sub>uC<sub>2</sub>ic<sub>3</sub> :**

akuFit	kuFet	c <sub>1</sub> uC <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	effervescent / bouillant
--------	-------	---	--------------------------

**I.3.4. ac<sub>1</sub>ac<sub>2</sub>ic<sub>3</sub> :**

axabit	xuBet	c <sub>1</sub> uC <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	rusé / hypocrite
--------	-------	---	------------------

**I.3.5. ac<sub>1</sub>ac<sub>2</sub>ac<sub>3</sub> :**

akanaf	knef	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	grillé
--------	------	--	--------

**I.4. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>ac<sub>3</sub>ac<sub>4</sub> :**

abraraz	brurez	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> uc <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	gros / dodu / d'une belle taille
acmamaḥ	cmumeḥ	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> uc <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	souriant
aḥdaqar	ḥdiqer	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	remuant / étourdi
aḥrarad	ḥrured	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> uc <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	qui se traîne sur le sol
agraraz	grurez	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> uc <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	beau – gracieux
aqlalaḥ	qlileḥ	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	agité
aqlaqal	qluqel	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> uc <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	trot
aqmamas	qmumes	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> uc <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	beau et mignon

axbabađ	xbibeđ	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> i <sub>c</sub> <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	qui ne peut se tenir tranquille
azmamag	zmumeg	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> u <sub>c</sub> <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	souriant

**I.5. vC<sub>1</sub>vc<sub>2</sub> :****I.5.1. uC<sub>1</sub>ic<sub>2</sub> :**

uDiz	Dez	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub>	écrasé
uSiđ	Seđ	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub>	enragé
uFir	Fer	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub>	caché
uQin	Qen	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub>	au mailles fines
uRiz	Rez	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub>	cassé / infirme
uṬis	Ṭes	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub>	lent

**I.5.2. aC<sub>1</sub>ac<sub>2</sub> :**

aĠal	Ġel	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub>	veuf
------	-----	-------------------------------	------

**I.6. ic<sub>1</sub>ic<sub>2</sub>c<sub>3</sub> :**

iEiqer	Eqer	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	stérile
--------	------	--	---------

**II. Schème : am/im/an/abl/abu/ims.....****II.1. am/abl/abu+c<sub>1</sub>c<sub>2</sub>(C<sub>2</sub>)vc<sub>3</sub> :****II.1.1. amc<sub>1</sub>c<sub>2</sub>uc<sub>3</sub> :**

ameybun	γben	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	pauvre malheureux
ameyđur	γder	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	tué par trahison
amecyul	cγel	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	occupé
amecluc	clec	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	être vide sans force
ameclux	clcx	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	écarté
amedyul	dγel	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	qui veut du mal
amednub	dneb	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	coupable
ameḥbus	ḥbes	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	prisonnier
ameḥqur	ḥqer	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	méprisé
ameḥzun	ḥzen	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	triste

amehbul	hbel	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	fou/qui dit ou fait des extravagances
amehzul	hzul	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	faible / malade
ameεcuq	εceq	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	passionné / amoureux
ameεdur	εder	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	méprisé
ameεzul	εzel	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	mis à l'écart / isolé
ameεzuz	iεziz	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	aimé / chérit
amejhul	jhel	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	un sans pitié
amejruḥ	jreḥ	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	blessé
amenyud	nyed	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	moulu
amenḥus	nḥes	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	égoïste
amengur	nger	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	sans postérité
amerbuḥ	rbeḥ	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	bienvenu
amerḥum	rḥem	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	défunt
amerhun	rhen	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	bailleur
ameslub	sleb	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	fou / insensé
amedḥur	ḥur	C <sub>1</sub> UC <sub>2</sub>	misérable
amexluḥ	xleḥ	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	mélange
amezlug	zleg	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	oblique

### II.1.2. amC<sub>1</sub>C<sub>2</sub>ac<sub>3</sub> / amC<sub>1</sub>C<sub>2</sub>ac<sub>2</sub> :

ameḥaḥ	cuḥ	C <sub>1</sub> UC <sub>2</sub>	économe / avare
amectaq	ctiq	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	qui ressent la privation
amedhar	dher	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	circoncis
amelqaḥ	lqeḥ	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	qui cueille
amenḥas	nḥes	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	égoïste
amerwal	rwel	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	qui fuit

### II.1.3. ablc<sub>1</sub>C<sub>2</sub>ac<sub>3</sub> :

abelheDar	hder	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	bavard
-----------	------	--	--------

### II.1.4. abuc<sub>1</sub>C<sub>2</sub>ac<sub>3</sub> :

abuceMat	cemmet	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	calomniateur / diffamateur
----------	--------	--	----------------------------

**II.1.5. abuc<sub>1</sub>C<sub>2</sub>ic<sub>3</sub> :**

abujeNiw	jeNew	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	colérique
----------	-------	--	-----------

**II.2. imc<sub>1</sub>C<sub>2</sub>c<sub>3</sub> :**

imyeBen	yben	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	malheureux
imbeCer	beCer	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	porteur de bonnes nouvelles
imbeQes	beQes	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	fracassé
imceBel	ceBel	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	embarrassant / inquiétant
imceKem	ceKem	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	âpre / rude au goût
imceNef	ceNef	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	snobe / hautin
imdeWer	deWer	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	rond
imheReq	ħreq	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	brûlant
imheZeb	ħeZeb	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	prudent
imheZez	ħeZez	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	flatteur
imfeCec	feCec	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	boudeur
imfeTet	feTet	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	éparpillé / émietté
imεeQer	εeQer	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	épicé
imεeWer	εeWer	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	qui louche / strabisme
imkeBer	keBer	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	orgueilleux / vaniteux
imneFex	tneFex	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> C <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	orgueilleux
imneZeh	neZeh	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	spectateur
imqeLeq	qeLeq	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	agité / impatient / toujours pressé
imqeNeε	qeNeε	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	satisfait
imqeRec	qeRec	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	qui a la tête rasée
imseGem	seGem	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	arrangé
imseLek	seLek	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	sauveur
imseReħ	seReħ	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	décontracté
imdeGeε	deGeε	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	dépensier
imzeLem	zeLem	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	qui louche
imzeYer	zeYer	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	sévère

**II.3. imc<sub>1</sub>c<sub>2</sub>c<sub>3</sub>(C<sub>3</sub>)c<sub>4</sub> :****II.3.1. imc<sub>1</sub>c<sub>2</sub>c<sub>3</sub>c<sub>4</sub> :**

imceṛeṛ	ceṛeṛ	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	au grosses mailles
imṭekṭek	ṭekṭek	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	dérangé / débile
imṭerwec	ṭerwec	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	énergumène
imjelweḥ	jelweḥ	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	tordu
imnecreḥ	Necraḥ	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> ac <sub>4</sub>	gai / souriant
imsefsed	Sefsed	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	corrompue
imtextex	Textex	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	fêlé

**II.3.2. imc<sub>1</sub>c<sub>2</sub>C<sub>3</sub>c<sub>4</sub> :**

imetkeBer	tkeBer	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> C <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	orgueilleux / vaniteux
imetneFex	tneFex	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> C <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	orgueilleux
imetqeLeq	tqeLeq	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> C <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	agité / impatient / toujours pressé

**II.4. vmvc<sub>1</sub>c<sub>2</sub>vc<sub>3</sub> :****II.4.1. imic<sub>1</sub>c<sub>2</sub>ic<sub>3</sub> :**

imibrik	ibrik	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	noirâtre
imilwiḥ	ilwiḥ	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	lisse
imirqiq	irqiq	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	fin / mince / maigre
imizwiḥ	izwiḥ	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	rougeâtre

**II.4.2. amac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>ac<sub>3</sub> :**

amanc(ḥ)aw	nc(ḥ)ew	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	déplumé
amanṭaḍ	nṭeḍ	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	raseur

**II.4.3. amuc<sub>1</sub>c<sub>2</sub>ic<sub>3</sub> :**

amubrin	bren	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	rondelet
---------	------	--	----------

**II.5. am/an+vc<sub>1</sub>(C<sub>1</sub>)vc<sub>2</sub> :****II.5.1. amaC<sub>1</sub>ac<sub>2</sub> :**

amaGad	agad	ac <sub>1</sub> ac <sub>2</sub>	peureux
--------	------	---------------------------------	---------

amaTar	Ter	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub>	mendiant
--------	-----	-------------------------------	----------

**II.5.2. amuc<sub>1</sub>ic<sub>2</sub> :**

amuđın	ađen	ac <sub>1</sub> C <sub>2</sub>	malade
--------	------	--------------------------------	--------

**II.5.3. amuC<sub>1</sub>ic<sub>2</sub>:**

amuDir	idir	ic <sub>1</sub> ic <sub>2</sub>	vivant
--------	------	---------------------------------	--------

**II.5.4. amuC<sub>1</sub>uc<sub>2</sub> :**

amuDur	idir	ic <sub>1</sub> ic <sub>2</sub>	vivant
--------	------	---------------------------------	--------

**II.5.5. amac<sub>1</sub>ac<sub>2</sub> :**

amakar	aker	ac <sub>1</sub> C <sub>2</sub>	voleur
--------	------	--------------------------------	--------

**II.5.6. anac<sub>1</sub>uc<sub>2</sub> :**

anaEur	aEur	ac <sub>1</sub> C <sub>2</sub>	difficile
--------	------	--------------------------------	-----------

**II.6. amc<sub>1</sub>ac<sub>2</sub>c<sub>3</sub> :**

amcafeE	cfeE	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	sauveur / protecteur
amkacef	kcef	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	devin
amnamer	namer	c <sub>1</sub> ac <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	contradictoire
amnaşef	neŞef	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	moitié

**II.7. amc<sub>1</sub>(C<sub>1</sub>)vc<sub>2</sub> :****II.7.1. amc<sub>1</sub>ac<sub>2</sub> :**

amjađ	jıđ	c <sub>1</sub> ic <sub>2</sub>	exilé
-------	-----	--------------------------------	-------

**II.7.2. amC<sub>1</sub>uc<sub>2</sub> :**

ameSuđ	Seđ	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub>	enragé
--------	-----	-------------------------------	--------

**II.8. imsc<sub>1</sub>iC<sub>2</sub>c<sub>3</sub> :**

imesqiZeb	qiZeb	c <sub>1</sub> iC <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	flatteur
-----------	-------	---	----------

**II.9. imc<sub>1</sub>c<sub>2</sub>c<sub>3</sub>c<sub>4</sub>c<sub>5</sub> :**

imesxenfer/imesfenxer	sxenfer/sfenxer	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub> c <sub>5</sub>	grincheux
-----------------------	-----------------	--	-----------

**III. Schème : a/u .....an****III.1. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>(C<sub>2</sub>)c<sub>3</sub>an :****III.1.1. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>c<sub>3</sub>an :**

ayezfan	iyzif	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	long / grand
aberkan	ibrik	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	noir
abezgan	ibzig	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	humide
acebħan	icbiħ	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	blanc
acemtan	icmit	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	moche
amelħan	imliħ	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	beau
ameryan	imriy	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	trop salé
aqerħan	iqriħ	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	piquant
aqeshan	iqsiħ	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	au cœur dur
ašekran	şker	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	ivre / soul
awesran	iwsir	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	âgé
awezlan	iwzil	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	court / petit
aweĖran	iwĖir	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	difficile
azedgan	izdig	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	propre

**III.1.2. ac<sub>1</sub>C<sub>2</sub>c<sub>3</sub>an**

aleGyan	ilwiy	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	lisse
ameLħan	imliħ	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	sale
ameQran	imyur	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> uc <sub>3</sub>	grand
aseMqan	ismiđ	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	frais

**III.1.3. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>yan :**

aĖeryan	ĖeRi	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> i	nu
---------	------	---------------------------------	----

amezyan	imzi	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> i	petit
---------	------	----------------------------------	-------

**III.2. ac<sub>1</sub>(C<sub>1</sub>)vc<sub>2</sub>an :****III.2.1. ac<sub>1</sub>ic<sub>2</sub>an :**

aciban	cib	c <sub>1</sub> ic <sub>2</sub>	chenu
aciđan	ciđ	c <sub>1</sub> ic <sub>2</sub>	grillé / brûlé
akiwan	Kiw	C <sub>1</sub> ic <sub>2</sub>	sec
ažidan	ižid	ic <sub>1</sub> ic <sub>2</sub>	doux / sucré

**III.2.2. ac<sub>1</sub>uc<sub>2</sub>an :**

afuđan	fuđ	c <sub>1</sub> uc <sub>2</sub>	puant
aquran	Qar	C <sub>1</sub> ac <sub>2</sub>	dur / sec
azuran	uzur	uc <sub>1</sub> uc <sub>2</sub>	gros / épais

**III.2.3. ac<sub>1</sub>ac<sub>2</sub>an :**

ažayan	ažay	ac <sub>1</sub> ac <sub>2</sub>	lourd
afayan	afay	ac <sub>1</sub> ac <sub>2</sub>	gros / replet

**III.2.4. aC<sub>1</sub>uc<sub>2</sub>an :**

ačuran	čar	C <sub>1</sub> ac <sub>2</sub>	gros
--------	-----	--------------------------------	------

**III.2.5. aC<sub>1</sub>ac<sub>2</sub>an :**

ačaran	čar	C <sub>1</sub> ac <sub>2</sub>	gros
--------	-----	--------------------------------	------

**III.3. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>vc<sub>3</sub>an :****III.3.1. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>ac<sub>3</sub>an :**

aylayan	aylay	ac <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ac <sub>3</sub>	cher / onéreux
afsasan	ifsus	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> uc <sub>3</sub>	léger
ahrawan	ihriw	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	large
alqaqan	ilqiq	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	tender / mou
aržagan	iržig	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	amer
aēlayan	aēlay	ac <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ac <sub>3</sub>	long
aēsayan	aēsay	ac <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ac <sub>3</sub>	dur

**III.3.2. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>ic<sub>3</sub>an :**

ahcican	ihcic	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	léger
arqiqan	irqiq	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	fin / mince
axfifan	ixfif	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	léger / nerveux

**III.4. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>uc<sub>3</sub>c<sub>4</sub>(y)an :****III.4.1. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>uc<sub>3</sub>c<sub>4</sub>an :**

agrurzan	grurez	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> uc <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	beau et mignon
aqmumsan	qmumes	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> uc <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	beau et mignon
aqnuncan	qnunec	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> uc <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	petit et mignon

**III.4.2. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>uc<sub>3</sub>yan :**

aḥlulyan	ḥluli	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> uc <sub>3</sub> i	trop humecté
----------	-------	---	--------------

**III.5. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>ayan :**

aḥmayan	ḥmu	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> u	chaud
arḡayan	erḡ	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub>	brûlant / très chaud

**III.6. uc<sub>1</sub>c<sub>2</sub>an :**

uSnan	iSin	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub>	sage
-------	------	--------------------------------	------

**IV. a.....i****IV.1. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>c<sub>3</sub>i :**

aḡerbi	ḡeReb	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	de l'Ouest
abeyḡdi	beyḡ	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	haineux / envieux
abeldi	[baladiyun]	empr. à l'arabe	qui fait le bourgeois / villageois
abexli	bxel	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	paresseux et jaloux
aceḡli	cḡel	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	occupé
acerqi	ceReq	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	de l'Est
aḡeḡri	[ḡaḡariyun]	empr. à l'arabe	citadin
ajehli	jhel	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	un sans pitié

akefri	kfer	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	mécréant
aqerni	?	?	qui se situe au coin
aseɛdi	sɛed	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	heureux / chanceux
aɖerfi	Ṭurfi	C <sub>1</sub> uc <sub>2</sub> c <sub>3</sub> i	écarté loin des yeux
aweḥci	wḥec	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	sauvage / craintif
axemri	xmer	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	brun
axerfi	xeRef	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	gratuit
azemni	[zamaniyun]	empr. à l'arabe	sage

**IV.2. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>c<sub>3</sub>ac<sub>4</sub>i :**

aqerɛaḡi	qerɛeḡ	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	fouineur / curieux
----------	--------	---	--------------------

**IV.3. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>ac<sub>3</sub>i :**

ahwawi	hwu	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> u	frivole
--------	-----	---------------------------------	---------

**IV.4. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>i :**

abrabri	Ber (?)	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub>	qui n'ose pas revendiquer ses droits
---------	---------	-------------------------------	--------------------------------------

**IV.5. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>wani :**

azehwani	zhu	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> u	luron / gai
----------	-----	---------------------------------	-------------

**IV.6. ac<sub>1</sub>c<sub>2</sub>ayc<sub>3</sub>i :**

aḡraymi	ḡeRem	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	tricheur
---------	-------	--	----------

**V. Schème : am/im.....i****V.1. imc<sub>1</sub>vc<sub>2</sub>(C<sub>2</sub>)i :****V.1.1. amc<sub>1</sub>ac<sub>2</sub>(C<sub>2</sub>)i :**

ambasi	Basi	C <sub>1</sub> ac <sub>2</sub> i	condamné
amḡaDi	ḡud	c <sub>1</sub> uc <sub>2</sub>	protecteur
amḡami	ḡami	c <sub>1</sub> ac <sub>2</sub> i	qui aide
amgani	Gani	C <sub>1</sub> ac <sub>2</sub> i	qui est en entière dépendance
amḡayi	ḡayi	c <sub>1</sub> ac <sub>2</sub> i	décideur / chef

**V.1.2. im<sub>1</sub>iC<sub>2</sub>i :**

imciḤi	cuḥ	c <sub>1</sub> u <sub>2</sub>	économe / avare
imciKi	cuk	c <sub>1</sub> u <sub>2</sub>	soupçonneux / douteux
imḥiĠi	ḥuġ	c <sub>1</sub> u <sub>2</sub>	pèlerin / un hadji

**V.1.3. im<sub>1</sub>uC<sub>2</sub>i :**

imcuQi	cuq	c <sub>1</sub> u <sub>2</sub>	gâté / chouchou
imzuXi	zux	c <sub>1</sub> u <sub>2</sub>	vaniteux

**V.2. im<sub>1</sub>c<sub>2</sub>(C<sub>2</sub>)i :**

imceDi	cuD	c <sub>1</sub> u <sub>2</sub>	peu généreux
imceKi	cuk	c <sub>1</sub> u <sub>2</sub>	soupçonneux / douteux
imenfi	nfu	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> u	exilé
imreBi	reBi	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> i	éduqué

**V.3. vm<sub>1</sub>c<sub>2</sub>vc<sub>3</sub>(C<sub>3</sub>)i :****V.3.1. im<sub>1</sub>c<sub>2</sub>uc<sub>3</sub>i :**

imetruzi	truzi	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> u <sub>3</sub> i	naturalisé
----------	-------	--	------------

**V.3.2. am<sub>1</sub>c<sub>2</sub>uc<sub>3</sub>i :**

ametruzi	truzi	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> u <sub>3</sub> i	naturalisé
----------	-------	--	------------

**V.3.3. im<sub>1</sub>c<sub>2</sub>uC<sub>3</sub>i :**

imekluFi	kluFi	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> u <sub>3</sub>	qui se mêle des affaires des autres
----------	-------	--	-------------------------------------

**V.4. im<sub>1</sub>c<sub>2</sub>c<sub>3</sub>i :**

imleywi	Leywi	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> i	souple
imsetḥi	Setḥi	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> i	timide

**V.5. im<sub>1</sub>ic<sub>2</sub>c<sub>3</sub>i :**

imcihwi	cihwi	c <sub>1</sub> ic <sub>2</sub> c <sub>3</sub> i	insatiable
---------	-------	---	------------

**VII. Schème : am/an.....u****VII.1. am<sub>1</sub>c<sub>2</sub>ac<sub>3</sub>u :**

ameεgazu	εgez	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	paresseux
ameεwaju	εwej	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	tordu
ameqlabu	qlab	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	inverse
amerzagu	irzig	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	amer
amedεafu	qεef	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	maigre / chétif / faible
amezwaru	zwir	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	premier

**VII.2. am/an+c<sub>1</sub>(C<sub>1</sub>)vc<sub>2</sub>(C<sub>2</sub>)u :****VII.2.1. amC<sub>1</sub>ac<sub>2</sub>u :**

ameLazu	Laz	C <sub>1</sub> ac <sub>2</sub>	affamé
---------	-----	--------------------------------	--------

**VII.2.2. amC<sub>1</sub>aC<sub>2</sub>u :**

amZalu	Zal	C <sub>1</sub> ac <sub>2</sub>	qui pratique la prière
--------	-----	--------------------------------	------------------------

**VII.2.3. amc<sub>1</sub>uC<sub>2</sub>u :**

amyulu	γul	c <sub>1</sub> uc <sub>2</sub>	injuste / trompeur
--------	-----	--------------------------------	--------------------

**VII.2.4. anc<sub>1</sub>ic<sub>2</sub>u :**

anεibu	εib	c <sub>1</sub> ic <sub>2</sub>	infirme / estropié
--------	-----	--------------------------------	--------------------

**VII.2.5. anC<sub>1</sub>ac<sub>2</sub>u :**

aneGaru	Gri	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub> i	dernier
---------	-----	---------------------------------	---------

**VII.3. amc<sub>1</sub>c<sub>2</sub>u :**

amenzu	nzu	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> u	premier / aîné
amerku	rku	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> u	répugnant / sale
amerzu	Rez	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub>	infirme / cassé

**VII.4. amC<sub>1</sub>ac<sub>2</sub>c<sub>3</sub>u :**

ameQarsu	Qres	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	déchiré
ameṬalmu	ḡlem	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	fautif

**VII.5. anc<sub>1</sub>yac<sub>2</sub>u :**

aneḤyabu	Ḥib	c <sub>1</sub> ic <sub>2</sub>	infirmes / estropié
----------	-----	--------------------------------	---------------------

**VI. Schème : l.....****VI.1. lc<sub>1</sub>ac<sub>2</sub>(y)c<sub>3</sub> :**

lyaleḡ	yleḡ	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	trompeur
lhakem	hkem	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	administrateur
lhameq	hmeq	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	impatient
lfahem	fhem	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	intelligent
lfased	fsed	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	corrompu
lḤaqel	Ḥqel	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	notable
lkafer	kfer	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	mécréant
lkamel	kmel	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	entier / parfait
lgahel	ghel	C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> C <sub>3</sub>	brute

**VI.2. lc<sub>1</sub>ayc<sub>2</sub> :**

lyayeb	yib	c <sub>1</sub> ic <sub>2</sub>	absent
lgayeh	jih	c <sub>1</sub> ic <sub>2</sub>	farfelu
lxayen	xun	c <sub>1</sub> uc <sub>2</sub>	voleur / brigand

**VI.3. lc<sub>1</sub>ac<sub>2</sub>i :**

lyani	ynu	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> u	riche
lfani	fnu	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> u	périssable

**VI.4. lc<sub>1</sub>ac<sub>2</sub> :**

lhag	hug	c <sub>1</sub> uc <sub>2</sub>	pèlerin / un hadji
------	-----	--------------------------------	--------------------

**VI.5.  $lc_1C_2$  :**

l̥eY	ɣyu	$c_1c_2u$	vivant
------	-----	-----------	--------

**VIII. Schème : a.....aw/iw/ay****VIII.1.  $ac_1c_2c_3C_4ay$  :**

akerčeČay	kerčeČi	$c_1c_2c_3C_4i$	touffu / crépu / frisé
akerneNay	kerneNi	$c_1c_2c_3C_4i$	rond

**VIII.2.  $ac_1uc_2c_3aw$  :**

akuftaw	kuFet	$c_1uC_2c_3$	effervescent / bouillant
---------	-------	--------------	--------------------------

**VIII.3.  $ac_1ac_2c_3iw$  :**

akafriw	kfer	$c_1c_2c_3$	mécréant
---------	------	-------------	----------

**VIII.4.  $ac_1C_3ay$  :**

aceKay	Cetki	$C_1c_2c_3i$	plaignant
--------	-------	--------------	-----------

**IX. Schème : .....(a)****IX.1.  $C_1ac_2c_3$  :**

Caṭer	cṭer	$c_1c_2c_3$	agile
Ḍalem	ḍlem	$c_1c_2c_3$	fautif

**IX.2.  $c_1c_2c_3ic_4$  :**

meskin	misken	$c_1ic_2c_3c_4$	mesquin
--------	--------	-----------------	---------

**IX.3.  $C_1c_2ac_3a$  :**

Cmata	cmet	$c_1c_2c_3$	moche
-------	------	-------------	-------

**X. Schème : abu.....an****X. abuc<sub>1</sub>c<sub>2</sub>c<sub>3</sub>(y)an :**

abuɛeryan	ɛeRi	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> i	nu
-----------	------	---------------------------------	----

**XI. Schème : am.....aw/aɖ****XI. amvc<sub>1</sub>c<sub>2</sub>aw(ɖ):**

amakraɖ	kreɖ	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	voleur
amusnaw	iSin	iC <sub>1</sub> ic <sub>2</sub>	sage

**XII. Schème : a.....ur**

acumur	Cumi	C <sub>1</sub> uc <sub>2</sub> i	chômeur
--------	------	----------------------------------	---------

**A- Les adjectifs dont la forme nominale est attestée :****I. Schème : a.....i :**

abađni	lbađna	-	discret / ne divulgue pas
aberrani	beRa	-	étranger
abersi	lbers	-	qui a des taches sombres
ačini / ačinawi	Čina	-	orange (couleur)
aḥcayci	leḥcic	-	vert
aḥeQani	lḥeQ	-	juste
amidadi	lmidad	-	violet
anifi	Nif	-	qui tient à son honneur
aqehwi	lqahwa	-	marron
asbayɛi	sebɛa	-	né au septième mois
awerdi	lwerd	-	rose (couleur)

**II. Schème : am/ams/im/ab/aw..... :**

abergaz	argaz	-	homme fait / robuste
amaxuf	lxuf	-	charmant
amesrar	Ser	-	passager
amsebrid	abrid	-	montagnard
amsedrar	adrar	-	de conduite honteuse
awelɛar	lɛar	-	poilu
imceɛer	ccɛer	-	peureux

**III. Schème : a..... :**

aceɛrur	Cɛer	-	poilu
acqiq	caqiq	emp.à l'arabe	fraternel / proche
aḥcic	leḥcic	-	vert
ažermaq	azraq	emp.à l'arabe	aux yeux bleus
ažerqaq	azraq	emp.à l'arabe	aux yeux bleus
awḥid	waḥid	emp.à l'arabe	solitaire / seul

**IV. Schème : am/an/im.....i :**

amesbaṭli	lbaîel	-	injuste
amrabêi	rebêa	-	carré
anaşli	laşel	-	natif / originel
imnifi	Nif	-	qui tient à son honneur

**V. Schème : a.....ist :**

aḥiṭist	lḥiq	-	chômeur
axebzist	lxebz	-	court pour subvenir à ses besoins

**VI. Schème : abu.....iw :**

abuneYiw	NiYa	-	simple / innocent / naïf
----------	------	---	--------------------------

**C- Dérivés expressifs :**

abarabuz	?	?	énorme / lourd
abehlul	Buhel	C <sub>1</sub> uc <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	simple d'esprit / trop idiot
abeKuc	ibki	-	silencieux / tranquille
abelyezfan	iyzif	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	très long / très grand
abelheDar	hder	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	très bavard
abergaz	argaz	-	homme fait
aberqaqac	Berqec	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	très bariolé
abertzegzaw	Zegzew	C <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	vert foncé
aceɛrur	Cɛer	-	très poilu
adeɛmamac	ɛmu	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	qui cligne des yeux pour mieux voir
aderyelluc	Deryel	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	aveugle
afetfut	feTet	c <sub>1</sub> C <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	très éparpillé / émietté
akeɥluc	kɥel	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> c <sub>3</sub>	noir sombre
aleqluq	ilqiq	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub>	très tendre / mou
amazuz	imzi	ic <sub>1</sub> c <sub>2</sub> i	cadet
amectıuɥ	amectıuɥ	-	tout petit
amzıɣdan	ıziɣ	ic <sub>1</sub> ic <sub>2</sub>	un peu sucré
aqedlalaɥ	qlileɥ	c <sub>1</sub> c <sub>2</sub> ic <sub>3</sub> c <sub>4</sub>	très agité
aqerquc	Qar	C <sub>1</sub> ac <sub>2</sub>	non mûre

**D- Les adjectifs proprement dits :**

abeɛli	-	-	qui n'a pas besoin d'eau
abudali (w)	-	-	idiot / faible d'esprit
aɣawali	-	-	pauvre
ageswaḥ	-	-	malheureux / pitoyable
aɛezri	-	-	célibataire avancé dans l'âge
amcum	-	-	malin / méchant
amectuḥ	-	-	petit
amerkanti	-	-	riche
igellil	-	-	pauvre
lefḥel / afeḥli	-	-	puissant / courageux
lɣifa	-	-	charogne
uday	-	-	juif
usgin	-	-	sombre

**E- Les locutions et syntagmes adjectivaux :**

bab n lherma	bab + lherma	homme d'honneur
bab n leEqel	bab + leEqel	qui agit avec pondération
bab n leeZa	bab + leeZa	homme respecté
bab n lxir	bab + lxir	homme de bien
bab n Ray	bab + Ray	qui sait diriger
bab n wawal	bab + awal	qui tient sa parole
bab n Zin	bab + Zin	qui est beau
bu Cer	bu + Cer	homme de malheur
bu CiEa	bu + CiEa	homme renommé
bu Clayem	bu + Clayem	moustachu / sévère
bu deXan	bu + deXan	fumeur
bu DreE	bu + DreE	homme violent
bu lheB	bu + lheB	qui a des boutons
bu lehnak	bu + lehnak	gros
bu lehruz	bu + lehruz	sorcier
bu leErur / bu lEa	bu + leErur / lEa	homme de conduite honteuse
bu lekDub	bu + lekDub	menteur
bu lekluf	bu + lekluf	qui se mêle de ce qui ne le regarde pas
bu lherma	bu + lherma	homme d'honneur
bu lxir	bu + lxir	homme de bien
bu Neqma	bu + Neqma	contradicteur
bu Nif	bu + Nif	homme d'honneur
bu NiYa	bu + NiYa	naïf
bu Nmara	bu + Nmara	contradicteur
bu Ser	bu + Ser	charmant
bu tecraq	bu + ticraq	le tatoué
bu tehdayin	bu + tihdayin	coureur de femmes
bu tehluqin	bu + tihluqin	qui aime les bons plats
bu tehraymit	bu + tihraymit	tricheur
bu thila	bu + tihila	qui joue de ruses
bu teEmamt	bu + taEmamt	qui porte un turban
bu teErurt	bu + taErurt	le bossu

bu tekliwin	bu + tikliwin	coureur / travailleur
bu texnanasin	bu + tixnanasin	le lubrique
bu texnunt	bu + taxnunt	le morveux
bu tidet	bu + tidet	homme de vérité
bu tʕenqıqt	bu + taʕenqıqt	qui a un beau cou
bu tiMi	bu + tiMi	aux sourcils bien dessinés
bu tiSas	bu + tiSas	homme respecté
bu tmeğrađ	bu + timeğrađ	assassin
bu Tnefcic	bu + Tnefcic	boudeur
bu tqurdac	bu + tiqurdac	homme rusé
bu tuFyiwin	bu + tuFyiwin	qui aime sortir
bu tuFriwin	bu + tuFriwin	cachottier
bu tuyat	bu + tuyat	gros / fort / pistonné
bu txentust	bu + taxentust	homme désagréable
bu txidas	bu + tixidas	l'astucieux
bu učamar	bu + ačamar	le barbu
bu ucelqiʕ	bu + acelqiʕ	au crâne chauve
bu ugerjum	bu + agerjum	criard
bu uʕeBuđ	bu + aʕeBuđ	gourmand / gros mangeur
bu ujeNiw	bu + ajeNiw	nerveux
bu ujeĜıđ	bu + ajeĜıđ	galeux
bu uqeLal	bu + aqeLal	gourmand
bu uqelmun	bu + aqelmun	à capuche
bu uqeRu	bu + aqeRu	entêté
bu uriruc	bu + ariruc	troué
bu useqđıđ	bu + aseqđıđ	gourmand
bu wanzaren	bu + anzaren	au gros nez
bu warquqen	bu + arquqen	au gros yeux
bu wawal	bu + awal	bavard / qui tient sa parole
bu wudmawen	bu + udmawen	multi facette
bu wurfan	bu + urfan	colérique
bu yiwerwasen	bu + iwerwasen	chiffonnier
bu yiberdan	bu + iberdan	qui est souvent dehors

bu yiceḫṭufen	bu + iceḫṭufen	poilu / mal rasé
bu yigalulen	bu + igalulen	au gros mollets
bu yihwah	bu + ihwah	de mauvaise conduite
bu yiḫenḫuren	bu + iḫenḫuren	homme à grandes dents
bu yijerbuben	bu + ijerbuben	loqueteux
bu yikururen	bu + ikururen	sorcier
bu yiles	bu + iles	beau parleur
bu yiqeṣbuḫen	bu + iqeṣbuḫen	gros
bu yiriran	bu + iriran	qui vomit
bu yisey	bu + isey	homme d'honneur
bu yiweṭen	bu + iweṭen	sale
bu yizerdumen	bu + izerdumen	morveux

# **Les lexies autonomes**

## II.1. Les autonomes temporels :

Structure	Construction	Autonomes
A u t o n o m e s s y n t a g m e s	Préposition + nom de période cyclique ou nom ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ar/di taggara</li> <li>- ar/di tazwara</li> <li>- deg uzal</li> <li>- deg wass</li> <li>- deg yiḍ</li> <li>- di cehrayen</li> <li>- di lawan</li> <li>- di ssmāna</li> <li>- di/si leḍḍil</li> <li>- i lebda</li> <li>- s umata / di tuget</li> </ul>
	Nom de période cyclique + déictique / modalité d'altérité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aggur-a / nni / nniḍen</li> <li>- aseggas-a / nni / nniḍen</li> <li>- ass-a / nni / nniḍen</li> <li>- lawan-a / nni / nniḍen</li> <li>- leḍwam-a / nni / nniḍen</li> <li>- ssmāna-ya / nni / nniḍen</li> <li>- tameddit-a / nni / nniḍen</li> <li>- taṣebḥit-a/ nni / nniḍen</li> <li>- tikkelt-a / nni / nniḍen</li> <li>- umayen-a / nni</li> </ul>
	Nom de période cyclique + expansion prédicatoire à base participiale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aggur d-iteddun</li> <li>- aggur iḍeddān</li> <li>- aseggas d-iteddun</li> <li>- aseggas iḍeddān</li> <li>- ass d-iteddun</li> <li>- ass iḍeddān</li> <li>- ssmāna d-iteddun</li> <li>- ssmāna iḍeddān</li> </ul>

<b>A u t o n o m e s</b> <b>s y n t a g m e s</b>	Adverbe + nom de période cyclique	Adverbe de manière + nom de période cyclique.	- akka aggur - akka aseggas - akka dqiqa - akka lawan-a - akka lweqt-a - akka ssaεa - akka ssmana
		Adverbe de quantité + nom de période cyclique	- akk ass - akk iḍ - kullass - yal ass
	Nom de période cyclique + adverbe de quantité		- aggur kan - aseggas kan - ssmana kan - tameddit kan - taṣebḥit kan
	Nom de période cyclique + préposition + nom de période cyclique		- aggur s waggur - ass s wass - iḍ s yiḍ - ssmana s ssmana - tikkelt s tikkelt
	Nom de période cyclique + support de détermination + déictique.		- aggur aya - aseggas aya - ssmana aya
	Nom de période cyclique + complément déterminatif		- taggara n wass - tameddit n wass

A u t o n o m e s c o m p o s é s e t c o m p l e x e s	A d v e r b e + a d v e r b e	Adverbe de temps + adverbe de quantité	- assa kan - azekka kan - imir kan - iḍelli kan - tikwal kan - tura kan - zgelli ciṭuḥ
		Adverbe de temps + adverbe de temps	- imir imir - tikkelt tikkelt - tura tura - zik zik
		Adverbe de manière + adverbe de temps + déictique	- akka imir-a
		Adverbe de quantité + adverbe de quantité	- ciṭuḥ / cwiya kan
		Adverbe de lieu + adverbe de lieu	- din din
		Adverbe de manière + adverbe de quantité	- akka ciṭuḥ / cwiya
		Adverbe de lieu + adverbe de quantité	- din kan
		Préposition / morphème dérivationnel + adverbe de temps	- seg ilindi - seg imir - seg iḍelli - sellazekka - sellilindi - sendiḍelli / selliḍelli

	Adverbe de quantité + support de détermination + déictique	- aṭas aya - ddeqs aya - drus aya - xilla aya
	Adverbe de lieu + présentatif + adverbe de lieu	- sya d afella - sya d asawen
	Adverbe de manière + préposition + adverbe de lieu	- akka ar sdat
	Préposition + interrogatif	- si melmi
	Interrogatif + support de détermination + déictique	- aḩal aya
Autonomes simple	Adverbes temporels	- azekka - dima - ilindi - imir - iḩelli - leḩca - leḩmer - llina - mbeḩd / umbeḩd - qabel - sakin - ticki - tikkelt - tikwal - tura - uqbel - wabel - werḩin - zgelli - zik

	Noms de périodes cycliques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- tafejrit</li> <li>- tafrara</li> <li>- taggara</li> <li>- tameddit</li> <li>- taşebhit</li> <li>- tazwara</li> </ul>
--	----------------------------	---

## II.2. Les autonomes de manière :

Structure	Construction		Autonomes
A u t o n o m e s   s y n t a g m e s	P r é p o s i t i o n   +   n o m	Préposition + nom d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- beɛmada</li> <li>- s iyimi</li> <li>- s ibeddi</li> <li>- s leɛwej</li> <li>- s leḥder</li> <li>- s lemyawla</li> <li>- s lweɛran</li> <li>- s sshala</li> <li>- s tazzla</li> <li>- s tibbuhelt</li> <li>- s tidderyelt</li> <li>- s tiḥherci</li> <li>- s ttɛamda</li> <li>- s tuffra</li> <li>- s ucennef</li> <li>- s uɛekki</li> <li>- s ukellex</li> <li>- s uqeşşer</li> </ul>

		Préposition + nom simple	<ul style="list-style-type: none"> <li>- beddreε</li> <li>- bessif</li> <li>- di / s lbaṭel</li> <li>- di / s lḥeqq</li> <li>- di ḍḍalem</li> <li>- s dd̄yel</li> <li>- s ddr̄ε</li> <li>- s leεqel</li> <li>- s lḥeqq</li> <li>- s lwaḡeb</li> </ul>
--	--	--------------------------	---

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- s nnḥas</li> <li>- s nneqma</li> <li>- s nniya</li> <li>- s nmmara</li> <li>- s teḥraymit</li> <li>- s tmara</li> <li>- s ttawil</li> <li>- s yiyil</li> </ul>
Autonomes composés et complexes	Autonomes par dérivation	Schème + nom	<ul style="list-style-type: none"> <li>- belεbbuḍ</li> <li>- bellegdis</li> <li>- bellegni</li> <li>- fellaḥi</li> <li>- tiyendist</li> <li>- tinnegnit</li> </ul>
		Schème + verbe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- meεwaju</li> <li>- meqlabu</li> <li>- mezleg</li> <li>- mjelweḥ</li> </ul>
		Schème + adverbe de lieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- timendeffirt</li> <li>- timenzzat</li> </ul>

	Autonome avec déictique	- akka - akken (ni)
	Autonome par dédoublement (adverbe de quantité)	- ciṭuḥ ciṭuḥ - swa swa - kra kra
Autonomes simple	Adverbes de manière	- baṭel - dir - ḥafi - εeryan - jmiε - lwaḥid - mliḥ - qrib - tamara - xir

### II.3. Les autonomes locatifs :

Structure	Construction		Autonomes
Autonomes composés et complexes	Autonomes incluant un	Préposition + adverbe de lieu	- ar / seg ugemmaḍ - ar / si berra - ar / si daxel - ar / si deffir - ar / si sdat - ar da - ar din / dihin - s ddaw / s wadda - s ufella

		Adverbe de lieu + déictique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- akkina</li> <li>- dihina</li> <li>- dinna</li> </ul>
		Adverbe de lieu + adverbe de quantité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- akkin ciṭuḥ / cwiya</li> <li>- akkin mliḥ / maḍi</li> <li>- berra kan.</li> <li>- dagi kan</li> <li>- daxel kan</li> <li>- deffir ciṭuḥ / cwiya</li> <li>- deffir kan</li> <li>- deffir akk / maḍi</li> <li>- din kan</li> <li>- sdat ciṭuḥ / cwiya</li> <li>- sdat kan</li> <li>- sdat akk / maḍi</li> </ul>
		Préposition + déictique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- s yihin (a)</li> <li>- sya</li> <li>- syen (a)</li> </ul>
	<b>Autonomes incluant un interrogatif</b>	Négation + interrogatif spatial	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ulanida / ulanda</li> <li>- ulansi</li> <li>- ulasani</li> </ul>
		Interrogatif spatial + modalité d'altérité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- anda nniḍen</li> </ul>

Autonomes simples	Adverbes locatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- agemmaḍ</li> <li>- akkin (a)</li> <li>- berra</li> <li>- da</li> <li>- daxel</li> <li>- ddaw</li> <li>- deffir</li> <li>- din (a)</li> <li>- lewhi</li> <li>- mbeɛd</li> <li>- metwal</li> <li>- qbala</li> <li>- sdat</li> <li>- ukessar</li> <li>- uqbel</li> <li>- usawen</li> </ul>
Autonomes syntagmes	Préposition + nom de situation spatiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- yef yeffus</li> <li>- yef zelmeḍ</li> <li>- ar / di ccerq</li> <li>- ar / di lqerb</li> <li>- ar / di tqernit</li> <li>- ar / seg / seg / yidis</li> <li>- ar / si / di tama</li> <li>- ar / si rrif / tterf</li> <li>- di / si lqerb</li> <li>- di tlemmast</li> <li>- di tmazzya</li> <li>- si lebɛid</li> </ul>
	Préposition + adverbe de quantité + nom	<ul style="list-style-type: none"> <li>- di / si / mkul / yal lḡiha</li> <li>- di / si / mkul / yal tama</li> <li>- di / si mkul / yal amkan</li> </ul>

## II.4. Les autonomes quantitatifs :

Structure	Construction	Autonomes
Autonomes simples	Adverbes mono monématiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- acemma</li> <li>- ahdum</li> <li>- aṭas</li> <li>- akk</li> <li>- annect</li> <li>- aqel</li> <li>- azgen</li> <li>- bezzaf</li> <li>- cwiṭ / ciṭuḥ</li> <li>- ddeqs</li> <li>- diyen</li> <li>- drus</li> <li>- galεum</li> <li>- ṭṭaqa</li> <li>- imexḍa</li> <li>- kan</li> <li>- kra</li> <li>- kter</li> <li>- mliḥ</li> <li>- nezzeh</li> <li>- nnefṣ</li> <li>- qrib</li> <li>- tuget</li> <li>- ugar</li> <li>- ulac</li> <li>- xilla</li> </ul>

Autonomes composés et complexes	Adverbe de quantité + adverbe de quantité	Adverbe de quantité + adverbe de quantité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- acemma kan</li> <li>- azgen / nnefş kan</li> <li>- cwiṭ / ciṭuḥ kan</li> <li>- cwiṭ / ciṭuḥ maḍi</li> <li>- ddeqs kan</li> <li>- drus akk</li> <li>- drus maḍi</li> <li>- kra kan</li> <li>- qrib akk</li> <li>- qrib nnefş / azgen</li> <li>- qrib ulac</li> <li>- ulac akk</li> <li>- ulac maḍi</li> </ul>
		Adverbe de quantité dédoublé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- acemma acemma</li> <li>- aṭas aṭas</li> <li>- akk akk</li> <li>- ciṭuḥ ciṭuḥ</li> <li>- mliḥ mliḥ</li> <li>- swa swa</li> </ul>

# **Les lexies démonstratives**

<b>Valeurs</b>	<b>Démonstratifs</b>	<b>Significations et Structures</b>
Proximité	Da	Ici
Médiane	Dina	Da (ici) + ina (là-bas)
Eloignement	Dahin	Da (ici) + ihin (tout là-bas)
Référence de citation d'un absent ou d'un inconnu.	Win Tin Wid Tid	Celui Celle Ceux Celles
Référence spatiale de proximité.	Wa (gi) Ta (gi) Wi (gi) Ti (gi)	Celui-là Celle-là Ceux-là Celles-là
Référence spatiale médiane 1.	Wina Tina Widen(ni) Tiden(ni)	Win (celui) + a (rapprochement) Tin (celle) + a (rapprochement) Wid (ceux) + nni (rapprochement) Tid (celles) + nni (rapprochement)
Situation spatiale médiane 2.	Wadi Tadi Widen Tiden	Wa (celui-là) + din (là-bas) Ta (celle-là) + din (là-bas) Wi (ceux-là) + din (là-bas) Ti (celles-là) + din (là-bas)
Référence spatiale d'éloignement.	Wihin(a) Tihin(a) Wihid(ena) Tihid(ena)	Win (celui) + ina (éloignement) Tin (celle) + ina (éloignement) Wid (ceux) + ina (éloignement) Tid (celles) + ina (éloignement)
Référence à l'absent ou à l'inconnu.	Winnat Tinnat Widak Tidak	Win (celui) + n (préposition) + at (celui à) Tin (celle) + n (préposition) + at (celle à) Wid (ceux) + akk (tous) Tid (celles) + akk (tous)

# **Les lexies interrogatives**

**I. Les lexies interrogatives à base de l'élément « acu » (quoi) :**

<b>Interrogatifs</b>	<b>Significations</b>
Acu ?	Quoi ?
I wacu ?	Pourquoi ?
Γef wacu ?	Pourquoi ?
Deg wacu ?	De quoi ?
Seg wacu ?	De quoi ?
N wacu ?	A quoi ?
S wacu ?	Avec / par quoi ?
Acimi/acumi ? (acu + umi)	Pourquoi ?
Acuyer ? (acu + yer)	Pourquoi ?
Acuyef ? (acu + yef)	Pourquoi ?

**II. Les lexies interrogatives à base de l'élément « ani » (où) :**

<b>Interrogatifs</b>	<b>Significations</b>
Sani ?	Où ? vers où ?
Aniyer ? (ani + yer)	Où ?
Aniwer ? (ani + ar)	Où ?
Ar/yer wani ?	Vers où ?
Γer sani ?	Où ? vers où ?
An(i)si ? (ani + si)	Par où ?
Seg wansi ?	D'où ? par où ?
Anida ? (ani + da)	Où ?
Ar wanda ?	Vers où ?
Ar anda ?	Jusqu'où ?
Seg wanda ?	D'où ?
Ar ani ?	Jusqu'où ?
N wansi ?	D'où ? (origine)

**III. Les lexies interrogatives à base de l'élément « umi » (qui) :**

<b>Interrogatifs</b>	<b>Significations</b>
Umi ?	A qui ?
I wumi ?	A qui / pour qui ?
Ar wumi ?	Vers qui ?
Γer wumi ?	Chez qui ?
Seg wumi ?	De (la part de) qui ?
Gef wumi ?	Sur qui ?
N wumi ?	A qui ?
Acimi ? (acu + umi)	Pourquoi ?
Akked wumi ?	Avec qui ?

**IV. Les lexies interrogatives à base de l'élément « açal » (combien) :**

<b>Interrogatifs</b>	<b>Significations</b>
Açal ?	Combien ?
S wachal ?	A combien ? (valeur)
Deg wachal ?	A combien ? (nombre)
Gef wachal ?	A quelle heure ?
I wachal ?	Pour combien ?

**V. Les lexies interrogatives à base de l'élément « melmi » (quand) :**

<b>Interrogatifs</b>	<b>Significations</b>
Melmi ?	Quand ?
I melmi ?	Pour quand ?
Ar melmi ?	Jusqu'à quand ?
Si/seg melmi ?	Depuis quand ?
N melmi ?	De quand ?

**VI. Les lexies interrogatives à base de l'élément « ayen » (pourquoi ?) et dérivés :**

<b>Interrogatifs</b>	<b>Significations</b>
Ayen ?	Pourquoi ?
Ayɣef ? (ayen + ɣef)	Pourquoi ?
Ayɣer ? (ayen + ɣer)	Pourquoi ?

**VII. Les lexies interrogatives à base de l'élément « personnels » :**

<b>Interrogatifs</b>	<b>Significations</b>
Anwa ?	Qui ? (masculin singulier)
Anta ?	Qui ? (féminin singulier)
Anwi ?	Qui ? (masculin pluriel)
Anti ?	Qui ? (féminin pluriel)
Wukkud ? (anwa + akked)	Avec qui ?
Wuyur ? (anwa + ɣer)	Chez qui ?
Akked wanwa ?	Avec qui ?
Akked wanta ?	Avec qui ?
Akked wanwi ?	Avec qui ?
Akked wanti ?	Avec qui ?
Ar/ɣer wanwa ?	Chez qui ?
Ar/ɣer wanta ?	Chez qui ?
Ar/ɣer wanwi ?	Chez qui ?
Ar/ɣer wanti ?	Chez qui ?
I wanwa ?	Pour qui ?
I wanta ?	Pour qui ?
I wanwi ?	Pour qui ?
I wanti ?	Pour qui ?
Gef wanwa ?	Sur qui ?
Gef wanta ?	Sur qui ?
Gef wanwi ?	Sur qui ?
Gef wanti ?	Sur qui ?

N wanwa ?	De/à qui ?
N wanta ?	De/à qui ?
N wanwi ?	De/à qui ?
N wanwi ?	De/à qui ?
N wanti ?	De/à qui ?
Seg wanwa ?	De (la part de) qui ?
Seg wanta ?	De (la part de) qui ?
Seg wanwi ?	De (la part de) qui ?
Seg wanti ?	De (la part de) qui ?

**Autres interrogatifs :**

Amek ? : Comment ?

Annect ? : De quelle taille ?

# **Les lexies pronoms indépendants**

<b>Pronoms indépendants</b>	<b>Significations</b>
Nekk	Je /moi (féminin/masculin singulier)
Nekkni	Nous (masculin pluriel)
Nekkenti	Nous (féminin pluriel)
Keçç	Tu / toi (masculin singulier)
Kem	Tu/toi (féminin singulier)
Kunwi	Vous (masculin pluriel)
Kunemti	Vous (féminin pluriel)
Netta	Il / lui (masculin singulier)
Nettat	Elle (féminin singulier)
Nutni	Ils / eux (masculin pluriel)
Nutenti	Elles (féminin pluriel)

# **A-Les lexies non fonctionnelles**

# **Les lexies propositionnelles**

Valeurs syntaxiques	Valeurs sémantiques	Lexies	significations	
Coordination	Opposition	<b>Meɛna</b>	Mais, cependant, toutefois	
		<b>Maca</b>	Mais, cependant, toutefois	
		<b>Ulammer</b>	Même si	
		<b>Xas / ɣaf</b>	Même si, malgré, en dépit	
		<b>ɛad</b>	Surtout	
		<b>Ma</b>	Quant à	
	Addition et alternative	<b>Akked</b>	Avec, et	
		<b>Ula</b>	Même, y compris	
		<b>Ney</b>	Où	
	Conclusion	<b>Dya</b>	Puis, enfin, ainsi	
		<b>Ihi</b>	Donc.	
		<b>Wala</b>	Mieux que	
	Réduction et exception	<b>Ala / ɣala</b>	Sauf, uniquement	
		<b>ɣaca</b>	Sauf, uniquement	
		<b>Siwa</b>	Sauf, uniquement	
		<b>Meqqar</b>	Au moins	
Subordination	Cause/raison/explication	<b>Axaɣer</b>	Parce que	
		<b>Acku</b>	Parce que	
		<b>Belli</b>	Comme quoi	
		<b>Imi</b>	Puisque	
		<b>Mi</b>	Quand	
		Condition	<b>Lukan</b>	Si
			<b>Ma</b>	Si
			<b>Lemmer</b>	Si
			<b>Amer</b>	si
		<b>Alma/almi</b>	jusqu'à ce que/à condition	
	But / objectif	<b>Akken</b>	Pour que / dans le but	
		<b>Bac</b>	Pour que / dans le but	

**Les lexies fonctionnelles propositionnelles complexes :**

<b>Lexies complexes</b>	<b>Significations</b>
Tef wakken	Selon
Acu kan	Mais, cependant
Akken kan	Juste
Ala ma	A condition, jusqu'à ce que
Am wakken	Comme si
Bac akken	Pour que, dans le but de
Degmi	Depuis, à partir de
Ḥaca ma	Sauf si
Fihel ma	Sans que
I wakken	Pour que
Limer kan	Si seulement, au moins
Limer meqqar	Si au moins
Lukan kan	Si seulement, au moins
Mebla ma	Sans que
Seg wakken	Etant, depuis que, vu que
Segmi	Depuis, à partir de
Siwa ma	Sauf si
Ula ma	Même si
Xas akken	Même si
Xas ma	Même si
Xas mi	Même quand, même lorsque

**Les lexies complexes à base du fonctionnel propositionnel spécifique « i / ay » (relatif « que ») :**

<b>Lexies</b>	<b>Significations</b>
Ief way deg	Sur lequel, à cause duquel
Deg way deg	Dans lequel
I way deg	Pour lequel
Iyef	Sur lequel, à cause duquel
Iyer	Vers lequel
Ideg	Dans lequel
Iseg	A partir duquel
Isi	Avec quoi
S wayes	Avec quoi
Seg way deg	A partir duquel

# **Les lexies prépositionnelles**

<b>Lexies prépositionnelles</b>	<b>Significations</b>
S	A / vers (direction) Avec (appartenance)
Γer	Vers (direction)
Γef	Sur / dessus (disposition)
Seg	De / à partir de (source / origine)
Deg	Dans / à l'intérieur (disposition)
Ar	Jusqu'à (parcours)
I	Pour (appartenance) Et (addition)
N	A (appartenance) De (détermination)
Fell	Sur / dessus (disposition) Pour / à cause de (raison)

**Les fragments d'enregistrements  
en usage dans le texte.**

*Yewwi-d awal.*

*Il a traité un sujet*

*Ddiy yid-s ar axxam*

*Je l'ai accompagné jusqu'à la maison*

*Ddiy yid-s s axxam*

*Je l'ai accompagné à la maison*

*D akellex waya*

*Ca c'est de la tromperie*

*Arrac, yis-sen i tecbeḥ ddunit.*

*Les enfants sont la beauté de la vie*

*D ayen i d argaz*

*C'est tout ce qu'on appelle un homme*

*D arrac n wedrum nney*

*Ce sont les hommes de notre tribu*

*Yefra-asen-tt-id uqerru n wedrum*

*Il l'a réglé le chef de la tribu*

*Yusa-d yur-i wemcum-nni*

*Il est venu vers moi le*

*Truḥ yer uḍeggal-is*

*Elle est partie chez ces beaux parents*

*Axxam, yeḥ waḡ irgazen.*

*La maison a besoin d'hommes*

*Yezga ccwal axaṭer yella cci*

*Il y a toujours des problèmes car il y a la richesse*

*D axxam n teḥdayin i t-rran*

*Ils en ont fait la maison des filles*

*Yuy taqcict i yebya*

*Il a épousé la fille qu'il voulait*

*Eezlen-tt axaṭer tuy argaz aberkan*

*Ils l'ont écarté parce qu'elle a épousé un homme noir*

*Yelha win yesEan axxam di tmurt*

*C'est bien d'avoir une maison de compagne*

*D axxam i t-ixuşşen*

*C'est une maison qui lui manque*

*Yedda uzegzaw d uqquran*

*On a mélangé le tendre et le dur*

*Yuy akal di yal tamurt*

*Il a acheté des terrains dans toutes les villes*

*Yexdem atas yef uxxam nnsen*

*Il a beaucoup travaillé pour les siens*

*Yekkes uqermud n wexxam*

*La toiture de la maison a été enlevée*

*Aqcic, ayen iga mačči d tacmat*

*Un garçon, quoi qu'il fasse, ce n'est pas une tare*

*D ayen kan i d lhif*

*C'est là toute la misère*

*D argaz i d-yusan yur-i*

*C'est un homme qui était venu vers moi*

*Yelha wawal i d-yenna*

*Ce qu'il a dit est bien*

*Ihemmel ayrum n yifassen-iw*

*Il aime le pain préparé par mes mains*

*Yerwa uguren*

*Il a eu beaucoup d'ennuis*

*D aqcic n ccuq*

*C'est un garçon gâté*

*D aqcic ameŋwaju n yifassen*

*C'est un homme aux bras tordus*

*Yenwa drus n lyaci*

*Il a cru à peu de monde*

*D netta i d lsas.*

*C'est lui la base (l'essentiel)*

*Yusa-d weyrib ad iẓer arraw-is.*

*L'émigré est venu voir ses enfants*

*Yusa-d wergaz i yesserfa*

*L'homme qu'il a énervé est venu*  
*D awal i t-id-yenna*  
*Il en a juste parlé*  
*Yemmekta-d temzi i yesEdda di tyessawt*  
*Il s'est rappelé de sa jeunesse qu'il a passé*  
*Yuyal yer wexxam i yegğa*  
*Il a regagné la maison qu'il a quittée*  
*Yebra-d wemcum i wawal di lħara akken ad as-slent tlawin*  
*Le vilain a jeté un mot dans la cours pour que les femmes l'entende*  
*D argaz afeħli*  
*C'est un homme courageux*  
*Yenna-d awal azayan*  
*Il a dit un gros mot*  
*D wagi, aberkan*  
*C'est celui-là, noir*  
*D nekk, acebħan, ur ħemiley ara icebħanen*  
*Moi étant blond, je n'aime pas les blonds*  
*D wagi i d aberkan*  
*C'est celui-là qui est noir*  
*Turew-d (tyaziđt) aħas n tmellalin*  
*La poule a pondu beaucoup d'œufs*  
*D amur-ik i n netta*  
*C'est ta part qui est à lui*  
*YeEya di tikci i nutni*  
*Il en a marre de leur en donner*  
*Yedha wagi*  
*Il est bien celui-là*  
*Iwala-d axxam n winnat*  
*Il a vu la maison de tel*  
*Yuyal almi d aberqac-nni n winna.*  
*Il est allé jusqu'à reprendre le bariolé de celui-là*  
*D awray n tmellat*  
*C'est le jaune d'œuf*

<i>D aberkan(-nni) i tt-yewwin</i>	<i>C'est le noir qui l'a emporté.</i>
<i>Yedda netta</i>	<i>Il est parti, lui</i>
<i>D amur-ik i n netta</i>	<i>C'est ta part qui est à lui</i>
<i>YeEya di tikci i nutni</i>	<i>Il en a marre de leur en donner</i>
<i>Yella wawal azidan n nutni.</i>	<i>Il y a de belles paroles d'eux</i>
<i>Yedha wagi</i>	<i>Il s'est bien occupé celui-là</i>
<i>Iwala-d axxam n winnat</i>	<i>Il a vu la maison d'un tel</i>
<i>Yuyal almi d aberqac-nni n winna.</i>	<i>Il est retourné vers le bariolé-là</i>
<i>Anwa i d-yuyalen ?</i>	<i>Qui est revenu ?</i>
<i>Acu n wugur ?</i>	<i>Quel est le problème ?</i>
<i>Iruh i wakken ad as-yehder.</i>	<i>Il est allé dans le but de le raisonner</i>
<i>Yemmut yef wakken d-nnan</i>	<i>Il est décédé d'après les dires</i>
<i>D lħeqq-is, meE na ur ilaq ara wayen i yexdem</i>	<i>C'est son droit, mais ce qu'il a fait n'était pas bien</i>
<i>Rebbay-t akken ad yili yid-i.</i>	<i>Je l'ai élevé pour qu'il soit avec moi</i>
<i>Fell-as i yeqqim</i>	<i>C'est pour lui qu'il est resté</i>
<i>D abūqal-a ideg swiy asmi d-ddiy</i>	<i>C'est la tasse dans laquelle j'ai bu à mon mariage</i>
<i>D netta i yebyan akka</i>	

*C'est lui qui a voulu ainsi*

*Kkes-it syin amer i iyellin fell-as*

*Enlève-le de là pour le préserver de ce qui pourrait tomber*

*Yebya kan ad yessefqed yer uxxam*

*Il veut juste jeter un coup d'œil à la maison*

*Ulac win ur nhemmel ara ayrum n zzit*

*Il n'y a personne qui déteste la galette à l'huile*

*D axxam n taddart*

*C'est la maison du village*

*Yerwel i uxxam n taddart*

*Il a fui la maison du village*

*D amennuy i asen-yuyal*

*C'est une dispute qui a fini par éclater*

*D aberkan-nni i yemmuten*

*C'est le noir qui est décédé*

*D nettat i t-yerran d argaz*

*C'est elle qui en a fait un homme*

*D aṭas ma iḥawen-it s ufus*

*C'est déjà beaucoup s'il lui a donné un coup de main*

*D netta i d aqerru*

*C'est lui le chef*

*Aqel-i da, aqel-i dihin*

*Je suis là, je ne suis pas là*

*Ha-t-an tura ihenna*

*Le voici maintenant tranquille*

*Ixeddem xas yeḥya*

*Il travaille même s'il est fatigué*

*Yebna-t meḥna d aḥecciw kan*

*Il l'a construit, mais n'importe comment*

*D ayla nney i netta akked nekkni*

*C'est notre part à lui et à nous*

*Ad yelhu lukan d wagi*

*Il aurait été meilleur si c'était avec celui-là*

*Ur as-ssawḍen ara axaṭer drus yid-sen*

*Ils n'y sont pas parvenu, car peu nombreux*

*D lḥeqq-is, meḤna ur ilaq ara wayen i yexdem*

*C'est son droit, mais ce qu'il a fait n'était pas bien*

*Rebbay-t akken ad yili yid-i.*

*Je l'ai élevé pour qu'il soit avec moi*

*Fell-as i yeqqim*

*C'est pour lui qu'il est resté*

*D abūqal-a ideg swiy asmi d-ddiy*

*C'est la tasse dans laquelle j'ai bu à mon mariage*

*D netta i yebyan akka*

*C'est lui qui a voulu ainsi*

*Kkes-it syin amer i iyellin fell-as*

*Enlève-le de là pour le préserver de ce qui pourrait tomber*

*Yebya kan ad yessefqed yer uxxam*

*Il veut juste jeter un coup d'œil à la maison*

*Ulac win ur nḥemmel ara ayrum n zzit*

*Il n'y a personne qui déteste la galette à l'huile*

*D axxam n taddart*

*C'est la maison du village*

*Yerwel i uxxam n taddart*

*Il a fui la maison du village*

*D amennuy i asen-yuyal*

*C'est une dispute qui a fini par éclater*

*D aberkan-nni i yemmuten*

*C'est le noir qui est décédé*

*D nettat i t-yerran d argaz*

*C'est elle qui en a fait un homme*

*D aṭas ma iḤawen-it s ufus*

*C'est déjà beaucoup s'il lui a donné un coup de main*

*D netta i d aqerru*

*C'est lui le chef*

*Aqel-i da, aqel-i dihin*

*Je suis là, je ne suis pas là*

*Ha-t-an tura ihenna*

*Le voici maintenant tranquille*

*Ixeddem xas yeEya*

*Il travaille même s'il est fatigué*

*Yebna-t meEña d aEcciw kan*

*Il l'a construit, mais n'importe comment*

*D ayla nney i netta akked nekkni*

*C'est notre part à lui et à nous*

*Ad yelhu lukan d wagi*

*Il aurait été meilleur si c'était avec celui-là*

*Ur as-ssawden ara axafer drus yid-sen*

*Ils n'y sont pas parvenu, car peu nombreux*

*Yebya ad yeffey seg uxxam*

*Il veut sortir de la maison*

*YeEya seg tigi*

*Il en a marre de celles-ci*

*Yura-as-t i netta*

*Ca lui est destiné à lui*

*Yennuy yef wacu ?*

*Il s'est battu pourquoi ?*

*D awal i t-id-yewwin*

*C'est la discussion qui l'a soulevé*

*D netta i d-yewwin ccwal*

*C'est lui la source des conflits*

*D wagi i as-yennan*

*C'est celui-là qui lui*

*D acu-tt ttiEa am ta*

*C'est quoi cette mentalité-là*

*Ha-t wayen i yi-d-yeggran*

*Voici ce qui me reste*

*Aqel-i am tmeslubt*

*Me voici comme une folle*

*Yusa-d yerna yeqqim*

*Il est venu et il y est resté*

*Iwala-t tili as-yenna*

*Il l'a vu et il aurait pu lui dire*

*Ad ruḥey ticki stufay*

*J'irai quand je serai disponible*

*Ad ruḥey imir ad as-iniy*

*Je pars après je l'informe*

*Yesserfa-t imir yenya-t !*

*Il l'a énervé et il a tué pour ça !*

*Yeqqim deffir uxxam*

*Il s'est assis derrière la maison*

*Netta, yebya-tt meḤna ugin yimawlan-is*

*Lui il veut bien l'épouser mais ses parents ont refusé*

*yeggul fell-as imi ur d-isteqsa ara fell-i.*

*Il l'a boudé du fait qu'il ne m'a pas rendu visite*

*Ad as-yefk xas ur yesḤi ara*

*Il lui en donnera même s'il n'a rien*

*Yezzi-d aqerrus dya yennser-as*

*Il a tourné sa tête et, finalement, il s'en est échappé*

*Yerwel imi d-skefley taqsiḥ-is*

*Il s'est enfui quand j'ai évoqué son histoire*

*Lukan yerkid rray-is, ad yexdem axxam.*

*S'il était sage, il se serait stabilisé*

*Ad tt-id-iceyyeḤ fiḥel ma iḤetteb-d*

*Il n'a qu'à l'envoyer sans se déranger*

*Yessawel-as bac akken ad ddukken*

*Il l'a appelé pour qu'il l'accompagne*

***Questionnaire relevant l'inventaire des adverbes et des interrogatifs***  
***(Lydia GUERCHOUH)***

***Village :***

***Commune :***

***Daira :***

***Wilaya :***

***Donnez les équivalents ainsi que les variations en usage dans votre région uniquement.***

***I. Adverbes de temps :***

**A l'instant :**

**Après :**

**Au matin :**

**Au moment même :**

**Aujourd'hui :**

**Autrefois :**

**Avant :**

**Avant-hier :**

**Cette année :**

**Chaque jour :**

**Dans deux ans :**

**Dans deux mois :**

**Dans deux semaines :**

**Déjà :**

**Demain :**

**Désormais :**

**Entre temps :**

**Fin de journée :**

**Guère :**

**Hier :**

**Il y a deux ans :**

**Il y a longtemps :**

**Jamais :**

**L'an passé (dernier) :**

**L'an prochain :**

**L'après midi :**

**La semaine passée :**

**La semaine prochaine :**

**Le mois passé :**

**Le mois prochain :**

**Maintenant :**

**Parfois :**

**Tôt :**

**Toujours :**

**Tout à l'heure :**

**Tout de suite :**

***Autres propositions :***

## II. Adverbes de lieu :

A coté :	Directe :
A droite :	En bas :
A gauche :	En haut :
A l'Est :	Ici :
A l'extérieur :	Là bas :
A l'intérieur :	Là :
A l'Ouest :	Nulle part :
Au milieu :	Par là bas :
Dedans :	Par là :
Dehors :	Sous (en dessous) :
Derrière :	Vers ici :
Dessus (par-dessus) :	Vers là bas :
Devant :	Vers là :

### Autres propositions :

## III. Adverbes de qualité :

Assez :	Peu :
Beaucoup :	Plus :
Certains :	Quelques uns :
Davantage :	Rien :
En entier :	Tous :
Juste ce qu'il faut :	Très peu :
La moitié :	Trop :
Moins :	

### Autres propositions :

## IV. Adverbes de manière :

Difficilement :	Gratuitement :
Doucement :	Obligatoirement :
Exprès :	Rapidement :

### Autres propositions :

## **I. Interrogatifs personnels :**

**A qui ? :**

**Avec qui ? :**

**Chez qui ? :**

**De (la part de) qui ? :**

**Pour qui ? :**

**Qui ? (féminin / pluriel) :**

**Qui ? (féminin / singulier) :**

**Qui ? (singulier / pluriel) :**

**Qui? (masculin / singulier) :**

**Sur qui ? :**

**Autres propositions :**

## **II. Interrogatifs objet et autres :**

**A combien ? :**

**A quand ? :**

**A quel moment ? :**

**A quelle heure ? :**

**Avec combien ? :**

**Avec quoi ? :**

**Combien ? :**

**Comment ? :**

**D'où ? :**

**Dans quoi ? :**

**De quelle ampleur ? :**

**De quoi ? :**

**Depuis quand ? :**

**Jusqu'à quand ? :**

**Jusqu'où ? :**

**Où ? :**

**Par où ? :**

**Par quoi ? :**

**Pour quand ? :**

**Pourquoi faire ? :**

**Pourquoi ? :**

**Quand ? :**

**Quoi ? :**

**Sur quoi ? :**

**Vers où ? :**

**Autres propositions :**

# **Table des matières**

Remerciements.....	03
Dédicace.....	04
Sommaire.....	05
Introduction.....	08
<b>Première partie : Support théorique.....</b>	<b>22</b>
<b>Chapitre premier : Choix et précisions terminologiques et théoriques.....</b>	<b>23</b>
Introduction.....	24
I.1. Précisions terminologiques .....	25
I.1.1. Les lexies non fonctionnelles .....	29
I.1.1.1. Lexie vs unité/entité lexicale.....	29
I.1.1.2. Lexie vs lexème .....	31
I.1.1.3. Lexie composée et complexe vs syntème et locution .....	32
I.1.1.4. Lexie composée et complexe vs dérivé et composé .....	33
I.1.1.5. Etat nominatif des constituants des lexies non fonctionnelles .....	38
I.1.1.5.1. Le nom .....	39
I.1.1.5.2. Le verbe .....	39
I.1.1.5.3. L'adjectif .....	40
I.1.1.5.4. L'autonome .....	40
I.1.1.5.5. Le substitut .....	41
A- Le pronom indépendant .....	41
B- L'interrogatif .....	42
C- Le démonstratif.....	43
I.1.2. Les lexies fonctionnelles .....	45
I.1.2.1. Lexies fonctionnelles vs lexies non fonctionnelles .....	45
I.1.2.2. Lexies fonctionnelles composées vs lexies fonctionnelles complexes .....	45
I.1.2.3. Lexie fonctionnelle vs monème grammatical ou fonctionnel / morphème.	46
I.1.2.4. Etat nominatif des constituants des lexies fonctionnelles .....	47
I.1.2.4.1. Lexies fonctionnelles prépositionnelles .....	47
I.1.2.4.2. Lexies fonctionnelles propositionnelles .....	48
I.1.2.4.3. D'un fonctionnel propositionnel spécifique : le relatif / support de détermination .....	50

I.1.2.4.4. Lexies fonctionnelles de prédication .....	51
I.2. Repères théoriques .....	52
<b>Chapitre deuxième</b> : Les expériences de catégorisation à travers les langues.....	57
Introduction .....	58
II.1. A propos de catégorisation .....	59
II.1.1 La catégorisation et son intérêt .....	59
II.1.2. Les critères d'établissement des classes selon le fonctionnalisme .....	62
A- Critère de compatibilités .....	62
B- Critère d'exclusion mutuelle .....	63
II.2. Réflexions sur la catégorisation à travers les langues .....	64
II.2.1. Jacques ATHIAS : « A propos de la notion de classe en grammaire » .....	64
A. Le cas des substituts .....	66
B. Classes ou fonctions conceptuelles.....	67
C. Le cas de la classe d'adverbe .....	67
II.2.2. Paul VALENTIN : « Visite aux catégories ».....	70
A. Groupe nominal .....	70
B. Groupe verbal .....	71
II.2.3. Gaston GROSS : « A quoi sert la notion de partie de discours ? ».....	72
A. Les prépositions et leur fonction .....	74
B. Les adverbes .....	74
C. Les verbes .....	75
D. Les déterminants .....	77
E. Les conjonctions .....	77
F. Les adjectifs .....	77
II.2.4. Claude BOISSON, Louis BASSET et Pablo KIRTCHUK :	
« Problématiques des parties du discours ».....	78
A. Les classes : multiplicité des critères .....	78
B. Deux visions médiévales des classes : Modistes et Ockhamistes .....	79
C. Le problème des classes et le codage des notions par les formes .....	80
D. Une autre approche de l'opposition verbo-nominale .....	82

II.2.5. Alain LEMARECHAL : « Désignation et dénomination : superparties du discours et parties du discours ».....	84
A. Noms et prédication .....	85
B. Noms, prédicatifs et désignation .....	85
C. Noms, substantifs, translations substantivantes .....	85
II.2.6. Hassan HAMZE : « Les parties du discours dans la tradition grammaticale arabe ».....	85
A- La nomination .....	87
B- La communication .....	88
II.3. Les tentatives de catégorisation en berbère .....	88
II.3.1. Classification de Bentolila F. ....	88
II.3.2. Classification de Chaker S. ....	89
<b>Deuxième partie : Critères d'isolation et d'identification des lexies complexes.....</b>	91
Introduction.....	92
<b>Chapitre troisième : Critères d'identification des lexies complexes non fonctionnelles.....</b>	94
Introduction.....	95
III.1. Les critères lexicaux .....	97
III.1.1. Relation univoque et choix unique .....	97
III.1.2. Productivité quasi nulle .....	98
III.2. Critères sémantiques .....	98
III.2.1. La non compositionnalité sémantique .....	99
III.2.2. Rapports sémantiques d'identification et non de spécification .....	101
III.2.3. Caractère monosémique .....	104
III.3. Critères syntaxiques et morphosyntaxiques .....	105
III.3.1. Une identification et comportement morphosyntaxique d'ensemble .....	106
III.3.2. Figement et non permutabilité.....	108
III.3.3. Figement et non séparabilité .....	110
III.3.4. Comportement syntaxique et syntagmatique d'ensemble .....	111

<b>Chapitre quatrième</b> : Critères d'identification des lexies complexes fonctionnelles.....	123
Introduction.....	124
IV.1. Les critères lexicaux .....	126
IV.1.1. Relation univoque et choix unique .....	127
IV.1.2. Productivité quasi nulle .....	128
IV.2. Critères sémantiques .....	128
IV.2.1. La Complémentarité sémantique .....	128
IV.2.2. Absence de rapports sémantiques .....	132
IV.2.3. Présence de caractères sémantiques divers.....	133
IV.3. Critères syntaxiques et morphosyntaxiques .....	136
IV.3.1. Une identification et comportement morphosyntaxique d'ensemble .....	137
IV.3.2. Figement et non permutabilité.....	141
IV.3.3. Figement et non séparabilité .....	142
IV.3.4. Comportement syntaxique et syntagmatique d'ensemble .....	143
Conclusion partielle.....	148
<b>Troisième partie</b> : Critère de catégorisation des lexies.....	150
Introduction.....	151
<b>Chapitre cinquième</b> : Critères de catégorisation des lexies non fonctionnelles.....	153
Introduction.....	154
V.1. Critères structurels et lexicaux .....	155
V.1.1. Structure Schème + racine .....	155
V.1.1.1. Les lexies nominales .....	155
V.1.1.2. Les lexies verbales .....	157
V.1.1.3. Les lexies adjectivales .....	158
V.1.1.4. Les lexies autonomes .....	159
V.1.1.5. Les lexies substitués .....	161
V.1.2. Initial régulier .....	163
V.1.2.1. Les lexies nominales .....	163

V.1.2.2. Les lexies verbales .....	164
V.1.2.3. Les lexies adjectivales .....	165
V.1.2.4. Les lexies autonomes .....	165
V.1.2.5. Les lexies substitués .....	166
V.1.3. Intervention sur la lexie .....	168
V.1.3.1. Les lexies nominales .....	169
V.1.3.2. Les lexies verbales .....	169
V.1.3.3. Les lexies adjectivales .....	170
V.1.3.4. Les lexies autonomes .....	171
V.1.3.5. Les lexies substitués .....	171
V.2. Critères syntaxiques et fonctionnels .....	174
V.2.1. Structure morphosyntaxique et fonctions .....	174
V.2.1.1. Les lexies nominales .....	174
V.2.1.2. Les lexies verbales .....	176
V.2.1.3. Les lexies adjectivales .....	178
V.2.1.4. Les lexies autonomes .....	179
V.2.1.5. Les lexies substitués .....	179
V.2.2. Les compatibilités syntaxiques .....	186
V.2.2.1. Les lexies nominales .....	186
V.2.2.2. Les lexies verbales .....	187
V.2.2.3. Les lexies adjectivales .....	189
V.2.2.4. Les lexies autonomes .....	190
V.2.2.5. Les lexies substitués .....	191
V.2.3. Les distorsions syntaxiques .....	193
V.2.3.1. Lexies nominales – Lexies adjectivales .....	194
V.2.3.2. Lexies nominales – Lexies autonomes – Lexies adjectivales .....	196
V.2.3.3. Lexies nominales – Lexies substitués .....	197
V.3. Critères sémantiques .....	198
V.3.1. Les valeurs et les références sémantiques .....	198
V.3.1.1. Les lexies nominales .....	198
V.3.1.2. Les lexies verbales .....	199

V.3.1.3. Les lexies adjectivales .....	199
V.3.1.4. Les lexies autonomes .....	199
V.3.1.5. Les lexies substitués.....	200
V.3.2. Les compatibilités sémantiques.....	200
V.3.2.1. Les lexies nominales .....	201
V.3.2.2. Les lexies verbales .....	201
V.3.2.3. Les lexies adjectivales .....	202
V.3.2.4. Les lexies autonomes .....	202
V.3.2.5. Les lexies substitués.....	202
<b>Chapitre sixième</b> : Critères de catégorisation des lexies fonctionnelles.....	205
Introduction.....	206
VI.1. Critères structurels et lexicaux.....	207
VI.1.1. Structure Schème + racine .....	207
VI.1.1.1. Les lexies propositionnelles.....	207
VI.1.1.2. Les lexies prépositionnelles.....	210
VI.1.1.3. Les lexies de prédication.....	212
VI.1.2. Élément régulier .....	213
VI.1.2.1. Les lexies propositionnelles.....	213
VI.1.2.2. Les lexies prépositionnelles.....	214
VI.1.2.3. Les lexies de prédication.....	215
VI.1.3. Intervention sur la lexie .....	216
VI.1.3.1. Les lexies propositionnelles.....	217
VI.1.3.2. Les lexies prépositionnelles.....	218
VI.1.3.3. Les lexies de prédication.....	218
VI.2. Critères syntaxiques et fonctionnels.....	219
VI.2.1. Structure morphosyntaxique et fonctions .....	219
VI.2.1.1. Les lexies propositionnelles.....	220
VI.2.1.2. Les lexies prépositionnelles.....	222
VI.2.1.3. Les lexies de prédication.....	223
VI.2.2. Les compatibilités syntaxiques .....	224
VI.2.2.1. Les lexies propositionnelles.....	224

VI.2.2.2. Les lexies prépositionnelles.....	225
VI.2.2.3. Les lexies de prédication.....	226
VI.2.3. Les distorsions syntaxiques .....	228
VI.2.3.1. Lexies fonctionnelles prépositionnelles – Lexies fonctionnelles de prédication.....	228
VI.2.3.2. Lexies non fonctionnelles verbales – lexies fonctionnelles propositionnelles.....	230
VI.2.3.3. Lexies non fonctionnelles autonomes – Lexies fonctionnelles propositionnelles .....	231
VI.3. Critères sémantiques.....	234
VI.3.1. Les valeurs et les références sémantiques .....	234
VI.3.1.1. Les lexies propositionnelles.....	234
VI.3.1.2. Les lexies prépositionnelles.....	236
VI.3.1.3. Les lexies de prédication.....	237
VI.3.2. Les compatibilités syntaxiques .....	238
VI.3.2.1. Les lexies propositionnelles.....	238
VI.3.2.2. Les lexies prépositionnelles.....	239
VI.3.2.3. Les lexies de prédication.....	239
Conclusion partielle.....	241
Conclusion générale.....	243
Bibliographie .....	254
Annexes.....	262
Corpus 1 : Les inventaires	
A. Les lexies non fonctionnelles	
- Les lexies adjectivales	
- Les lexies autonomes	
- Les lexies interrogatives	
- Les lexies pronoms indépendants	
- Les lexies démonstratives	

<p style="text-align: center;">B. Les lexies fonctionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les lexies fonctionnelles prépositionnelles</li> <li>- Les lexies fonctionnelles propositionnelles</li> </ul> <p style="text-align: center;">Corpus 2 : Les fragments (phrases) d'enregistrements en illustration dans le texte</p> <p>Table des matières.....</p>	333
---	-----